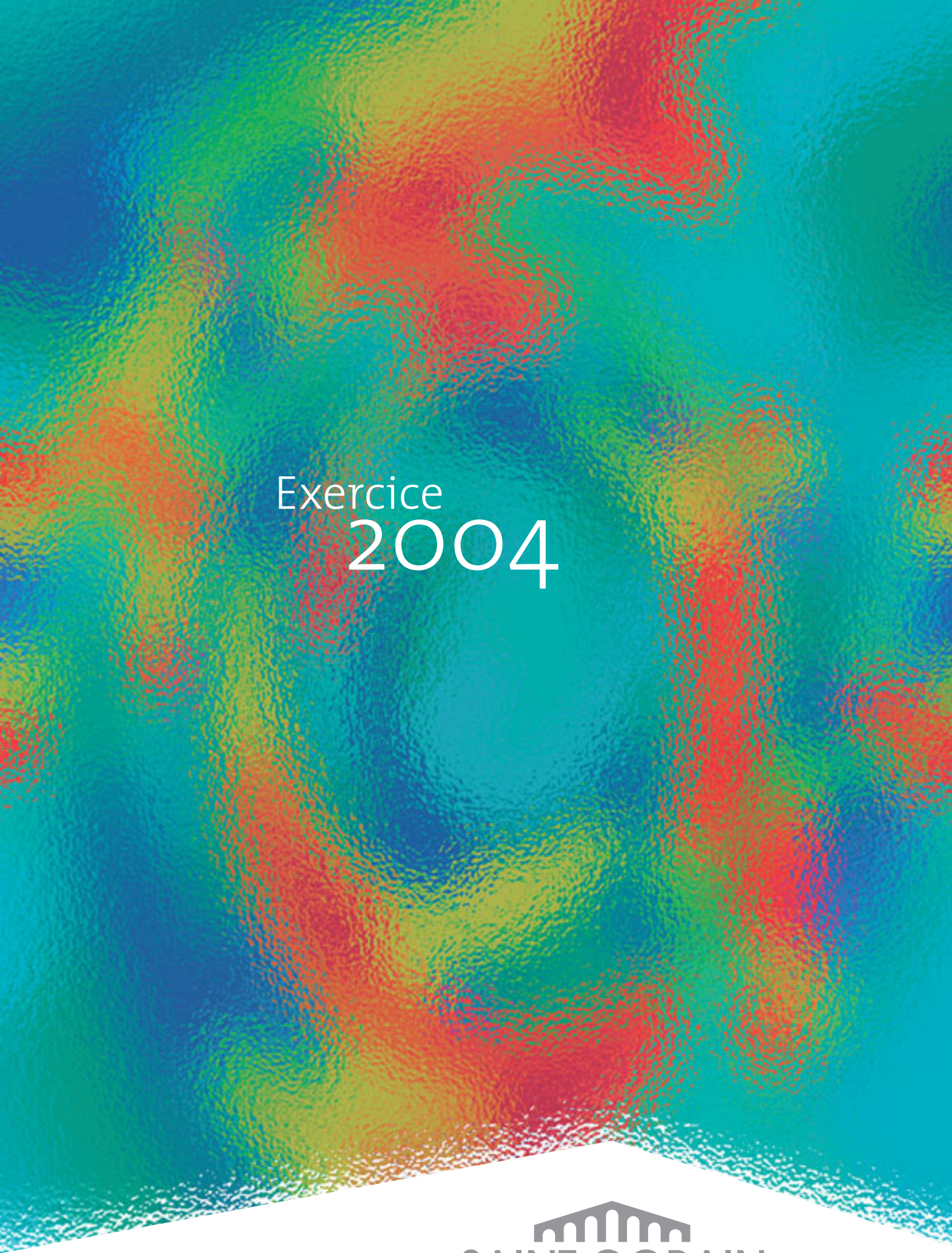

Exercice 2004

SAINT-GOBAIN

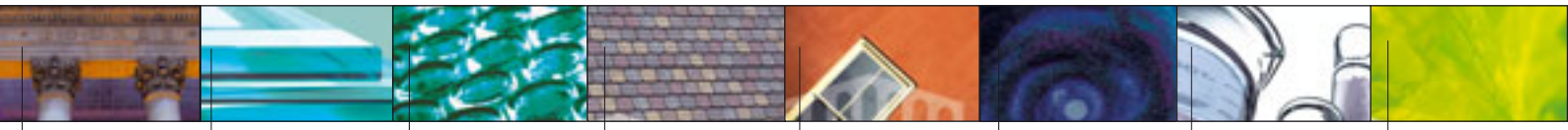

Bourse, Actionnariat, Gouvernance d'entreprise page 11

Vitrage page 46

Condition-nement page 48

Produits Pour la Construction page 50

Distribution Bâtiment page 56

Matériaux Haute Performance page 60

La Recherche page 64

Le Dévelop-pement durable page 66

SAINT-GOBAIN

L'histoire de Saint-Gobain a débuté en France en 1665 avec la création de la Manufacture Royale des Glaces de Miroirs. Le Groupe s'est ensuite développé au fil du temps dans ses diverses composantes et a été un acteur majeur des révolutions industrielles successives. Ses caractéristiques actuelles résultent d'une **profonde mutation de ses activités** et de ses structures intervenue à partir des années 1990, et consacrée à une réorientation stratégique fondamentale, renforcée depuis par la solidité des résultats ainsi engendrés. Saint-Gobain se définit désormais comme un **producteur mondial de matériaux** à forts contenus technologiques et comme un **prestataire de services associés à ces matériaux.** Sa mission est double pour chacun de ses métiers : produire, transformer ou distribuer les meilleurs matériaux ; croître d'une façon sûre et rentable à partir de positions de *leader.*

L'orientation vers des métiers plus technologiques a contribué à dynamiser la politique traditionnelle d'innovation du Groupe. Son nouveau rôle d'acteur dans la Distribution spécialisée a développé son approche des marchés en termes de commercialisation et de services. Si l'on ajoute l'évolution vers l'aval des divers métiers producteurs de biens intermédiaires, c'est une meilleure appréhension des besoins du client final qui s'est instaurée dans le Groupe. Tous métiers confondus, cette politique s'est traduite par un **doublement de la taille de Saint-Gobain au cours des sept dernières années.** Des opérations de croissance externe ont particulièrement marqué le domaine de la Distribution Bâtiment et celui des Matériaux Haute Performance. Tous les métiers ont progressé également dans les pays émergents.

Saint-Gobain c'est :

Un chiffre d'affaires de	**32 025** millions d'euros
Un résultat net de	**1 083** millions d'euros
Un autofinancement de	**2 612** millions d'euros
Des investissements industriels de	**1 537** millions d'euros
Un effectif de	**181 228** personnes
Une présence industrielle ou de distribution dans	**49** pays

Message du Président

Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général

EN 2004, LE GROUPE SAINT-GOBAIN A DE NOUVEAU DÉPASSÉ SES OBJECTIFS DE CROISSANCE.

Dans un environnement économique contrasté, le chiffre d'affaires de Saint-Gobain a augmenté de 4,6 % à données comparables. Cette croissance interne, supérieure à celle du PIB des pays de l'OCDE, provient à la fois du rebond du Pôle Matériaux Haute Performance (+ 8,9 %), de la progression continue du Pôle Distribution Bâtiment (+ 5 %), et de la forte croissance des ventes du Groupe dans les pays émergents et en Asie (+ 14 %). Elle a permis une progression de 8,1 % du résultat d'exploitation (à données comparables), malgré la forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Le Groupe a ainsi dépassé l'objectif de croissance qu'il s'était fixé.

L'amélioration de la croissance et de la rentabilité de Saint-Gobain a été particulièrement nette dans les trois domaines identifiés comme prioritaires pour la stratégie du Groupe : la Distribution Bâtiment a ainsi vu son résultat d'exploitation augmenter de 32 % en termes réels , le Pôle Matériaux Haute Performance de 26 % et les pays émergents, où se développent en priorité les métiers historiques du Groupe, de 28 %. Ces résultats ont permis de financer à la fois une augmentation des investissements industriels (à 1,5 milliard d'euros), en particulier dans les pays émergents et un programme significatif d'acquisitions (environ 1 milliard d'euros), spécialement dans la Distribution, où l'acquisition du *leader* scandinave Dahl a été relutive dès la première année. Grâce à l'autofinancement dégagé et à de nouveaux succès dans la maîtrise du besoin en fonds de roulement, ces investissements ont pu être financés sans accroissement de la dette, qui est restée à peu près stable (– 1,6 %).

L'année 2004 a donc conforté la validité du modèle de développement de Saint-Gobain.

La montée en puissance des métiers nouveaux (Distribution Bâtiment et Matériaux Haute Performance) permet au Groupe de tirer le meilleur parti de la richesse des pays développés, grâce aux activités liées à la rénovation et aux technologies nouvelles. La progression de tous les secteurs en pays émergents et en Asie est le gage de la croissance future du Groupe dans les régions du monde où la démographie et les progrès du commerce mondial permettent d'envisager le plus fort potentiel de croissance.

Le Groupe a modifié son organisation interne au cours de l'année 2004, pour l'aligner sur son modèle de développement et en améliorer la mise en œuvre. Cinq nouveaux Pôles opérationnels ont été créés : deux pour les métiers nouveaux et trois pour les métiers historiques.

Pour 2005, Saint-Gobain envisage un scénario de croissance économique mondiale modérée. La bonne tenue des pays émergents, de la construction en France et des marchés technologiques, devrait compenser le ralentissement de certains pays européens et, le cas échéant, de la construction neuve aux États-Unis. Dans ce contexte, grâce à la fois à ses progrès de productivité permanents et à ses investissements réguliers, **le Groupe vise pour 2005 une nouvelle progression de son résultat d'exploitation, de 6 % à taux de change constants.**

Saint-Gobain a réalisé en 2004 ces bonnes performances grâce à l'engagement commun de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses dirigeants, à la confiance de ses clients et au soutien de ses actionnaires. Qu'ils en soient ici remerciés.

Conforté dans sa stratégie et appuyé sur des bases solides et compétitives, Saint-Gobain est bien placé, en 2005, pour saisir toutes les opportunités de croissance.

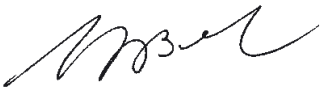

Jean-Louis BEFFA

Chiffres clés 2004

Ventes par Pôle

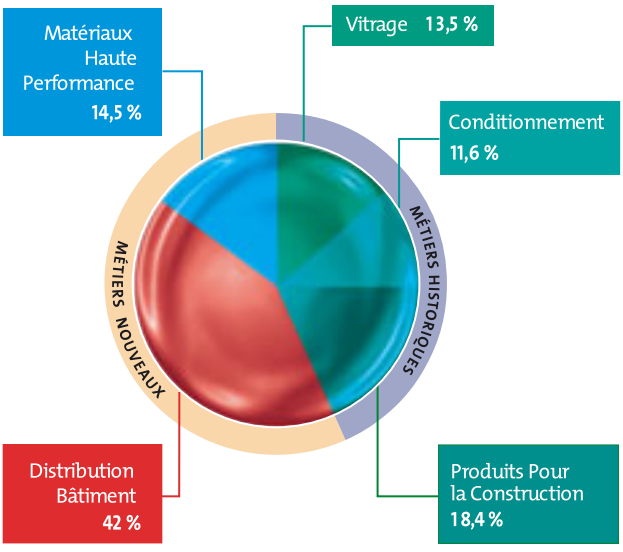

Ventes par zone géographique

Pays émergents et Asie

RAPPORT SUR L'EXERCICE 2004

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2005 (D.05-0378), conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1 - SAINT-GOBAIN AUJOURD'HUI

Une stratégie de croissance et de différenciation	4
Les métiers	7
L'action	11
Bourse	11
Actionnariat	15
Politique d'information	20
La Gouvernance d'entreprise	21
Conseil d'administration	21
Direction	30
Procédures de contrôle interne	32
Commissaires aux comptes	37

2 - RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2004

Des résultats en forte progression	44
Vitrage	46
Conditionnement	48
Produits Pour la Construction	50
Distribution Bâtiment	56
Matériaux Haute Performance	60
La Recherche	64
Le Développement durable	66
Les facteurs de risques	100
Les perspectives 2005	104
3 - COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE SAINT-GOBAIN	105
4 - COMPTES DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (Société-Mère)	156
5 - RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES	180
6 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	190
7 - TABLE DE CONCORDANCE	192

1 Saint-Gobain aujourd'hui

Une stratégie de croissance et de différenciation

Riche d'une longue histoire, qui a débuté en France en 1665 avec la création de la Manufacture Royale des Glaces de Miroirs, le Groupe Saint-Gobain s'est développé au fil du temps et dans ses diverses composantes en tant qu'acteur majeur des révolutions industrielles successives. Ses caractéristiques actuelles résultent d'une profonde mutation de ses activités et de ses structures, intervenue à partir des années 1990, et consacrée à une réorientation stratégique fondamentale, validée et renforcée depuis par la solidité des résultats ainsi engendrés.

Saint-Gobain se définit désormais comme un producteur mondial de matériaux à forts contenus technologiques et comme un prestataire de services associés à ces matériaux. Sa mission est double dans chacun de ses métiers : produire, transformer ou distribuer les meilleurs matériaux ; croître d'une façon sûre et rentable à partir de positions de *leader*.

Une structure diversifiée, adaptée à un environnement évolutif

Les grandes étapes de cette évolution, caractéristique d'un modèle propre de développement ont été faites d'acquisitions successives de nouveaux métiers, répondant à un double critère : proximité avec les métiers existants et fortes perspectives de croissance. Cette mutation s'est faite en plusieurs phases :

- acquisition de Norton (Abrasifs et Céramiques) en 1990, base du futur Pôle Matériaux Haute Performance (MHP) ;
- acquisition du groupe Poliet en 1996, marquant l'entrée du Groupe dans la Distribution Bâtiment ;
- évolution des métiers historiques vers l'aval, en même temps qu'était amorcé leur rééquilibrage international ou leur développement dans les pays émergents ;
- développement des nouveaux métiers par croissance.

Cette stratégie de mouvement a modifié le Groupe en profondeur dans ses frontières, son contenu, son identité et sa culture. L'entrée dans des métiers plus technologiques a contribué à réorienter sa politique traditionnelle d'innovation. Son nouveau rôle d'acteur dans la Distribution spécialisée a renouvelé son approche des marchés en termes de commercialisation et de services. Si l'on y ajoute l'évolution vers l'aval des divers métiers producteurs de biens intermédiaires, c'est également une meilleure appréhension des besoins du client final qui s'est instaurée. Tous métiers confondus, cette politique s'est traduite par un doublement de la taille du Groupe au cours des sept dernières années. Le rôle des opérations de croissance externe a été particulièrement marquant dans le domaine de la Distribution Bâtiment et celui des Matériaux Haute Performance. Tous les métiers ont progressé également dans les pays émergents.

Les structures du Groupe ont été mises en cohérence avec son modèle de développement, lui-même garant de la continuité stratégique. Depuis le mois d'avril 2004, l'organisation en Pôles a été étendue à 5 Pôles, partagés entre métiers nouveaux (Distribution Bâtiment, Matériaux Haute Performance) et métiers historiques (Vitrage, Conditionnement, Produits Pour la Construction). Cette organisation est présentée plus loin en détail.

Les métiers historiques et leur longue courbe d'expérience constituent pour le Groupe une assise solide, avec un partage d'atouts communs : un savoir-faire technologique ancien, en constant renouvellement ; un *leadership* mondial ou européen ; une forte capacité d'autofinancement libre ; enfin, un fort potentiel de développement en pays émergents. Les métiers nouveaux ont en commun, outre leur moindre intensité capitalistique, d'offrir pour leur part un potentiel de croissance interne important ainsi que de nombreuses opportunités d'acquisitions.

En combinant ainsi développement géographique et diversification des métiers, le Groupe s'est mis à même de s'adapter aux évolutions des marchés qui sont les siens. Ceux-ci se définissent désormais par une forte segmentation des activités selon la technique, le rôle du service et l'intensité de la concurrence à l'échelle mondiale. Les métiers du Groupe peuvent être ordonnés selon trois grandes clés d'analyse, recoupant différents modes de gestion et de création de richesses :

- **les activités locales,** à l'échelle de grandes régions économiques, où les produits et services sont vendus sur un marché de proximité, dans un environnement identique pour tous les concurrents ; le trait commun de ces activités est d'être moins exposés à une concurrence lointaine en raison de

coûts de transport extrêmement élevés et donc un rayon d'action réduit. La recherche d'une différenciation grâce aux services de proximité y est donc essentielle. Il s'agit bien sûr de la Distribution Bâtiment, mais aussi, par exemple, de l'Isolation et des Matériaux de Construction ou d'une partie des fournitures du Vitrage en produits de base ou pour le Bâtiment ;

• **les activités mondiales dites de co-développement,** car les produits et services, s'ils s'échangent sur un marché mondial, nécessitent un fort relationnel fournisseur-client : la clé de réussite dans ces activités repose à la fois sur un effort technologique important, avec un secteur de Recherche et Développement puissant, apte à assurer un renouvellement fréquent des produits et une forte valeur ajoutée par le client. La proximité entre l'usine et les centres de décisions y est importante. La qualité du service et de la logistique doit toujours être assurée au meilleur niveau. La croissance de ces secteurs, tels les Matériaux Haute Performance, l'aval du Renforcement ou le Vitrage Automobile, repose pour une grande partie sur la vitesse de génération de nouveaux produits ;

• **les activités mondiales soumises à la concurrence croissante des pays à bas coût.** Les produits et services vendus y sont peu différenciés et s'échangent à l'échelle mondiale. Ce type d'activités, qui concerne pour une petite partie le Vitrage et le Conditionnement, plus largement la Canalisation, est appelé à évoluer potentiellement vers le modèle de co-développement, pour atténuer notamment sa plus grande sensibilité aux cycles, de prix notamment. Leur dispositif industriel y est de plus en plus implanté dans les pays émergents.

Face à ces réalités nouvelles, Saint-Gobain a adopté la déclinaison stratégique appropriée :
• consolidation des positions actuelles de ses activités de proximité (par exemple pour l'Isolation, les Mortiers, la Distribution Bâtiment en Europe) et élargissement de leur développement en pays émergents (Europe Centrale, Russie, Brésil, Chine) ;
• renforcement des avantages technologiques, grâce à l'effort de R & D dans les activités mondiales, pour améliorer l'offre aux clients et la coopération avec ces derniers ;
• redéploiement et configuration nouvelle de la carte des implantations industrielles pour les métiers les plus exposés à la concurrence mondiale, en accentuant l'effort de diversification des produits.

Le Groupe tire de l'articulation entre ses activités plusieurs avantages, en tout premier lieu, une bonne répartition des risques liée à sa forte exposition aux marchés de proximité. En 2004, 74 % de son chiffre d'affaires était ainsi réalisé sur des marchés locaux ou régionaux, 18 % relevait d'activités purement mondiales de co-développement et 8 % se situait dans des activités où s'exerce la concurrence des prix à bas coûts. En 1995, ces chiffres étaient respectivement de 59 %, 17 % et 24 %.
La configuration actuelle de Saint-Gobain répond donc aux défis posés par l'évolution de son environnement mondial. Elle permet d'instaurer en particulier, par rapport à ses concurrents traditionnels, une dynamique de différenciation. Cette dernière parie notamment sur le poids des pays émergents, leurs taux de croissance prometteurs, mais aussi sur des améliorations incessantes de coûts et de compétitivité, face à une concurrence nouvelle dont la progression est aussi rapide que spectaculaire.

Cette politique de développement contrôlé repose sur une structure financière solide, le ratio endettement net sur fonds propres ayant à nouveau diminué en 2004 (46 % à fin 2004, contre 49 % à fin 2003). Une forte génération d'autofinancement libre (plus d'un milliard d'euros), dans laquelle chaque Pôle est un contributeur positif, reste également une règle constante.

Un développement stratégique continu

Année après année, la stratégie du Groupe se développe donc selon le modèle éprouvé, centrée sur un objectif global qui vise à tirer parti de forts potentiels de croissance pour améliorer de façon régulière la rentabilité. Cet objectif se décline sur plusieurs axes majeurs et prioritaires.

La Distribution, naguère diversification majeure, confirme la vigueur de son développement, en termes financiers – examinés plus loin –, mais aussi stratégique : fort développement des filières « sanitaire-chauffage-salle de bains » et « carrelage » ; extension géographique dans 5 nouveaux pays (Scandinavie et Pays Baltes) ; ouverture, en croissance interne, de 100 nouveaux points de vente en 2004. Parmi les acquisitions, il faut souligner celle de Dahl, en Scandinavie, intégrée le 1er mai 2004 et ayant apporté dès cette même année un effet relutif de 28 millions d'euros (M€) sur le résultat net du Groupe. Ce sont, au total, huit années de croissance rentables qui caractérisent ce secteur, avec un taux de croissance annuel moyen de 25 % pour le chiffre d'affaires et de 23 % pour le résultat d'exploitation. Le Pôle est désormais à la tête du premier réseau européen de distribution spécialisée pour le Bâtiment, avec 3 300 points de vente. Au développement des différentes enseignes s'ajoute, en effet, celui de la filière La Plateforme, qui a ouvert depuis 1998 une cinquantaine de site dans 8 pays.

Un second axe stratégique concerne la croissance des Matériaux Haute Performance. Les trois ans de crise conjoncturelle qui ont affecté ce secteur, de 2001 à 2003, ne se superposent pas moins à un fort potentiel de croissance (taux annuel moyen de 7,3 % sur 10 ans, dont 9,4 % pour le seul Renforcement), avec de bonnes perspectives de rentabilité retrouvée. Les marchés desservis par le Pôle sont dynamiques et très divers. Seule une moitié d'entre eux se révèle sensible au cycle industriel. La stratégie du Pôle vise deux points cruciaux. D'abord s'assurer un avantage technologique : à nouveaux marchés, nouvelles applications, en électronique, aéronautique, télécom, ou bien substitution de nouveaux matériaux aux matériaux traditionnels. Ensuite, le Pôle est

également bien placé pour profiter des meilleurs coûts pour des produits mondiaux, grâce aux pays émergents à la fois relais de croissance et plates-formes de production à bas coûts.

La croissance dans les pays émergents est la troisième priorité, l'objectif étant d'accélérer ce développement. La croissance historique du chiffre d'affaires du Groupe est déjà dans ce domaine importante avec des ventes multipliées par 5,5 entre 1997 et 2004, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 28 % sur la même période. Les objectifs principaux doivent, bien sûr, être adaptés à chaque pays et déclinés selon chaque métier. Les activités de proximité (Vitrage, Isolation, Conditionnement, Matériaux de Construction, Distribution) doivent profiter de la croissance des marchés, les métiers mondiaux, tels que définis plus haut, tirer parti de coûts de production attractifs (Canalisation, Matériaux Haute Performance). La croissance prévue en pays émergents pour la période 2004-2009 représente ainsi 40 % de la croissance totale des ventes du Groupe. Une autre exigence-clé de la stratégie est celle d'une croissance régulière de la rentabilité. Basée sur la forte capacité d'autofinancement rappelée plus haut, elle repose sur l'amélioration de la rentabilité opérationnelle (maîtrise des investissements industriels et du BFRE), l'amélioration de la rentabilité des capitaux engagés et la contribution régulière des acquisitions aux résultats.

L'application de l'ensemble des composantes de cette stratégie devrait ainsi aboutir à une exposition décroissante aux risques liés à la concurrence mondiale : près des 3/4 des ventes réalisées par le Groupe relèvent déjà des marchés de proximité.

En 2005, sur fond de scénario de croissance économique modérée et d'incertitudes persistantes (matières premières et énergie, niveau du dollar), la mise en œuvre du modèle de développement de Saint-Gobain se poursuivra.

Principales données consolidées sur 10 ans

(En millions d'euros)	**2004**	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Chiffre d'affaires	**32 025**	29 590	30 274	30 390	28 815	22 952	17 821	16 324	13 931	10 719
Résultat brut d'exploitation	**8 096**	7 327	7 604	7 698	8 146	6 851	4 573	4 118	3 374	2 664
Résultat d'exploitation	**2 632**	2 442	2 582	2 681	2 693	2 314	1 776	1 593	1 434	1 187
Résultat courant	**1 914**	1 722	1 848	1 988	1 947	1 821	1 393	1 220	1 124	1 070
Résultat net du Groupe	**1 120**	1 065	1 074	1 174	1 642	1 389	1 182	970	767	716
Résultat net	**1 083**	1 039	1 040	1 134	1 517	1 226	1 097	858	659	642
Bénéfice net par action (en €)	**3,18**	2,99	12,20 3,05*	13,30	17,80	14,05	12,15	9,62	7,61	7,69
Résultat net hors plus-values	**1 122**	1 020	1 051	1 057	1 026	883	790	656	636	613
Bénéfice net par action, hors plus-values (en €)	**3,29**	2,93	12,32 3,08*	12,40	12,04	10,12	8,75	7,35	7,34	7,34
Autofinancement	**2 612**	2 471	2 673	2 733	2 643	2 360	1 912	1 693	1 628	1 404
Investissements industriels	**1 537**	1 351	1 431	1 430	1 722	1 712	1 288	1 353	1 169	852
Investissements totaux (1)	**2 194**	1 911	2 061	2 246	4 694	3 479	3 019	2 447	3 034	1 448
Capitaux propres	**11 806**	11 310	11 542	12 348	11 724	11 151	9 924	9 959	9 082	7 017
Endettement net	**5 566**	5 657	7 012	7 792	8 217	6 306	3 885	2 668	2 249	600
Actif immobilisé	**17 515**	17 237	18 840	19 678	19 530	16 909	14 033	13 139	12 103	8 463
Fonds de roulement	**4 943**	5 247	3 951	3 075	3 222	2 612	1 838	2 262	1 757	2 499
Personnel (au 31 décembre)	**181 228**	172 811	172 357	173 329	171 125	164 698	117 287	107 968	111 701	89 852

** Après division par quatre du nominal de l'action le 27 juin 2002.*

(1) Investissements industriels et investissements en titres, hors rachats d'actions propres.

Les métiers

Le redéploiement des activités de Saint-Gobain et la définition de son modèle de développement ont entraîné la constitution progressive d'une organisation en Pôles, recouvrant l'activité d'une ou de plusieurs branches. C'est le cadre dans lequel s'exerce la gestion opérationnelle des métiers. Saint-Gobain est un acteur de premier rang mondial, ou européen pour chacun de ses Pôles. Ces derniers sont au nombre de cinq depuis la modification de l'organisation interne intervenue au cours de l'année 2004.

Cette organisation reflète la prise en compte par le Groupe des caractéristiques et contraintes des différents marchés qu'il sert. Axé dans les années 1970 sur la fabrication de matériaux (verre et fonte par exemple), puis (années 1980) de lignes de produits utilisant ces matériaux (bouteilles et pots, solutions pour l'extérieur du bâtiment, etc.), Saint-Gobain a dédié progressivement sa nouvelle organisation aux grands marchés finals qui sont les siens :

• marchés de la consommation, tel l'emballage, peu cycliques et évoluant à court terme en fonction du pouvoir d'achat ;
• marchés du BTP et des produits pour la Construction, cycliques, où l'acte de vente et la relation commerciale sont fondamentaux (Distribution, Vitrage, Isolation, Canalisation) ;
• marchés industriels, enfin, marqués par des cycles contrastés, le rôle fondamental de la recherche et développement et des nouveaux produits (Vitrage Automobile, Matériaux Haute Performance) et l'importance du développement de synergies technologiques.

Résultant d'une évolution progressive en ce sens, les Pôles sont organisés entre métiers historiques et métiers nouveaux.

Métiers historiques

Le Pôle *Vitrage* réunit quatre grands métiers : fabrication de produits de base (verre plat), transformation et distribution du verre pour le Bâtiment, vitrages pour l'Automobile, spécialités (verres anti-feu, protection nucléaire, électroménager, verre pour l'électronique). Présent dans 36 pays dont bon nombre de pays émergents et au Brésil, le Pôle continue d'assumer un développement international soutenu, récemment en Chine, et a des projets de construction de nouvelles lignes de verre flotté en Inde, Roumanie et Pologne.

Le Pôle *Conditionnement* est un acteur mondial majeur dans ses trois principaux métiers : fabrication de bouteilles et pots en verre pour l'emballage des boissons et des produits alimentaires ; fabrication et vente de flacons en verre pour la parfumerie et la pharmacie ; pompes distributrices à haute performance en plastique pour les emballages de produits de beauté, de santé et d'entretien. Pour répondre à la diversité des marchés et des demandes, le Pôle est présent industriellement en Europe, aux États-Unis, en Amérique Latine et en Chine.

Le Pôle *Produits Pour la Construction* (PPC) comprend les branches Matériaux de Construction, Isolation et Canalisation. Les deux premières desservent le marché de l'Habitat, tant construction neuve que rénovation. Elles offrent des gammes de produits à la fois pour les parties extérieures (revêtement de façades, toitures, voirie et aménagement des espaces urbains ou autres) qu'intérieures (laine de verre, laine de roche, plafonds acoustiques). La branche Canalisation fabrique aussi des éléments de voirie. Elle est le premier équipementier mondial de canalisations en fonte ductile pour la distribution de l'eau. Les métiers du Pôle sont tout à la fois régionaux (Isolation et Matériaux de Construction) et mondiaux (Canalisation).

Métiers nouveaux

Le Pôle *Distribution Bâtiment,* premier distributeur de matériaux de construction en Europe et premier distributeur de carrelage au plan mondial, est issu de l'achat de Point.P et de Lapeyre, composantes du groupe Poliet. Le Pôle a connu un développement important depuis cette date, tant par croissance interne que par acquisitions. Ce sont ces dernières (Jewson et Graham au Royaume-Uni, Raab Karcher en Allemagne, aux Pays-Bas et en Europe de l'Est, puis en 2004 Dahl en Scandinavie) qui lui ont permis de bâtir sa position européenne.

Le Pôle *Matériaux Haute Performance* (MHP) réunit les branches Céramiques & Plastiques, Abrasifs et, depuis courant 2004, Renforcement. Le Pôle est numéro un mondial pour les Abrasifs et pour les applications thermiques et mécaniques des Céramiques, numéro un également des Plastiques à Haute Performance. Numéro un mondial pour les Fils de verre, le Renforcement a une forte présence internationale dans vingt pays. L'ensemble du Pôle réalise 70 % de son chiffre d'affaires dans des activités mondiales de co-développement où il s'appuie sur de forts savoir-faire technologiques et 25 % dans des spécialités ou des zones exposées à la concurrence des pays à bas coûts.

Vitrage

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Produits de base Verre plat	◆ Verres clairs et teintés, verres à couches	◆ Pilkington (Grande-Bretagne) ◆ Asahi (Japon) ◆ Guardian (États-Unis) ◆ PPG (États-Unis)	◆ N° 1 en Europe ◆ N° 2 mondial
◆ Transformation et Distribution Bâtiment	◆ Construction, bâtiment, aménagements intérieurs, industrie du meuble		
◆ Verre Automobile	◆ Produits transparents et de sécurité pour l'Automobile, verres de remplacement ◆ Aéronautique et Transports		
◆ Spécialités	◆ Verres anti-feu, verres de protection nucléaire, optique industrielle, électroménager, réfrigération commerciale, verre pour l'électronique	◆ Schott (Allemagne)	

* *Source Saint-Gobain*

Conditionnement

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Bouteilles et pots	◆ Emballage alimentaire (pour boissons et produits alimentaires divers)	◆ Owens Illinois (États-Unis, Europe, Amérique Latine) ◆ Rexam (Europe) ◆ Anchor Glass (États-Unis) ◆ Vidrala (Espagne)	◆ *Co-leader* mondial ◆ N° 1 en Europe pour l'ensemble des métiers réunis
◆ Flaconnage	◆ Marchés de la parfumerie, de la pharmacie et du médical	◆ Pochet (France) ◆ Rocco Bormioli (Italie) ◆ Gerresheim (Allemagne, États-Unis) ◆ Wheaton (États-Unis)	◆ *Leader* mondial
◆ Pompes et dispensateurs en plastique	◆ Produits d'entretien, d'hygiène et de beauté ◆ Parfumerie – pharmacie	◆ Continental AFA (États-Unis) ◆ Crown Cork (Europe) ◆ Guala (Italie) ◆ Aptar (Europe, États-Unis) ◆ Coster (Italie)	◆ *Leader* ou *co-leader* mondial sur l'ensemble des segments

* *Source Saint-Gobain*

Produits Pour la Construction

Matériaux de Construction

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Produits de façade et d'extérieur en PVC (États-Unis) ◆ Matériaux de toiture (États-Unis) ◆ Produits en béton ◆ Matériaux composites, mortiers	◆ Maison individuelle, neuf et rénovation ◆ Enduits de façade, colles et joints de carrelage ◆ Voiries et réseaux ◆ Génie civil ◆ Mobilier urbain ◆ Éléments pour jardins et paysages	◆ Materis (France) ◆ Owens Corning (États-Unis) ◆ Trex (États-Unis) ◆ GAF (États-Unis) ◆ Elk (États-Unis) ◆ James Hardie (États-Unis) ◆ Etex (Belgique) ◆ Royal Group (Canada) ◆ Bonna-Sabla (France)	◆ *Leader* en Europe pour les mortiers industriels ◆ Un des *leader* mondiaux pour les produits de revêtement et de façade ◆ *Co-leader* aux États-Unis pour les toitures

Isolation

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Laine de Verre ◆ Laine de Roche ◆ Plafonds acoustiques ◆ Mousses isolantes ◆ Ossatures et plafonds métalliques	◆ Isolation thermique et acoustique des bâtiments, installations techniques, matériels roulants ◆ Culture hors-sol	◆ Owens Corning (États-Unis, Chine) ◆ Johns-Manville (États-Unis) ◆ Rockwool (Europe) ◆ Ursa (Europe) ◆ Knauf (États-Unis, Europe) ◆ Armstrong (États-Unis, Europe)	◆ Isolation : *leader* mondial

Canalisation

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Systèmes complets de canalisations en fonte ductile et accessoires pour canalisations tous matériaux	◆ Adduction d'eau potable ◆ Irrigation ◆ Assainissement ◆ Protection incendie ◆ Collecte des eaux pluviales	◆ US Pipe (États-Unis) ◆ Mac Wane (États-Unis) ◆ Kubota (Japon) ◆ Xinxing (Chine) ◆ Buderus (Allemagne) ◆ Tyco (États-Unis)	◆ *Leader* mondial pour les tuyaux en fonte ductile
◆ Voirie en fonte ductile et en acier	◆ Accès aux réseaux secs et humides	◆ Norinco (France)	◆ *Leader* mondial pour les pièces de voirie en fonte ductile
◆ Systèmes complets de canalisations pour la collecte et l'évacuation des eaux usées et pluviales dans le Bâtiment	◆ Canalisation des bâtiments		◆ *Leader* européen pour les fontes de Bâtiment

* *Source Saint-Gobain*

Distribution Bâtiment

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Distribution de matériaux de construction pour le neuf et la rénovation ◆ Menuiseries industrielles	◆ Marché de l'habitat individuel et collectif ◆ Équipement de la maison : cuisines, menuiseries, salles de bains, chauffage	◆ Wolseley (Grande-Bretagne, France) ◆ CRH (Irlande, Pays-Bas) ◆ Travis Perkins (Grande-Bretagne)	◆ *Leader* européen pour la distribution des matériaux et *leader* mondial pour la distribution de carrelages

* *Source Saint-Gobain*

Matériaux Haute Performance

Céramiques & Plastiques

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Céramiques	◆ Réfractaires pour les fours de verrerie, céramique, métallurgie et énergie ◆ Céramiques fines et céramiques structurales pour l'électroménager, l'automobile, l'aérospatiale, les télécommunications, le pétrole, le nucléaire, la pétrochimie	◆ Cookson (Grande-Bretagne) ◆ Morgan Crucible (Grande-Bretagne) ◆ NGK Insulators (Japon) ◆ Asahi (Japon)	◆ *Leader* mondial pour les applications réfractaires
◆ Grains et Poudres	◆ Grains et poudres céramiques pour l'industrie abrasive, réfractaire, céramique ◆ Billes pour micro-broyage ◆ Supports de catalyse pour la pétrochimie ◆ Agents de soutènement pour l'industrie pétrolière	◆ Carboceramics (États-Unis) ◆ Imerys (France)	◆ N° 1 mondial pour le carbure de silicium ◆ N° 1 mondial pour les grains abrasifs à base de zircone ◆ N° 1 mondial pour les billes céramiques ◆ N° 2 mondial pour les agents de soutènement
◆ Cristaux	◆ Substrats, composants et équipements pour l'industrie des semi-conducteurs et de l'optique ◆ Détecteurs pour la sécurité et l'imagerie médicale	◆ Kyocera (Japon) ◆ Toshiba Ceramics (Japon) ◆ II-VI (États-Unis) ◆ Heraeus (Allemagne)	◆ *Leader* mondial pour la scintillation
◆ Plastiques Haute Performance	◆ Systèmes de gestion des fluides pour l'agroalimentaire, la santé, l'automobile et les semi-conducteurs ◆ Films de spécialités et composites flexibles ◆ Paliers et joints pour l'automobile et l'aéronautique	◆ Entegris (États-Unis) ◆ Trelleborg (Suède) ◆ DuPont (États-Unis) ◆ 3M (États-Unis) ◆ Rodgers (États-Unis)	◆ N° 1 ou N°2 mondial dans chacun des métiers Plastiques Haute Performance

Abrasifs

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Meules	◆ Dégrossissage, rectifications, affûtage des matériaux et outils aéronautique, automobile, transformation des métaux sidérurgie, roulement	◆ Carbo plc (Royaume-Uni) ◆ Noritake (Japon) ◆ Tyrolit (Autriche)	◆ *Leader* mondial pour l'ensemble des métiers
	◆ Tronçonnage et ébarbage, transformation de métaux, maintenance, énergie, sidérurgie, construction et bricolage (meules minces)	◆ SAIT (Italie, États-Unis) ◆ Tyrolit (Autriche) ◆ Comet (Slovénie)	
◆ Abrasifs appliqués	◆ Traitement de surfaces, ponçage : aéronautique, automobile, ameublement, machines portatives, sidérurgie, bijouterie, horlogerie, biomédical	◆ 3 M (États-Unis) ◆ Hermes (Allemagne) ◆ Klingspor (Allemagne) ◆ SIA (Suisse)	
◆ Super-abrasifs	◆ Travaux de précision : automobile, aéronautique, roulements, outils coupants, électronique, matériaux composites ◆ Verre ◆ Matériaux de construction	◆ Asahi (Japon) ◆ Diamant Boart (Belgique) ◆ Noritake (Japon) ◆ Wendt Boart (Belgique)	

Renforcement

Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive*
◆ Fils de Verre (TD,TPA,Tx,...)	◆ Automobile, transports, construction, biens d'équipement et de loisirs, industrie transformation des métaux électrique et électronique	◆ Owens Corning (États-Unis) ◆ P.P.G. (États-Unis) ◆ Johns-Manville (États-Unis) ◆ Nippon Electric Glass (Japon)	◆ Renforcement : *leader* mondial
◆ Transformation (grilles et tissus de verre, de carbone, de polyester, de Kevlar®)	◆ Bâtiment, matériaux industriels, composites techniques	◆ Nitto-Boseki (Japon)	◆ *Leader* pour les grilles d'isolation externe des bâtiments

** Source Saint-Gobain*

L'action Saint-Gobain

Bourse

Cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN FR 0000 125007), où elle est, au 31 décembre 2004, la dix-septième capitalisation boursière française (15 108 millions d'euros) et au dix-huitième rang des valeurs les plus actives de cette Bourse avec une moyenne de 1 521 647 actions échangées quotidiennement en 2004, l'action Saint-Gobain est également présente sur les principales bourses européennes : Francfort, Londres et Zürich (depuis 1987), Amsterdam et Bruxelles (depuis 1988). Les transactions sur ces marchés ont également été importantes, essentiellement à la Bourse de Londres. Par ailleurs, l'action Saint-Gobain fait partie des indices « Développement Durable » du Dow Jones (« DJS World Index » et « DJS European Index ») et des 50 valeurs européennes (« DJ Euro Stoxx 50 »).

L'action Saint-Gobain sert aussi de support aux marchés des options négociables de la Bourse de Paris (MONEP) et de la Bourse de Londres. A la Bourse de Paris, les volumes traités sur les options Saint-Gobain ont atteint 2 518 383 lots, contre 3 471 495 lots en 2003.

Cours extrêmes (source : Euronext Paris SA)

en euros

Année (en euros)	Plus haut	Plus bas	Dernier cours de l'année
2000	195,70	116,50	167,30
2001	180,00	128,20	169,50
2002*	49,05	18,57	27,96
2003	39,10	22,40	38,81
2004	45,11	38,00	44,32

(*) Après division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.

Dividendes

Année	Nombre de titres à rémunérer	Dividende net par action (en euros)	Rendement du dividende net sur le dernier cours de l'année
2002*	341 010 680 actions	1,13	4,04 %
2003	347 824 967 actions	1,15	2,96 %
2004	340 988 000 actions	1,28	2,89 %

(*) Après division du nominal par quatre en date du 27 juin 2002.
Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

Cours de l'action

Historique de cours après division du nominal par 4 en date du 27 juin 2002.

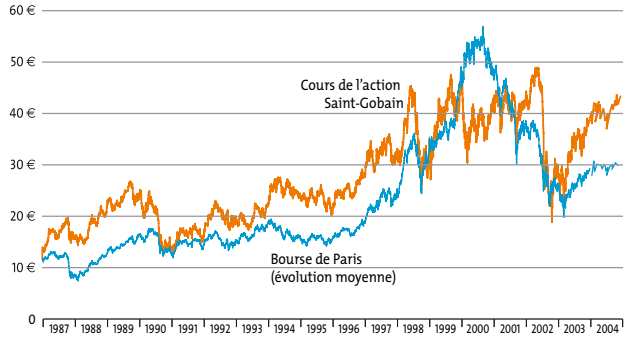

Taux de rendement global pourt l'actionnaire

(ou TSR « *Total Shareholder Return* »)

• Depuis la privatisation de décembre 1986 : 11,8 % par an

dont :

+ 7,6 % de plus-values sur cours
+ 4,2 % de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50 %)

Détail du calcul :

- cours de l'Offre Publique de Vente : 310 francs, soit 11,81 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- versement des dividendes en espèces en 1987 et 1988
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1989 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2004 inclus
- cours au 31 décembre 2004 : 44,32 euros

• Sur 10 ans, du 31 décembre 1994 au 31 décembre 2004 : 10,9 % par an dont :

+ 6,6 % de plus-values sur cours
+ 4,3 % de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50 %)

Détail du calcul :

- cours au 31 décembre 1994 : 576 francs, soit 21,96 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1994 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2004 inclus
- cours au 31 décembre 2004 : 44,32 euros

Nombres d'actions échangées (en milliers)

Historique du nombre d'actions échangées après division du nominal par 4.

Transactions depuis octobre 2003

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2003				
Octobre	45 673 234	1 570 622 810	36,41	31,22
Novembre	34 998 971	1 276 670 025	38,00	34,91
Décembre	30 042 609	1 136 720 146	39,10	36,88
TOTAUX	**110 714 814**	**3 984 012 981**		
2004				
Janvier	33 912 190	1 348 062 400	42,00	38,15
Février	30 532 612	1 283 670 018	43,68	40,16
Mars	39 932 504	1 629 243 034	44,09	38,31
Avril	33 043 116	1 404 018 959	44,45	40,90
Mai	27 334 559	1 103 063 783	43,27	38,12
Juin	43 106 142	1 792 487 201	42,69	40,20
Juillet	35 601 294	1 408 419 455	41,65	38,00
Août	26 504 797	1 073 494 625	41,87	39,00
Septembre	33 028 312	1 384 873 464	43,10	40,75
Octobre	32 299 829	1 373 794 226	43,50	41,42
Novembre	27 812 161	1 223 863 860	45,00	42,72
Décembre	30 999 103	1 363 410 647	45,11	42,81
TOTAUX	**394 106 619**	**16 388 401 672**		
2005				
Janvier	29 703 093	1 363 860 573	47,59	44,35
Février	29 674 709	1 408 744 480	49,25	44,85
Mars	29 855 754	1 396 228 204	47,65	46,11

Transactions depuis octobre 2003

(source : London Stock Exchange)

Bourse de Londres	En nombre de titres	En £
2003		
Octobre	13 283 555	317 368 230
Novembre	9 975 818	252 256 118
Décembre	11 775 611	312 028 002
TOTAUX	**35 034 984**	**881 652 350**
2004		
Janvier	16 447 200	457 122 690
Février	12 807 680	365 023 356
Mars	13 202 242	360 992 159
Avril	10 850 788	308 982 788
Mai	11 344 486	303 563 481
Juin	15 300 820	421 619 688
Juillet	14 297 240	378 911 988
Août	6 251 609	169 139 060
Septembre	8 873 155	252 711 479
Octobre	7 653 739	224 050 976
Novembre	12 278 836	378 871 261
Décembre	10 960 867	331 466 330
TOTAUX	**140 273 876**	**3 952 454 256**
2005		
Janvier	8 038 539	258 329 791
Février	7 178 177	235 592 076
Mars	6 637 138	215 367 743

A la Bourse de Francfort, 277 900 titres ont été échangés en 2004 (source : Datastream).

Depuis le succès des offres publiques d'achat suivies de retraits de la cote d'une filiale espagnole et de trois filiales brésiliennes en 2001, et de l'offre suivie d'un retrait obligatoire de la société Lapeyre en 2002, les seules sociétés du Groupe, en dehors de la Compagnie de Saint-Gobain, qui demeurent cotées à ce jour sont : Saint-Gobain Oberland à Francfort, Munich et Stuttgart, Hankuk Glass Industries à Séoul, Grindwell Norton et Saint-Gobain Sekurit India Ltd à Mumbai.

OCÉANES

(Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes)

En février 2002, la Compagnie de Saint-Gobain a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant de 920 millions d'euros à échéance de cinq ans. Ces titres sont cotés sur Eurolist d'Euronext Paris depuis le 18 février 2002.

Transactions depuis octobre 2003

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2003				
Octobre	16 013	3 479 788	218,50	215,00
Novembre	25 109	5 517 943	221,00	216,80
Décembre	6 123	1 355 911	224,50	220,50
TOTAUX	**47 245**	**10 353 642**		
2004				
Janvier	29 826	6 518 225	220,40	215,00
Février	11 954	2 664 581	224,15	217,00
Mars	11 866	2 647 069	240,00	220,25
Avril	47 565	10 705 490	227,00	223,10
Mai	5 446	1 202 767	225,80	207,00
Juin	3 171	698 292	222,50	219,40
Juillet	497	108 434	222,50	215,00
Août	22 904	5 050 777	221,60	219,60
Septembre	6 542	1 448 714	223,00	209,10
Octobre	5 237	1 153 820	222,40	216,50
Novembre	58 187	12 885 627	224,30	221,30
Décembre	52 176	11 691 388	225,85	211,00
TOTAUX	**255 360**	**56 772 761**		
2005				
Janvier	8 593	1 889 546	239,10	210,10
Février	6 239	1 396 200	224,40	217,00
Mars	10 720	2 360 444	221,70	206,00

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain avait réalisé une émission de titres participatifs de 700 millions de francs assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un nouveau montant de 700 millions de francs de titres participatifs. Au total, 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs ont été émis. Leur nominal est maintenant fixé à 152,45 €, depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

La rémunération de ces titres participatifs a toujours atteint le plafond contractuellement fixé, soit 125 % du TMO. Compte tenu des résultats de 2003, elle se maintiendra à ce plafond en 2004. La rémunération est en effet comprise entre 75 et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés de Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2004 au titre de l'exercice 2003 s'est élevé à 8,39 €.

Transactions depuis octobre 2003

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2003				
Octobre	765	121 552	164,00	154,90
Novembre	1 249	197 193	165,50	151,10
Décembre	1 917	307 702	179,00	155,30
TOTAUX	**3 931**	**626 447**		
2004				
Janvier	3 084	514 385	170,00	162,00
Février	3 196	539 313	169,80	167,00
Mars	8 906	1 594 780	192,90	168,80
Avril	1 993	376 411	191,00	182,00
Mai	933	176 718	192,50	188,00
Juin	1 085	206 047	191,90	182,00
Juillet	535	100 476	192,00	180,45
Août	1 781	321 507	182,00	178,00
Septembre	2 838	515 912	195,00	179,60
Octobre	1 808	339 143	195,00	181,20
Novembre	1 520	279 492	188,00	181,30
Décembre	1 168	213 486	187,70	181,60
TOTAUX	**28 847**	**5 177 670**		
2005				
Janvier	696	129 511	193,50	182,10
Février	2 598	482 532	188,00	184,10
Mars	2 727	501 859	185,90	180,10

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain avait également réalisé une émission de titres participatifs de 100 millions d'écus, assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un montant égal de titres participatifs en écus. Au total, 194 633 titres participatifs de 1 000 écus ont été émis. Leur nominal est désormais de 1 000 €.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an, d'une part, et d'une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre TMOE –0,50 % et TMOE + 1,75 %. Le montant versé par titre en 2004 s'est élevé à 67,50 €, payés en deux fois.

Transactions depuis octobre 2003

(source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux (en €)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2003				
Octobre	50	7 785	156,80	155,00
Novembre	228	35 592	158,36	155,00
Décembre	324	50 001	158,00	152,00
TOTAUX	**602**	**93 378**		
2004				
Janvier	98	15 528	163,51	156,01
Février	227	36 671	164,00	161,10
Mars	148	25 232	173,00	161,20
Avril	244	43 892	183,70	175,50
Mai	232	42 618	183,71	183,70
Juin	23	4 229	184,00	183,71
Juillet	179	32 469	184,70	179,85
Août	20	3 564	178,20	178,20
Septembre	118	20 961	180,01	177,00
Octobre	73	13 126	180,00	177,20
Novembre	110	19 800	180,00	180,00
Décembre	46	7 993	176,50	173,00
TOTAUX	**1 518**	**266 085**		
2005				
Janvier	291	51 322	177,40	172,00
Février	185	34 061	185,00	180,90
Mars	58	10 475	182,00	180,00

Il n'y a pas d'autres titres émis par la Compagnie de Saint-Gobain négociés sur un marché boursier que les actions, les OCÉANES et les titres participatifs.

L'ACTIONNARIAT

Capital social

Au 31 décembre 2004, le capital de la Compagnie de Saint-Gobain est fixé à 1 363 952 000 euros et composé, après division du nominal par quatre le 27 juin 2002, de 340 988 000 actions ordinaires au nominal de 4 euros, contre 347 824 967 actions au 31 décembre 2003. En cours d'année, le nombre d'actions a été réduit de 11 281 859 au total, compensant largement l'émission de 4 099 192 actions réservées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe et la souscription de 345 700 actions par exercice d'autant d'options de souscription.

Répartition du capital

	31 décembre 2004		31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Fonds du Plan d'Épargne du Groupe	6,7 %	11,6 %	7,4 %	11,7 %	6,3 %	9,6 %
Caisse des Dépôts et Consignations	3,1 %	2,9 %	4,2 %	4,0 %	4,6 %	4,4 %
Cogema	1,9 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %
Groupe AXA	1,2 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %	2,4 %	3,8 %
Groupe BNP Paribas	0,5 %	1,0 %	0,6 %	1,2 %	1,0 %	1,8 %
Autodétention	1,7 %	0	3,3 %	0	1,5 %	0
Autres actionnaires	84,9 %	81,5 %	81,6 %	80,1 %	82,3 %	78,6 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

La répartition du capital et des droits de vote a sensiblement évolué ces dernières années. Les anciennes participations croisées ont été totalement dénouées : Suez et Saint-Gobain d'une part, Vivendi Universal et Saint-Gobain d'autre part n'ont plus aucun lien de capital. Parallèlement, les investisseurs institutionnels, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, ont pris progressivement le relais de ces actionnaires historiques. Enfin, les fonds du Plan d'Épargne du Groupe ont vu leur participation, tant en capital qu'en droits de vote, très fortement progresser au fil des ans, et sont devenus depuis 2000 le premier actionnaire de la Compagnie.

Au cours de l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré le franchissement en hausse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Compagnie, puis le franchissement en baisse des deux seuils (Avis 204C0751 et 875, 27 juin et 7 juillet 2004, de l'Autorité des Marchés Financiers).

A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de pacte relatif au capital social ni d'action de concert entre les principaux actionnaires mentionnés ci-dessus.

Il n'existe pas d'auto-contrôle d'actions Saint-Gobain : seule existe l'autodétention mentionnée ci-dessus.

Le nombre d'actionnaires est estimé, selon la dernière étude des titres au porteur identifiables réalisée au 31 décembre 2004, à environ 230 000.

Depuis 1987, les statuts de la Compagnie prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus.

Au 31 décembre 2004, le nombre des droits de vote s'est ainsi établi à 358 860 924, pour un nombre d'actions s'élevant à 340 988 000. Compte tenu des options de souscription en cours (7 536 800), le capital potentiel -tous droits exercés- est composé de 348 524 800 actions à la même date, hors conversion éventuelle en actions nouvelles des OCÉANES, et de 366 048 612 actions si toutes les OCÉANES donnaient lieu à conversion en actions nouvelles.

Le pourcentage du capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration est inférieur à 0,5 %. Il en est de même des membres de la Direction du Groupe.

Évolution du capital sur cinq ans

	Montant du capital	Nombre d'actions	
6-00	1 342 036 944 €	83 877 309	Annulation de 3 359 441 actions
9-00	1 373 336 528 €	85 833 533	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 956 224 actions (à 106 €)
11-00	1 361 990 544 €	85 124 409	Annulation de 709 124 actions
12-00	1 363 412 208 €	85 213 263	Souscription de 88 854 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-01	1 377 862 608 €	86 116 413	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 903 150 actions (à 133 €)
11-01	1 362 189 600 €	85 136 850	Annulation de 979 563 actions
12-01	1 364 138 048 €	85 258 628	Souscription de 121 778 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 382 951 632 €	86 434 477	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 175 849 actions (à 135,50 €)
6-02	1 383 404 272 €	86 462 767	Souscription de 28 290 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-02	1 383 404 272 €	345 851 068	Division par quatre du nominal (de 16 à 4 €)
11-02	1 363 589 440 €	340 897 360	Annulation de 4 953 708 actions
11-02	1 364 000 000 €	341 000 000	Souscription de 102 640 actions par exercice d'autant d'options de souscription
12-02	1 364 042 720 €	341 010 680	Souscription de 10 680 actions par exercice d'autant d'options de souscription
7-03	1 390 164 428 €	347 541 107	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 6 499 407 actions (à 21,14 €) et souscription de 31 020 actions par exercice d'autant d'options de souscription
12-03	1 391 299 868 €	347 824 967	Souscription de 283 860 actions par exercice d'autant d'options de souscription
1-04	1 364 100 540 €	341 025 135	Annulation de 6 799 832 actions
6-04	1 380 497 308 €	345 124 327	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 4 099 192 actions (à 31,41 €)
11-04	1 362 569 200 €	340 642 300	Annulation de 4 482 027 actions
12-04	1 363 952 000 €	340 988 000	Souscription de 345 700 actions par exercice d'autant d'options de souscription

Autorisations financières

Aux termes des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003 et du 10 juin 2004, le Conseil d'administration dispose des autorisations financières ci-après résumées[1] :

- Jusqu'en décembre 2005, achat et revente éventuelle des actions Saint-Gobain dans la limite de 29 576 000 actions, au prix maximum d'achat unitaire de 55 € et minimum de revente unitaire de 23 €.
- Jusqu'en juin 2005 :

– annulation de tout ou partie des actions préalablement rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, et réductions de capital correspondantes.

- Jusqu'en août 2005 :

– émission d'obligations, de titres assimilés ou de titres et valeurs mobilières représentatives de créances, dans la limite de 3 000 M€.
– augmentation de capital par émission avec droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions, ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal de 760 M€ (actions) et de 3 000 M€ (valeurs obligataires).
– augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal de 760 M€ (actions) et de 3 000 M€ (valeurs obligataires).
– les montants nominaux de 760 M€ prévus par ces deux autorisations financières ne sont pas cumulables.
– augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe et dont le prix ne peut être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des vingt cours précédant la décision du Conseil d'administration, dans la limite d'un montant nominal d'environ 47 M€.
– attribution d'options donnant droit soit à l'achat d'actions existantes soit à la souscription d'actions nouvelles, au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux de Saint-Gobain, à un prix ne pouvant être inférieur à 100 % de la moyenne des vingt cours précédant la décision du Conseil d'administration, dans la limite d'environ 0,7 % du capital.

Ces autorisations venant à leur terme au plus tard à la fin de l'exercice 2005, l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005 sera saisie de résolutions tendant d'une manière générale à leur renouvellement.

Au cours de l'exercice 2004, il a été fait usage des quatre résolutions suivantes :

- achats et revente d'actions Saint-Gobain : 6 730 702 actions achetées, 1 227 819 cédées ;
- annulation d'actions rachetées : 11 281 859 actions annulées ;
- Plan d'Épargne du Groupe : 4 099 192 actions émises ;
- options de souscription d'actions : 3 881 800 options attribuées.

(1) Les montant indiqués sont, lorsqu'il a été fait usage des délégations, les soldes disponibles au 1er mars 2005.

Émissions d'OCÉANES

En février 2002, la Compagnie a émis des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES) pour un montant total de neuf cent vingt millions d'euros au taux d'intérêt annuel de 2,625 %. Ces OCÉANES, qui ont été admises sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 18 février 2002 (voir page 13), ont été émises au prix de 52,50 euros (compte tenu de la division du nominal), ont pour échéance le 1er janvier 2007, et comportent une option d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur exerçable à partir du 18 février 2005 si le cours de l'action excède 31,25 % de ce prix, compte tenu de la division du nominal. Si la totalité des obligations donnait lieu à option de conversion en actions nouvelles, 17 523 812 actions Saint-Gobain devraient être créées. Au 31 décembre 2004, aucune conversion n'a été demandée.

Plan d'Épargne du Groupe

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est un élément fort du contrat social dans le Groupe et constitue une voie privilégiée d'association des salariés à l'entreprise et de participation à ses résultats.

En 2004, le Plan d'Épargne du Groupe a proposé aux salariés un plan classique à échéance de cinq ans et de dix ans. 4 099 192 actions ont été ainsi souscrites pour un montant total de 128,8 M€ (6 499 407 actions et 137,4 M€ en 2003, année où avaient été simultanément proposés un plan classique et un plan à effet de levier).

En France, près de 66 % des salariés ont participé au PEG par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Le PEG a été proposé dans vingt autres pays européens et sept pays d'autres continents. Au total, près de 39 000 salariés du Groupe ont participé au PEG.

Les Fonds du Plan d'Épargne du Groupe détiennent au 31 décembre 2004 : 6,7 % du capital et 11,6 % des droits de vote de la Compagnie. En Juin 2004, après l'augmentation de capital consécutive au plan de l'année, les FCPE détenaient 8,4 % du capital et 12,4 % des droits de vote. La diminution sensible constatée au 31 décembre 2004 provient des sorties anticipées autorisées en France jusqu'à la fin de l'exercice par la loi du 9 août 2004 relative au soutien de la consommation et de l'investissement.

En janvier 2005, un nouveau Plan a été lancé. Il offre aux salariés les deux formules classiques à échéance de cinq et de dix ans, dans la limite de six millions cinq cent mille actions (Note d'opération du 4 février 2005, visa n° 05-065 de l'AMF).

Plan d'option sur actions Saint-Gobain

Des plans d'options sur actions ont été approuvés annuellement par le Conseil d'administration depuis 1987 ; les plans de 1987 à 1996 inclus sont aujourd'hui achevés étant donné que le délai maximum d'exercice des options de ces plans avait été fixé à cinq ans jusqu'en 1991 et à huit ans jusqu'en 1998 (puis dix ans ensuite).

Les plans d'options sur actions Saint-Gobain sont arrêtés par le Conseil d'administration après examen et sur proposition du Comité des Mandataires, qui a été composé au cours de l'exercice 2004 de M. Gérard MESTRALLET, Président, et de MM. Daniel BERNARD et Bruno ROGER.

Outre la Direction Générale (10 personnes), l'attribution d'options effectuée en novembre 2004 concerne trois catégories de bénéficiaires :

- la catégorie A comprend les Directeurs de Branches, les Délégués généraux et les Directeurs fonctionnels de la Compagnie qui sont membres du Comité de Liaison du Groupe (17 personnes) ;
- la catégorie B comprend les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des Branches et Délégations générales (1 013 personnes) ;
- la catégorie C comprend des cadres à haut potentiel ainsi que des salariés, cadres et non-cadres, ayant accompli une performance particulière (440 personnes).

Le nombre total de bénéficiaires du plan de novembre 2004 est ainsi de 1480, proche de celui de 2003 (1 393). Dans chacune des catégories, le nombre d'options attribuées est individualisé en fonction des responsabilités exercées et des performances réalisées. Le nombre total d'options attribuées est de 3 881 800 (3 717 700 en 2003), et représente 1,1 % du capital social à fin 2004.

Jusqu'en 1996 inclus, et de nouveau depuis 2003, les plans portent sur des options de souscription d'actions nouvelles ; de 1997 à 2002, sur des options d'achat d'actions existantes pour l'exercice desquelles sont utilisées des actions conservées en autodétention.

Tout rabais sur le cours moyen de l'action au moment de l'attribution par le Conseil d'administration a été supprimé depuis 1999 : le prix d'achat correspond donc à 100 % de ce cours moyen, soit 43,56 € pour les attributions de novembre 2004.

Les principales conditions générales arrêtées par le Conseil pour l'exercice des options sont les suivantes :

- le délai maximum de levée est de dix ans ;
- le délai minimum de levée est de trois ans ou de quatre ans selon les cas ;

• le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe avant leur levée sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

Des conditions particulières d'exercice sont stipulées pour certaines catégories de bénéficiaires. A ce titre, comme il l'avait déjà fait en 2003, le Conseil d'administration a notamment assujetti la levée de la moitié des options attribuées en novembre 2004 à la Direction Générale et à la catégorie A à la réalisation d'une condition de performance de plus de 20 % du cours de bourse de l'action Saint-Gobain, au jour de l'exercice, par rapport au prix d'exercice.

Par ailleurs, conformément à une décision du Conseil d'administration de 1997, les bénéficiaires de la Direction Générale et de la catégorie A, qui constituent ensemble le Comité de Liaison du Groupe, devaient, lorsqu'ils sont en fonction depuis cette date, détenir en permanence au nominatif à fin 2004 au moins 3 600 actions Saint-Gobain et doivent accroître leur détention de 400 actions au moins chaque année suivante ; les principaux bénéficiaires de la catégorie B doivent détenir pour leur part au moins 400 actions en permanence au nominatif.

Les trois tableaux ci-après récapitulent les données relatives aux plans d'options en vigueur au cours de l'Exercice 2004 ainsi que celles concernant les mandataires sociaux et les dix principaux attributaires :

Date de l'AG d'autorisation	13 juin 1995	25 juin 1997	25 juin 1998	24 juin 1999	24 juin 1999	28 juin 2001	28 juin 2001	5 juin 2003	5 juin 2003
Date du Conseil d'administration	21/11/1996	20/11/1997	19/11/1998	18/11/1999	16/11/2000 (***)	22/11/2001	21/11/2002	20/11/2003	18/11/2004
Nature des options	souscription	achat	achat	achat	achat	achat	achat	souscription	souscription
Nombre de bénéficiaires	161	182	218	393	780	1 351	1 368	1 393	1 480
Nombre total d'actions pouvant être obtenues (*)	1 214 760	1 187 460	1 287 980	1 750 900	2 696 500	3 774 800	3 785 500	3 717 700	3 881 800
Dont :									
Nombre d'actions pouvant être obtenues par les membres de la Direction du Groupe	484 800	550 400	548 000	538 000	810 400	924 800	936 200	914 800	1 002 800
Nombre de dirigeants concernés	20	19	19	19	20	18	18	17	17 (**)
Point de départ d'exercice des options	21/11/1998	20/11/1999 ou 20/11/2002	19/11/2001 ou 19/11/2003	18/11/2002 ou 18/11/2004	16/11/2003 ou 16/11/2005	22/11/2004 ou 22/11/2005	22/11/2005 ou 22/11/2006	21/11/2006 ou 21/11/2007	19/11/2007 ou 19/11/2008
Date d'expiration	20/11/2004	19/11/2005	18/11/2006	17/11/2009	15/11/2010	21/11/2011	21/11/2012	20/11/2013	18/11/2014
Prix de souscription/ d'achat (*)	21,42€	28,47 €	29,54 €	40,63 €	37,72 €	40,22 €	23,53 €	35,67 €	43,56 €
Rabais sur cours moyen	20 %	10 %	5 %	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options non levées au 31/12/2004 (*)	0	374 580	576 965	1 562 890	2 466 500	3 632 000	3 679 300	3 655 000	3 881 800

** La division par quatre du nominal étant intervenue en juin 2002, tous les nombres d'actions figurant au titre d'une date antérieure ont été multipliés par quatre afin de rendre les données directement comparables; il en est de même des nombres d'options non levées à fin 2004 ; les prix de souscription ou d'achat ont été corrélativement divisés par quatre.*

*** La liste nominative des 17 personnes composant la Direction du Groupe figure à la page 30.*

**** En outre, une attribution particulière portant sur 20 000 options d'achat au prix de 33,11 € est intervenue le 30 mars 2000.*

Options sur actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées	Prix	Point de départ d'exercice
Options consenties durant l'Exercice 2004 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe			
• M. Jean-Louis Beffa	280 000 (*)	43,56 €	novembre 2008
• M. Gianpaolo Caccini (**)	140 000 (*)	43,56 €	novembre 2008
Options levées durant l'Exercice 2004 par chaque mandataire social	**Nombre d'options souscrites ou achetées**		**Date de caducité**
• M. Jean-Louis Beffa	76 000	28,47 €	novembre 2006
• M. Gianpaolo Caccini	15 000	21,42 €	novembre 2004
• M. Christian Streiff	13 600	28,47 €	novembre 2005
	16 000	29,54 €	novembre 2006

Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix unitaire
Options consenties, durant l'Exercice 2004, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	546 000 (*)	35,67 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'Exercice 2004 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	124 400	Prix moyen pondéré 27,23 €

(*) Comme indiqué ci-dessus, la moitié des options ainsi consenties ne pourront être levées que si au jour de l'exercice, le cours de l'action Saint-Gobain est supérieur de plus de 20 % au prix unitaire indiqué.

(**) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 mars 2004, administrateur depuis le 10 juin 2004.

Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant sur les actions de sociétés du Groupe françaises ou étrangères cotées ou non cotées.

Rachat et annulations d'actions Saint-Gobain

Au cours de l'exercice 2004, la Compagnie a acheté sur le marché 6 730 702 de ses actions sur la base des autorisations accordées par les Assemblées Générales Mixtes des 5 juin 2003 (note d'information du 6 mai 2003, visa n° 03-386 de la COB) et 10 juin 2004 (note d'information du 12 mai 2004, visa n° 04-405 de l'AMF), pour un montant global de 280 M€ sans utilisation de produits dérivés. Pendant la même période, 1 227 819 actions Saint-Gobain ont été cédées à des titulaires d'options d'achat d'actions à l'occasion de l'exercice de ces options, pour un montant global de 52,3 M€. Le Conseil d'administration a annulé 6 799 832 actions Saint-Gobain autodétenues le 29 janvier 2004 et 4 482 027 le 18 novembre 2004, de sorte que le nombre d'actions composant le capital social a été ramené à 340 988 000 au 31 décembre 2004.

POLITIQUE D'INFORMATION

La Direction de la Communication Financière est chargée de mettre en œuvre la politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires. Sa Directrice est Mme Florence TRIOU-TEIXEIRA (Tél.: 01 47 62 33 33 - Fax : 01 47 62 50 62). Cette Direction est à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier d'une *Lettre aux Actionnaires,* ainsi que d'un *Guide de l'Actionnaire,* sur simple demande auprès de :

Saint-Gobain
Direction de la Communication Financière
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
N° VERT 0800 32 33 33

La Compagnie de Saint-Gobain a organisé au cours de l'année 2004 plusieurs rencontres en France avec ses actionnaires : Saint-Etienne en juin, Nantes et Reims en novembre, Nice et Orléans en décembre. Elle a également participé pour la septième fois au *Salon Actionaria* à Paris en novembre. Outre les deux réunions annuelles d'analystes et de journalistes à l'occasion de la publication des résultats estimés en janvier et en juillet, à Paris et à Londres, de nombreuses autres réunions d'information ont également été organisées sur les différentes places européennes où le titre est coté, ainsi qu'aux États-Unis et au Japon.

Le site Internet de la Compagnie de Saint-Gobain est destiné à présenter le Groupe et ses activités et retransmet les réunions d'analystes. Son adresse est :

www.saint-gobain.com

Une adresse de messagerie est à la disposition des actionnaires :

actionnaires@saint-gobain.com

Le Service Minitel 3615 code GOBAIN (0,15 €/mn) permet également aux actionnaires, analystes financiers, sociétés de Bourse, gérants de portefeuille ou particuliers, de s'informer des événements du Groupe, de connaître le cours de l'action ou de dialoguer avec lui.

Par l'intermédiaire de la BNP Paribas, la Compagnie de Saint-Gobain met aussi à la disposition de ses actionnaires des services complémentaires pour améliorer la gestion de leurs titres inscrits au nominatif pur. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de la Communication Financière de la Compagnie de Saint-Gobain ou à :

BNP Paribas
Immeuble Tolbiac
GIS - EMETTEURS - 75450 PARIS CEDEX 09
par téléphone : N° VERT 0 800 03 33 33
par télécopie : N° VERT 0 800 77 25 85

Calendrier financier 2005

Résultats estimés 2004 :	27 janvier 2005 après bourse
Résultats 2004 définitifs :	24 mars 2005 après bourse
Impacts des normes IFRS sur les résultats 2004 :	29 mars 2005 après bourse
Chiffre d'affaires du 1er trimestre :	26 avril 2005 après bourse
Assemblée Générale :	9 juin 2005 à 15 heures, au Palais des Congrès (Porte Maillot) à Paris, 17e
Date de règlement du dividende :	23 juin 2005
Résultats définitifs du 1er semestre 2005 :	28 juillet 2005
Chiffre d'affaires des neuf mois :	25 octobre 2005 après bourse

La Gouvernance d'entreprise

Conseil d'administration

La Compagnie de Saint-Gobain adhère aux principes de gouvernance d'entreprise énoncés par les Comités présidés par MM. VIÉNOT et BOUTON, et met en oeuvre l'ensemble des recommandations que ces Comités ont émises et qui ont été consolidées en octobre 2003 (AFEP-MEDEF, *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées*).

Conseil d'administration

Au 1er mars 2005, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain est ainsi composé :

Jean-Louis BEFFA

Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 63 ans, M. BEFFA est également Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Administrateur de Gaz de France et du Groupe Bruxelles Lambert, membre du Conseil de surveillance des sociétés Le Monde SA et Société Editrice du Monde SA, Président de Claude Bernard Participations SAS et membre du Conseil de surveillance de Le Monde Partenaires SAS. Au sein du Groupe Saint-Gobain, M. BEFFA est représentant permanent de la Compagnie au Conseil d'administration de Saint-Gobain PAM, Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria et de Saint-Gobain Corporation. Il est par ailleurs co-Président du Centre Cournot pour la Recherche en Économie et Vice-Président du Conseil de surveillance du Fonds de Réserve des Retraites. Il détient 210 000 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

Daniel BERNARD

Ancien Président-Directeur Général de Carrefour.

Agé de 59 ans, M. BERNARD est également Administrateur d'Alcatel. Il détient 4 400 actions Saint-Gobain.

42, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris

Isabelle BOUILLOT

Agée de 56 ans, Mme BOUILLOT est membre du Conseil de surveillance d'Accor, Administrateur de La Poste et d'Umicore, et Gérante majoritaire de IB Finance. Elle détient 1 200 actions Saint-Gobain.

42, rue Henri-Barbusse - 75005 Paris

Rolf-E. BREUER

Président du Conseil de surveillance de Deutsche Bank AG.

Agé de 67 ans, de nationalité allemande, M. BREUER est également Président du Conseil de surveillance de Deutsche Börse AG, membre du Conseil de surveillance de E.ON AG, Bertelsmann AG et Administrateur de Landwirtschaftliche Rentenbank et de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Par ailleurs, il est membre du comité consultatif de C.H. Boehringer Sohn. Il détient 4 516 actions Saint-Gobain.

Taunusanlage 12, D-60262 Frankfurt am Main (Allemagne)

Gianpaolo CACCINI

Ancien Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 66 ans, de nationalité italienne, M. CACCINI est Administrateur de Nexans, de JM Huber Corp., de Saint-Gobain Corporation et Président de l'association italienne Assovetro. Il détient 4 820 actions Saint-Gobain.

Assovetro, Via Caradosso 17, I-20123 Milan (Italie)

Paul A. DAVID

Professeur d'économie à l'Université de Stanford.

Agé de 70 ans, de nationalité américaine, M. DAVID est également Professeur émérite d'économie et d'histoire économique de l'Université d'Oxford. Il n'exerce pas d'autre mandat d'Administrateur. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Stanford University, Department of Economics, Stanford, CA 94305-6072 (États-Unis)

Jean-Martin FOLZ

Président du Directoire de Peugeot SA.

Agé de 58 ans, M. FOLZ est également Administrateur de Solvay. Au sein du Groupe PSA, il est Président du Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot, d'Automobiles Citroën, Administrateur de Banque PSA Finance, de Peugeot Citroën Automobiles et de Faurecia. Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.

75, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris

Sylvia JAY

Agée de 58 ans, de nationalité britannique, Lady JAY est Directrice Générale de la *British Food and Drink Federation.* Elle est également *Lay member* du *Procedures and Disciplinary Committee of the General Council to the Bar, Industrial Governor de la British Nutrition Foundation, Chairman* du *Pilgrim Trust,* et de l'Entente Cordiale *Scholarships Scheme,* membre du *Council of Food from Britain* et du *Franco-British Council.* Elle détient 800 actions Saint-Gobain.

6 Catherine Street, Londres WC2B 5JJ (Grande-Bretagne)

Pierre KERHUEL

Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain, et du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe Saint-Gobain.

Agé de 61 ans, M. Pierre KERHUEL est Directeur chargé de mission à la société Saint-Gobain Matériaux de Construction. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

José Luis LEAL MALDONADO

Président de l'Association espagnole des Banques.

Agé de 65 ans, de nationalité espagnole, M. LEAL MALDONADO est également Administrateur de Carrefour, CEPSA, et Renault España, ainsi que de Saint-Gobain Cristaleria. Il détient 4 000 actions Saint-Gobain.

C/Velazquez, 64 - 6e E-28001 Madrid (Espagne)

Sehoon LEE

Co-Président de Hankuk Glass Industries et de Hankuk Sekurit (Corée du Sud).

Agé de 55 ans, de nationalité sud-coréenne, M. LEE est également Président du Conseil d'administration de Saint-Gobain Hanglas Asia, et de SL Investment Ltd. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

Youngpoong Building, 33 Seorin-dong, Jongno-gu, Séoul 100-752 (Corée)

Gérard MESTRALLET

Président-Directeur Général de SUEZ.

Agé de 55 ans, M. MESTRALLET est également membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Taittinger, Administrateur de Crédit Agricole et Pargesa Holding. Au sein du Groupe Suez, M. MESTRALLET est Président du Conseil d'administration de Suez-Tractebel, Suez Environnement, Electrabel, Vice-Président de Hisusa et de Sociedad General de Aguas de Barcelona. Il détient 840 actions Saint-Gobain.

16, rue de la Ville-l'Evêque - 75008 Paris

Michel PÉBEREAU

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Agé de 63 ans, M. PÉBEREAU est également Administrateur de Lafarge et de Total, membre du Conseil de surveillance d'AXA et Censeur des Galeries Lafayette. Au sein du Groupe BNP Paribas, il est Administrateur de BNP Paribas UK et de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. Par ailleurs, il est Président de la Fédération Bancaire Européenne, de l'Institut de l'Entreprise et du Conseil d'orientation de l'Institut Aspen, membre de l'*International Monetary Conference,* de l'*International Advisory Panel,* de la *Monetary Authority of Singapore,* de l'*International Capital Markets Advisory Committee,* de la *Federal Reserve Bank of New-York* et de l'*International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghaï.* Il détient 820 actions Saint-Gobain.

3, rue d'Antin - 75002 Paris

Denis RANQUE

Président-Directeur Général de THALES.

Agé de 53 ans, M. Denis RANQUE est par ailleurs Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et du Cercle de l'Industrie et Administrateur de la Fondation de l'Ecole Polytechnique. Il détient 800 actions Saint-Gobain.

45, rue de Villiers - 92526 Neuilly-sur-Seine Cedex

Bruno ROGER

Président de Lazard Frères SAS.

Agé de 71 ans, M. ROGER est également Administrateur de Cap Gemini, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Pinault Printemps Redoute. Au sein du Groupe Lazard, il est Censeur d'Eurazeo (après en avoir été membre du Conseil de surveillance jusqu'en mai 2004). Par ailleurs, il a été Administrateur de Sofina jusqu'en mai 2004. Il détient 48 040 actions Saint-Gobain.

121, boulevard Haussmann - 75008 Paris

* * *

Directeur Général Délégué :
Pierre-André de CHALENDAR

Agé de 47 ans, diplômé de l'Essec et ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Administration, Pierre-André de CHALENDAR est inspecteur des finances. Entré dans le Groupe Saint-Gobain en 1989 en qualité de Directeur du Plan, il a exercé les fonctions de Directeur des Abrasifs Europe de 1992 à 1996, puis de Directeur de la Branche Abrasifs de 1996 à 2000. De 2000 à 2002, il a été Délégué Général de la Compagnie pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande et parallèlement Directeur de Branche Délégué pour la Branche Distribution Bâtiment au Royaume-Uni et aux États-Unis. Depuis 2003, il était Directeur Général Adjoint de la Compagnie et Directeur du Pôle Distribution Bâtiment.
Pierre-André de CHALENDAR a été nommé par le Conseil d'administration le 3 mai 2005, Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en remplacement de Christian STREIFF qui était en fonction depuis le 1er avril 2004 et qui a quitté le Groupe.

Secrétaire du Conseil d'administration :
Bernard FIELD, Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Composition du Conseil d'administration

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a de nouveau examiné la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002 et consolidés dans « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* » d'octobre 2003. Il a conclu de cet examen que répondent à tous ces critères et sont donc des administrateurs indépendants : M. BERNARD, Mme BOUILLOT, MM. DAVID, FOLZ, Mme JAY, MM. MESTRALLET et RANQUE, soit sept administrateurs sur quinze au 1er mars 2005. Si l'Assemblée Générale du 9 juin 2005 adopte les propositions de nomination des nouveaux administrateurs qui sont présentées ci-dessous, le Conseil d'administration comportera à compter de cette date deux administrateurs indépendants supplémentaires (MM. CROMME et SPINETTA), soit au total neuf administrateurs indépendants sur quinze membres. Le Conseil ne comporte ni administrateur élu par les salariés (mais un administrateur représentant les salariés actionnaires), ni censeur. Aux termes des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 800 actions au moins.

Renouvellement du Conseil d'administration

Les dates d'entrée en fonction des administrateurs sont les suivantes :

- MM. BEFFA et ROGER : février 1987 ;
- MM. BREUER et PÉBEREAU : juin 1993 ;
- M. MESTRALLET : novembre 1995 ;
- Mme BOUILLOT et M. LEAL MALDONADO : juin 1998 ;
- M. BERNARD : juin 2000 ;
- M. FOLZ : mars 2001 ;
- M. DAVID et Mme JAY : juin 2001 ;
- M. LEE : novembre 2002 ;
- MM. KERHUEL et RANQUE : juin 2003 ;
- M. CACCINI : juin 2004.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2003, la durée du mandat des administrateurs a été réduite de six à quatre ans, étant précisé que cette modification s'applique aux mandats conférés à compter du 5 juin 2003 et n'affectent pas les mandats en cours à cette date. Les dates d'expiration du mandat des administrateurs sont les suivantes :

- MM. BREUER, CACCINI, FOLZ, PÉBEREAU et ROGER : Assemblée annuelle de 2005 ;
- M. BERNARD : Assemblée annuelle de 2006 ;
- MM. DAVID, KERHUEL, LEE, MESTRALLET et RANQUE : Assemblée annuelle de 2007.
- M. BEFFA, Mme BOUILLOT, Mme JAY et M. LEAL MALDONADO : Assemblée annuelle de 2008 ;

Par suite de l'échéance des cinq mandats précités à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, et sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires le 9 juin 2005, le renouvellement et la nomination pour une durée de quatre ans des personnalités suivantes :

Renouvellement du mandat d'administrateur :

M. Gianpaolo CACCINI

Ancien Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 66 ans, de nationalité italienne, M. Gianpaolo CACCINI est docteur en chimie de l'Université de Pavie (Italie). Entré dans le Groupe Saint-Gobain en 1973 comme directeur des ventes de la division Isolation de la filiale italienne Balzaretti Modigliani, il a été nommé directeur de la division Etanchéité de la même société en 1980, puis successivement Directeur Général de la société Vetrotex Italia en 1983, Administrateur délégué de la société Vitrofil en 1986 (ces deux dernières sociétés relevant de la Branche Renforcement du Groupe), Président-Directeur Général de Saint-Gobain Desjonquères (Branche Conditionnement) en 1988, Directeur de la Branche Isolation en 1991 et, parallèlement, de la Branche Renforcement en 1993, Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain et Délégué Général pour l'Amérique du Nord en 1996. En 2000, il est nommé Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain, fonctions qu'il a occupées jusqu'à son départ en retraite le 1er avril 2004.

Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 21.

M. Gianpaolo CACCINI a été nommé administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain par l'Assemblée Générale du 10 juin 2004 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (M. Eric d'Hautefeuille), soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2005.

Il détient 4 820 actions Saint-Gobain.

M. Jean-Martin FOLZ

Président du Directoire de Peugeot SA.

Agé de 58 ans, M. Jean-Martin FOLZ est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Mines. Après un an à Tokyo à la Maison Franco-Japonaise, il débute sa vie professionnelle en 1972 dans une direction régionale du ministère de l'Industrie ; entre 1975 et 1978, il occupe différentes fonctions dans des cabinets ministériels et en dernier lieu est directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Industrie. En 1978, il entre dans le groupe Rhône-Poulenc, où il est d'abord directeur d'usine à Saint-Fons puis Directeur Général Adjoint de Rhône-Poulenc Spécialités Chimiques. Il est Directeur Général Adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale du groupe Schneider, de 1984 à 1987. En juillet 1987, il devient Directeur Général de Péchiney puis Président de Carbone Lorraine. En 1991, il est nommé Directeur Général de Eridania Béghin-Say et Président de Béghin-Say. Il entre dans le groupe PSA Peugeot Citroën en juillet 1995 et devient Directeur de la Division Automobile du groupe en avril 1996. Il est nommé Président du groupe PSA Peugeot Citroën à compter du 1er octobre 1997. Il devient également à cette date Président d'Automobiles Peugeot et d'Automobiles Citroën. Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 21.

M. Jean-Martin FOLZ a été coopté administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en mars 2001, et sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2001 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (M. Pierre Faurre), soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2005.

Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.

M. Michel PÉBEREAU

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Agé de 63 ans, M. Michel PÉBEREAU est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration. Inspecteur des Finances en 1967, il est chargé de mission puis conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances entre 1970 et 1974. Successivement chargé de mission, sous-directeur, directeur adjoint et chef de service à la Direction du Trésor, il devient entre 1978 et 1981 directeur de cabinet du Ministre de l'Économie puis chargé de mission auprès du Ministre. En 1982, il est nommé Directeur Général du Crédit Commercial de France, et en devient Président-Directeur Général en 1987. De 1993 à 2003, il est Président-Directeur Général de BNP puis de BNP Paribas ; depuis 2004, il en est Président du Conseil d'administration. Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 22.

M. Michel PÉBEREAU a été nommé administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain par l'Assemblée Générale de juin 1993, et renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999.

Il détient 820 actions Saint-Gobain.

Nomination de nouveaux administrateurs :

M. Gehrard CROMME

Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG.

Agé de 62 ans, M. Gehrard CROMME, de nationalité allemande, docteur en droit et diplômé en sciences économiques, est entré dans le Groupe Saint-Gobain en Allemagne en 1971. Il devient au début des années 1980 Délégué Général adjoint de Saint-Gobain en Allemagne et Président de la société Vegla, filiale verrière allemande du Groupe. A partir de 1986, il rejoint le Groupe Krupp où il est successivement nommé Président du Directoire de Krupp Stahl AG, de Hoesh-Krupp et de ThyssenKrupp AG. Depuis 2001, il est Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG. Il est par ailleurs Président de la commission gouvernementale allemande du code de gouvernance d'entreprise, ainsi que de l'*European Round Table*. Il exerce actuellement les mandats de membre du Conseil de surveillande d'Allianz, Axel Springer, Deutsche Lufthansa, E.ON, Hochtief, Siemens, Volkswagen en Allemagne, et d'administrateur de BNP Paribas et de Suez en France.

La candidature de M. Gehrard CROMME est proposée en remplacement du Dr Rolf-E. BREUER

August-Thyssen-Strasse 1, D-40211 Düsseldorf (Allemagne)

M. Jean-Cyril SPINETTA

Président-Directeur Général d'Air France-KLM.

Agé de 61 ans, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École Nationale d'Administration, M. Jean-Cyril SPINETTA est, à partir de 1972, successivement chef du bureau des investissements et de la planification au ministère de l'Éducation Nationale et détaché comme auditeur au Conseil d'État. En 1978, il est nommé au secrétariat général du gouvernement. En 1981, il est chef du service d'information et de diffusion du premier Ministre, puis en 1983, directeur des collèges au ministère de l'Éducation Nationale. En 1984, il devient directeur du cabinet du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, puis du Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi et enfin du Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer. Président d'Air Inter de 1990 à 1993, il est nommé de 1994 à 1995, auprès du Président de la République, conseiller pour les affaires industrielles. En 1996, M. Jean-Cyril SPINETTA rejoint le cabinet du Commissaire européen chargé des sciences, de la recherche et de l'éducation. Inspecteur général de l'administration de l'Éducation Nationale, il est, en 1997, chargé de mission auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

M. Jean-Cyril SPINETTA a été nommé Président-Directeur Général d'Air France en 1997. Il est Président-Directeur Général du Groupe Air France-KLM depuis juin 2004. Par ailleurs, il a été président de l'« *Association of European Airlines* » pour l'année 2001, et a été élu président du Conseil des Gouverneurs de l'IATA pour l'année 2004/2005.

La candidature de M. Jean-Cyril SPINETTA est proposée en remplacement de M. Bruno ROGER.

45, rue de Paris - 95747 Roissy-Charles-de-Gaulle Cedex

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Il est rappelé qu'en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, le Conseil d'administration a décidé en juillet 2002, puis confirmé le 10 juin 2004, que la direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain continuera à être assumée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Louis BEFFA, avec le titre de Président-Directeur Général.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, consolidées dans « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* » en octobre 2003 , le Conseil d'administration a arrêté un règlement intérieur en 2003.

Le **Règlement intérieur du Conseil d'administration** de la Compagnie a pour objet de préciser les principales modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil qui sont résumées ci-après :

• *Séances du Conseil.* Il tient sept séances ordinaires par an, dont une sur un site du Groupe différent chaque année. Les administrateurs peuvent, dans les conditions prévues par la loi, participer à une séance par visioconférence.

• *Information préalable et permanente des administrateurs.* Outre l'envoi avec la convocation de chaque séance d'une sélection d'analyses financières et d'un panorama d'articles de presse concernant le Groupe, le texte des exposés et présentations prévus à l'ordre du jour, le projet de rapport annuel et les projets de comptes consolidés et sociaux sont transmis aux administrateurs préalablement aux séances au cours desquelles ils sont débattus. Le dossier remis lors de chaque séance comporte notamment une analyse du résultat d'exploitation et une situation de l'endettement net du Groupe, arrêtées à la fin du mois précédant la séance. Entre les séances, les administrateurs reçoivent au fur et à mesure tous les communiqués diffusés par le Groupe, et, le cas échéant, les informations utiles sur les évènements ou opérations significatifs pour le Groupe. D'une manière générale, les administrateurs sont en droit de demander communication de tout document nécessaire aux délibérations du Conseil qu'ils estimeraient ne pas leur avoir été remis, et de demander à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe hors la présence des mandataires sociaux, après avoir informé le Président du Conseil.

• *Délibérations du Conseil.* Outre les délibérations qui correspondent à ses attributions légales, réglementaires et statutaires, le Conseil examine au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe Saint-Gobain et les arrête. Il approuve préalablement à leur réalisation les opérations d'investissements, de restructurations, d'acquisitions, de prise ou de cession de participations dont le montant unitaire est supérieur à 150 M€, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe. Il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ; une évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement est réalisée périodiquement sous la direction du Comité des Mandataires. Sur le rapport de ce Comité, il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

A l'occasion d'une séance, les administrateurs peuvent se réunir hors la présence des mandataires sociaux afin d'évaluer les performances de ceux-ci et de réfléchir à l'avenir de la direction générale du Groupe.

• *Comités du Conseil.* Les travaux et délibérations du Conseil sont préparés dans leurs domaines respectifs par le Comité des Comptes et le Comité des Mandataires, dont les membres sont nommés par le Conseil. Ces Comités peuvent demander la réalisation d'études techniques par des experts extérieurs aux frais de la Compagnie, et entendre les cadres de direction du Groupe après en avoir informé le Président du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil d'administration porte règlement du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires, notamment pour ce qui concerne leurs attributions respectives. Celles-ci sont reproduites ci-dessous sous la rubrique correspondant à chacun des Comités.

• *Opérations des administrateurs sur titres Compagnie de Saint-Gobain.* Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés, des périodes appelées « fenêtres négatives » sont déterminées chaque année durant lesquelles les administrateurs doivent s'abstenir de procéder à toute opération directe, indirecte ou dérivée portant sur les titres de la Compagnie. Ces périodes couvrent les 45 jours précédant les séances du Conseil au cours desquelles sont examinés les comptes consolidés annuels estimés et les comptes consolidés semestriels, les 15 jours avant celle relative aux comptes consolidés annuels définitifs, ainsi que le jour suivant chacune de ces séances.(1)

• *Jetons de présence.* Le règlement intérieur précise les modalités de répartition des jetons de présence. Celles-ci sont reproduites ci-dessous sous la rubrique correspondante.

• *Diverses dispositions* du règlement intérieur prévoient la possibilité d'une formation complémentaire des administrateurs sur les métiers et secteurs d'activité comme sur les aspects comptables, financiers et opérationnels du Groupe, l'assistance des administrateurs aux assemblées générales des actionnaires, et précisent le devoir de confidentialité auxquels s'astreignent les administrateurs en ce qui concerne les documents, informations et délibérations du Conseil d'administration.

Évaluation du fonctionnement du Conseil

Le Conseil avait procédé en 2000 puis en 2003 à une évaluation formalisée de son fonctionnement.(2)

En 2004, une nouvelle évaluation a été conduite par le Comité des Mandataires sur la base d'un questionnaire qui a

(1) Les principaux dirigeants du Groupe, de même que les salariés ayant accès à des informations « sensibles » sont également assujettis à ces « fenêtres négatives ».

(2) Rapport sur l'Exercice 2000, page 55 et sur l'Exercice 2003, page 26.

été adressé à chacun des administrateurs par le Président du Comité. Le questionnaire portait sur la composition du Conseil, son fonctionnement, sur l'information des administrateurs, la fréquence et le déroulement des séances, et sur le fonctionnement des Comités des Comptes et des Mandataires. Il ressort du dépouillement des réponses faites au questionnaire, qui a été effectué par le Président du Comité des Mandataires, que l'appréciation des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil est unanimement positive, et que ceux-ci ont constaté des progrès sur de nombreux points qui avaient fait l'objet de suggestions lors de l'évaluation précédente, spécialement sur les délais de mise à disposition de la documentation préalable aux séances, l'organisation des débats, notamment sur les questions stratégiques, et l'association des administrateurs aux travaux du Comité des Mandataires sur la succession du Président. En outre a été soulignée l'importance du déplacement annuel qui permet de combiner la tenue d'une séance du Conseil, la visite d'un site du Groupe et des contacts directs avec des dirigeants non mandataires sociaux. Enfin, la mise à l'ordre du jour de plusieurs sujets non directement liés à la gestion a été également proposée.

* * *

En 2004, conformément à la recommandation n°2002-01 de la Commission des Opérations de Bourse, la Compagnie a continué de publier sur le site Internet de l'AMF les déclarations que lui ont adressées les administrateurs et mandataires sociaux relativement aux opérations de souscription, d'achat (hors « stock options ») ou de vente d'actions Saint-Gobain et d'instruments financiers à terme sur actions Saint-Gobain, ainsi qu'aux opérations à terme sur actions Saint-Gobain, réalisées au cours du second semestre 2003 et du premier semestre 2004. En outre, à la suite du communiqué de l'AMF en date du 27 décembre 2004, le régime des opérations des dirigeants et des personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la Compagnie a été porté à la connaissance des administrateurs et des mandataires sociaux.

* * *

Le Conseil d'administration a tenu huit séances au cours de l'exercice 2004. Le taux de présence des administrateurs à l'ensemble de ces séances a été de 85 %.

Comités du Conseil d'administration

Comité des Comptes

M. Michel PÉBEREAU, Président,
Mme Isabelle BOUILLOT
M. Jean-Martin FOLZ

Le Comité comprend deux-tiers d'administrateurs indépendants (voir page 22).

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Comptes exerce les attributions suivantes :

Le Comité des Comptes a pour tâche essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. En particulier, à cet effet :

- Il examine les comptes consolidés semestriels et annuels ainsi que les comptes sociaux annuels, qui lui sont présentés par la Direction Générale, préalablement à leur examen par le Conseil d'administration.

- Il examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

- Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs, et est destinataire d'une note circonstanciée du Directeur Financier sur ces sujets.

- Il donne son avis sur l'organisation de l'audit interne, est informé de son programme de travail et est destinataire d'une synthèse périodique de ses rapports.

- Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes de la Compagnie et les conclusions de leurs contrôles. Il est destinataire d'une note des Commissaires aux comptes sur les principaux points relevés au cours de leurs travaux et sur les options comptables retenues.

- Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Compagnie, formule un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, et soumet au Conseil d'administration le résultat de cette sélection.

- Il examine, au regard des normes applicables, les catégories de conseils et d'autres prestations de service directement liés à leur mission que les Commissaires aux comptes et leur réseau sont autorisés à fournir à la Compagnie et aux sociétés du Groupe Saint-Gobain.

- Il se fait communiquer chaque année par les Commissaires aux comptes le montant et la répartition, par catégorie de missions, conseils et prestations, des honoraires versés par le Groupe Saint-Gobain aux Commissaires et à leur réseau au cours de l'exercice écoulé, et en rend compte au Conseil d'administration auquel il fait part de son avis sur leur indépendance.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2004. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 100 %.

Lors de trois de ces réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les Commissaires aux comptes et a procédé à l'examen préalable approfondi des comptes consolidés annuels estimés (janvier), des comptes sociaux et consolidés annuels (mars) et des comptes consolidés semestriels (juillet).

A ces occasions, il a examiné chaque fois, en présence des Commissaires aux Comptes, le relevé dressé par ceux-ci des principaux points discutés avec la Direction Financière lors de l'établissement de ces comptes, et en particulier les risques et engagements hors-bilan significatifs, qui ont fait l'objet d'une note spécifique du Directeur Financier à l'intention du Comité.

Le Comité s'est fait régulièrement présenter un exposé sur la situation résultant de l'évolution des litiges liés à l'amiante aux États-Unis. Il a procédé à une revue détaillée avec les Commissaires aux comptes des conséquences financières et comptables que cette situation emporte pour les filiales américaines concernées et pour le Groupe, et en a rendu compte au Conseil d'administration dans les séances subséquentes.

Le Comité a entendu successivement les quatre cabinets retenus au terme de la première phase de la procédure d'appel d'offres, ouverte en septembre 2003, tendant au renouvellement des deux Commissaires aux comptes de la Compagnie, et a adressé ses recommandations au Conseil d'administration pour lui permettre d'opérer le choix des deux cabinets proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2004.

Le Comité s'est, par ailleurs, fait communiquer par chacun des Commissaires le montant des honoraires perçus des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2003 pour leurs missions de contrôle légal des comptes, et pour leurs autres prestations, lesquelles n'ont pas excédé 13 % du montant total des honoraires payés (les données 2004 figurent en page 36). Il est rappelé que la Compagnie a mis en application depuis le 1er octobre 2003 une note de procédure définissant strictement les prestations de services pouvant être confiées aux Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe Saint-Gobain et à leur réseau, et celles qui leur sont interdites.

En outre, le Comité a pris connaissance du budget pour 2004 et des questions liées à l'évolution des normes comptables. Il a également examiné le rapport des Commissaires aux comptes sur les systèmes d'information de la Direction de la Trésorerie et du Financement, ainsi que le rapport d'activité du service d'audit interne pour 2003, son programme d'audit pour 2004 et son rapport d'activité pour le premier semestre 2004, et les notes de doctrines émises par la Direction Financière en 2004.

Enfin, le Comité a procédé, hors toute autre présence, à l'audition individuelle du directeur financier adjoint chargé du contrôle financier et de la consolidation, du directeur financier adjoint chargé de la trésorerie et du financement, et du directeur de l'audit interne, puis à l'audition des Commissaires aux comptes, en conformité avec les recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

Le Comité a rendu compte de ses diligences au Conseil d'administration dans ses séances des 29 janvier, 25 mars, 29 juillet et 23 septembre 2004.

Comité des Mandataires

M. Gérard MESTRALLET, Président,
M. Daniel BERNARD
M. Bruno ROGER

Le Comité comprend deux-tiers d'administrateurs indépendants (voir page 22).

Le Comité des Mandataires exerce à la fois les attributions d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations telles que prévues par les rapports AFEP-MEDEF sur la gouvernance d'entreprise.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, ses attributions sont les suivantes :

- Le Comité des Mandataires est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration dans tous les cas où un ou plusieurs mandats d'administrateur deviennent vacants ou viennent à expiration. Il organise une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants au sens des critères énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

- Il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002 et fait part de ses conclusions au Conseil d'administration.

- Il débat des propositions à présenter au Conseil en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du mandat de Président du Conseil d'administration.

- Il examine la ou les propositions du Président du Conseil d'administration tendant à la nomination d'un Directeur Général et/ou d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Délégués, et en rend compte au Conseil.

- Il formule des propositions au Conseil d'administration sur la détermination du montant et des modalités de la rémunération, notamment des critères de sa partie variable, et de la retraite du Président du Conseil d'administration, ainsi que sur la fixation des autres dispositions relatives à son statut.

- Il procède de même qu'au paragraphe précédent à l'égard du Directeur Général et/ou du ou des Directeurs Généraux Délégués.

- Il débat de la politique générale d'attribution des options sur actions ainsi que du choix entre options de souscription et options d'achat d'actions et examine les propositions de la Direction Générale tendant à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés du Groupe Saint-Gobain.

- Il formule des propositions relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au Président du Conseil d'administration et aux autres membres de la Direction Générale du Groupe Saint-Gobain.

• Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives à la gouvernance d'entreprise ; il conduit l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration qui est réalisée périodiquement.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2004. Le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 83 % (une absence).

Il s'est en premier lieu saisi de la question des candidatures à proposer à l'assemblée générale pour pourvoir aux mandats d'administrateurs venant à expiration à cette occasion, et a fait ses propositions lors de la séance subséquente du Conseil. Il a préparé l'examen par le Conseil des critères d'indépendance de chacun des administrateurs énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

En outre, le Comité a décidé de conduire lui-même l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration sur la base d'un questionnaire adressé à chaque administrateur par le Président du Comité, qui en a ensuite assuré le dépouillement et présenté les résultats au Conseil (voir page 25).

Le Comité a procédé, comme chaque année, au réexamen de la politique d'attribution et de la nature des options sur actions Saint-Gobain[1] et arrêté ses recommandations au Conseil sur le nombre et la répartition des bénéficiaires, la nature des options ainsi que sur les conditions générales et particulières d'exercice des options et la condition de performance à laquelle une partie d'entre elles est subordonnée. Préalablement à leur présentation au Conseil, il a examiné les propositions d'attribution faites sur la base des objectifs ainsi retenus, et a arrêté ses propositions d'attribution aux membres de la Direction du Groupe[2].

D'autre part, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil sur les critères à utiliser pour déterminer la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux pour 2004 (voir page 27).

Le Comité a rendu compte de ses délibérations au Conseil d'administration dans ses séances des 25 mars et 18 novembre 2004.

Rémunération des administrateurs

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs est fixé à 500 000 €.

Le Conseil d'administration a décidé de répartir ce montant selon les règles suivantes :

• le Président de la Compagnie ne perçoit pas de jetons de présence ;
• chacun des autres membres du Conseil d'administration se voit allouer à titre de partie fixe la somme annuelle de 16 000 € et à titre de partie variable 2 200 € par présence effective aux séances ;
• en outre, les Présidents et membres du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires se voient allouer à titre de partie fixe respectivement les sommes annuelles de 4 600 € et de 1 600 €, et à titre de partie variable 1 600 € par présence effective aux réunions ;
• les montants alloués à titre de partie fixe sont réglés *prorata temporis* lorsque les mandats prennent naissance ou fin en cours d'exercice ;
• les règlements sont faits semestriellement, à semestre échu, et la distribution du solde disponible éventuel du montant annuel alloué est effectuée au début de l'exercice suivant au *prorata* de la présence effective aux séances du Conseil tenues au cours de l'exercice écoulé.

Le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2004 s'est élevé à 500 000 €, comme au titre de l'exercice précédent.

Le montant net[1] individuel des jetons de présence versés par la Compagnie à ses administrateurs (parties fixe et variable confondues) au titre de l'exercice 2004 s'établit ainsi : M. Bernard 34 600 €, Mme Bouillot 47 005€, M. Breuer 23 371 €, M. Caccini 14 182 €[2], M. David 25 267 €, M. Folz 44 478 €, Mme Jay 23 371 €, M. Kerhuel 36 216 €, M. Leal Maldonado 27 162 €, M. Lee 25 267 €, M. Mestrallet 36 910 €, M. Pebereau 47 478 €, M. Roger 38 964 €, M. Ranque 28 635 €

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute fixe versée *au titre* de l'exercice 2004, ainsi que des avantages en nature bénéficiant pour la même année, à M. Jean-Louis BEFFA, Président-Directeur Général, par les sociétés du Groupe, est resté inchangé par rapport à 2002 et 2003, soit 980 000 €. Celui de M. Gianpaolo CACCINI, pour la période du 1er janvier au 31 mars 2004, et de M. Christian STREIFF, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2004, s'est élevé respectivement à 122 500 €[3] et 487 500 €.

(1) La description de la politique d'attribution d'options sur actions et les caractéristiques des plans d'options en vigueur figurent aux pages 17 à 19.

(2) Voir pages 17 et 18.

(1) Après déduction de la retenue à la source de 25 % pour MM. Breuer, Caccini, David, Mme Jay et MM. Leal Maldonado et Lee, non-résidents fiscaux en France.

(2) Pour la période allant du 10 juin, date de sa nomination comme administrateur, au 31 décembre 2004.

(3) La rémunération brute variable perçue par M. Gianpaolo Caccini pour la période du 1er janvier au 31 mars 2004, qui était établie sur les bases indiquées dans le Rapport sur l'exercice 2003 pages 29-30, s'est élevée à 133 750 €.

La rémunération brute variable versée à MM. BEFFA et STREIFF *au titre* de l'exercice 2004 comporte, pour une moitié, une part quantitative reposant sur un objectif prédéterminé de progression du résultat net consolidé hors plus ou moins-values et, pour l'autre, une part qualitative dont les paramètres sont définis et les résultats appréciés par le Comité des Mandataires ; son montant maximum ne peut dépasser 1,3 fois le montant de la rémunération brute fixe. Au titre de l'exercice 2004, le montant de la rémunération brute variable versée par les sociétés du Groupe devrait s'élever, pour M. Jean-Louis BEFFA, à 1 237 000 € (1 070 000 € *au titre* de 2003), et pour M. Christian STREIFF, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2004, à 430 125 €.

M. Jean-Louis BEFFA bénéficie du régime de retraite résultant du Règlement de retraite des ingénieurs et cadres qui a été adopté en 1972. Pour l'application des dispositions de ce Règlement, la base de calcul de sa retraite sera constituée de la somme de la dernière rémunération fixe perçue et de la moyenne des rémunérations variables perçues au titre des cinq années précédant la fin du mandat de Président, sans que cette moyenne puisse excéder en toute hypothèse 50% de la dernière rémunération fixe perçue.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans le Groupe Saint-Gobain.

Rémunération des dirigeants

Dans les sociétés du Groupe autres que la Compagnie, les jetons de présence qui sont alloués aux administrateurs représentant le Groupe – et notamment aux membres de la Direction du Groupe – sont soit reversés à leur société employeur, soit versés directement à celle-ci.

Dans les sociétés extérieures au Groupe dans lesquelles celui-ci détient des participations, les jetons de présence qui sont alloués au Président de la Compagnie à raison de ses fonctions d'Administrateur de ces sociétés sont également intégralement reversés à la Compagnie.

Les rémunérations des membres de la Direction du Groupe sont déterminées avec le double objectif de les situer correctement au regard des rémunérations en vigueur dans des groupes industriels comparables et de les structurer de façon que l'action personnelle de ces dirigeants contribue à la progression des résultats du Groupe.

La définition des rémunérations s'appuie notamment sur des études spécifiques réalisées à la demande de la Direction Générale par des consultants spécialisés dans ce domaine, études qui permettent de situer les deux objectifs précités.

Depuis plusieurs années déjà, les rémunérations des dirigeants comportent une part variable dépendant directement de l'action personnelle du dirigeant dans la conduite du secteur dont il est chargé. La généralisation progressive de ce principe dans l'ensemble des pays européens induit la mise en place de formules prenant en compte des données quantifiables comme le retour sur actifs nets (« ROA ») ou le retour sur investissements (« ROI ») et également des objectifs plus qualitatifs comme le développement de tel type d'activité ou l'implantation du Groupe dans un pays.

La rémunération des dirigeants est donc clairement liée à une gestion par objectifs nécessitant l'engagement personnel très marqué de la part de chacun d'eux, et peut connaître des variations significatives d'une année à l'autre en fonction des résultats obtenus.

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2004 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe[1], telle que définie ci-après, s'est élevé à 13,8 millions d'euros (12,7 en 2003), dont 5,1 millions (4,5 en 2003) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

(1) Y compris prorata temporis *les personnes mentionnées en notes de la page 30.*

Direction du Groupe

Au 31 décembre 2004, la Direction du Groupe était ainsi composée :

Direction Générale[1]

Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général

Christian STREIFF
Directeur Général Délégué

Jacques ASCHENBROICH
Directeur Général Adjoint

Jean-Claude BREFFORT
Directeur Général Adjoint

Roberto CALIARI
Directeur Général Adjoint

Pierre-André de CHALENDAR
Directeur Général Adjoint

Philippe CROUZET
Directeur Général Adjoint

Jérôme FESSARD
Directeur Général Adjoint

Claude IMAUVEN
Directeur Général Adjoint

Jean-François PHELIZON
Directeur Général Adjoint

Bernard FIELD
Secrétaire Général

Comité exécutif

Jean-Louis BEFFA
Christian STREIFF
Philippe CROUZET
Bernard FIELD

Secrétaire
Isabel MAREY-SEMPER

Direction fonctionnelles[2]

Jean-Claude LEHMANN
Directeur de la Recherche

Nicole GRISONI-BACHELIER
Directrice des Relations Extérieures

Isabel MAREY-SEMPER
Directrice du Plan et de la Stratégie

Directeurs de Pôle et de Branche[3]

Jacques ASCHENBROICH
Directeur du Pôle Vitrage

Jean-Philippe BUISSON
Directeur de la Branche Renforcement

Roberto CALIARI
Directeur du Pôle Matériaux Haute Performance

Pierre-André de CHALENDAR
Directeur du Pôle Distribution Bâtiment

Peter DACHOWSKI
Directeur délégué en Amérique du Nord, pour les Branches Canalisation, Isolation et Matériaux de Construction

Américo DÈNES
Directeur de la Branche Abrasifs

Jérôme FESSARD
Directeur du Pôle Conditionnement

Claude IMAUVEN
Directeur du Pôle Produits Pour la Construction

Délégués généraux

Olivier du BOUCHERON
Délégué Général au Benelux

Benoît CARPENTIER
Délégué Général en Espagne, au Portugal et au Maroc

Gilles COLAS
Délégué Général en Asie-Pacifique

Jean-Pierre FLORIS
Délégué Général au Brésil et en Argentine

Jean LARONZE
Délégué Général en Pologne, en Ukraine et en Russie

Anand MAHAJAN
Délégué Général en Inde

Paul NEETESON
Délégué Général en Allemagne et en Europe Centrale

Jean-François PHELIZON
Délégué Général aux États-Unis et au Canada

Guy ROLLI
Délégué Général au Mexique, au Venezuela et en Colombie

Patrick ROUX-VAILLARD
Délégué Général au Royaume-Uni et en République d'Irlande

Gianni SCOTTI [4]
Délégué Général en Italie et en Grèce

Jorma TOIVONEN
Délégué Général pour les Pays Nordiques et les Pays Baltes

(1) Émile François, Directeur Général Adjoint jusqu'au 31 juillet 2004.
(2) Sonia Sikorav, Directrice des Achats jusqu'au 31 mars 2005.
(3) Martin Ellis, Directeur de la Branche Matériaux de Construction jusqu'au 31 mai 2004.
(4) A compter du 1er janvier 2005.

Direction du Groupe

Au 4 mai 2005, par suite de la nomination de Pierre-André de CHALENDAR aux fonctions de Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en remplacement de Christian STREIFF, la Direction du Groupe est composée ainsi qu'il suit :

Direction Générale

Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général

Pierre-André de CHALENDAR
Directeur Général Délégué

Jacques ASCHENBROICH
Directeur Général Adjoint

Jean-Claude BREFFORT
Directeur Général Adjoint

Roberto CALIARI
Directeur Général Adjoint

Philippe CROUZET
Directeur Général Adjoint

Jérôme FESSARD
Directeur Général Adjoint

Claude IMAUVEN
Directeur Général Adjoint

Jean-François PHELIZON
Directeur Général Adjoint

Bernard FIELD
Secrétaire Général

Comité exécutif

Jean-Louis BEFFA
Pierre-André de CHALENDAR
Benoît BAZIN
Bernard FIELD

Direction fonctionnelles

Benoît BAZIN
Directeur Financier

Didier ROUX (1)
Directeur de la Recherche

Nicole GRISONI-BACHELIER
Directrice des Relations Extérieures

Directeurs de Pôle et de Branche

Jacques ASCHENBROICH
Directeur du Pôle Vitrage

Jean-Philippe BUISSON
Directeur de la Branche Renforcement

Roberto CALIARI
Directeur du Pôle Matériaux Haute Performance

Philippe CROUZET
Directeur du Pôle Distribution Bâtiment

Peter DACHOWSKI
Directeur délégué en Amérique du Nord, pour les Branches Canalisation, Isolation et Matériaux de Construction

Américo DÈNES
Directeur de la Branche Abrasifs

Jérôme FESSARD
Directeur du Pôle Conditionnement

Claude IMAUVEN
Directeur du Pôle Produits Pour la Construction

Délégués généraux

Olivier du BOUCHERON
Délégué Général au Benelux

Benoît CARPENTIER
Délégué Général en Espagne, au Portugal et au Maroc

Gilles COLAS
Délégué Général en Asie-Pacifique

Jean-Pierre FLORIS
Délégué Général au Brésil et en Argentine

Jean LARONZE
Délégué Général en Pologne, en Ukraine et en Russie

Roland LAZARD
Délégué Général au Royaume-Uni et en République d'Irlande

Anand MAHAJAN
Délégué Général en Inde

Paul NEETESON
Délégué Général en Allemagne et en Europe Centrale

Jean-François PHELIZON
Délégué Général aux États-Unis et au Canada

Guy ROLLI
Délégué Général au Mexique, au Venezuela et en Colombie

Gianni SCOTTI
Délégué Général en Italie et en Grèce

Jorma TOIVONEN
Délégué Général pour les Pays Nordiques et les Pays Baltes

(1) A compter du 1er juin 2005.

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie de Saint-Gobain et sur les limitations éventuelles des pouvoirs du Directeur Général

Le présent rapport est établi en conformité avec l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1er août 2003 (article L.225-37 du Code du commerce).

I - Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

L'ensemble des informations dont la loi prévoit de rendre compte au titre de l'organisation et de la préparation des travaux du Conseil d'administration sont fournies ci-avant sous les rubriques « *Composition, Renouvellement, Organisation et Fonctionnement et Comités du Conseil d'administration* », (pages 22 à 28) qui sont ici incorporées par référence.

II - Procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie de Saint-Gobain

Le contrôle interne de la Compagnie a pour objet de veiller à ce que les opérations réalisées par la Compagnie soient conformes aux objectifs du Groupe en termes de performance et de rentabilité, de protection du patrimoine, de fiabilité des informations financières et de respect des lois et règlementations en vigueur.

Il repose sur une *organisation* et des *procédures*.

Organisation générale du contrôle interne à la Compagnie de Saint-Gobain

1. Les structures impliquées dans le contrôle interne

Le contrôle interne de la Compagnie de Saint-Gobain s'appuie sur l'organisation matricielle du Groupe que constituent les Directions de Pôles et Branches opérationnels (métiers) et les Délégations Générales (zones géographiques), ainsi que sur les services fonctionnels dédiés directement ou indirectement aux activités de contrôle interne des dispositifs de maîtrise des risques, en particulier les services suivants :

a) La Direction de l'Audit Interne

La mission de l'Audit Interne est de veiller à l'existence et au bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Son effectif est pour partie rattaché au siège de la Compagnie et pour partie aux principales Délégations Générales du Groupe.

L'Audit Interne a réalisé en 2004 environ 200 missions dont les rapports ont été communiqués en synthèse à la Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes du Conseil d'administration.

Dans le respect de l'indépendance de chacun, il existe une étroite concertation entre l'Audit Interne et le collège des Commissaires aux comptes. Cette concertation, fondée sur le partage de l'information, a pour objectif d'accroître l'efficacité des contrôles et d'éviter les contrôles redondants. Elle constitue l'un des fondements du contrôle interne au sein de Saint-Gobain. Ainsi les rapports d'audit interne sont diffusés dans leur intégralité aux Commissaires aux comptes du Groupe. Inversement, les rapports d'audit, de contrôle interne, de revue des risques environnementaux et de revue informatique émis par les Commissaires aux comptes du Groupe sont communiqués à l'Audit Interne.

Le programme des missions de l'Audit Interne comporte des revues générales ou des revues spécifiques de processus. Il s'appuie sur une identification des risques réalisée conjointement par la Direction de l'Audit Interne de la Compagnie, les Pôles et Branches et les Délégations Générales. Le plan d'activité d'Audit Interne est soumis annuellement pour examen à la Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes du Conseil d'administration.

La conclusion de chaque mission d'audit est matérialisée par la production d'un rapport et, dans les cas de revues générales, par une note d'évaluation du niveau de contrôle interne. Le rapport rappelle les objectifs et le champ de la mission. Il décrit les observations faites durant la mission et débouche, après réponse par la société auditée, sur des conclusions, des recommandations et un plan d'action auquel la société auditée doit adhérer, en désignant un responsable pour chaque recommandation et en fixant une date limite de mise en œuvre.

Une information sur la situation d'avancement du plan d'action est communiquée à la fin de chaque semestre à l'Audit Interne et aux Pôles et Branches jusqu'à la mise en œuvre complète des recommandations.

Pour les sociétés ayant obtenu des notes d'évaluation insuffisantes, passé le temps nécessaire à la mise en œuvre des recommandations, l'Audit Interne effectue un retour sur audit afin d'évaluer les progrès accomplis.

b) La Direction Environnement, Hygiène et Sécurité

La Direction Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) anime et coordonne la politique du Groupe en ces domaines. Elle s'appuie sur un référentiel, évoqué ci-après, auquel les directeurs des établissements industriels doivent se conformer. La Direction EHS contrôle l'application des principes du référentiel EHS au moyen d'audits approfondis, qui ont lieu à l'initiative des Pôles et Branches et des unités opérationnelles ou

sur proposition de la Compagnie. Ces audits suivent une grille d'évaluation en 20 étapes. Ils sont réalisés par des auditeurs issus du Groupe, exerçant par ailleurs des fonctions opérationnelles dans la filière EHS pour la plupart, et préalablement formés aux techniques d'audits. Ce sont des audits croisés en ce sens que les auditeurs qui interviennent sur un site proviennent systématiquement d'une autre Branche du Groupe.

Au cours de l'année 2004, 159 audits EHS ont ainsi été réalisés dans le Groupe dans 13 pays.

L'application des procédures EHS fait également l'objet de contrôles par l'Audit Interne lors des revues générales. Une transmission formalisée des conclusions des audits permet de coordonner l'action de la Direction EHS et de l'Audit Interne.

Par ailleurs, l'autodiagnostic a fait l'objet en 2004 d'une révision par la Direction EHS. Ce nouvel outil, lancé au dernier trimestre 2004, sera étendu à l'ensemble des sociétés du Groupe qui devront l'utiliser au moins une fois par an.

Des standards en matière d'hygiène industrielle ont également été adoptés en 2004 et seront progressivement déployés dans l'ensemble du Groupe.

c) La Direction des Systèmes d'Information

Outre ses fonctions générales dans le domaine des systèmes d'information, la Direction des Systèmes d'Information a pour mission d'élaborer la politique du Groupe en matière de sécurité des systèmes d'information et des réseaux informatiques.

Un ensemble de règles et de bonnes pratiques dans le domaine des systèmes d'information et des réseaux ont été définies, sous forme de principes généraux complétés par des normes techniques périodiquement mises à jour pour suivre l'évolution technologique.

La Direction des Systèmes d'Information anime et coordonne un plan semestriel d'auto-évaluation dans ces domaines qui permet, au moyen du *reporting* associé, de mesurer la progression des sociétés et d'engager les actions nécessaires. Ce plan s'appuie sur le standard ISO 17799. L'auto-évaluation de 2004 a concerné 581 sites.

d) La Direction des Risques et Assurances

La Direction des Risques et Assurances définit la politique du Groupe en matière de gestion des risques industriels. A ce titre, elle promeut un référentiel de protection, évoqué ci-après, et organise la visite des sites les plus importants (environ 370 en 2004) par des ingénieurs-auditeurs extérieurs au Groupe. Un rapport rédigé à l'issue de chaque mission comporte des recommandations permettant aux responsables des sites de bâtir un plan d'action.

Ces audits permettent, outre une moindre vulnérabilité aux accidents, de souscrire des couvertures d'assurance en adéquation avec le risque potentiel (limite d'assurance).

Le Groupe a mis en place au 1er janvier 2004 une filiale d'assurance-dommages détenue à 100 % qui assure les sites industriels et commerciaux hors États-Unis, Canada, Brésil à hauteur de 12,5 millions d'euros par sinistre. Ce mécanisme facilite la prise de décision de prévention des sites.

De manière générale, la couverture des filiales au regard des risques de dommages aux biens et de responsabilité civile sont gérés soit directement par la Direction des Risques et Assurances soit par les Délégations aux États-Unis et au Canada et au Brésil sous le contrôle de la Direction des Risques et Assurances.

e) La Direction de la Trésorerie et des Financements

La Direction de la Trésorerie et des Financements définit la politique de financement pour l'ensemble du Groupe (Compagnie, Délégations Générales et filiales).

L'activité de Trésorerie fait l'objet de contrôles périodiques :

• La Direction de la Trésorerie et des Financements de la Compagnie est l'objet d'un audit annuel. Cet audit (revue des opérations dites de marché) examine les opérations de trésorerie faites dans l'année, même si elles sont closes au 31 décembre, et porte sur leur contenu et les risques, le cas échéant, qui ont été encourus. En outre, les Commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission annuelle, contrôlent aussi la comptabilisation des opérations de trésorerie.

Les nouveaux systèmes informatiques sont audités au moment de la mise en production ou postérieurement. Les systèmes en exploitation peuvent également faire l'objet d'une revue de la part des Commissaires aux comptes pour évaluer leur niveau de sécurité interne.

• Dans les services de trésorerie des Délégations Générales, l'Audit Interne effectue tous les ans, par rotation, une revue des opérations de trésorerie sous l'angle de leur conformité à la politique de la Direction de la Trésorerie et des Financements et de la qualité des contrôles internes.

• Dans les filiales, le contrôle interne des opérations de trésorerie est partie intégrante des revues générales de l'Audit Interne. Il entre également dans le champ des contrôles qui relèvent du commissariat aux comptes des filiales.

Au niveau du Groupe, la situation de trésorerie est suivie mensuellement par l'établissement d'une position d'endettement brute et nette. Elle fait l'objet d'une analyse de détail, par devises, type de taux, échéances, avant comme après d'éventuels produits dérivés. Les tirages à court terme de trésorerie, au travers des programmes de « *commercial paper* » ou de billets de trésorerie, qui permettent de répondre aux besoins à court terme du Groupe, font également l'objet d'un *reporting* mensuel. En raison du rôle particulier joué par la Compagnie de Saint-Gobain dans le financement du Groupe, la structure de son endettement, décrivant ses positions actives et passives, est également

suivie tous les mois. Enfin, la Direction de la Trésorerie informe mensuellement la Direction Financière des opérations de marché, et en particulier des opérations sur produits dérivés, effectuées durant le mois.

f) Le Contrôle financier

Les services du Contrôle financier analysent de manière approfondie les incidences financières de tous les dossiers d'investissements, d'acquisitions, de cessions, de fusions et d'opérations sur le capital, quels que soient leurs montants, proposés par les Pôles et Branches. Ils recueillent en outre l'avis des Directions et de la Délégation Générale concernées sur les aspects juridiques, fiscaux et sociaux des dossiers. Leurs analyses sont alors transmises par le canal de la Direction financière de la Compagnie à la Direction Générale du Groupe pour décision.

2. Les procédures de contrôle interne de la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain a développé de nombreuses procédures de contrôle interne pour sa propre organisation et celle de ses filiales, en particulier les procédures suivantes :

a) Doctrine du Groupe

Placé sous la responsabilité de la Direction de la Doctrine de la Compagnie, l'ensemble des procédures financières, administratives et de gestion applicables aux sociétés du Groupe représente un corps de règles, méthodes et procédures d'environ 600 textes accessibles par l'intranet du Groupe.

Ces règles, méthodes et procédures sont classées par grands chapitres :

- Organisation, gestion et administration
- Système d'information financière
- Consolidation Groupe
- Comptabilité et fiscalité
- Information financière
- Aide mémoire de gestion
- Normes comptables IFRS

La Doctrine du Groupe fixe les règles générales applicables à l'ensemble du Groupe sur lesquelles les sociétés s'appuient pour développer leurs propres procédures internes.

L'élaboration et la validation des notes de Doctrine suit une procédure qui associe d'abord les services fonctionnels concernés, puis donne lieu à une première validation par le Comité Doctrine, composé des Directeurs financiers de Pôles, Branches et Délégations, et de responsables fonctionnels de la Compagnie, enfin à la validation définitive par le Comité Financier, composé du Directeur Financier de la Compagnie et des principaux Directeurs financiers de Pôles et Branches et Délégations, et de responsables fonctionnels de la Compagnie.

Tout au long de l'année 2004, la Doctrine a poursuivi la rédaction des notes IFRS afin que le référentiel de *reporting* interne au Groupe soit disponible dès la fin de l'année. Par ailleurs, plus de 1500 collaborateurs ont suivi dans leur langue une formation de deux jours. Une formation spécifique destinée aux non-financiers du Groupe a également été dispensée en janvier 2005. Elle avait pour but de résumer brièvement les normes mais surtout d'attirer l'attention des dirigeants sur les changements opérationnels et organisationnels attendus par suite de l'application des normes IFRS. Enfin deux guides pratiques ont été publiées en cinq langues. Le premier, envoyé à plus de 2000 collaborateurs, a pour vocation de résumer les principaux changements par rapport au corps de normes précédent et d'identifier les difficultés majeures d'application des IFRS. Le second explique en détail les écritures comptables à passer pour traiter la problématique de la couverture de change.

b) Référentiel Environnement, Hygiène Industrielle et Sécurité

Le référentiel EHS décrit la démarche que tous les établissements doivent suivre pour atteindre les objectifs généraux du Groupe en matière de respect de l'environnement, de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Cette démarche s'articule autour des principales étapes de l'identification des risques, de la mise en œuvre des actions de prévention, de l'évaluation et du contrôle de l'efficacité du dispositif.

Le référentiel EHS est disponible sur l'intranet du Groupe et diffusé dans tous les établissements.

c) Doctrine générale de sécurité des systèmes d'information

En coordination avec la Direction de la Doctrine de la Compagnie, la Direction des Systèmes d'Information tient à jour un corps de règles et de procédures générales et détaillées relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des systèmes d'information et de communication.

Le plan d'auto-évaluation comporte des références aux règles de cette Doctrine.

d) Manuel de prévention en matière de risques industriels

Le manuel de prévention développé par la Direction des Risques et Assurances a pour objectif de former les responsables de sites et leurs équipes aux mesures de prévention qui doivent être prises en matière de risques industriels. Ce manuel décrit : les règles applicables, les modalités des visites des ingénieurs-assureurs, les mesures de prévention et de protection, les retours d'expérience après sinistres, les dispositifs de sécurité à intégrer dans les travaux neufs, les procédures et modes opératoires.

Cette démarche méthodique permet aux sites de progresser vers la mise en place de procédures et de moyens de prévention appropriés.

e) Procédures opérationnelles internes des services de la Compagnie, des Pôles et Branches et des Délégations Générales.

Dans le cadre du bon fonctionnement de ses services, la Compagnie dispose de procédures opérationnelles internes, notamment à la Direction de la Trésorerie et du Financement, à la Direction de la Comptabilité et des Titres, et à la Direction de la Consolidation. C'est ainsi qu'une note de doctrine sur l'activité Trésorerie et Financement détermine pour chacun des intervenants, qu'ils soient à la Direction de la Trésorerie et du Financement ou dans d'autres services de trésorerie dans le Groupe, les champs de compétence respectifs, la mission, les obligations, et les instruments financiers utilisables. D'autres notes de doctrine traitent de sujets tels que responsabilités, pouvoirs et contrôle, traitement des lettres de confort et/ou de garantie, gestion des comptes bancaires, etc.

Tout en s'appuyant sur les principes de la Doctrine Groupe, les Pôles et Branches et les Délégations ont également développé des procédures internes pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Organisation du contrôle interne dans l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

1. Les comptes individuels de la Compagnie (Société-Mère)

L'organisation comptable remplit sa mission d'information financière des actionnaires, des partenaires et des tiers dans le cadre des obligations légales françaises. Elle s'appuie sur des normes et des principes comptables définis. Ces derniers sont les principes communément admis de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes, de l'intangibilité du bilan d'ouverture, du rattachement des charges aux produits, de l'indépendance des périodes et de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

a) L'organisation comptable

L'organisation comptable est inspirée des règles, méthodes et procédures rappelées dans les notes de Doctrine du Groupe.

Elle assure le rapprochement et la justification de tous les comptes mensuellement, et la reconstitution des évènements qui y sont représentés. Elle est apte à anticiper la survenance de tout événement significatif afin de préparer et d'effectuer l'enregistrement comptable le mieux adapté à chaque cas et intervient autant que faire se peut en amont dans la détection des anomalies, afin d'éviter leur survenance. Le plan comptable est adapté aux besoins de classification des opérations et respecte le principe de l'importance relative. Il est lié au Système d'Information Financière du Groupe.

Chaque donnée fait l'objet d'une saisie unique dans un module spécifique intégré du logiciel SAP.

b) Le contrôle interne

Outre le contrôle du respect des procédures d'ordonnancement et de double signature de ses moyens de paiement sécurisés, le Service Comptable joue, en matière de contrôle interne, un rôle de garant des responsabilités définies par la Direction Générale, formalisées par une structure de centres de responsabilités appelés « Centres de Frais ».

En particulier, il adresse mensuellement aux responsables de ces Centres de Frais les états leur permettant de vérifier la prise en charge des frais qu'ils ont engagés par leur signature d'ordonnancement, et de comparer les dépenses réelles du mois et cumulées à celles prévues au budget initial.

Un jeu de ces documents est communiqué en synthèse mensuellement à la Direction Financière et à la Direction Générale.

Les éventuelles anomalies sont identifiées et régularisées le mois suivant.

2. Les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la Direction de la Consolidation et du *Reporting* Groupe. Cette Direction est chargée en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

a) Les normes du Groupe

Les comptes consolidés sont encore établis en 2004 selon les principes comptables généralement admis en France. La Consolidation assure l'information et la formation périodique des filiales en liaison avec les Branches et les Délégations. Elle dispose pour cela d'un manuel de consolidation, d'un site intranet et d'un outil de formation en français et en anglais.

La conversion du Groupe aux normes IFRS au 1er janvier 2005 a nécessité un effort particulier de formation et d'adaptation du système d'information qui a mobilisé en 2004 des ressources importantes. Le Groupe a procédé durant l'année 2004 à des remontées périodiques d'informations dans le nouveau référentiel de manière à fiabiliser la transition aux normes IFRS et être en mesure de communiquer ces données au marché en fin du premier trimestre 2005.

b) L'organisation de la consolidation des comptes du Groupe

La consolidation du Groupe est organisée par paliers et sous-paliers dépendant hiérarchiquement de chaque Branche et fonctionnellement de la Direction de la Consolidation et du Reporting Groupe. Cette organisation, calquée sur l'organisation en Pôles (métiers) et Délégations Générales (zones géographiques) du Groupe, vise à assurer la fiabilité des comptes en assurant un encadrement et un traitement de l'information proches des opérationnels.

c) Le traitement de l'information et le contrôle des comptes

Chaque filiale remonte ses comptes selon un calendrier fixé par la Compagnie. Ces comptes sont contrôlés et traités au niveau de chaque Branche, revus par la Délégation Générale concernée et remontés ensuite à la Direction de la Consolidation qui revoit dans sa globalité les comptes du Groupe et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont ensuite contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes qui appliquent les normes de la profession. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par les auditeurs locaux qui adaptent leurs diligences aux exigences légales locales et à la taille des sociétés.

d) Les outils de la consolidation

L'établissement des comptes s'effectue à l'aide d'un logiciel qui permet de disposer d'une base de données puissante et performante, respectant la structure matricielle du Groupe.

Cet outil est capable de gérer une base de données par palier et de centraliser en toute transparence l'intégralité des données dans la base du Groupe.

Il alimente un outil de diffusion de l'information à destination de la Direction Générale, des Directions de Branches et des Délégations Générales, assurant ainsi un contrôle interne des informations produites.

e) La fiabilisation des comptes par le processus de *reporting*

Le processus de *reporting* assure la fiabilisation des comptes intermédiaires et annuels du Groupe.

Les clôtures au 30 juin et au 31 décembre font l'objet d'une procédure de « préclôture » anticipée : au cours de réunions dites de « préclôture », les principaux responsables financiers et fiscaux de la Compagnie, des Pôles et Branches et Délégations Générales procèdent à un examen approfondi des projections de comptes de résultat et de bilan de chaque société consolidée, en présence du directeur financier et du responsable fiscal concernés. Ainsi, les comptes des sociétés sont analysés en détail sous l'angle comptable et fiscal, préalablement aux clôtures finales. Cette procédure permet la détection anticipée d'anomalies éventuelles et leur correction pendant les phases de clôtures proprement dites.

Ces actions croisées de la Compagnie, des Branches et des Délégations Générales constituent l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

Un rapport mensuel consolidé et détaillé est remis à la Direction Générale de la Compagnie. Ces résultats mensuels sont accompagnés de commentaires et d'analyses en provenance de la Direction de la Consolidation.

III - Limitations éventuelles des pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'administration continuant à assumer la Direction Générale de la Compagnie de Saint-Gobain, les pouvoirs à ce dernier titre ne font l'objet d'aucune limitation.

Contrôle externe de la Société

Au 31 décembre 2004, les Commissaires aux Comptes de la Compagnie sont :

• PricewaterhouseCoopers Audit, 32 rue Guersant, 75017 Paris représenté par MM. Pierre COLL et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 10 juin 2004 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2010.

• KPMG Audit, Département de KPMG S.A., 1 Cours Valmy 92923 Paris-La Défense, représenté par MM. Jean GATINAUD et Gilles SALIGNON, nommé le 10 juin 2004, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (la SECEF), soit jusqu'à l'assemblée annuelle de 2006.

Les Commissaires aux comptes suppléants, nommés le 10 juin 2004, sont :

• M. Yves NICOLAS, 32 rue Guersant, 75017 Paris, dont le mandat expirera lors de l'assemblée annuelle de 2010

• M. Jean-Paul VELLUTINI, 1 Cours Valmy 92923 Paris-La-Défense, dont le mandat expirera lors de l'assemblée annuelle de 2006.

En application des articles L 225-228 et L 820-3 du Code de Commerce, ces cabinets fournissent les informations suivantes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit et des membres de son réseau pris en charge par la Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont détaillés dans le tableau suivant :

	2004		2003	
(En millions d'euros)	Montant	%	Montant	%
Audit				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
France	3,0	27 %	2,8	20 %
Etranger	5,7	51 %	7,7	55 %
TOTAL	8,7	78 %	10,5	75 %
• Missions accessoires	1,8	16 %	1,7	12 %
SOUS-TOTAL	10,5	94 %	12,2	87 %
Autres prestations				
• Juridique, fiscal, social				
France	–	–	–	–
Etranger	0,6	6 %	1,7	12 %
TOTAL	0,6	6 %	1,7	12 %
• Autres	–	–	0,1	1 %
SOUS-TOTAL	0,6	6 %	1,8	13 %
TOTAL	11,1	100 %	14,0	100 %

Il est précisé que PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, les opérations d'apports ou de fusion de la Compagnie de Saint-Gobain ou des sociétés qu'elle contrôle au sens des I et II de l'article L. 233-16.

KPMG SA

Les honoraires des cabinets membres de KPMG International pris en charge par la Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont détaillés dans le tableau suivant :

	2004		2003	
(En millions d'euros)	Montant	%	Montant	%
Audit				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés				
France	2,5	35 %	0,3	10 %
Etranger	4,3	59 %	1,8	62 %
TOTAL	6,8	94 %	2,1	72 %
• Missions accessoires	0,3	5 %	0,1	3 %
SOUS-TOTAL	7,1	99 %	2,2	76 %
Autres prestations				
• Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	0,4	14 %
• Autres	–	–	0,3	10 %
SOUS-TOTAL	0,1	1 %	0,7	24 %
TOTAL	7,2	100%	2,9	100 %

Il est précisé que KPMG Audit n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, les opérations d'apports ou de fusion de la Compagnie de Saint-Gobain ou des sociétés qu'elle contrôle au sens des I et II de l'article L. 233-16.

Statuts

Société anonyme de nationalité française régie par les dispositions des articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce, la Compagnie de Saint-Gobain a pour siège social Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE et est immatriculée sous le n° 542039532 R.C.S. NANTERRE (Code APE 741J), Siret : 54203953200040.

Son objet social résumé est, généralement, tant en France qu'à l'étranger, la réa-lisation et la gestion de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux activités industrielles et d'entreprise, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, françaises ou étrangères (article 3 des statuts). L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE, Direction de la Communication Financière.

Dispositions particulières des statuts

Ces dispositions sont ci-après résumées :

Capital social

Les statuts prévoient l'obligation de déclaration à la société, dans les cinq jours de bourse, de la détention directe, indirecte ou de concert de titres représentant au moins 0,50 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage. La même obligation s'applique lorsque la participation directe, indirecte ou de concert, devient inférieure à chacun de ces seuils. La violation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote excédant la fraction non déclarée, pendant une durée de deux ans à compter de la date de régularisation, si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale (décisions des AGM des 23 juin 1988, 15 juin 1990 et 10 juin 2004).

En outre, la société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses titres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Administration de la société

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus, parmi lesquels un administrateur représente les salariés actionnaires (AGM du 6 juin 2002).

La durée des mandats des administrateurs est fixée à quatre ans au maximum, sous réserve de la limite d'âge qui est de 70 ans. Celle du Président du Conseil d'administration est fixée à 68 ans. Le Président du Conseil d'administration peut également assumer la Direction Générale de la Société, au choix des membres du Conseil. Il a, dans ce cas, le titre de Président-Directeur Général et la limite d'âge est de 65 ans (comme celle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués) (AGM des 6 juin 2002 et 5 juin 2003).

Les fonctions des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration (qu'il soit ou non Président-Directeur Général) prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils sont atteints par la limite d'âge.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et se saisit de toute question intéressant sa bonne marche (AGM du 6 juin 2002).

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil (AGM du 10 juin 2004).

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par télétransmission dans les conditions fixées par la loi (AGM du 28 juin 2001).

Chaque administrateur doit être propriétaire de huit cents actions au moins (AGM des 24 juin 1999, 28 juin 2001 et 5 juin 2003).

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux assemblées générales. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées d'actionnaires. Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (décision de l'AGM du 27 février 1987).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Répartition du bénéfice

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'Assemblée Générale :

1. Les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer des fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

2. Sur le surplus, s'il en existe, la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs titres sont libérés et non amortis sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur le bénéfice des années suivantes.

3. Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'Exercice 2004.

Postérieurement à la clôture de l'Exercice, le Conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 24 mars 2005, la conclusion de conventions entre la société SOFIAG, filiale à 100 % de la Compagnie de Saint-Gobain, et la société Cameleo Investments dont M. Sehoon LEE, Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain, est actionnaire. Ces conventions, qui ont été conclues le 6 avril 2005, ont pour objet d'organiser la prise de contrôle par le Groupe Saint-Gobain de la société coréenne Hankuk Glass Industries, dont il était déjà actionnaire à 46 % à fin 2004. Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant à la page 41 décrit les modalités caractéristiques de ces conventions, qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2005.

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris La Défense, le 24 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG Audit *Département de KPMG SA*	
Pierre COLL	Christian MARCELLIN	Jean GATINAUD	Gilles SALIGNON

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'une part et à une convention autorisée postérieurement au 31 décembre 2004 d'autre part.

Conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions autorisées par le Conseil d'administration postérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2004

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration postérieurement à la clôture de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Prise de participation complémentaire dans Hankuk Glass Industries (HGI) par le Groupe Saint-Gobain en avril 2005

Administrateur : M. Sehoon Lee

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 24 mars 2005, a autorisé l'acquisition pour un montant fixe de 78 millions d'euros, de 50 % plus une action de la société holding NAI par SOFIAG – filiale détenue à 100 % par la Compagnie de Saint-Gobain – auprès de Cameleo Investments, Société détenue par MM. Sehoon et Seheon Lee. La société NAI Holding détient une participation de 34,5 % dans HGI.

De plus, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une option d'achat, au bénéfice de sa filiale – SOFIAG – et une option de vente, au bénéfice du vendeur – Cameleo Investments – sur le solde des actions de NAI Holding. Ces options sont exerçables en avril de chaque année sur la période de 2007 à 2012 et le prix d'exercice est calculé en fonction des résultats futurs de HGI dans une fourchette comprise entre 78 et 95 millions d'euros. Par ailleurs, un complément de prix pourra être versé sous certaines conditions en cas de plus-values constatées par HGI sur des actifs identifiés non liés à l'exploitation. A l'issue de la période expirant le 30 avril 2012 et dans le cas où aucune des options d'achat et de vente n'auraient été préalablement exercées, les parties sont convenues de redéterminer les termes de cette convention.

Enfin, il a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires entre les actionnaires de NAI, aménageant la gestion de cette Société.

Paris et Paris La Défense, le 6 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL

Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON

2 Rapport d'activité sur l'exercice 2004

Une croissance mondiale inattendue, mais contrastée

En 2004, le Produit Intérieur Brut mondial a crû de 5,0 %, son taux le plus élevé depuis 1988. Portée par la dynamique de fin 2003 et le développement des pays émergents, la croissance s'est cependant affaiblie dans la seconde partie de l'année, la Chine ayant pris des mesures pour tenter d'apaiser la surchauffe de son économie.

Sur l'ensemble de l'année, la progression des échanges mondiaux a augmenté de 10 %, troisième meilleur score depuis 1987. Les zones émergentes ont contribué pour presque moitié à cette performance.

Les importations des **États-Unis,** stimulées par la vigueur de la consommation des ménages (+ 3,1 %) et par celle de l'investissement productif (+ 10,3 %) ont suivi ce mouvement. L'investissement en logement des ménages est, lui aussi, resté sur des sommets, continuant à profiter de taux hypothécaires au plus bas. Au total, l'économie américaine, portée par cette demande interne vigoureuse, est demeurée robuste toute l'année (+ 4,4 %) et les profits des entreprises ont poursuivi leur redressement, se rapprochant encore de leur meilleur niveau.

Le financement de ce dynamisme interne s'est toutefois avéré de plus en plus difficile. Le taux d'épargne des ménages s'est de nouveau contracté, avoisinant en moyenne sur l'année 1 % du Revenu Disponible Brut. Les exportations, bien qu'en croissance (+ 8,5 %), sont restées en retrait des importations (+ 10 %). En conséquence, le déficit des échanges s'est creusé. Plus largement, le déficit courant a continué à s'aggraver trimestre après trimestre, accroissant sa dépendance aux flux entrants de capitaux étrangers. Ceci a pesé sur le cours du dollar et le déficit public n'a pu qu'être stabilisé (au dessus de 4 % du PIB).

Les économies émergentes se sont inscrites dans le sillage de la Chine. Elle a été la locomotive du rebond des exportations observé dans les pays d'Asie ; elle a fait plus que soutenir le cours des matières premières, dont les pays d'Amérique du Sud tirent une large part de leurs ressources.

Quant aux économies est-européennes, leur bonne demande interne leur a permis de continuer à afficher des performances solides, malgré la faiblesse de l'activité de l'Union Européenne, qui absorbe 80 % des exportations de ces pays.

L'Union Européenne s'est donc à nouveau distinguée dans le tableau d'ensemble de l'économie mondiale par son manque de dynamisme intérieur. Sa demande interne hors stocks supérieure à 1 % en 2004, a pâti à la fois de la stagnation des deux composantes du pouvoir d'achat (emploi et rémunération unitaire), de l'effort d'assainissement financier des entreprises et des contraintes publiques de discipline budgétaire. Sa demande externe a été bridée par l'appréciation de l'euro.

Comme en 2003, le tableau européen d'ensemble cache de fortes disparités nationales.

Les exportations ont été le seul soutien de **l'économie allemande** dont la croissance est restée faible (+ 1,0 %) en raison de l'atonie persistante d'une demande interne contrainte par la hausse du chômage, la baisse des salaires et le marasme du secteur de la construction. Les réformes engagées pour accroître la compétitivité allemande n'ont pas encore produit leur plein effet et ont, au contraire, pesé sur la dynamique de court terme.

L'économie italienne a de nouveau souffert de son double handicap : une compétitivité extérieure attaquée par les économies émergentes et une demande interne pénalisée par la faible croissance du pouvoir d'achat et le bas moral des ménages.

Au sein de la zone euro, **l'économie espagnole,** stimulée par des taux d'intérêt réels plus fortement négatifs que ceux des autre pays, a une nouvelle fois réalisé les meilleures performances (+ 2,7 %), attisées par un secteur immobilier en pleine effervescence.

L'« effet de richesse », associé à la hausse des prix de l'immobilier, explique aussi largement la vigueur de la croissance **britannique.** Celle-ci résulte en effet, au premier chef, de la forte demande des ménages (consommation et immobilier), qu'est venue soutenir la nette progression des dépenses publiques. La croissance ne doit rien, par contre, au commerce extérieur, handicapé par l'appréciation de la livre face au dollar.

Les dépenses des ménages ont également été le premier moteur de la croissance **française** (+ 2,3 %). L'investissement immobilier des particuliers, notamment, a connu une nouvelle

année record. L'investissement productif qui avait marqué le pas au 3e trimestre, s'est bien repris au 4e. Mais surtout, la perte de compétitivité extérieure de l'Hexagone s'est poursuivie, illustrée par le fort déficit de la balance commerciale.

Le **Japon,** toujours empêtré dans ses problèmes structurels (fragilité du système bancaire, déficit des finances publiques...), a quand même retrouvé le chemin de la reprise (+ 2,7 % en 2004). Ses exportations sont restées bien orientées, l'investissement productif a maintenu un bon cap et les ventes au détail se sont redressées. Ni l'emploi ni les salaires réels ne décollent vraiment, mais en fin d'année le spectre de la déflation semblait s'éloigner.

Construction

La conjoncture mondiale du secteur poursuit son amélioration, qui trouve sa source dans la reprise de la construction non résidentielle et des Travaux Publics. En 2004, le marché immobilier résidentiel, soutenu par des taux historiquement bas est demeuré sur une tendance fortement positive. Ce dynamisme a alimenté une importante hausse des prix mais le « scénario catastrophe » de retournement incontrôlé, lié à un surendettement excessif des ménages, a été évité.

♦ Aux **États-Unis,** les ménages, soucieux de profiter des bas taux de crédit, ont continué à se porter en grand nombre sur le marché immobilier. Les mises en chantier de logements, qui avaient un peu décroché en novembre, ont retrouvé en décembre la barre des deux millions d'unités, légèrement supérieure à l'étiage moyen de l'année. Les permis de construire résidentiels sont restés accrochés quasiment toute l'année à cette même ligne des deux millions d'unités. Les reventes dans l'ancien sont, elles aussi, restées très actives. Pour 2005, l'hypothèse la plus vraisemblable est sans doute celle d'un effritement sur le marché résidentiel neuf : la proportion de propriétaires atteint un niveau record et le resserrement monétaire devrait se poursuivre. Mais l'activité du secteur construction devrait continuer à croître. En effet, la rénovation de logements anciens est sur une tendance ascendante durable et la construction non résidentielle a engagé fin 2004 un mouvement de reprise qui paraît solide.

♦ En **Europe**, comme en 2003, le bas niveau des taux, le développement de l'accession à la propriété, celui des résidences secondaires et l'attractivité de certains dispositifs fiscaux (France, Espagne) ont maintenu l'investissement immobilier résidentiel à très haut niveau dans une majorité de pays (à l'exception notable de l'Allemagne).

Un certain essoufflement de cette dynamique est attendu. Il devrait être compensé par une meilleure tenue des bâtiments du non résidentiel et par la montée en puissance de la rénovation.

♦ En **Allemagne,** l'année 2004 se solde par un nouveau recul de l'activité du BTP (– 1,5 %). Signe encourageant toutefois, le secteur logement a progressé de 1,5 % et le nombre de permis de construire délivrés semble se stabiliser, voire amorcer une légère reprise. Plus encore, c'est le second œuvre (secteur d'intervention de Saint-Gobain) qui tire le moins mal son épingle du jeu. Il faut se garder toutefois d'un trop grand optimisme pour 2005 : le chômage élevé dans l'ensemble du pays freine les décisions d'investissement résidentiel des ménages et l'excès de logements vacants dans les Länder de l'Est n'est pas résorbé. Le non résidentiel devrait, certes, bénéficier de l'amélioration industrielle mais il souffre toujours du taux de vacance élevé des bureaux.

♦ En **France,** les mises en chantier et les permis de construire résidentiels ont, cette année encore, vivement progressé (respectivement + 23 % et + 17 %). Les permis de construire, bon indicateur avancé de l'activité pour le premier semestre 2005, n'ont pas faibli en fin d'année 2004. Outre les raisons générales rappelées plus haut, l'étroitesse du marché locatif est un puissant stimulant. Les prix de l'immobilier, bien qu'élevés, semblent en ligne avec les fondamentaux.

L'activité rénovation, qui bénéficie toujours du taux de TVA réduit à 5,5 % pour les travaux réalisés par des professionnels, a progressé de 5 % en valeur et devrait confirmer cette tendance en 2005.

♦ **L'Espagne,** avec 687 000 mises en chantier, a atteint en 2004 un nouveau record. C'est dans ce pays que les tensions sur les prix demeurent les plus marquées.

♦ Au **Royaume-Uni,** les mises en chantier, les transactions et surtout les prix ont aussi atteint des sommets au troisième trimestre mais la décélération est engagée : la stratégie de resserrement monétaire progressif suivie par la banque centrale a désormais porté ses fruits.

Automobile

En 2004, la production mondiale de véhicules légers a crû de 5 % à 61,7 millions d'unités. C'est dans les zones émergentes qu'elle a montré le plus de vigueur.

En **Asie-Pacifique**, les ventes intérieures **chinoises** qui avaient bondi de 80 % en 2003 ont été freinée à + 15 % en 2004 par des restrictions de crédits à la consommation imposées par les autorités.
Les ventes et la production **japonaises** ont légèrement progressé : les constructeurs locaux profitent essentiellement de leur percée à l'exportation (États-Unis, Europe et reste de l'Asie).

En **Amérique Latine** où la production 2004 a crû de 16 %, les ventes poursuivent leur redressement dans le cône sud et notamment au Brésil. Les constructeurs européens et américains implantés localement en tirent parti même si leurs marges souffrent un peu de la pression s'exerçant sur les prix domestiques.

Aux **États-Unis,** la production s'est très légèrement affaissée (– 1,3 %). Les ventes se sont stabilisées à un haut niveau avec la nouvelle progression des constructeurs asiatiques et la

poursuite des actions promotionnelles des « *big 3* » américains qui ont ainsi enrayé la baisse de leur part de marché. Le recul des constructeurs européens a été confirmé.

La croissance de la production en **Europe** (+ 3,3 %) doit tout à **l'Europe de l'Est** (+ 19,0 %) où de nouvelles capacités de production sont entrées en fonction. Dans la partie **occidentale** du continent, le marché et la production restent étals avec la confirmation de la percée asiatique et toujours de vives disparités nationales. Alors que les ventes progressent nettement au Danemark, en Espagne, Grèce, Irlande et Norvège, elles stagnent ou reculent sur les marchés plus matures ou saturés après des années de fortes ventes : Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni.

Composants électroniques

En 2004, les livraisons mondiales de semi-conducteurs exprimées en dollars courants ont crû de 25 %. La conjoncture mondiale du secteur s'est stabilisée à un très haut niveau (supérieur à celui du pic atteint lors du cycle précédent en 2002). La petite décélération des livraisons, constatée au second semestre, incite toutefois à la prudence pour 2005.

En 2004, les dépenses mondiales d'investissement du secteur des semi-conducteurs ont touché leur haut de cycle. Selon une dernière estimation de décembre 2004*, elles ont atteint 46,2 milliards de dollars, soit une croissance moyenne en valeur sur l'année de 61,3 % (après + 10,3 % en 2003). Par équipement de destination, cette croissance s'est répartie comme suit : fabrication de *wafers* : + 65,8 %, assemblage et conditionnement : + 46,6 %, automatismes : + 51,7 %.

Les excès de capacités engendrés par ces nouveaux investissements sont moins importants que lors des deux précédents cycles. Ceci laisse espérer une période de réajustement relativement courte : les dépenses totales d'investissement du secteur devraient se replier de 15,3 % en 2005, mais se stabiliser dès 2006 (– 0,2 %) puis retrouver une forte croissance à partir de 2007 (+ 21,4 % selon les prévisions).

Des résultats en forte progression

L'année 2004 a de nouveau permis à Saint-Gobain de démontrer l'efficacité de son modèle de développement et la solidité de sa stratégie industrielle et financière. L'exercice a en effet été marqué par une forte progression des performances opérationnelles, qui ont dépassé les objectifs annoncés, grâce en particulier, à une amélioration de la marge d'exploitation au deuxième semestre, tant par comparaison avec le premier semestre 2004 qu'avec le deuxième semestre 2003.

A structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires croît de 4 % et le résultat d'exploitation de 8,1 %. La marge d'exploitation s'élève à 8,2 % (10,1 % hors Distribution). Hors plus et moins values de cessions d'actifs, le résultat net consolidé progresse de 10 %. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2004, il représente un bénéfice net par action de 3,29 euros, en hausse de 12,3 % par rapport à 2003 (2,93 euros).

Le résultat net consolidé total s'établit à 1 083 millions d'euros. Il représente une progression de 4,2 % par rapport à celui de 2003 et correspond à un BNPA de 3,18 euros par action, en hausse de 6,4 % par rapport à 2003 (2,99 euros) et, hors autocontrôle, de 3,23 euros, en progression de 4,5 %.

Ces résultats se traduisent également par un renforcement de la structure financière du Groupe, avec une nouvelle baisse de l'endettement net à 5,6 milliards d'euros (– 1,6 %), malgré un fort programme d'acquisitions dans la Distribution et dans les pays émergents, et l'augmentation (+ 13,8 %) des investissements industriels. L'exercice a encore enregistré une forte génération d'autofinancement libre (autofinancement diminué des investissements industriels), auquel chaque Pôle apporte une contribution positive. Il ressort, hors impôts sur plus-values, à 1 071 millions d'euros, soit 3,3 % du chiffre d'affaires.

Ces résultats ont été acquis dans un environnement économique encore tendu et difficile. Outre la persistance de taux de change pénalisants (dollar en particulier), une forte augmentation des coûts de l'énergie et de certaines matières premières est à nouveau intervenue. Certains marchés sensibles pour le Groupe sont restés déprimés (Construction en Allemagne) ou affectés par des prix bas (Renforcement). Néanmoins, le Groupe a été en mesure, grâce à la poursuite de ses gains de productivité et au déploiement de son modèle de développement, d'atteindre de bonnes performances sur les trois axes principaux de sa stratégie : forte progression de la Distribution Bâtiment tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité ; redressement des Matériaux Haute Performance ; accélération du développement des ventes et nouveau progrès de la rentabilité dans les pays émergents et en Asie.

Toutes les branches, à l'exception de la Canalisation, ont vu leurs ventes progresser, à données comparables, sur l'ensemble de l'année. Ce sont les métiers nouveaux et les pays émergents qui ont contribué le plus à la croissance et à la rentabilité du Groupe.

A périmètre réel, le chiffre d'affaires est en hausse globale de 8,2 % et de 10,3 % à taux de change constant. Il augmente de 4,6 % à structure et taux de change comparables, ce qui correspond à la mesure de la croissance interne sur un an. Ce taux de croissance est supérieur à celui du PIB des pays de l'OCDE (3,9 %) et de la production industrielle (3 ,8 %). Il a été obtenu par une combinaison de l'augmentation des volumes de vente (2,9 %) et des prix (1,7 %).

Les effets de périmètre ont été plus particulièrement sensibles dans le Pôle Distribution Bâtiment, avec l'acquisition de

** Source Cabinet Gartner Dataquest*

Dahl en Scandinavie et d'autres acquisitions diverses de proximité. Ce Pôle est, à données réelles, le plus gros contributeur à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Pôle Matériaux Haute Performance affiche, branche Renforcement comprise, la plus forte croissance à données comparables (+ 8,9 %), grâce à une forte augmentation des volumes de vente sur l'ensemble du Pôle (+ 11 %). La reprise de l'activité manufacturière et de l'investissement industriel s'est en effet confirmée tout au long de l'année, en particulier aux États-Unis.

Dans les métiers historiques, le Pôle Vitrage a pu maintenir une croissance de chiffre d'affaires de 2,9 % à données comparables, malgré les difficultés du marché du Bâtiment en Europe, compensées en partie par des progrès sur le marché de l'Automobile européen et des pays émergents.

Le Pôle Conditionnement marque une légère progression de son chiffre d'affaires à données comparables, le tassement des volumes de vente sur le marché du vin en Europe ayant pu être compensé par des hausses de prix sur l'ensemble de la Branche.

Le Pôle Produits Pour la Construction a réalisé une croissance interne de son chiffre d'affaires, à données comparables, en ligne avec la moyenne du Groupe (+ 4,3 %), et ce malgré le fort recul des ventes de la Canalisation, qui a achevé, à la fin du premier trimestre 2004, les livraisons de son contrat historique à l'exportation pour Abu-Dhabi. Les branches Isolation et Matériaux de Construction ont bénéficié d'une croissance interne soutenue, respectivement de 8,1 et 9,6 %, en raison de la vigueur du marché de la construction résidentielle aux États-Unis, abstraction faite pour la seconde des cessions intervenues de Terreal et CertainTeed Ventilation, qui ont diminué son périmètre.

L'analyse par zone géographique fait ressortir, à données comparables, le maintien d'un très bon niveau d'activité en France – malgré le recul de la Canalisation qui y comptabilise ses exportations – et, surtout, en Amérique du Nord (+ 10,1 %). Les autres pays d'Europe Occidentale, également touchés par le recul de la Canalisation, n'affichent qu'une légère croissance. Les pays émergents, au contraire, continuent à tirer la croissance du Groupe, avec une progression de 13,9 % de leur chiffre d'affaires.

Les ventes se répartissent ainsi par grande zone : France 31,7 % ; autres pays d'Europe Occidentale 40,8 % ; Amérique du Nord 17 %, pays émergents et Asie 10,5 %.

Le résultat d'exploitation progresse de 7,8 %, mais de 10,3 % à taux de change constant et périmètre réel (7,2 % hors Dahl). L'objectif de 7 % fixé pour l'exercice a donc été atteint et dépassé. A structure et taux de change comparables, il augmente de 8,1 %. A structure réelle, il représente 8,2 % du chiffre d'affaires, contre 8,3 % en 2003. Cette érosion résulte de l'augmentation du poids relatif de la Distribution Bâtiment dans le total des ventes. Sa marge d'exploitation structurellement plus basse que celle des activités industrielles, a cependant sensiblement augmenté (5,4 % des ventes contre 5 % en 2003), grâce à la contribution favorable des dernières acquisitions. Hors Distribution Bâtiment, la marge d'exploitation du Groupe reste stable, à 10,1 %.

Le Pôle Matériaux Haute Performance a nettement redressé sa marge d'exploitation, à 9,9 % contre 8,3 % en 2003, grâce au rebond de ses marchés et à l'impact des programmes de réduction de coûts réalisés au cours des dernières années.

Le Pôle Vitrage a vu, au contraire, sa rentabilité s'éroder (10 % contre 11 % en 2003), essentiellement en raison du recul des prix de vente sur le marché du Bâtiment en Europe, qui ont mieux évolué en fin d'année.

Le Pôle Conditionnement, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie, a pu améliorer sa marge d'exploitation (11,6 % contre 11,4 % en 2003).

Le Pôle Produits Pour la Construction garde un résultat stable, à données comparables, si l'on tient compte de la sortie du périmètre de Terreal et du fort impact des augmentations de coûts des matières premières ayant pesé sur la rentabilité des branches Matériaux de Construction (asphalte, résines) et, surtout, Canalisation (ferrailles, fonte, coke).

Par ailleurs, la rentabilité globale s'améliore dans toutes les zones géographiques, à l'exception de la France, affectée par le recul des résultats de la Canalisation. Les pays émergents enregistrent, pour leur part, la plus forte progression de résultat d'exploitation (+ 28,4 %) et voient leur taux de marge d'exploitation, supérieur à celui de toutes les autres zones, passer de 10,5 % à 11,8 %.

Cette bonne résistance globale du résultat d'exploitation s'explique par les progrès sur les prix et les volumes, mais aussi par la poursuite des actions d'amélioration des coûts. La productivité a augmenté de 3,6 % en 2004, après 4 % en 2003.

D'autres facteurs ont contribué à l'amélioration des résultats : la charge nette de financement, est en baisse de 3,5 %, grâce principalement à l'impact des effets de change sur la conversion en euros des intérêts financiers d'emprunts libellés en autres monnaies. Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat d'exploitation s'établit à 6. L'endettement net, également à la baisse pour la cinquième année consécutive, s'établit à 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Le ratio d'endettement net sur fonds propres, malgré les effets de change négatifs sur ces derniers, s'améliore également pour la cinquième année consécutive et atteint 46 % au 31 décembre 2004.

Ce désendettement a une double origine. D'abord la poursuite d'une génération d'autofinancement libre élevé : l'autofinancement, avant charge d'impôts sur plus et moins values, atteint 2 608 millions d'euros, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2003. Les investissements industriels, quant à eux, à 1 537 millions d'euros, augmentent de 13,8 %. Ils représentent 4,8 % du chiffre d'affaires, contre 4,6 % en 2003.

L'autofinancement libre ressort donc à 1 071 millions d'euros, hors impôts sur les plus ou moins-values.

Le deuxième facteur d'amélioration de l'endettement provient de la poursuite des efforts de diminution du besoin en fonds de roulement, bien maîtrisé, malgré la forte croissance de l'activité sur l'année.

Les investissements en titres sont en augmentation. Ils s'élèvent à 899 M€ (y compris la dette nette acquise), contre 789 M€ en 2003. Sur ce total, 696 M€ ont été consacrés à l'acquisition de Dahl et 128 M€ à d'autres acquisitions de proximité du Pôle Distribution Bâtiment.

En résumé, les résultats de l'exercice 2004 ont confirmé l'efficacité du modèle de développement du Groupe qui repose sur trois priorités stratégiques :

- la progression de la Distribution Bâtiment,
- la dynamique de croissance des Matériaux Haute Performance,
- l'accélération du développement de tous les métiers dans les pays émergents.

Sur la base d'une même dynamique et dans un contexte prévisible de croissance économique modérée, le Groupe vise, en 2005, une progression de 6 % de son résultat d'exploitation, à taux de change constants et à normes comptables comparables. Il maintiendra un niveau élevé d'autofinancement libre.

Vitrage

Le Vitrage produit, transforme et commercialise des produits verriers pour deux marchés principaux : le Bâtiment et l'Automobile. Son activité se répartit en quatre grands métiers : fabrication de verre plat, transformation et distribution du verre pour le bâtiment, vitrages pour l'automobile, et spécialités (verre pour l'électroménager, vitrages anti-feu, verres de protection nucléaire, verres pour l'électronique).

La fabrication de verre plat se fait dans de grandes unités industrielles, sur un outil spécifique, le *float*. Sur ces lignes sont élaborés différents types de vitrages : verres clairs, teintés... Des verres à couches, obtenus par le dépôt de couches spécifiques ou d'oxydes métalliques, sont également fabriqués dans ces unités.

Ils sont notamment utilisés pour l'isolation thermique et le contrôle solaire. Présent dans 36 pays, le Pôle possède 30 unités de fabrication de verre plat, dont 11 en participation, auxquelles il convient d'ajouter une nouvelle ligne en cours de construction en Inde.

Les deux tiers du verre produit sur ces lignes industrielles ne sont pas vendus en l'état mais transformés, notamment pour le marché du bâtiment. L'activité « Transformation Bâtiment » du Pôle s'exerce à travers un réseau de sociétés de transformation et de distribution. Elle couvre un vaste champ d'applications : façades, grands projets architecturaux, équipements urbains, menuiseries industrielles, meubles, éléments de salles de bains, verre de décoration intérieure. Toutes ces applications sont porteuses de fortes innovations comme les verres bas-émissifs, les verres électrochromes ou électro-commandés, les verres anti-effraction.

Le Pôle se définit également comme équipementier Automobile. Il livre à ses clients, les grands constructeurs européens et mondiaux, des pare-brise, des glaces latérales, des lunettes arrière, des toits de verre, des modules prémontés. Trempés, feuilletés, teintés, ou revêtus de couches hautes performances selon leur usage, les vitrages pour l'automobile sont des produits complexes à fort contenu technologique. En rapide évolution, ces produits répondent aux besoins croissants de sécurité et de confort des usagers (vision, isolation thermique et acoustique). Le Pôle Vitrage produit également des vitrages pour l'Aéronautique et les Transports.

VERRE

SGG Nemo : un des nouveaux verres de Saint-Gobain Glass destinés à l'aménagement intérieur.

Opération de contrôle « au fil » (Saint-Gobain Glass).

Contribution au Groupe

(en %)	2004	2003	2002
du chiffre d'affaires	**14 %**	14 %	15 %
du résultat d'exploitation	**17 %**	19 %	19 %
de l'autofinancement	**19 %**	22 %	23 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**4 394**	4 298	4 423
Résultat d'exploitation	**440**	471	495
Autofinancement	**508**	548	622
Investissements industriels	**448**	364	377

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Le Vitrage produit, transforme et commercialise des produits verriers pour deux marchés principaux : le Bâtiment et l'Automobile. Son activité se répartit en quatre grands métiers : fabrication de verre plat, transformation et distribution du verre pour le bâtiment, vitrages pour l'automobile, et spécialités (verre pour l'électroménager, vitrages anti-feu, verres de protection nucléaire, verres pour l'électronique).

La fabrication de verre plat se fait dans de grandes unités industrielles, sur un outil spécifique, le *float*. Sur ces lignes sont élaborés différents types de vitrages : verres clairs, teintés... Des verres à couches, obtenus par le dépôt de couches spécifiques ou d'oxydes métalliques, sont également fabriqués dans ces unités.

Ils sont notamment utilisés pour l'isolation thermique et le contrôle solaire. Présent dans 36 pays, le Pôle possède 30 unités de fabrication de verre plat, dont 11 en participation, auxquelles il convient d'ajouter une nouvelle ligne en cours de construction en Inde.

Les deux tiers du verre produit sur ces lignes industrielles ne sont pas vendus en l'état mais transformés, notamment pour le marché du bâtiment. L'activité « Transformation Bâtiment » du Pôle s'exerce à travers un réseau de sociétés de transformation et de distribution. Elle couvre un vaste champ d'applications : façades, grands projets architecturaux, équipements urbains, menuiseries industrielles, meubles, éléments de salles de bains, verre de décoration intérieure. Toutes ces applications sont porteuses de fortes innovations comme les verres bas-émissifs, les verres électrochromes ou électro-commandés, les verres anti-effraction.

Le Pôle se définit également comme équipementier Automobile. Il livre à ses clients, les grands constructeurs européens et mondiaux, des pare-brise, des glaces latérales, des lunettes arrière, des toits de verre, des modules prémontés. Trempés, feuilletés, teintés, ou revêtus de couches hautes performances selon leur usage, les vitrages pour l'automobile sont des produits complexes à fort contenu technologique. En rapide évolution, ces produits répondent aux besoins croissants de sécurité et de confort des usagers (vision, isolation thermique et acoustique). Le Pôle Vitrage produit également des vitrages pour l'Aéronautique et les Transports.

Autour de la notion de Spécialités, sont regroupées aussi différentes sociétés ayant des compétences spécifiques sur des marchés comme l'électroménager (Euroveder, Eurokera), les vitrages anti-feu (Saint-Gobain Vetrotech International), l'optique industrielle, ou encore la réfrigération commerciale. Sous le nom de Saint-Gobain Display Glass, le Pôle s'est également engagé dans la production et la commercialisation de produits verriers destinés à l'industrie de l'affichage électronique.

Pour répondre avec efficacité aux besoins de ces différents marchés, le Pôle Vitrage a adopté une organisation adaptée à leurs spécificités :

- Saint-Gobain Glass pour les verres de base ;
- Les Vitrages de Saint-Gobain pour la transformation et la distribution du verre pour le Bâtiment ;
- Saint-Gobain Sekurit pour les marchés de l'Automobile et des Transports ;
- Saint-Gobain Spécialités.

Le Vitrage mène, année après année, un développement international soutenu. Présent depuis longtemps sur tous

les marchés verriers en Europe occidentale, il s'est implanté ensuite en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Chili), en Europe de l'Est, au Mexique, en Corée et plus récemment en Chine et en Inde. Par ailleurs, des bureaux commerciaux, implantés notamment au Japon et aux États-Unis, permettent une diffusion croissante de l'ensemble de la gamme de produits sur ces marchés.

L'activité en 2004

En 2004, le chiffre d'affaires du Pôle Vitrage s'est établi à 4,4 milliards d'euros, en augmentation de 2,2 % par rapport à 2003. A taux de change constant, la croissance s'établit à + 3,8 %. L'effet de change défavorable (appréciation de l'euro face aux devises américaines et asiatiques) et la chute des prix du verre *float* et des produits transformés en Europe ont été compensés par l'expansion des volumes – aussi bien dans les vitrages pour l'automobile que dans le verre *float* hors Europe – et par l'enrichissement du mix produits.

En Europe, le chiffre d'affaires de l'activité *float* a progressé de 0,8 %, en ligne avec la croissance du marché. En raison de surcapacités, les prix de vente ont cependant fortement baissé durant la majeure partie de l'année. Début novembre, l'instauration d'une surcharge de coûts d'énergie liée au cours du pétrole a mis fin à cette tendance baissière. Hors d'Europe, le chiffre d'affaires de Saint-Gobain Glass a fortement progressé. On a notamment pu observer une bonne conjoncture volumes/prix de vente en Amérique du Sud, un maintien des volumes au Mexique, malgré une concurrence accrue, et une croissance des volumes en Inde et en Corée. Un quatrième *float* a démarré au Brésil dans la société Cebrace et la construction d'une nouvelle ligne a débuté en Inde.

Le réseau des filiales de transformation Bâtiment (Les Vitrages de Saint-Gobain) a, pour sa part, vu son chiffre d'affaires reculer, essentiellement en raison de la réduction des prix de vente. Cette dégradation des prix s'est toutefois ralentie en fin d'année.

En Europe, la croissance du chiffre d'affaires sur le marché des vitrages pour l'automobile s'explique par une croissance des volumes soutenue par la poursuite de l'enrichissement du mix produits (latéraux feuilletés, pare-brise athermiques ou chauffants). Hors d'Europe, les volumes ont également progressé. C'est notamment le cas en Asie : croissance des ventes au Japon et démarrage d'une nouvelle usine en Chine (Shanghai), dont la production permet de livrer les constructeurs automobiles installés en Chine, mais aussi d'exporter dans différents pays de la zone Asie/Pacifique.

SGG THERMOVIT Élégance est un radiateur en verre entièrement transparent qui se décline en différents modèles (sèche-serviette dans la salle de bains, sur pieds pour toute installation dans des bureaux, salons, vérandas).

Conditionnement

Le Pôle Conditionnement est un acteur mondial majeur dans les trois principaux métiers industriels qu'il exerce :

- la fabrication et la vente de bouteilles et pots en verre pour l'emballage de boissons et produits alimentaires ;
- la fabrication et la vente de flacons en verre pour la parfumerie et la pharmacie ;
- les pompes distributrices à haute performance en plastique destinées aux produits de beauté, de santé et d'entretien.

Pour répondre à la diversité de la demande de ses clients de bouteilles et pots, qui peuvent être locaux ou multinationaux, le Pôle a des usines de production en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal), aux États-Unis, en Amérique du Sud (Brésil, Argentine) et en Chine.

Dans le secteur alimentaire, le Pôle est présent sur la totalité des segments concernés : vins, champagnes et mousseux, bières, alcools, apéritifs, jus de fruits, *soft drinks,* eaux minérales, huiles, *baby food,* solubles, yaourts, desserts, etc.

Ses capacités de création de modèles, la flexibilité de son outil industriel et la proximité géographique de ses usines lui permettent d'occuper notamment la position de *co-leader* en Europe et de n°2 aux États-Unis.

Le secteur Flaconnage sert les marchés de la parfumerie et de la pharmacie, marchés mondiaux servis à partir de ses usines européennes, nord-américaines et sud-américaines. Le Pôle est *leader* mondial en parfumerie et en pharmacie et se distingue par sa capacité de création, la variété de types de verre offerts et par une standardisation au niveau mondial des procédés de fabrication et des normes de qualité.

L'activité de Pompes en plastique est également mondiale tant sur le plan des produits que des centres de production installés en Europe, aux États-Unis, en Amérique Latine et en Chine. Le Pôle se distingue également dans ce domaine par son niveau de qualité, la performance des produits et une standardisation au niveau mondial des procédés de production et des normes de qualité.

Dans toutes ses activités d'emballage, le Pôle a une stratégie de valorisation des produits de ses clients, qui passe par une adaptation attentive et flexible à leurs besoins et souhaits spécifiques et un haut niveau de service et de qualité.

CONDITIONNEMENT

Flacon d'eau de toilette *212 On Ice* de Carolina Herrera (Groupe Puig) équipé de la toute nouvelle pompe Mélodie fabriquée par Saint-Gobain Calmar. Cette pompe miniature au tube plongeur presque invisible est un véritable concentré de haute technologie. Elle comporte plusieurs atouts : transparence, petite taille, facilité de personnalisation, douceur d'actionnement et très bonne étanchéité.

Imaginée par l'agence de *design* Landor, la nouvelle bouteille événementielle d'Évian, baptisée « Origine », a été fabriquée à l'usine Saint-Gobain Emballage de Cognac (France). Une création unique qui se démarque des codes habituels par sa forme audacieuse, telle un roc taillé dans la glace, et son asymétrie sculpturale.

Contribution au Groupe

(en %)	2004	2003	2002
du chiffre d'affaires	12 %	13 %	13 %
du résultat d'exploitation	17 %	18 %	19 %
de l'autofinancement	19 %	20 %	21 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	3 779	3 869	4 076
Résultat d'exploitation	440	442	479
Autofinancement	490	504	556
Investissements industriels	302	265	297

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

L'activité en 2004

Le chiffre d'affaires du Pôle a diminué de 2,3 % par rapport à 2003 sans variation significative du périmètre de consolidation mais avec un impact fortement défavorable des conversions de devises (impact de la baisse du dollar principalement et dans une moindre mesure de celle du real brésilien et du pesos argentin). Hors ces effets de change, l'activité s'améliore de 1,3 % par rapport à 2003.

Dans l'activité Bouteilles et Pots, l'Europe progresse faiblement, malgré des marchés ralentis en France et en Allemagne, grâce à une activité plus dynamique en Europe du Sud, notamment en Italie et au Portugal.

Aux États-Unis, l'activité Bouteilles et Pots a connu un fléchissement et de plus a été fortement pénalisée par l'effet de conversion lié à la baisse du dollar.

En pays émergents (Amérique Latine et Chine), les activités Bouteilles et Pots ont en revanche connu une croissance très soutenue avec le retour de conjonctures économiques plus favorables et le dynamisme de nos marchés clients (viticulture argentine notamment). Après prise en compte des effets de change, cette croissance, quoique atténuée, demeure vive.

Le Flaconnage, bien que subissant un effet de change défavorable sur son activité commerciale, affiche une croissance satisfaisante, notamment grâce à une forte créativité et réactivité commerciale en parfumerie.

Enfin, l'activité Pompes plastiques a enregistré une légère croissance malgré un effet de change fortement défavorable.

Au total, sur des marchés toujours globalement difficiles, notamment en France, en Allemagne et aux États-Unis, la progression de l'activité du Pôle (hors effet de change) témoigne

Bouteille *Navan* de Marnier Lapostolle fabriquée par Saint-Gobain Emballage. Sa particularité porte sur l'harmonie de son col facetté associé à la rondeur du corps de la bouteille, rehaussée par une belle distribution de verre. La teinte extra-blanc du contenant permet la pleine expression de ce mélange harmonieux de cognac et de vanille noire naturelle de Madagascar.

Quelques exemples de la collection Saint-Gobain Desjonquères.

d'une bonne santé commerciale qui est le fruit d'une exigence élevée de qualité et d'un effort permanent de recherche de la satisfaction de ses clients, qui s'appuient tous deux sur une offre commerciale complète et régulièrement enrichie et un outil industriel performant.

Le résultat d'exploitation (RE) de l'année 2004 a été de nouveau significativement pénalisé par les hausses de prix de l'énergie (notamment le gaz aux États-Unis). Néanmoins, à change constant, il progresse de 2,2 %, par rapport au niveau historiquement déjà élevé de 2003. Le taux du RE s'améliore à 11,6 %.

Ce bon niveau de résultat s'explique par la poursuite des efforts de productivité de chaque société et par l'effet positif des mesures de rationalisation prises aux États-Unis et en Allemagne dans l'activité Bouteilles et Pots.

L'autofinancement demeure élevé, passant de 504 M€ à 490 M€, l'essentiel de la variation étant due aux effets négatifs de change.

Un nouvel effort significatif de réduction du besoin en fonds de roulement a permis de financer en grande partie la progression des investissements industriels lancés dans le cadre d'un plan ambitieux visant à accélérer encore la progression de la productivité et de la compétitivité industrielles du Pôle.

Perspectives 2005

En dépit des conditions défavorables qui devraient peser en 2005 sur l'évolution des prix de ses facteurs de production (énergie et matières premières), le Pôle, qui s'est fixé des objectifs ambitieux d'optimisation de son outil industriel et d'accroissement de ses performances, pourtant déjà élevées, vise sauf incident majeur (concernant notamment les taux de change) la poursuite d'une croissance modérée de son activité et le maintien à un haut niveau de ses performances économiques.

Flacon d'eau de toilette *Love in Paris* de Nina Ricci fabriqué par Saint-Gobain Desjonquères. Sa silhouette élégante se caractérise par une base rectangulaire et des épaules incurvées vers le haut, légèrement évasées, associées à des colonnes et un fond de verre épais. Un décor givré et marron vient signer le flacon au recto et au verso.

Produits Pour la Construction

Le Pôle Produits Pour la Construction (PPC) rassemble les branches Matériaux de Construction, Isolation et Canalisation, elles-mêmes issues des activités historiques de Saint-Gobain, Pont-à-Mousson et Poliet. Est ainsi proposée une offre globale de matériaux pour les marchés du BTP (canalisation, voirie, espaces urbains) et de la Construction, tant construction neuve que rénovation (Matériaux de Construction et Isolation). Les métiers du Pôle répondent aussi aux spécificités régionales (habitat européen ou américain), mais s'exercent également sur les marchés mondiaux traditionnels dans le cas de Saint-Gobain PAM, premier équipementier mondial de canalisation en fonte ductile pour la distribution de l'eau.

Contribution au Groupe

(en %)	2004	2003	2002
du chiffre d'affaires	**18 %**	20 %	21 %
du résultat d'exploitation	**19 %**	24 %	25 %
de l'autofinancement	**21 %**	21 %	24 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**6 004**	6 233	6 374
Résultat d'exploitation	**507**	584	654
Autofinancement	**538**	526	631
Investissements industriels	**294**	257	252

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

La Branche est un des *leader* dans ce secteur d'activité, notamment aux États-Unis, en Europe et en Amérique Latine.

Elle propose une offre pour les parties extérieures de l'habitat, tant sur le marché de la construction neuve que sur celui de la rénovation : produits en vinyle et en ciment pour la façade et l'aménagement extérieur de la construction individuelle américaine ; matériaux de toiture, produits en béton pour voirie et aménagement des espaces extérieurs ; mortiers de façade et colles à carrelage.

Produits Pour la Construction

Enduits de Saint-Gobain Weber.

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**2 625**	2 824	3 074
Résultat d'exploitation	**195**	265	335
Autofinancement	**203**	172	247*
Investissements industriels	**102**	117	135

** Après dotation à la provision pour « litiges-amiante » : 100 millions d'euros avant impôts.*

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

La présence de la Branche est mondiale. Elle fabrique des produits et vend des solutions pour servir les caractéristiques traditionnelles du métier de la construction, tout en s'adaptant aux habitudes culturelles et au caractère architectural particulier de l'habitat individuel dans chaque région : enduits et revêtement de façade propres à chaque pays européen ; clins pour façade en vinyl et fibres-ciment selon les régions aux États-Unis. La Branche réalise ainsi plus de la moitié de son chiffre d'affaires sur l'ensemble du continent américain, mais son offre de produits est vaste à travers une présence dans vingt-sept pays.

Le marché américain est servi par la société CertainTeed, dont l'activité et les débouchés se répartissent principalement entre les produits pour la façade et l'aménagement extérieur de la maison (clins de façade, fenêtres, canalisations, balustrades, équipements de terrasses) d'une part, et les matériaux de toiture (bardeaux asphaltés) d'autre part.

Les Mortiers, avec Saint-Gobain Weber, sont un métier mondial. Leader des colles et joints de carrelage, Saint-Gobain Weber est aussi numéro 1 en Europe pour les enduits de façade et numéro 1 en Europe et au Brésil pour les mortiers industriels(1). Ils poursuivent activement leur stratégie d'expansion géographique (Chine, Inde, pays d'Europe Centrale). Les produits de couverture en fibres-ciment, renforcés par fils plastiques, sont une activité essentiellement brésilienne. Dans ce pays, ce matériau est plus particulièrement adapté au marché résidentiel rustique et populaire, ce qui fait de Brasilit le leader des produits de toitures sans amiante au Brésil.

Les bétons industriels, métier français de Saint-Gobain Stradal, offrent une gamme de produits pour les voiries et réseaux divers, pour le génie civil (traverse de chemins de fer, voussoirs, soutènement) et poursuivent activement leur diversification en mobilier urbain, dalles et pavés pour les sols, éléments de jardin ou de paysage.

Les principaux axes stratégiques de la Branche sont : le renforcement de ses positions sur ses marchés actuels et de proximité (États-Unis, Europe Centrale, Brésil) ; l'accélération du développement international en Chine, Inde et en Europe Centrale.

L'activité en 2004

A structure réelle, le chiffre d'affaires de la Branche est en retrait de 7 % en raison de l'évolution défavorable des taux de change euro contre dollar américain et real brésilien et des cessions de CertainTeed Ventilation (États-Unis) et du groupe Terreal (France), intervenues respectivement fin mars et fin octobre 2003.

A structure comparable et hors effet de change, le chiffre d'affaires progresse de 9,6 %, doublant ainsi son rythme de progression par rapport à 2003. Cette évolution favorable provient essentiellement des activités présentes aux États-Unis, avec des volumes en hausse sur 2003, l'augmentation des parts de marché et une hausse des prix de vente. Les Mortiers ont également bien progressé, essentiellement en Europe du Sud, en Europe Centrale, en Royaume-Uni, en France, en Roumanie et en Turquie.

Le résultat d'exploitation, hors impact de change et à structure comparable, se maintient au niveau de 2003, malgré les

(1) Source Saint-Gobain

Nouveau bardeau asphalté, le Centennial Slate™, qui imite parfaitement les couleurs naturelles des ardoises mélangées.

hausses de coûts de l'asphalte, de la résine et du gaz aux États-Unis, hausses qui n'ont pu être qu'en partie répercutées sur le prix de vente. A structure réelle, le résultat d'exploitation est inférieur de 26 % à l'exercice antérieur, qui comprenait encore, pour partie, les activités Terreal (tuiles) et Ventilation (USA).

La Branche a poursuivi ses efforts de productivité dans ses usines aux États-Unis, et son expansion géographique dans l'activité Mortiers (Europe Centrale, Chine, Inde).

Des investissements importants en capacité de production pour bardeaux de toiture à plus forte valeur ajoutée et durabilité ont été réalisés aux États-Unis.

Perspectives 2005

Pour 2005, le niveau de la Construction aux États-Unis devrait rester élevé au 1er semestre, un léger recul étant envisagé pour la deuxième partie de l'année. La construction en Europe de l'Ouest pourrait voir son développement en volume relativement contenu, mais compensé par de fortes perspectives et opportunités de développement en Europe Centrale, voire en Russie. Le niveau moyen des prix de vente devrait, à l'opposé de l'évolution des volumes, s'inscrire dans une perspective de hausses justifiées par les hausses importantes des coûts de matières premières, de l'énergie et transports.

Globalement, la Branche Matériaux de Construction, de par ses types de produits et ses marchés régionaux, devrait être peu concernée par les importations d'Asie à faibles coûts et pourrait bénéficier, au contraire, de facilités d'implantations progressives dans les pays émergents, attirés par les technologies de construction et la qualité de produits des marchés européens et américains.

ISOLATION

Issue à l'origine du développement des technologies verrières appliquées à l'isolation, la Branche Isolation a des activités réparties entre la laine de verre (procédé TEL), la laine de roche, les plafonds acoustiques et de spécialité, et les mousses (activité de distribution en partenariat avec les grands producteurs chimiques).

La Branche a pour mission de créer, autour de la marque mondiale ISOVER, des solutions de mise en œuvre efficaces qui apportent à tous un confort de vie en toute sécurité et contribuent à protéger l'environnement.

Ses produits sont commercialisés sous formes de panneaux, rouleaux, laine en vrac ou coquilles. Ils sont principalement destinés au marché du bâtiment : isolation des toits, des murs et des sols, pour réduire la consommation d'énergie, les nuisances sonores et maximiser le confort. Dans beaucoup de pays, le développement de normes règlementaires concernant l'isolation thermique et acoustique dans la construction constitue une base solide pour le développement de ces applications.

Outre ces usages pour la construction neuve et la rénovation, une partie des ventes couvre le domaine de l'isolation technique des installations industrielles les plus complexes, ainsi que des marchés spécifiques comme la culture hors-sol. La Branche isole une maison sur trois en Europe, une sur cinq aux États-Unis. Elle est présente sur tous les continents, soit comme producteur, soit à travers ses licenciés. La Branche Isolation est ainsi le n° 1 mondial en laines minérales(1).

Son offre s'oriente de plus en plus vers la fourniture de systèmes complexes et de plus en plus performants, en valorisant une expertise reconnue en isolation thermique, en protection feu et en confort acoustique. Dans ce dernier domaine, le développement dans les systèmes de plafonds tient ses promesses, autour des marques Ecophon, Eurocoustic, API, Plafométal et Gabelex.

La membrane climatique VARIO protège parfaitement les charpentes en bois.

(1) Source Saint-Gobain

La politique de la Branche vise à s'organiser autour de grandes régions favorisant les synergies industrielles et commerciales entre les pays. Son objectif est de maintenir sa grande réactivité vis-à-vis des besoins des marchés. Son taux de croissance est appelé à rester régulier dans ses divers secteurs d'activité.

Dans les pays industrialisés où son *leadership* est historique, la Branche développe de nouveaux systèmes à forte valeur ajoutée. Dans les pays émergents où le besoin grandissant de confort se conjugue avec des conditions climatiques difficiles, les équipes nationales ISOVER développent avec succès une stratégie de pénétration systématique de toutes les applications pour atteindre partout des positions fortes. L'agrandissement de l'usine de Yegorievsk en Russie s'inscrit dans cette politique. La stratégie globale de la Branche, avec la marque mondiale, ISOVER, s'articule ainsi autour des axes suivants :

- renforcement du *leadership* d'*Isover* dans le domaine des laines minérales par l'innovation technologique et le développement de systèmes et produits innovants ;
- poursuite et accélération du développement dans les pays émergents, en particulier en Europe Centrale, en Russie et en Chine ;
- affirmation de la position de *leader* en Europe pour la nouvelle Division Plafonds en jouant les synergies produits (plafonds soft verre et roche, plafonds métalliques, profilés) et en recherchant l'expansion géographique ;
- contribution active au développement durable par l'amélioration des performances environnementales des usines et des produits, et par la mise en valeur de l'apport des laines minérales à la protection de l'environnement.

L'activité en 2004

2004 aura été une excellente année pour la Branche Isolation, qui a enregistré une très forte progression de son chiffres d'affaires (+ 5,7 % à structure réelle, + 8,1 % à structure comparable et hors effet de change) et de son résultat d'exploitation (+ 44 % à structure réelle, + 48,2 % à structure comparable et hors effet de change).

A l'exception notable de l'Allemagne où l'activité du bâtiment est restée morose, la plupart des marchés européens de l'isolation ont, en effet, connu une croissance soutenue en 2004. Grâce à sa nouvelle usine de Yegorievsk dans la région de Moscou, la Branche Isolation a pu profiter à plein de la forte croissance des marchés en Europe de l'Est (Russie, Pologne, Ukraine). Aux États-Unis, la demande a été très élevée, en particulier au deuxième semestre, et a été accompagnée d'une hausse des prix de vente.

La nette amélioration du résultat d'exploitation résulte de la hausse conjuguée des prix et des volumes de vente, tant en Europe qu'aux États-Unis. Par ailleurs, les gains de productivité réalisés dans les usines ont permis de compenser l'augmentation importante du coût des matières premières, des énergies et des transports.

Les investissements industriels ont fortement augmenté en 2004 par rapport aux années précédentes, en raison des augmentations de capacité réalisées aux États-Unis et engagées en Russie (deuxième ligne à Yegorievsk dont le démarrage est prévu en été 2005).

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**2 018**	1 909	1 971
Résultat d'exploitation	**242**	168	184
Autofinancement	**267**	210	213
Investissements industriels	**245**	90	78

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Perspectives 2005

Pour 2005, les perspectives du marché de l'isolation restent favorables en Europe, tandis que l'évolution de la construction neuve résidentielle aux États-Unis semble aujourd'hui plus incertaine. Globalement, la Branche devrait progresser en chiffre d'affaires, tirant en particulier profit des nouvelles capacités en Russie et aux États-Unis. Par ailleurs, l'entrée en périmètre des nouvelles activités des plafonds métalliques acquises en 2004 (Plafométal et Gabelex) renforcera cette croissance des ventes.

A l'instar de 2004, la Branche Isolation prévoit de compenser, en 2005, une partie de la hausse attendue du coût des énergies et des transports par de nouvelles améliorations des performances des usines.

Tuyaux Integral DN 200. France.

CANALISATION

La Branche Canalisation intervient sur les marchés du cycle de l'eau, auxquels elle apporte, depuis plus d'un siècle, son savoir-faire en proposant des solutions complètes qui répondent aux exigences les plus poussées.

Son métier consiste à concevoir et à commercialiser :

- des systèmes complets de canalisation en fonte ductile pour les marchés de distribution d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales ;
- des systèmes de canalisation pour les circuits généraux industriel ;
- des systèmes de canalisations pour la défense incendie ;
- des gammes complètes de robinetterie, de fontainerie et de pièces de raccordement pour la réalisation de réseaux d'eau, d'assainissement, de défense incendie et d'irrigation ;
- des systèmes complets de canalisations en fonte pour les marchés du bâtiment (évacuation des eaux usées et pluviales) ;
- des pièces de voirie en fonte ductile et en acier pour l'accès aux réseaux (eau, eaux usées et télécommunications).

Avec la volonté de se tenir au plus près de ses marchés, la Branche est organisée sur le plan mondial en trois activités : Eau et Assainissement, Voirie et Bâtiment.

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**1 381**	1 516	1 344
Résultat d'exploitation	**70**	151	135
Autofinancement	**68**	144	153
Investissements industriels	**47**	50	39

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

La Branche est *leader* mondial pour la production et la commercialisation de systèmes de canalisation en fonte ductile et de pièces de voirie. Elle est *leader* européen pour les systèmes en fonte d'évacuation des eaux usées des bâtiments.

Les implantations de la Branche sont mondiales. Ses implantations historiques en France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et Brésil, ont été récemment complétées par de nouvelles capacités en Colombie, Chine, Afrique du Sud et République Tchèque.

L'action commerciale de la Branche se fait à partir de ses sociétés de production, ainsi qu'au travers de filiales commerciales. La Branche intervient sur les grands marchés mondiaux, dans une centaine de pays.

L'activité en 2004

Après l'excellent niveau d'activité de 2003, réalisé en particulier grâce aux affaires majeures à la Grande Exportation (connexion d'Abu-Dhabi à l'usine de dessalement de Shuweihat et livraison d'une conduite d'eau dans le nord-ouest de la République Dominicaine), l'année 2004 a été marquée par le retour à des niveaux d'activité normaux et bien plus encore, par la flambée des prix d'achat des matières premières et de l'énergie. C'est ainsi que le chiffre d'affaires recule de 8,9 % et le résultat d'exploitation de 53,6 %.

Les marchés européens de la Canalisation ont été dans l'ensemble bien orientés : si depuis l'été 2004, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie subissent l'essoufflement de leur marché intérieur de la construction et des travaux publics, en revanche la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et l'Europe de l'Est ont bien résisté. La Branche a de plus pleinement bénéficié de ses efforts d'innovation et de différenciation qui offrent à ses clients des produits mieux adaptés à leurs besoins. La com-

Contrat « Linea Paralela » concernant l'alimentation en eau potable de la ville de Panama, totalisant 6 km de canalisations en fonte ductile.

Contrat de Shuweihat concernant l'alimentation en eau potable de la ville d'Abu-Dhabi, totalisant 468 km de canalisations en fonte ductile (pose de 2 lignes parallèles de 234 km).

mercialisation d'une nouvelle gamme de tuyaux en assainissement gravitaire et des gammes pour l'irrigation ou les eaux pluviales en Espagne, génère ainsi des résultats commerciaux très encourageants. La Branche a, par ailleurs, étendu géographiquement sa présence sur les marchés en progressant, par exemple, en Allemagne sur le segment haut de gamme de la voirie en fonte ductile.

Pour compenser la forte hausse de ses coûts (ferraille, coke sidérurgique, fret maritime) induite par les augmentations de prix d'achat des matières et de l'énergie, la Branche a procédé sur ses principaux marchés en Europe à des augmentations de prix de vente qui ont commencé à être effectives au second semestre et donneront leur pleine mesure dès le début 2005. Malgré ces hausses de prix, la position compétitive du matériau fonte ductile devrait, compte tenu des augmentations annoncées sur les prix des résines, se maintenir face à la concurrence des matériaux plastiques, et même continuer de s'améliorer face à l'acier.

En dehors d'Europe, les marchés de la Branche ont été décevants au Brésil, particulièrement au premier semestre. En Chine, ils ont subi de plein fouet les mesures gouvernementales de ralentissement de l'économie au second trimestre de 2004. Le second semestre sur ces deux marchés a vu un net redressement de l'activité. A la Grande Exportation, même si les niveaux exceptionnels de 2003 n'ont pas été atteints par défaut de gros contrats, des affaires significatives ont cependant été livrées notamment vers le Panama, l'Afrique (Algérie et Sénégal) et le Moyen-Orient.

L'effort déjà soutenu en investissements industriels a été de nouveau intensifié en 2004, permettant à la Branche de posséder un dispositif très compétitif de fonderies dans les pays émergents, qui vient compléter l'offre tuyaux déjà mise en place : la modernisation et l'extension de la fonderie tchèque s'est ainsi poursuivie avec la montée en puissance de ses capacités, et la fonderie raccords en Chine a été achevée.

Après l'arrêt de la centrifugation de tuyaux pour le Bâtiment à Liverdun (France) fin 2003, de nouvelles opérations exceptionnelles de réduction de capacité ont eu lieu en 2004 en Europe : les unités de centrifugation et de fonderie de Gelsenkirchen (Allemagne) ont été arrêtées, ainsi qu'une unité de fonderie anglaise de voirie. Fin 2004, la décision de fermeture de la centrifugation italienne de Cogoleto a été prise. Ces opérations de restructuration améliorent la compétitivité de la Branche. Tous les autres sites ont poursuivi leurs efforts permanents de productivité, prenant en considération la nouvelle donne économique des prix matières et énergie.

Perspectives 2005

Sur ses marchés nationaux, la Branche aborde 2005 avec des carnets de commande proches de ceux du début de 2004. A la Grande Exportation, un regain d'activité à l'horizon des prochains mois pourrait se dessiner qui permettrait de dépasser les volumes de 2004. Les principales conditions de réalisation des améliorations des performances visées tiendront aux évolutions respectives des prix de vente et des prix d'achat. Les importants efforts de prix demandés en début d'année aux marchés devront permettre de compenser le renchérissement presque continu des matières subi en 2004.

Cependant la faiblesse du dollar américain et la compétition chinoise justifient le déploiement de nouvelles capacités performantes en pays émergents. Il est prévu pour 2005 et 2006 de nouveaux investissements de capacité et de productivité, tant au Brésil qu'en Chine. En Europe, les efforts de productivité s'accélèreront et une attention particulière sera portée au bilan matières et énergie. Enfin, l'effort d'innovation sera maintenu pour garantir aux clients des solutions encore plus performantes et adaptées à des besoins que les exigences économiques et réglementaires ne cessent d'accroître.

Distribution Bâtiment

Le Pôle Distribution Bâtiment est aujourd'hui le premier distributeur de matériaux de construction en Europe et le premier distributeur de carrelages au monde. Il sert le marché de la construction neuve, de la rénovation et de l'aménagement durable de la maison. Ses clients sont les artisans et PME du bâtiment, les architectes et les particuliers à projets.

Depuis sa création en 1996, la Distribution Bâtiment a connu une forte croissance en combinant croissance interne et acquisitions, d'abord en France, avec Point.P et Lapeyre, puis au Royaume-Uni avec Jewson et Graham, et en Allemagne, aux Pays-Bas et en Europe de l'Est avec Raab Karcher. En 2004, le Pôle a fait l'acquisition de Dahl, *leader* scandinave de la distribution de produits de sanitaire-chauffage. Avec cette acquisition, le Pôle étend son *leadership* européen à la Scandinavie et en Pologne. Il poursuit le développement de ses filières spécialisées, en renforçant sa position sur le marché du sanitaire-chauffage en Europe.

Enfin, il dispose désormais d'une solide base en Scandinavie pour le développement de ses différentes activités. L'acquisition de Dahl marque donc une étape significative dans la croissance de l'activité Distribution Bâtiment de Saint-Gobain.

Un réseau commercial unique en Europe

Aujourd'hui, avec plus de 3 300 points de vente répartis dans 19 pays, la Distribution Bâtiment bénéficie d'un réseau unique en Europe. Sa réussite repose sur la diversité et la complémentarité de ses enseignes. Chacune d'elles, avec sa personnalité propre et son positionnement spécifique – qu'elle soit généraliste ou spécialiste, tournée vers le professionnel ou vers le grand public – , contribue à la puissance commerciale de l'ensemble du réseau tout en répondant aux besoins des marchés locaux. Cette organisation, gage de dynamisme, est à l'origine d'une offre particulièrement riche et adaptée à chaque profil de clientèle. La Distribution Bâtiment reflète ainsi la diversité des attentes de sa clientèle en termes de métiers, de produits, de services, de styles et de tendances.

Dahl, *leader* scandinave de la distribution de produits sanitaire-chauffage.

Des enseignes fortes et complémentaires

Point.P, premier distributeur de matériaux de construction en France, cible plus particulièrement les professionnels du bâtiment au travers d'une organisation très décentralisée. Son réseau de plus de 1 500 points de vente est organisé autour d'enseignes généralistes et spécialistes. Ainsi, à côté du généraliste « Point.P Matériaux de Construction » viennent se positionner les spécialistes Cedeo, Dupont Sanitaire Chauffage ou Sem Angles pour le sanitaire-chauffage-climatisation, SFIC pour l'isolation, Asturienne pour la toiture ou encore Point.P Travaux Publics pour les TP. Dubois Matériaux pour la distribution de bois, panneaux et matériaux d'isolation, ainsi que Pum Plastiques, distributeur de produits plastiques pour l'assainissement et d'adduction d'eau, viennent compléter ce réseau d'enseignes spécialistes. Au total, Point.P et ses enseignes répondent à tous les besoins du marché de la construction et de la rénovation. L'enseigne est aussi présente en Espagne.

Lapeyre est le spécialiste de l'aménagement durable de la maison. Organisée autour de quatre univers, – la cuisine, la salle de bains, l'aménagement intérieur et les menuiseries extérieures –, l'enseigne propose des produits parfaitement adaptés à sa clientèle grand public. Très bien implanté en France, Lapeyre est aussi présent en Belgique et en Suisse. Son implantation au Brésil, avec l'enseigne Telhanorte à São Paulo, lui permet de poursuivre activement son expansion à l'international. Lapeyre et ses enseignes disposent ainsi d'un réseau de 330 magasins avec des surfaces de vente pouvant aller de 50 à 4 000 m², pour adapter l'offre au client local.

Au Royaume-Uni, la Distribution Bâtiment dispose d'un réseau de plus de 770 points de vente répartis entre enseignes généralistes et spécialistes. Ses deux principales enseignes sont Jewson, premier distributeur de matériaux de construction dans le pays et Graham, spécialiste du sanitaire-chauf-

DISTRIBUTION BÂTIMENT

Dahl, *leader* de la distribution de produits sanitaire-chauffage en Suède, Norvège, Pologne et au Danemark, a intégré le Groupe en mai 2004.

Jewson est N°1 de la distribution de matériaux de construction au Royaume-Uni.

Contribution au Groupe

(en %)	2004	2003	2002
du chiffre d'affaires	**42 %**	38 %	36 %
du résultat d'exploitation	**28 %**	23 %	21 %
de l'autofinancement	**20 %**	16 %	15 %

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**13 679**	11 305	10 953
Résultat d'exploitation	**737**	560	534
Autofinancement	**515**	398	414
Investissements industriels	**249**	213	227

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

fage. Parfaitement adaptées au marché local, elles ciblent en priorité les petites entreprises et les artisans. Elles renforcent aujourd'hui leurs positions en réalisant des acquisitions de proximité et en affinant leurs techniques commerciales. En 2004, Jewson a lancé une nouvelle marque enseigne visant le secteur des spécialistes de l'isolation au Royaume-Uni : « *Minster Insulation and Dry Lining* ».

Raab Karcher est le premier distributeur de matériaux de construction pour les professionnels en Allemagne, en Hongrie et en République Tchèque. L'enseigne est également présente aux Pays-Bas et en Pologne. Raab Karcher gère au total plus de 400 points de vente et occupe une position de *leader* dans la distribution de carrelages en Allemagne.

Dahl est le *leader* de la distribution de produits de sanitaire-chauffage en Scandinavie. L'enseigne sert aujourd'hui trois marchés : le sanitaire-chauffage ; l'hydraulique et l'assainissement pour les Travaux Publics ; la plomberie industrielle. Implantée en Suède, au Danemark, en Norvège, en Finlande, en Estonie, ainsi qu'en Pologne, Dahl dispose d'un réseau commercial de plus de 270 points de vente, pour une clientèle essentiellement professionnelle.

Lancée en France en 1998, La Plateforme du Bâtiment est un concept de vente novateur dont l'initiative est revenue à la Distribution Bâtiment. Il répond à une attente très précise et concrète : « faire gagner du temps et de l'argent » aux petites entreprises artisanales des grandes agglomérations, soumises plus encore qu'ailleurs à la pression des délais. La Plateforme du Bâtiment est un espace de vente réservé exclusivement aux professionnels, toutes spécialités confondues. Elle garantit les produits en stock permanent et en prix nets toute l'année. Implantée dans les grandes villes en France, La Plateforme remporte un grand succès. Fort de cette réussite, le concept s'internationalise en s'adaptant aux pays d'implantation et à leurs spécificités locales. Après la France puis la Pologne, La Plateforme s'est successivement installée au Royaume-Uni, en Hongrie, en Espagne, au Mexique, au Brésil et aux Pays-Bas. L'enseigne présente dans huit pays, à travers 50 points de vente, continue son expansion.

Fédérer pour renforcer la position de chaque enseigne

Soucieuse de faire jouer à bon escient les synergies entre ses enseignes, la Distribution Bâtiment favorise la mise en commun de leurs savoir-faire tout en préservant la personnalité de chacune d'entre elles. Création de filières transversales, harmonisation de gammes de produits, essaimage au sein du réseau de concepts de vente innovants et de services nouveaux, synergies dans le domaine de la logistique, développements de partenariats avec les meilleurs fournisseurs, plateforme commune des systèmes d'information et mobilité du personnel constituent autant d'exemples significatifs de

cette mutualisation. Conjuguant la puissance d'un réseau à la réactivité de ses enseignes, la Distribution Bâtiment entend tirer parti de ces atouts et poursuivre sa croissance, en Europe et au-delà.

L'activité en 2004

L'activité de la Distribution Bâtiment a sensiblement progressé en 2004, grâce à une conjoncture porteuse en France et en Grande-Bretagne, mais toujours difficile, voire mauvaise, en Hollande, Allemagne et Pologne. Le chiffre d'affaires a augmenté de 21 % à périmètre réel. A structure et taux de change comparables, il est en augmentation de 5 % sur celui de 2003.

Le développement du Pôle par croissance externe s'est poursuivi à un rythme soutenu avec 31 acquisitions, dont une acquisition majeure, le groupe Dahl, n°1 du sanitaire-chauffage dans les Pays Scandinaves (consolidé à partir du 1er mai 2004). En année pleine, Dahl a un chiffre d'affaires de 1 503 M€ et apporte 260 agences commerciales au réseau du Pôle. Le chiffre d'affaires en année pleine provenant des autres opérations de croissance externe s'élève à 317 M€ en 2004.

On notera que le renforcement de la livre anglaise par rapport à l'euro a fait plus que compenser l'affaiblissement des autres devises : globalement, le Pôle a bénéficié en 2004, d'un effet positif de change sur le chiffre d'affaires des sociétés établies hors de la zone euro. Au total, le chiffre d'affaires du Pôle s'élève à 13 679 M€ contre 11 305 M€ en 2002 (+ 21 %).

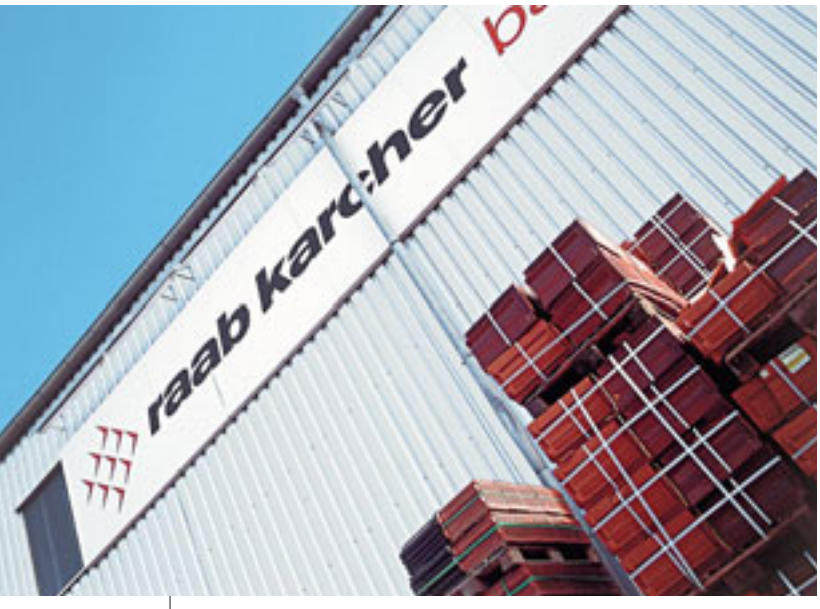

Raab Karcher, N°1 de la distribution de matériaux de construction pour les professionnels en Allemagne, Hongrie, Pays-Bas et République Tchèque.

La Plateforme du Bâtiment, exclusivement réservée aux artisans du bâtiment, s'organise autour de 7 métiers : le maçon, le menuisier, le peintre, le carreleur, le plombier, l'électricien, l'outillage-quincaillerie.

En France, où le Pôle réalise près de 50 % de son activité, la tendance à la baisse sur le marché de l'entretien et de la rénovation des logements, constatée depuis 2001, s'est inversée. Les 3 premiers trimestres se sont inscrits, en volume, en hausse sur 2003. De même, dans la construction neuve, les mises en chantier de maisons individuelles ont sensiblement progressé (+ 12 %). Ces deux marchés sont particulièrement servis par les artisans et les petites et moyennes entreprises, clientèles privilégiées des enseignes Point.P et La Plateforme. Enfin, le nombre de logements collectifs mis en chantier s'est accru de 19,6 % au cours des douze derniers mois.

Au total, sur un marché porteur, le chiffre d'affaires des activités françaises du Pôle a de nouveau sensiblement progressé à structure comparable. Outre un environnement économique favorable, cette croissance s'explique par un enrichissement de l'offre de produits et de services adaptés à tous les créneaux de clientèle. Elle provient aussi de la création de nouvelles implantations : 7 Plateforme, 11 agences Point.P, 6 agences Cedeo, 3 agences Decoceram et 1 magasin, 1 boutique et relais-vente de l'enseigne Lapeyre la maison...

A cette croissance interne s'ajoute l'apport en chiffre d'affaires de la croissance externe (53 M€ pour 18 acquisitions qui représentent un chiffre d'affaires, en année pleine, de 135 M€ et l'entrée de 61 agences commerciales). Une acquisition importante a été réalisée en fin d'année et n'a donc pas contribué aux résultats de 2004, Boch Frères, avec 18 agences spécialisées en carrelage et salles de bains.

Au Royaume-Uni, dans un marché toujours porteur, Saint-Gobain Building Distribution a renforcé ses positions et a progressé à structure et taux de change comparables. Cette croissance est due aussi à la création de nouvelles implantations : 2 Plateforme, 31 agences Graham dans la distribution sanitaire-chauffage et 22 agences, dans les autres activités. La croissance externe de proximité s'est également poursuivie dans le double but, d'une part, de renforcer le réseau généraliste Jewson et d'autre part, de développer les activités de distribution spécialisée : sanitaire-chauffage, bois et carrelages. 10 acquisitions ont été réalisées en 2004 représentant, en année pleine, un chiffre d'affaires de 79 M€ et 24 agences commerciales.

En Allemagne, dans un marché de la construction toujours fortement déprimé, le Pôle a poursuivi la rationalisation de ses réseaux de distribution par le regroupement, sous la même enseigne Raab Karcher, des activités de distribution spécialisée en carrelage et canalisation. Il s'est renforcé également par deux acquisitions représentant 19 agences et 103 M€ de chiffre d'affaires.

En Hollande, le marché de la construction, qui s'était brutalement dégradé en 2003, a donné quelques signes de reprise au premier semestre avant de se remettre à baisser dans la deuxième partie de l'année, la construction neuve étant la plus affectée. Raab Karcher, principalement présent sur ce marché, a résisté à cet environnement difficile et a, de plus, ouvert 2 Plateforme, à Rotterdam et Nimègue.

En Espagne, Point.P a conforté le fonds de clientèle de ses 19 agences en Catalogne par l'ouverture d'une nouvelle Plateforme à Barcelone, en complément des deux déjà ouvertes, tandis qu'à Madrid trois autres Plateforme venaient s'ajouter à celle créée en 2002.

Dans les Pays de l'Est, l'activité a été satisfaisante en République Tchèque et en Hongrie, où a été ouverte une deuxième Plateforme. En Pologne, la modification du taux de TVA s'est faite négativement sentir sur l'activité des filiales.

Hors d'Europe, Lapeyre a développé vigoureusement Telhanorte au Brésil avec l'ouverture de trois nouveaux magasins en périphérie de São Paulo, portant le réseau dans cette région à 19 magasins. Il a continué le développement du concept Plateforme, avec l'ouverture d'un deuxième magasin à l'enseigne Telhanorte Pro.

Dans cet environnement globalement favorable, et malgré les coûts de l'accélération du programme des nouvelles implantations, le résultat d'exploitation du Pôle est passé de 560 M€ à 737 M€. Il représente 5,4 % du chiffre d'affaires contre 5 % en 2003.

Point.P est le N°1 de la distribution de matériaux de construction en France, avec plus de 1 500 points de vente.

Perspectives 2005

Sur la base d'une conjoncture européenne du bâtiment estimée encore porteuse, sauf en Allemagne et en Hollande, le Pôle vise en 2005 une nouvelle progression de ses activités à structure et taux de change comparables. La dynamique des réseaux, l'enrichissement mutuel des sociétés du Pôle par une généralisation des meilleures pratiques et l'accélération des implantations nouvelles soutiendront la croissance, qui enregistrera aussi le plein effet des acquisitions réalisées en 2004. L'acquisition, en début d'année 2005, de la société suisse Sanitas Troesch, premier distributeur de salles de bains et n°2 de la distribution de cuisines en Suisse, avec un chiffre d'affaires d'environ 300 M€ en 2004 au travers d'un réseau de 26 agences, devrait encore conforter la position du Pôle en Europe.

Lapeyre a mis en place une nouvelle génération de magasins Lapeyre la maison..., la richesse de son offre s'articulant autour de ses quatre univers : cuisine, salle de bains, aménagement intérieur et menuiseries extérieures.

Matériaux Haute Performance

Contribution au Groupe

(en %)	2004	2003	2002
du chiffre d'affaires	**14 %**	15 %	15 %
du résultat d'exploitation	**18 %**	15 %	16 %
de l'autofinancement	**19 %**	18 %	17 %

Le Pôle Matériaux Haute Performance s'est élargi au 1er avril 2004 à la Branche Renforcement qui rejoint les branches Céramiques & Plastiques et Abrasifs. Très présent sur les marchés industriels, le Pôle ainsi constitué bénéficie de synergies technologiques fortes et s'est doté d'une organisation commune (recherche & développement, ressources humaines, cessions & acquisitions et services support juridiques et financiers).

Principales données consolidées

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	**4 717**	4 452	4 993
Résultat d'exploitation	**466**	370	411
Autofinancement	**490**	435	451
Investissements industriels	**239**	251	280

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

Les billes en nitrure de silicium de Saint-Gobain, conçues pour résister aux environnements hostiles, sont utilisées dans les boîtes de vitesse et les paliers.

L'activité en 2004

♦ **La Branche Céramiques & Plastiques** a poursuivi le développement de ses quatre métiers : les Grains et Poudres, les Produits en Céramique, les Plastiques Haute Performance et les Cristaux, sur la base des activités traditionnelles Céramiques et Réfractaires de Saint-Gobain, des métiers de Norton acquis en 1990, de ceux de Furon acquis en 1999, et de ceux de Chemfab, Holz et Magic acquis en 2000.

Après les réorganisations des deux années précédentes, l'année 2004 a connu une forte croissance. La reprise de l'activité manufacturière et de l'investissement industriel, en particulier aux États-Unis, s'est confirmée et le développement dans les pays émergents s'est accéléré pour tous les métiers de la Branche.

La Branche réalise 30 % de ses ventes à destination de l'Europe, 46 % de l'Amérique du Nord, 4 % de l'Amérique du Sud et 20 % de l'Asie-Pacifique.

L'activité Grains et Poudres, qui fournit des produits céramiques pour les abrasifs, réfractaires, céramiques, et des produits destinés aux supports de catalyse dans l'industrie pétrochimique, a bénéficié de la progression des volumes de ventes sur les marchés industriels, avec une excellente année pour les supports de catalyse et les *proppants*. Elle a renforcé son développement international en particulier en Chine.

Les Produits en Céramique sont des matériaux et pièces mettant en œuvre les propriétés thermomécaniques des céramiques traditionnelles et des céramiques avancées, à savoir la résistance aux très hautes températures, à l'abrasion et à la corrosion. Ils ont fortement contribué à la croissance de la Branche, en particulier les réfractaires électrofondus pour la fabrication du verre électronique.

L'activité Plastiques Haute Performance transforme des polymères et élastomères techniques parmi lesquels les fluoropolymères, les silicones et les thermoplastiques, répondant à de fortes exigences de pureté, précision, résistance à la corrosion, résistance aux températures. Son portefeuille d'activités rassemble trois secteurs :

• un pôle Composites, comprenant les Films et Tissus Avancés (films, rubans adhésifs et tissus spéciaux pour applications

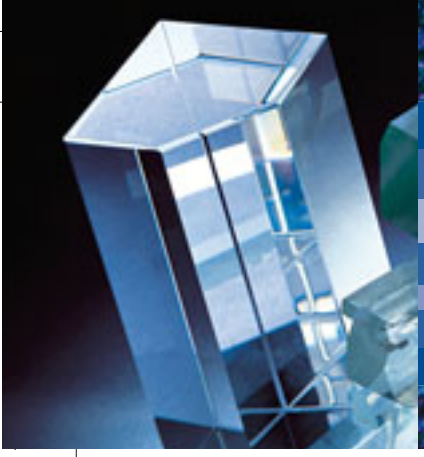

MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain est un des *leader* mondiaux en matière de développement, de croissance et de finition des monocristaux très purs.

Grilles de renfort d'asphalte en verre/polyester fabriquées par Saint-Gobain Technical Fabrics Hongfa Co.Ltd.

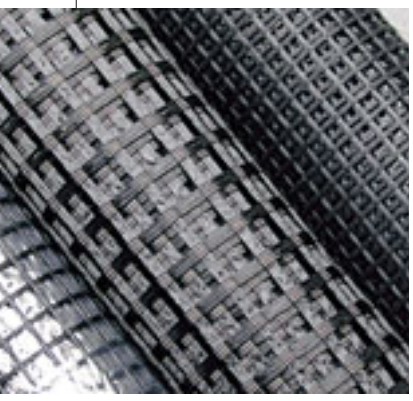

aéronautiques, électriques, architecturales et de protection) et les Elastomères de Spécialité (mousses flexibles pour étanchéité, anti-vibration pour l'automobile, l'industrie et le bâtiment) ;
• les Systèmes pour Fluides (tuyaux, raccords et tubes pour l'industrie, l'automobile, l'agro-alimentaire, la pharmacie, la chimie, les semi-conducteurs) ;
• les composants de précision : Paliers et Joints (paliers et joints autolubrifiants pour l'automobile, l'électroménager, la machine-outil, l'aéronautique), pièces composites pour l'aéronautique et autres Polymères de spécialités.

L'activité Plastiques Haute Performance a amélioré son résultat en 2004 en renforçant sa présence en Asie, en profitant de la reprise du marché américain et en poursuivant son programme d'excellence opérationnelle.

L'activité Cristaux (à destination du médical, nucléaire, sécurité, pétrole et pétrochimie) a profité en 2004 du redressement du marché des produits pour le marché des semi-conducteurs, fort au 1er semestre, et a poursuivi les restructurations afin de s'adapter à la concurrence sur les différents marchés.
La croissance interne par le co-développement, l'innovation et le développement international est au cœur des métiers de la Branche.
Tout en poursuivant comme les années précédentes les opérations nécessaires de restructuration, visant à accroître sa compétitivité, la Branche a renforcé sa présence commerciale et ses implantations industrielles dans les pays à bas coûts de production. Elle accentue son effort de recherche et développement et d'investissements toujours plus sélectifs, là où le potentiel de croissance est élevé, et en adéquation avec la nature de ses métiers.

Au global la stratégie de la Branche confirme ses ambitions : l'accélération de la croissance interne grâce à la contribution des projets innovants, la recherche d'une position de numéro 1 ou numéro 2 dans l'essentiel de ses activités, le renforcement de sa présence asiatique (tout particulièrement en Chine et au Japon), dans le cadre de l'accompagnement des grands clients et du développement des marchés locaux.

♦ Entrée dans le Groupe en 1990 avec l'acquisition de Norton, la **Branche Abrasifs** a progressivement bâti une position de *leader* mondial(1) grâce à sa croissance interne et à une politique active d'acquisitions au fil des années, tant en Europe qu'aux États-Unis.

Le portefeuille de produits ainsi constitué confère à la Branche un positionnement unique qui lui permet d'offrir à ses clients des solutions complètes d'abrasion. Dégrossissage, finition d'états de surface, polissage, tronçonnage, rectification : à chaque étape du processus, la Branche Abrasifs apporte une solution en termes de produits et d'expertise.

Elle est, en effet, le seul fabricant qui produise à l'échelle mondiale tous les types d'abrasifs en utilisant des grains minéraux à base d'oxyde d'aluminium, de carbure de silicium, ou de diamant :

Saint-Gobain est le premier fabricant d'abrasifs agglomérés au monde. Les meules sont utilisées pour des applications d'affûtage et de rodage dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique.

– les ***meules*** sont constituées de grains abrasifs, naturels ou synthétiques, agglomérés à l'aide de liants organiques ou vitreux. La taille des meules varie considérablement depuis les petites meules montées sur tige pour la joaillerie, jusqu'à des meules de 12 tonnes pour le dépulpage du bois dans l'industrie

(1) Source Saint-Gobain

papetière. Répondant à des besoins spécifiques des clients industriels, les produits sont en général définis sur mesure ;
– les ***meules minces*** sont des abrasifs agglomérés dont la structure est renforcée par une grille de fibre de verre. Pour ces produits, la longueur des séries permet une automatisation poussée des processus de production. Les marchés servis sont aussi bien des activités industrielles que des activités liées au bâtiment et au bricolage ;
– les ***abrasifs appliqués*** sont constitués de grains abrasifs collés sur des supports en papier, toile, fibres ou synthétiques. Les rouleaux ainsi produits sont ensuite découpés en bandes, disques, feuilles. Les applications concernées vont du polissage de pales de turbines de réacteurs, jusqu'au polissage de précision pour la finition d'états de surface, aussi bien chez des clients industriels que dans le bricolage. La taille des produits va de pastilles de quelques millimètres, à des bandes de plusieurs mètres de large ;
– les ***super-abrasifs*** sont des meules ou des outils confectionnés à partir de diamant ou de nitrure de bore cubique, associé à des liants à base de résine ou de métal. Ces meules sont utilisées dans des applications sur matériaux durs ou friables et sont caractérisées par une longueur de vie supérieure à celle des meules conventionnelles. Leur précision peut, dans certaines applications électroniques, s'approcher du nanomètre. Les super-abrasifs sont utilisés dans la plupart des industries (automobile, aéronautique, ...), ainsi que dans le secteur de la construction.

Les films autoadhésifs de Saint-Gobain sont utilisés pour la fabrication de cartes de circuits imprimés ou d'appareils de mesure.

La Branche possède des unités de production dans une trentaine de pays avec une présence significative en Asie et en Amérique du Sud, outre ses implantations traditionnelles en Europe et aux États-Unis. La diversité des marchés et la multiplicité des gammes font que les produits sont soit vendus en direct aux clients industriels, pour les solutions sur mesure, soit vendus via des distributeurs pour les particuliers et petites entreprises. La Branche poursuit une politique soutenue d'investissement dans les technologies de l'information afin d'améliorer son service aux clients.

La **Branche Abrasifs** a enregistré en 2004 une nouvelle amélioration de ses performances, tant au niveau de ses ventes que de son résultat d'exploitation.

Cette évolution favorable des ventes a notamment bénéficié d'une nette reprise du marché nord-américain, après trois années de baisse d'activité, et d'une poursuite de la forte croissance des ventes dans les pays émergents (Brésil, Asie et Europe de l'Est).

En Amérique du Nord, le rebond marqué de l'activité industrielle a permis à la Branche d'enregistrer une forte croissance de ses ventes tant dans les secteurs de la distribution (grande distribution et réparation automobile) que sur les marchés industriels. L'ensemble des activités de la Branche a bénéficié de cette croissance. L'effet de la réorganisation commerciale entreprise depuis deux ans, le lancement de nouveaux produits et l'apport de réponses ciblées aux besoins des différents types de clientèles ont permis à la Branche d'améliorer ses positions face à la concurrence.

L'activité est restée stable par rapport à 2004 sur les marchés d'Europe de l'Ouest. Les tendances sont plus favorables sur les marchés de la distribution, notamment ceux liés aux marchés de la construction. Le lancement de nouveaux produits visant à mieux répondre à la demande de la clientèle s'est poursuivi sur 2004, et d'importantes initiatives visant à améliorer l'organisation de la logistique et le service au client ont été lancées. La croissance des ventes se poursuit en Europe de l'Est, zone sur laquelle la Branche bénéficie de son implantation industrielle en Pologne, et du lancement en cours d'année d'une unité de conversion pour les abrasifs appliqués en Roumanie. Les exportations à partir d'Europe ont été pénalisées par l'évolution du taux de change euro/dollar.

En Amérique du Sud, la présence industrielle de la Branche dans l'ensemble de ses métiers a permis de répondre à la forte croissance de la demande, tirée notamment par les activités liées à l'exportation. En Asie, les ventes ont continué de se développer de manière très satisfaisante, notamment en Inde et en Chine, où des investissements de capacité ont été réalisés pour accompagner la forte croissance de la demande interne. La présence commerciale de la Branche sur les zones en forte croissance est également renforcée.

Comme les années précédentes, les investissements industriels ont été répartis entre des investissements dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre, visant à accroître la capacité et à étendre les gammes de produits fabriqués localement, et des investissements d'automatisation et d'amélioration des performances techniques dans les pays à fort coût de main-d'œuvre. La mise en place d'un système d'information mondial et totalement intégré s'est poursuivie avec des implantations en Amérique du Nord, en Chine et en France. Ce programme se poursuivra en 2005 et contribuera à la poursuite de l'intégration des activités de la Branche et de l'amélioration de sa base de coûts.

♦ La **Branche Renforcement** est présente industriellement dans vingt pays et a pour vocation de servir ses clients sur une gamme étendue de renforts dans le monde entier. Son activité est centrée sur deux grands métiers : celui de *filateur* (production de la fibre de verre, son métier d'origine) et celui de *transformateur,* dans lequel elle est entrée à partir de 1998. Cette activité aval a un potentiel de développement rapide et

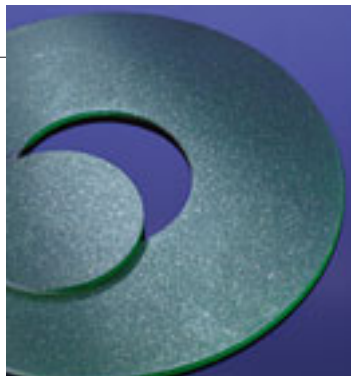

Saint-Gobain propose des matériaux en carbure de silicium destinés à des applications telles que le filtre à particules, les carreaux de blindage ou les accessoires d'enfournement.

son chiffre d'affaires représente aujourd'hui près de 40 % du total de celui réalisé par la Branche. Cette croissance profite également au métier de filateur dont la transformation est le premier client, et permet le développement d'importantes synergies : plates-formes industrielles intégrées, R&D, portefeuille commercial.

Le métier de filateur, exercé sous l'identité « *Saint-Gobain Vetrotex* », regroupe une *division Plastique,* spécialisée dans les produits pour le renforcement des matériaux composites à matrice thermodurcissable ou thermoplastique et une *division Textile* spécialisée dans la production de fils destinés à être tissés avant d'être enduits pour mise en œuvre. Les principaux marchés servis sont l'automobile et les transports (éléments de carrosserie, pièces d'habitacle ou de moteur), les marchés de la construction, les loisirs (sport, marine,...), l'industrie électrique et électronique, l'aéronautique civile et militaire.

Le métier de transformateur regroupe, au sein de la division « *Saint-Gobain Technical Fabrics* » des activités de tissage, d'enduction et de fabrication de produits finis ou semi-finis à destination de marchés très diversifiés. Elle est organisée autour de trois secteurs d'activité mondiaux : la Construction (voiles de verre, renforts de façades et de toitures, écrans de moustiquaires), les Matériaux Industriels (grilles de renforcement pour meules abrasives, tissus géotextiles, grilles turbinées,...) et les Composites techniques (tissus composites techniques pour l'industrie éolienne, marine et les transports,...).

La Branche Renforcement réalise aujourd'hui 47 % de son chiffre d'affaires en Europe (Ouest et Est), et 34 % en Amérique (Nord et Sud). L'Asie compte aujourd'hui pour 19 % du chiffre d'affaires et présente une dynamique de développement importante.

En 2004, la Branche Renforcement, a été confrontée, dans ses métiers Plastiques, à la poursuite de l'érosion des prix connue en 2003, liée notamment à l'augmentation des exportations chinoises vers l'Europe et les États-Unis. Cette situation n'a été que partiellement compensée par une bonne évolution de la demande qui s'est traduite par des volumes plus importants, notamment dans les fibres thermoplastiques, ainsi que par des hausses de prix dont les effets se sont fait sentir progressivement sur le second semestre. La Branche a poursuivi ses investissements à la fois de renouvellement de capacité en Europe et d'augmentation en Asie et sur le continent américain (démarrage en fin d'année de Violet, *joint-venture* avec Owens-Corning, au Mexique). Cette politique a permis la spécialisation de son unité japonaise qui s'appuie sur des imports croissants depuis ses autres usines asiatiques. La Branche poursuit également son développement sur ses segments de spécialités (Twintex, Unifilo, et verre Cem-Fil Alcalin-résistant) et a complété son dispositif avec l'acquisition de SG Steklovolokno qui la place en position de *leader* en Russie.

C'est en revanche dès le début de l'année que les signes de reprise des prix se sont confirmés dans toutes les activités de la division Textile, particulièrement dans les applications électroniques. Ils ont contribué à la reprise de cette Division, qui a, par ailleurs, poursuivi la transition de sa production vers ses sites à bas coûts (Corée, Mexique et République Tchèque).

Les résultats des métiers filateurs se sont améliorés au 4e trimestre, dépassant le niveau correspondant de 2003.

La croissance de Saint-Gobain Technical Fabrics s'est poursuivie autour de ses trois secteurs d'activité, qui ont atteint leur objectif de croissance (malgré des effets de change défavorables liés à l'évolution du dollar). Là aussi, la Branche a développé ses implantations en zones à bas coûts, aussi bien en Asie (montée en régime des usines chinoises) qu'en République Tchèque.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la Branche Renforcement poursuit ses principaux axes de travail, à savoir :

- la recherche de plus de valeur ajoutée grâce à :
  – un positionnement préférentiel sur les spécialités ;
  – l'amplification de l'effort de Recherche et Développement ;
  – la poursuite de l'intégration vers l'aval et la distribution ;
- la poursuite de l'amélioration de ses coûts, en continuant le développement de ses plates-formes de production dans les pays à faible coûts de main-d'œuvre, avec une recherche de synergies industrielles amont-aval ;
- la consolidation d'une organisation globale multiculturelle permettant de faire grandir le talent de ses Ressources Humaines.

Perspectives 2005

Le Pôle s'attend en 2005 à la confirmation de la hausse des volumes liées à la reprise des marchés (Céramiques & Plastiques), ou à une croissance modérée mais régulière des ventes (Abrasifs). Face aux hausses de coûts, il poursuivra sa politique d'augmentation des prix de ventes pour l'ensemble des branches, en visant particulièrement une nouvelle amélioration des marges (Abrasifs et Renforcement). L'effort de compétitivité, entamé par toutes les branches depuis plusieurs années, se poursuivra également.

D'éventuelles opportunités d'acquisitions sur des marchés de « niches » seront saisies.

Être aujourd'hui à la pointe du progrès technologique a pris une signification nouvelle, tant du fait de la demande toujours plus importante de produits nouveaux et plus performants, que par la nécessité de satisfaire à de nouvelles exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Saint-Gobain met en œuvre dans de nombreuses usines des procédés lourds pour la fabrication de produits verriers, de tuyaux de fontes, de céramiques, etc. La recherche du Groupe participe donc en premier lieu à l'amélioration constante des performances de ces procédés. La simulation numérique est devenue un outil de choix permettant de mieux en comprendre le fonctionnement, d'améliorer leur fonctionnement, tout en diminuant leurs consommations énergétiques ainsi que les rejets de gaz à effet de serre.

Mais au-delà de ces procédés, la recherche du Groupe développe de nombreux produits nouveaux, tant pour les marchés servis actuellement que pour les marchés futurs.

On peut noter par exemple, des vitrages plus isolants thermiquement, électrocommandés, autonettoyants, antipluie, des substrats en verre pour les cellules solaires, pour les écrans plats, des fibres de verre pour le renforcement des pales d'éoliennes, de la laine de verre hautement isolante et résistante à de hautes températures, de nouvelles fibres polymères pour le renforcement du ciment, des fibres céramiques éliminant les particules émises par les moteurs diesel, etc.

Pour réaliser ces développements Saint-Gobain possède l'avantage d'une recherche aux compétences multiples, que ce soit

L'ensemble des Centres de R&D peut se décrire selon le tableau suivant :

Saint-Gobain Recherche (SGR)	Toutes branches verrières et Matériaux de Construction	Aubervilliers (France)
Centre de Recherche et d'Etudes Européen (CREE)	Céramiques	Cavaillon (France)
Centre de R&D de Northboro	Céramiques, Plastiques et Abrasifs	Northboro (États-Unis)
R&D Center	Abrasifs	Worcester (États-Unis)
Centre Développement de Solon	Cristaux et Détecteurs	Solon (États-Unis)
Centre de Développement Industriel	Vitrage	Thourotte (France)
Sekurit Saint-Gobain (ZAF)	Vitrage	Herzogenrath (Allemagne)
Centro de Investigación y Desarrollo	Vitrage	Avilés (Espagne)
Centre Recherche/Développement (CRIR)	Isolation	Rantigny (France)
Technology Center	Isolation/Matériaux de Construction	Blue Bell (États-Unis)
Centre R&D Vetrotex	Renforcement	Chambéry (France)
Develop. Center Wichita Falls	Renforcement	Wichita Falls (États-Unis)
Direction Dev. Procédés & Produits	Canalisation	Pont-à-Mousson (France)
Centre Technique de Chalon	Conditionnement	Chalon-sur-Saône (France)
Vinyl Siding & Windows	Matériaux de Construction	Jackson (États-Unis)
Development Center Bayex	Renforcement *(Technical Fabrics)*	Saint Catharines (Canada)

LA RECHERCHE

Verre diffuseur pour rétro-éclairage d'écran LCD.

ICP2 : analyses chimiques « Spectromètre d'Émission Plasma ICP-OES ».

sur les matériaux minéraux comme le verre, les céramiques ou la fonte, ou sur les matériaux organiques que sont les plastiques à haute performance. Leurs associations, la complémentarité de leurs fonctionnalités permettent de réaliser des produits uniques.

Pour bénéficier au mieux de ces complémentarités, une fraction importante des équipes de recherche de Saint-Gobain a été regroupée sur trois sites : à Aubervilliers, près de Paris, principal centre de recherche verrier du Groupe, à Cavaillon, en France, où ont été rassemblées la plus grande partie des recherches européennes sur les céramiques et, enfin, près de Boston aux États-Unis, à Worcester et Northboro, où sont regroupés d'importantes équipes de recherche sur les céramiques, les abrasifs, les polymères et certaines applications des fibres de renforcement.

Une dizaine d'autres sites de R&D, en Europe et aux États-Unis viennent compléter ce dispositif, en travaillant au plus près des activités industrielles des branches. Enfin, une soixantaine d'unités de développement, plus petites, sont réparties dans le monde entier pour épauler les unités de production du Groupe.

En 2005, un nouveau et important centre de recherche sera mis en place en Chine, afin à la fois d'aider au développement des activités du Groupe dans ce pays, mais aussi de bénéficier de la proximité des universités et centres de recherche chinois.

En France, une unité mixte de recherche avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) travaille à une amélioration de nos connaissances fondamentales du verre, matériau qui présente encore de nombreux mystères et de nombreuses possibilités d'amélioration. Un second laboratoire mixte avec le CNRS, sur les céramiques, est en train d'être mis en place à Cavaillon. Mais au-delà de ces unités mixtes de recherche, l'appui des meilleurs laboratoires de recherche des universités du monde entier reste un atout pour Saint-Gobain. Les connaissances fondamentales les plus récentes peuvent ainsi être transformées par nos laboratoires en produits nouveaux et plus performants.

Au sein même de la communauté des chercheurs de Saint-Gobain, de nombreux échanges sont organisés de façon permanente. Que ce soit grâce à leur intranet dédié, à des rencontres entre spécialistes travaillant dans des branches différentes, ou à l'occasion du séminaire annuel de la recherche du Groupe, les chercheurs bénéficient en permanence des effets de synergies que peut offrir la diversité de nos technologies.

Enfin, grâce à leur interaction permanente avec les activités de marketing, de production et de développement du Groupe, les chercheurs, connus et reconnus dans l'ensemble du Groupe, ont de nombreuses occasions de mobilité, soit au sein de la recherche du Groupe soit vers d'autres fonctions de l'entreprise. Cette mobilité permet d'irriguer l'ensemble des activités de Saint-Gobain par le moyen de cadres ayant des connaissances approfondies des technologies utilisées et naturellement tournées vers l'innovation.

Avec environ 250 premiers dépôts de brevets chaque année dans le monde, et plus de 2 500 extensions internationales, une proximité permanente de toutes les activités du Groupe, mais aussi des liens étroits avec le monde universitaire, la recherche de Saint-Gobain participe pleinement aux performances du Groupe, à sa croissance et à son respect de l'environnement et de la sécurité.

Dépôt de couches minces sur le verre en salle blanche. Centre de Recherche d'Aubervilliers (France).

Convaincu que le développement durable constitue un puissant levier d'amélioration de ses activités et résultats, Saint-Gobain a, depuis plusieurs années, engagé une politique volontariste en la matière.

Le Groupe a en effet choisi d'intégrer au cœur de sa stratégie des exigences économiques, environnementales et sociétales qui répondent ensemble au défi posé par le développement durable.

Tout d'abord, la volonté du Groupe se traduit par ***une démarche de développement responsable*** qui caractérise aussi bien la conduite des affaires que le *management* ou les relations avec les partenaires tels que clients, fournisseurs ou collectivités publiques.

Au-delà de la diffusion et de la mise en œuvre des Principes de Comportement et d'Action qui guident les actions de tous les collaborateurs, cette démarche s'incarne au travers de l'engagement du Groupe dans son environnement social, grâce à un soutien actif aux communautés et organismes des pays dans lesquels il est implanté.

Le développement d'une politique accompagnant ***une communauté humaine en mouvement*** répond aux exigences sociales du Groupe, soucieux d'assurer à ses collaborateurs un cadre de travail efficace et les conditions d'un épanouissement personnel.

En vue de favoriser l'émergence des compétences et d'accompagner au mieux l'évolution des activités du Groupe, cette politique s'appuie sur plusieurs axes d'action, destinés à favoriser le recrutement, la mobilité, la formation et l'écoute des employés, et ce dans le cadre d'un développement social équitable assurant l'égalité des chances.

L'engagement responsable de Saint-Gobain se traduit ensuite par ***le respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité*** de ses employés. Depuis plusieurs années, Saint-Gobain veille à suivre et encadrer la mise en place des procédures pour assurer un environnement de travail sûr et sain en interne, pour prévenir les risques industriels et pour contrôler et diminuer l'impact extérieur de ses activités de production.

Enfin, un nombre croissant de produits et de services de Saint-Gobain contribuent à apporter ***des réponses aux enjeux environnementaux du développement durable.***

Le Groupe veille à apporter les meilleures réponses possibles aux défis posés dans les domaines de l'air (lutte contre les gaz à effet de serre), des énergies renouvelables, de l'eau (adduction et traitement), de la matière (gestion des déchets et recyclage) et des technologies propres.

I – Saint-Gobain : une démarche de développement responsable

Attentif à ses responsabilités à l'égard de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses clients et fournisseurs, et des communautés au sein desquelles il exerce ses métiers, le Groupe Saint-Gobain réaffirme les valeurs qui ont soutenu ses actions au fil du temps.

C'est dans cette perspective que les Principes de Comportement et d'Action ont été adoptés par Saint-Gobain en 2003 pour constituer le cadre s'imposant à chaque collaborateur dans son action au service du Groupe. Dans cet esprit, conscient de ses responsabilités en tant qu'acteur de l'économie mondiale, le Groupe a marqué en 2003 son adhésion au Pacte Mondial proposé par l'Organisation des Nations Unies *(« Global Compact »)*.

1. Les Principes de Comportement et d'Action du Groupe Saint-Gobain

a) Rappel des Principes

En adoptant les Principes de Comportement et d'Action en janvier 2003, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a donné forme aux valeurs qui ont guidé les actions de

Le Développement Durable

développement du Groupe afin d'en consolider et pérenniser la pratique dans un cadre international et multiculturel.

Les Principes, par leur dimension universelle, constituent le fondement et la référence de l'ensemble des chartes locales ou spécifiques en vigueur au sein du Groupe. Ainsi le « *Code of Ethics and Business Control Guidelines* » de Saint-Gobain Corporation (États Unis) fait expressément référence aux Principes, de même que la Charte Achats et la Charte Environnement, Hygiène et Sécurité adoptée en 2004.

En substance ils se composent de cinq principes de comportement individuel :

l'engagement professionnel,
le respect des personnes,
l'intégrité,
la loyauté et
la solidarité

et de quatre principes d' action professionnelle :

le respect de la légalité,
le respect de l'environnement,
le respect de la santé et de la sécurité au travail et
le respect du droit des employés.

Leur application est une condition d'appartenance au Groupe Saint-Gobain.

Le texte intégral est reproduit sur le site www.saint-gobain.com.

b) Mise en œuvre

Les Principes ont été largement diffusés auprès de l'ensemble des cadres du Groupe dans tous les pays d'implantation au cours de l'année 2003. Depuis lors, ils sont intégrés dans les livrets d'accueil remis aux cadres rejoignant une filiale du Groupe.

Il appartient aux délégations générales de poursuivre l'effort de communication afin de permettre à chacun au sein du Groupe de s'approprier les Principes. Ainsi ont ils été mis en ligne sur leurs sites Intranet. Par ailleurs la direction de la formation de Saint-Gobain a inscrit au programme de tous les séminaires internationaux de développement du management une présentation spécifique donnant ainsi l'opportunité d'un échange entre la direction et les cadres sur les valeurs de l'entreprise.

Les Principes ont été déclinés afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines fonctions. Ainsi la Charte Achats donne aux acteurs de la fonction les lignes directrices leur permettant la mise en pratique des Principes dans leurs relations avec les fournisseurs. De même la Charte Environnement Hygiène et Sécurité ainsi que la Charte Informatique constituent des outils essentiels permettant à l'ensemble des collaborateurs de Saint-Gobain d'aborder les problèmes relevant de ces domaines dans le respect des Principes.

Enfin par la création d'un poste de directeur du développement responsable début 2005, le Groupe manifeste sa volonté de faire vivre les Principes. Ce directeur est en charge d'animer les actions de communication et la formation aux Principes, de veiller notamment au moyen d'audits ad hoc à leur bonne diffusion auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi qu'à leur respect et leur mise en œuvre.

En outre, le guide de l'Audit interne du Groupe Saint-Gobain intègre douze points de revue consacrés à l'application des Principes. La Délégation Générale au Royaume-Uni a entrepris en 2004 de réaliser des audits spécifiques.

Par ailleurs la question du respect des Principes fait l'objet d'un point spécifique lors des entretiens annuels d'évaluation des cadres dans un certain nombre de pays et cette pratique a vocation à être étendue.

2. L'implication du Groupe dans son environnement social

Saint-Gobain considère que l'une des conditions de la réussite de sa stratégie de développement est l'intégration pérenne de ses filiales dans le tissu local et leur contribution au dynamisme économique et social des régions dans lesquelles elles sont implantées.

a) Une insertion active dans la collectivité locale

Les sociétés du Groupe Saint-Gobain entretiennent au niveau de leurs sites des rapports étroits avec les organisations professionnelles et les autorités locales, tandis que les délégations générales sont membres actifs des chambres de commerce ou des fédérations de métiers, et sont en relation avec les administrations nationales.

Au-delà de la France, où le Groupe a institutionnalisé ces relations au travers de Saint-Gobain Développement, la vigueur des liens avec le tissu professionnel et institutionnel s'observe également dans d' autres pays d'implantation.

Par exemple, le Délégué Général en Allemagne est membre du directoire de la Fédération de l'Industrie allemande, assurant ainsi un rôle de relais entre le milieu des producteurs et les autres interlocuteurs administratifs et économiques du pays. En Italie, la Délégation est activement présente dans les différents secteurs industriels dont relèvent les activités du Groupe.

b) Des actions destinées à favoriser le dynamisme économique local

Au-delà de cette première forme d'insertion locale, les sociétés du Groupe apportent leur contribution au développement des régions dans lesquelles elles sont implantées, concourant ainsi à la création d'un environnement économique favorable et d'infrastructures de qualité.

En France, où se trouve la densité la plus élevée d'établissements, l'aide au développement local et la revitalisation des bassins d'emplois constituent des missions essentielles de Saint-Gobain Développement. Une offre globale d'accompagnement est destinée aux PME en développement – prêts participatifs à faible rémunération et sans garantie, appui technique et transferts de savoir faire – dans le cadre d'un partenariat « d'industriel à entrepreneur » qui s'inscrit dans la durée.

Ainsi, en 2004, Saint-Gobain Développement a soutenu la création de 533 emplois en externe grâce à la signature de 94 conventions de prêts avec des entreprises.

Plus largement, c'est avec l'ensemble des acteurs du bassin d'emplois (entreprises, agences de développement économiques, acteurs du développement local et institutionnels, administrations...) que Saint-Gobain Développement entretient un dialogue ouvert et continu, et ce afin de proposer des réponses adaptées aux attentes des territoires. En plus des aides directes apportées aux entreprises, il existe plusieurs dispositifs de soutien d'animation territoriale.

Saint-Gobain Développement a par exemple participé cette année au fonctionnement ou au lancement de six programmes Alizé : de grandes entreprises et des organismes publics mutualisent des moyens techniques, d'expertise et financiers afin de soutenir le développement et la création d'emplois d'entreprises au sein d'un territoire donné.

A noter également, la poursuite de la participation au projet « Plato » dans la région de Béziers qui organise un transfert de savoir-faire entre une quinzaine de grands groupes et une centaine de PME répartis dans sept ateliers.

Enfin, toujours dans la perspective de répondre aux besoins spécifiques des bassins d'emplois où le Groupe est implanté, Saint-Gobain Développement a lancé une collaboration avec des associations d'insertion par l'économique : plusieurs partenariats sont envisagés avec des régies de quartier dans différentes villes de France.

Le champ d'action de Saint-Gobain Développement, même s'il reste principalement centré sur la France, tend à s'internationaliser progressivement. A la fin de l'année 2004, il a été inscrit dans ses statuts l'instauration de relations avec les délégations générales, en vue de mettre en commun et d'échanger les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale.

Dans leurs pays, les délégations générales gèrent elles-mêmes leurs actions de soutien économique et social. En 2004, la Délégation Générale au Benelux a poursuivi sa participation à un dispositif d'essaimage organisée par le Bureau Economique de la Province de Namur. Plusieurs propositions ont été enregistrées, et il s'agit désormais d'analyser la faisabilité de ces projets.

Dans d'autres pays, la contribution au dynamisme local prend la forme d'une participation à la construction d'infrastructures : abris-bus, éclairages publics, canalisations d'eau, etc.

c) Des actions en faveur de l'éducation

Là où il est implanté, le Groupe s'investit dans des actions de soutien à l'éducation et à la formation.

L'effort du Groupe en matière d'éducation des jeunes enfants est particulièrement soutenu en Inde ou au Brésil, et prend la forme d'aide à la construction d'écoles primaires ou de fourniture de matériel à des établissements scolaires.

Au Brésil, l'accent est également mis sur la formation des adultes : en 2004, 280 employés ont pu bénéficier des programmes de cours du soir.

Aux États-Unis, l'aide à l'éducation de populations défavorisées est l'un des deux axes d'actions privilégiés de la Fondation Saint-Gobain (voir ci-après). Le programme *Skills for Life,* lancé en 1989, permet à des élèves en difficultés de bénéficier d'un soutien pédagogique dans les matières principales (en particulier mathématiques et anglais) avec l'aide d'employés du Groupe.

La Branche Canalisation, par l'action la Fondation PAM, aide des jeunes en difficulté sociale ou financière en leur apportant le soutien d'un parrainage assuré par des collaborateurs de la société. Depuis la création de cette fondation, en 1999, environ 55 000 euros ont été investis dans des actions de parrainage.

D'autres sociétés, notamment en Espagne, s'investissent également dans le soutien à la formation et l'insertion des jeunes handicapés dans le monde du travail.

Enfin, certaines filiales du Groupe participent parfois directement à des actions d'éducation : c'est le cas de Saint-Gobain Glass UK qui a mené ces deux dernières années au Royaume-

Uni un projet auprès de 1 500 élèves du primaire visant à les sensibiliser aux méthodes de production du verre.

De nombreux partenariats sont également constitués avec des écoles supérieures et des facultés. De grandes écoles et des universités demandent souvent à des spécialistes du Groupe d'assurer certains enseignements techniques ou de parrainer une promotion. Certains étudiants bénéficient du financement partiel de leurs études (au Brésil notamment, les filiales du Groupe prennent en charge une partie des études de certains jeunes cadres). En Italie par exemple, Saint-Gobain Glass Italia propose une bourse d'études de deux ans à l'École Normale Supérieure de Pise.

Cela permet aux sociétés de contribuer à l'adaptation de la formation des jeunes aux exigences techniques de leur emploi futur.

En Allemagne, la Branche Canalisation a lancé une association de formation professionnelle en collaboration avec d'autres entreprises sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du syndicat patronal de la Sarre. Ainsi la société Saint-Gobain Gussrohr a transféré ses ressources en formation à cette association permettant ainsi d'en faire bénéficier un public de plus en plus large. 136 jeunes sont actuellement formés dans les anciens ateliers de Saint-Gobain Gussrohr.

Dans le cadre des partenariats entre les filiales et les établissements d'enseignement supérieur, de nombreux stages et parfois des suivis de mémoire sont également proposés aux étudiants.

Outre ce soutien à la formation académique, les actions destinées aux jeunes en fin d'études représentent un axe fort de la politique sociale du Groupe.

Bien des filiales accueillent chaque année des jeunes, dans le cadre de contrats spécifiques (alternance, apprentissage) pour l'apprentissage d'un métier. Au total, les personnes bénéficiant de ces « contrats jeunes » ont représenté 2 % des salariés des pays dans lesquels ce type de contrats existent[1]. En Allemagne, pays traditionnellement le plus impliqué dans les formations en alternance, 905 jeunes ont travaillé dans ce cadre. En France, cette politique a concerné 821 personnes, soit 7 % de plus qu'en 2003. Parmi elles la plupart ont bénéficié d'un contrat de qualification ou d'un contrat d'apprentissage, qui constituent les deux formes d'alternance les plus valorisantes. Ce soutien à l'insertion professionnelle a aussi été apporté à 329 personnes au Brésil et 135 au Royaume-Uni.

d) Le mécénat caritatif et culturel

Il est fréquent que des sociétés du Groupe soutiennent l'action d'organisations non-gouvernementales caritatives, soit par des financements, soit par la fourniture de matériaux de construction ou encore de matériel informatique.

(1) Le chiffre concernant les contrats jeunes couvre 74 % des effectifs du Groupe.

Les causes soutenues sont principalement des causes médicales ou en relation avec l'aide aux plus démunis et représentent un montant très variable d'une société à l'autre. Au Brésil, les filiales de Saint-Gobain s'impliquent dans des projets variés : financement de crèches, dons matériels et financiers aux collectivités ou associations locales, conférences de vulgarisation médicales pour les familles des salariés, aide aux personnes âgées... Par exemple, cette année, Saint-Gobain Embalagens, société du Conditionnement, a piloté un projet visant à promouvoir le recyclage et l'intégration sociale : le verre issu du tri sélectif effectué par les employés a été reversé à une association locale, servant ainsi de base de financement pour la réalisation de projets de lutte contre l'exclusion sociale.

Au total, les projets sociaux ont représenté, au Brésil, un montant de 412 000 euros.

Les actions de soutien en faveur de la santé sont fréquentes dans l'ensemble des filiales et délégations.

Ainsi, la Délégation Générale en Inde a conduit cette année une campagne de prévention sur les problèmes du Sida auprès de ses employés. Dans un pays où cette maladie est particulièrement mal connue, cette initiative a été très appréciée.

En Italie, la Délégation Générale participe depuis plusieurs années au financement de l'hôpital pour enfants de Gênes. Enfin, le projet *Together,* grâce à la mobilisation des salariés de Jewson et de Graham au Royaume-Uni, a permis de verser au total plus de 762 000 euros pour une œuvre destinée aux enfants malades. Reconduit cette année, le programme concernera cette fois la recherche contre le cancer.

La Délégation américaine a créé sa propre fondation, la « *Saint-Gobain Corporation Foundation* », dont les contributions – 1,8 million de dollars en 2004 – alimentent trois programmes : « *Corporate Direct, Matching Gifts et Plant Community* ». Dans le cadre de « *Corporate Direct* », la fondation subventionne des organisations non-gouvernementales, en priorité dans les régions d'implantation des sociétés du Groupe. « *Matching Gifts* » permet aux salariés ou retraités de soutenir les associations qui comptent pour eux en doublant leur mise de fonds personnelle. Ainsi, en 2004, on a compté plus de 3 300 dons de la part des employés. Enfin, les usines qui prennent part au « *Plant Community Program* » disposent d'un budget annuel de mécénat en fonction de leur effectif, qu'elles utilisent comme bon leur semble.

Moins institutionnalisé, l'engagement des sociétés européennes pour des causes humanitaires résulte souvent d'une mobilisation des salariés (versement à l'UNICEF de l'équivalent du cadeau de fin d'année en Italie, prise en charge annuelle de la formation de chiens pour aveugles en Belgique...) qui est susceptible d'avoir un effet fédérateur.

Dans le domaine culturel et intellectuel, parmi de nombreuses opérations de proximité quelques actions méritent d'être citées.

Depuis six ans, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, la Compagnie contribue à l'acquisition, par le Musée du Louvre, de peintures de l'École d'Europe du Nord – Allemagne et Scandinavie – au titre de son implantation parfois ancienne, dans ces pays. Elle soutient également l'Association des Amis du Centre Georges Pompidou et participe à de nombreux chantiers de rénovation, notamment par la fourniture de produits verriers.

Par ailleurs, plusieurs Délégations Générales contribuent activement à la multiplication des échanges économiques et culturels entre la France et les pays d'implantation du Groupe, notamment, dans certains pays, dans le cadre d'un engagement fort au sein des chambres françaises du commerce ou d'associations d'entreprises françaises.

Enfin, la plupart des centres de recherche de Saint-Gobain ont des contacts réguliers avec les instituts universitaires et les organismes publics de recherche, comme le CNRS en France. Les échanges avec des scientifiques extérieurs au Groupe et le financement de thèses permettent d'entretenir et de développer les connaissances dans des domaines qui peuvent être stratégiques à la fois pour Saint-Gobain et pour le développement technologique de ses pays d'implantation. Ainsi le Groupe soutient depuis 1995 le Prix Saint-Gobain du Jeune Chercheur sous l'égide de la Société Française de Physique.

Dans cet esprit d'échange intellectuel, le Groupe a créé le Centre Cournot pour la Recherche en Économie sous la forme d'une fondation d'entreprise, co-présidée Robert SOLOW, prix Nobel d'Économie, et Jean-Louis BEFFA et qui a pour vocation de soutenir la recherche dans cette discipline.

Dans ses actions de mécénat comme dans tous ses engagements dans la société civile, le Groupe privilégie les actions de proximité et celles qui ont un lien avec ses activités. Par ce choix, il donne à son insertion dans la société civile un sens cohérent avec sa culture et sa stratégie.

II – Une communauté humaine en mouvement

La politique de ressources humaines constitue un élément clé de la stratégie d'ensemble du Groupe. Elle a pour missions d'accompagner le développement du Groupe en répondant à ses besoins en termes de compétences et de créer les conditions d'adhésion des employés à ses objectifs. Elle vise également à répondre aux aspirations des hommes et des femmes qui composent la communauté humaine de Saint-Gobain.

Désireux de donner pleinement à la gestion des ressources humaines les moyens de remplir son rôle stratégique, le Groupe a élaboré cette année un programme d'action spécifique. Il est destiné à développer sa capacité entrepreneuriale en investissant sur l'ensemble des talents présents dans Saint-Gobain, et dans le respect de ses Principes de Comportement et d'Action.

Répartition des effectifs par Pôle

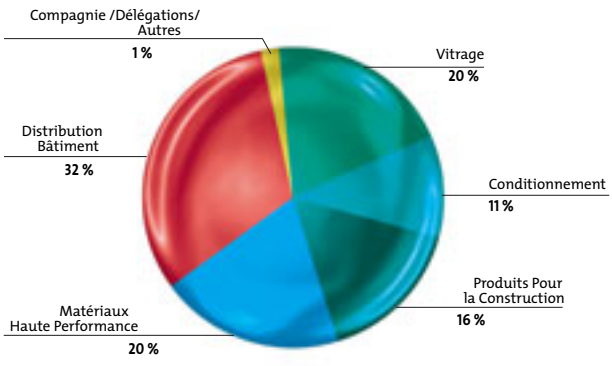

Répartition des effectifs par Délégation

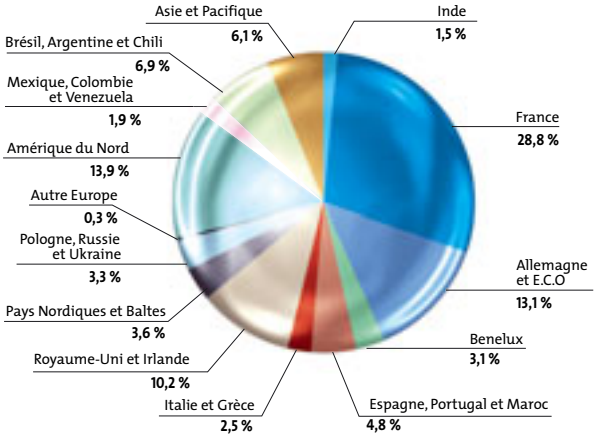

1. L'emploi : une évolution permanente

Au 31 décembre 2004, le Groupe emploie 181 228 salariés dans 49 pays. Un tiers d'entre eux (32 %) travaillent dans la distribution de matériaux de construction et les deux-tiers (68 %) dans les métiers industriels.

La répartition des effectifs par Pôle et par pays reflète le modèle de développement du Groupe, fondé sur une croissance rentable et durable : automatisation des processus de fabrication dans les métiers historiques (Pôles Vitrage, Conditionnement et Produits Pour la Construction) pour améliorer leur productivité et dégager un autofinancement libre qui permet d'investir dans les nouveaux métiers (Pôles Matériaux Haute Performance et Distribution Bâtiment) et dans les pays émergents, à plus forte croissance.

a) Évolution des effectifs

Au 31 décembre 2004, à structure brute, les effectifs progressent de 8 417 personnes, soit une hausse de 5 %, notamment grâce à l'acquisition de Dahl par le Pôle Distribution Bâtiment qui a constitué un apport direct de plus de 3 000 salariés.

A périmètre comparable, le Groupe a accueilli 976 personnes, soit une progression de 0,5 % marquant une forte progression par rapport à 2003 révélatrice de créations d'emplois.

Les variations d'effectifs résultant de la politique d'expansion du Groupe dans des domaines d'activité ciblés, et reflètent le développement de marchés et zones géographiques spécifiques.

Les métiers historiques du Groupe, qui comprennent les Pôles Vitrage, Conditionnement et Produits Pour la Construction, ont présenté dans l'ensemble des baisses ou des stagnations d'effectifs, soumis à de fortes pressions concurrentielles nécessitant des efforts permanents de baisse des coûts et d'amélioration des performances, atténuées par la croissance dans les pays émergents.

Le Pôle Vitrage, après une année 2003 traduisant une légère contraction, a accéléré son développement dans les pays à forte croissance économique, augmentant ainsi ses effectifs de 0,9 % à structure comparable. En 2004, il a inauguré une nouvelle ligne *float* en Chine (Qingdao), et a démarré la construction de nouvelles lignes en Roumanie, en Pologne et en Inde.

Le Conditionnement, engagé dans une recherche permanente de rationalisation de production, a continué sur la tendance de diminution des effectifs de 2003. En 2004, on note une baisse de 2,4 % du nombre de ses salariés.

Le Pôle Produits Pour la Construction a lui aussi réduit ses effectifs de 1,5 % cette année. Les Matériaux de Construction et la Canalisation ont respectivement affiché des baisses de 1,5 % et 3,2 %. La Canalisation a, dans le cadre d'une spécialisation de ses sites de production européens et de l'optimisation de leur capacité, fermé deux usines en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'Isolation, en revanche, maintient un niveau stable d'effectifs, avec une croissance à 0,4 %. La demande du marché et les développements dans les pays de l'Est ont contribué au dynamisme de cette activité.

Avec des effectifs globalement en hausse, l'évolution des métiers nouveaux est plus axée sur une logique de développement, encouragée par des marchés en croissance, notamment dans les pays émergents.

Le Pôle Matériaux Haute Performance a enregistré une hausse de 1 % de ses effectifs. Les branches Céramiques & Plastiques et Abrasifs, après deux années difficiles, ont respectivement augmenté leurs effectifs de 1,3 % et 0,2 % en 2004. La reprise d'activité en Amérique du Nord et en Europe ainsi que le développement des marchés dans les pays émergents laissent augurer d'un maintien de cette tendance dans les années à venir.

La Branche Renforcement, malgré une activité ralentie en début d'année 2004, a augmenté le nombre de salariés de 1,5 %. Cette augmentation est plus particulièrement due à l'extension des activités au Mexique.

A périmètre comparable, la Distribution Bâtiment affiche une augmentation de 2,1 % des effectifs, soit la croissance la plus importante de toutes les activités du Groupe. La croissance interne observée dans la plupart des sociétés de ce Pôle est particulièrement forte au sein de la Plateforme du Bâtiment.

En France, où sont concentrés la moitié des effectifs, la croissance reste stable, principalement alimentée par l'ouverture de nouvelles Plateforme du Bâtiment, qui ont permis d'accueillir 328 nouveaux salariés en 2004.

La politique de croissance externe du Pôle constitue également un facteur important d'intégration de nouveaux salariés. L'acquisition de Dahl a ainsi permis au Pôle de s'implanter dans les pays nordiques. En 2004, à l'exception de la France qui a maintenu son niveau d'effectifs, les pays d'Europe occidentale ont diminué le nombre de leurs salariés. Cette évolution résulte à la fois du ralentissement conjoncturel persistant dans le domaine du bâtiment et de la nécessité d'accroître l'automatisation des processus de production.

Les baisses d'effectifs les plus importantes en 2004 concernent l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Benelux. Cependant, elles ont été plus modérées qu'en 2003. En Amérique du Nord, à l'exception des Abrasifs, le niveau des effectifs reste stable.

En revanche, en Espagne et au Portugal, le développement important des activités de la Distribution Bâtiment influence positivement les effectifs.

Soutenue par une conjoncture favorable, l'expansion du Groupe dans les pays émergents a permis aux filiales implantées dans ces zones d'augmenter leurs effectifs de manière encore plus importante qu'en 2003 : + 19,6 % en Amérique latine, + 10,8 % en Asie-Pacifique et + 8,5 % en Pologne et Ukraine.

b) Les embauches et les départs[2]

Le taux de recrutement a augmenté de 1,2 point à 16,7 %, alors que le taux de départ s'est stabilisé, avec une légère hausse de 0,2 point, à 16,4 %. Cette forte augmentation des recrutements par rapport aux départs s'inscrit en phase avec la politique de croissance du Groupe.

Le Pôle Matériaux Haute Performance, avec un taux de recrutement en hausse et un taux de départ en légère baisse, veille à répondre aux besoins de ses marchés, en fort développement dans les pays émergents en particulier pour les activités Céramiques & Plastiques et Abrasifs. La politique de recrutement dans ces pays concerne en priorité les postes à responsabilité. En Chine, le taux de renouvellement des cadres est particulièrement important, dans un contexte de forte croissance où les populations à haut potentiel sont très sollicitées.

Soucieuse d'améliorer la fidélisation et la gestion des carrières des cadres, la Délégation chinoise veille à instaurer une politique salariale innovante intégrant des avantages complémentaires, notamment dans les domaines de l'assurance-maladie et de la retraite.

Pour l'ensemble des Pôles, il faut retenir la poursuite des efforts de fidélisation du personnel en Amérique latine, qui se traduit par une baisse de 4 points du taux de départ.

Taux de recrutement à structure comparable

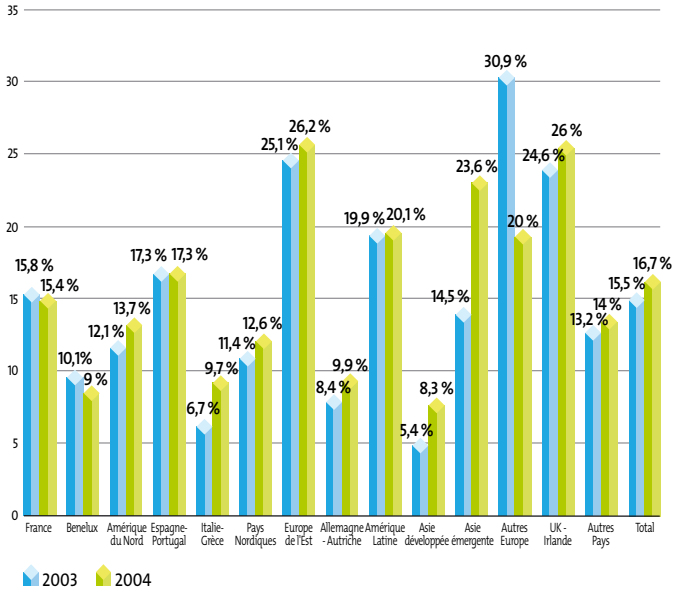

Taux de départ à structure comparable

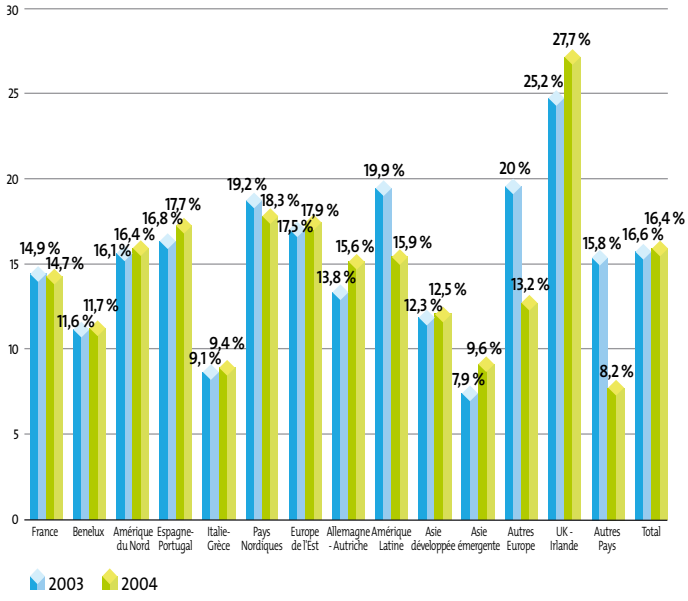

Taux de démission

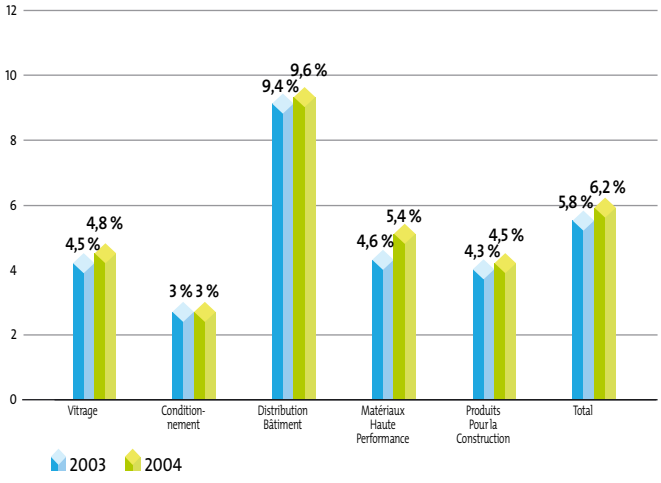

c) Les motifs de départ[3]

Les départs naturels ont représenté 2,1 % de l'effectif. Les départs à la retraite sont plus nombreux en Europe et aux États-Unis qu'en Asie et en Amérique Latine, où les activités de Saint-Gobain sont d'implantation plus récente et où la population est globalement plus jeune.

Pour l'ensemble du Groupe, le taux de démission a augmenté de 0,4 point à 6,2 %. Il reste plus élevé en Europe Centrale et Orientale et en Asie émergente, zones où le Groupe est plus récemment implanté et dans lesquelles le taux de renouvellement du personnel est structurellement plus élevé.

La Distribution Bâtiment, dont l'âge moyen est plus jeune, connaît un taux de renouvellement du personnel plus élevé que les métiers historiques.

Le taux de licenciements demeure stable à 5,2 %. Globalement, le Pôle Matériaux Haute Performance, après des restructurations pour les activités Céramiques & Plastiques et Abrasifs en 2002 et 2003, voit son taux de licenciement diminuer de 1,7 point.

(2) Les statistiques concernant les taux de recrutement et les taux de départ couvrent 90 % de l'effectif du Groupe.
(3) Les statistiques concernant les motifs de départ couvrent 94 % de l'effectif du Groupe.

Taux de licenciement par Pôle

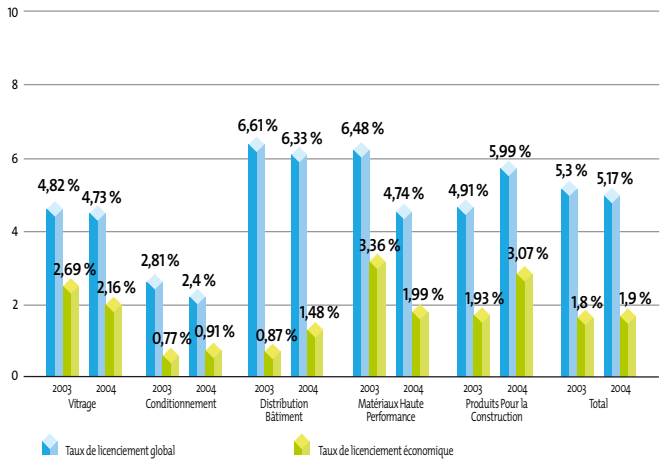

Les licenciements économiques sont restés stables, à 1,9 % de l'effectif, reflet d'une adaptation maîtrisée du Groupe à son environnement de marché.

d) Les plans de sauvegarde de l'emploi

Le Groupe n'effectue de licenciements collectifs ou de restructurations que s'ils sont indispensables à la santé économique de la filiale ou du Pôle concerné. En cas de réduction d'effectifs, la dimension de Saint-Gobain constitue un atout indéniable car de nombreux salariés peuvent, s'ils le souhaitent, être reclassés dans une autre filiale, et ce dans presque tous les pays d'implantation du Groupe. En Allemagne particulièrement, des actions innovantes en matière d'aide au reclassement des salariés ont été développées par les sociétés concernées. En France, où Saint-Gobain Développement s'appuie sur une pratique constamment améliorée, un accompagnement personnalisé est proposé aux salariés concernés. Il prend en compte, pour chacun, les conséquences professionnelles, matérielles, psychologiques et familiales de la suppression de son emploi. Tous peuvent ainsi bénéficier, en fonction de leurs besoins, d'une formation complémentaire, d'une aide à la mobilité géographique et au reclassement de leur conjoint, ou d'un soutien pour la réalisation d'un projet personnel.

En 2004, le taux de reclassement s'est situé au-dessus de 70 %.

e) Les recrutements[4]

Pour compenser ces départs et pour contribuer à la croissance, 30 318 personnes ont rejoint le Groupe en 2004.

Les Pôles les plus concernés sont la Distribution Bâtiment, qui a effectué 12 931 recrutements, le Vitrage qui a embauché 5 976 personnes et les Matériaux Haute Performance qui ont accueilli 5 540 nouveaux salariés.

(4) Les statistiques concernant les motifs de départ couvrent 94 % de l'effectif du Groupe.

Les pays d'Amérique latine et d'Asie émergente constituent des foyers d'embauche importants, avec respectivement 3 599 et 3119 recrutements, en forte augmentation depuis 2003 pour répondre aux besoins de croissance de ces zones.

Mais ce sont les pays occidentaux qui, notamment grâce à la Distribution Bâtiment, continuent de recruter le plus. Cette tendance illustre bien ainsi que le développement du Groupe dans les pays émergents n'est pas en contradiction avec la consolidation de ses ressources humaines dans les pays occidentaux.

Répartition des recrutements par Pôle en 2004

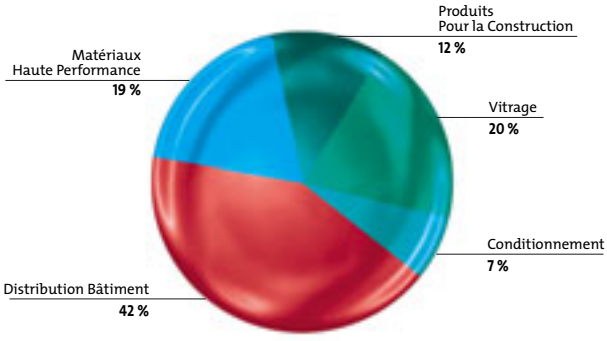

Répartition des recrutements par zone géographique en 2004

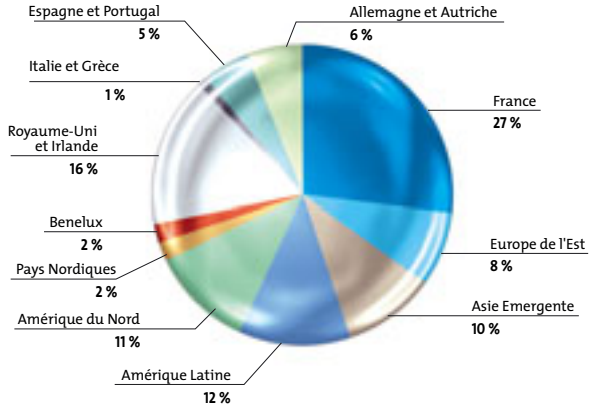

f) Le recours à l'emploi temporaire ou à la sous-traitance

- **Les emplois temporaires**

Le manque de visibilité de certains carnets de commande, les difficultés de recrutement momentanées ou la simple nécessité d'effectuer un remplacement constituent les raisons essentielles pour lesquelles les filiales du Groupe ont recours à des formes de travail temporaire.

En 2004, le taux d'absentéisme s'établit à 3,6 %, en baisse de 0,6 point par rapport à 2003.

En Europe, l'absentéisme est en baisse en Allemagne, en Autriche, dans les pays nordiques, au Benelux, en Italie et en Grèce. Les causes d'absentéisme les plus fréquentes sont la maladie, la maternité et les accidents de travail[5].

Adapté à des délais courts et incertains, l'intérim est largement utilisé pour remplacer des salariés absents ou pour assurer une transition momentanée. Il permet aussi de répondre rapidement à un besoin important de main d'œuvre.

Rapporté au nombre d'heures travaillées, l'intérim est de 6,1 %[6] des heures travaillées en 2004, en hausse d'un point par rapport à 2003. Cette augmentation concerne principalement les activités du Vitrage, des Matériaux Haute Performance et de la Distribution Bâtiment. Pour cette dernière, la nature même des activités, soumises à de fortes fluctuations saisonnières, explique les variations de recours à cette forme de travail plus flexible.

Les Matériaux Haute Performance ont connu un rebond d'activité, notamment aux États-Unis et en Europe. Dans ce cas, le recours à l'intérim a constitué un moyen approprié de répondre à une augmentation temporaire des activités.

Le Conditionnement a, quant à lui, diminué son taux d'intérim de 2,1 points, revenant ainsi dans la moyenne du Groupe.

Ce sont principalement l'Asie, les pays nordiques, et, dans une moindre mesure, la France qui sont concernés par la hausse du taux d'intérim. En Asie, et plus spécifiquement en Chine, cette augmentation peut s'expliquer par les lancements de nouvelles usines pour lesquelles un renfort temporaire de main d'œuvre est souvent nécessaire.

Les contrats à durée déterminée (CDD) sont mieux adaptés à des missions de plusieurs mois : remplacement de congés de maternité ou de longue maladie, commandes longues durée...

Au 31 décembre 2004, 5,8 %[7] des salariés du Groupe étaient en contrat à durée déterminée, en hausse de 1,5 point par rapport à 2003.

La proportion de CDD augmente dans l'ensemble des activités, sauf pour les Produits Pour la Construction où il reste stable.

• La sous-traitance

Dans tous les pays où le Groupe est implanté, les sociétés font appel à des entreprises sous-traitantes pour effectuer certains travaux ne relevant pas de leur savoir-faire. Deux types de missions peuvent être ainsi externalisées. Les plus fréquentes sont des tâches annexes à l'activité comme le gardiennage, la maintenance, le nettoyage, la restauration, le service médical... et, pour de petites unités, la paie, l'informatique ou la comptabilité. Les autres missions occasionnellement confiées à des prestataires externes sont l'emballage, le transport de marchandises ou divers travaux de manutention. Elles sont liées à la production ou à la distribution des produits, mais restent extérieures au cœur de métier du Groupe.

Les filiales de Saint-Gobain doivent vérifier la régularité des activités et des contrats de travail de l'entreprise partenaire avant la signature d'un contrat de sous-traitance. Les salariés des entreprises prestataires et sous-traitants ayant à intervenir sur un site du Groupe doivent, à leur arrivée sur le site, prendre connaissance des Principes de Comportement et d'Action. Pendant toute la durée de leur présence ils sont soumis en matière d'hygiène et sécurité aux règles et mesures applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe travaillant sur le même site et reçoivent, dans un certain nombre de cas, des formations spécifiques dans ces domaines.

Taux d'intérim

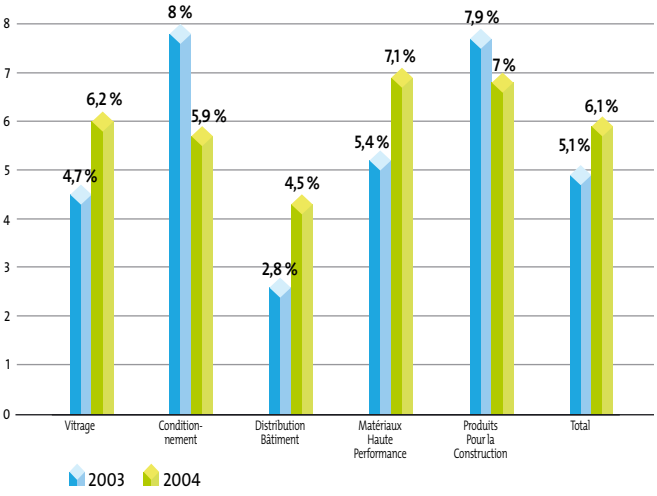

% de CDD au 31 décembre

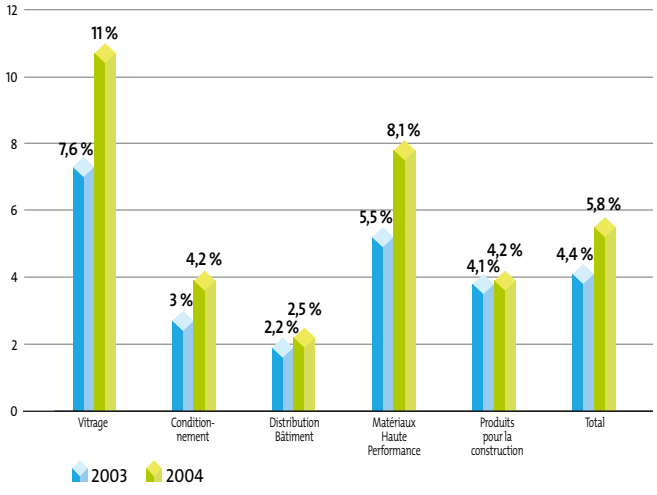

(5) Les statistiques concernant l'absentéisme portent sur 81 % de l'effectif du Groupe.
(6) Les statistiques concernant l'intérim couvrent 72 % de l'effectif du Groupe.
(7) Les statistiques concernant les CDD couvrent 91 % de l'effectif du Groupe.

2. Une organisation sociale adaptée à la stratégie du Groupe

Les salariés de Saint-Gobain se répartissent en trois grandes catégories socio-professionnelles : les cadres et *managers,* les « ETAM » (employés, techniciens et agents de maîtrise) et les ouvriers.

Les effectifs au sein de ces catégories varient d'une année sur l'autre, mais les proportions ne s'en trouvent pas modifiées.

a) L'évolution des catégories socio-professionnelles[8]

• Les cadres

La part des cadres et *managers* dans l'effectif global est en légère augmentation de 0,6 point par rapport à 2003, avec un taux à 11,6 %.

Dans les pays occidentaux, où l'implantation plus ancienne se traduit par une plus grande présence de sièges sociaux et de centres de Recherche & Développement, elle est en légère hausse, à 12,6 %, alors qu'elle reste stable dans les pays émergents, à 7,6 %.

• Les employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)

Le Groupe compte 31,8 % de ses salariés dans cette catégorie, en baisse de 3,4 points depuis l'année dernière.

Elle regroupe le personnel administratif, les techniciens, les agents de maîtrise et le personnel de vente.

Dans les pays nordiques, l'entrée de Dahl dans le Groupe a conduit à une forte hausse de la proportion des ETAM dans les effectifs de la Distribution Bâtiment.

• Les ouvriers

Au 31 décembre 2004, les ouvriers représentaient 56 % des effectifs, soit une hausse de 2,3 points par rapport à 2003.

La proportion d'ouvriers est globalement en baisse dans les pays occidentaux, reflétant les efforts de productivité dans cette zone, alors qu'elle est stimulée en Asie par les nouvelles implantations du Groupe.

b) Les conditions de travail : un cadre évolutif

• L'organisation du travail :

Les rythmes de travail [9]

L'organisation du travail par postes est liée aux contraintes techniques de la production industrielle et concerne peu les activités de distribution.

40 % des salariés des activités industrielles et, plus particulièrement, les deux-tiers dans le Renforcement et le Conditionnement travaillent en équipes. Ces proportions restent globalement stables par rapport à 2003.

La rotation des équipes peut s'effectuer sur deux ou trois postes, ou au-delà, « à feu continu », c'est-à-dire 365 jours par an et 24h sur 24.

Dans l'ensemble du Groupe, le travail à feu continu s'organise en cycles, alternant des temps de travail et de repos. Dans tous les pays, le temps de travail annuel des ouvriers postés est inférieur à celui des opérateurs qui travaillent à la journée.

Dans la Distribution Bâtiment, les spécificités de certaines enseignes conduisent les employés à travailler en équipe, comme c'est notamment le cas au Brésil (agences ouvertes 24 heures sur 24) et en France dans les usines de production de Lapeyre.

Les heures supplémentaires[10]

Pour répondre à une surcharge temporaire de travail, certaines sociétés du Groupe se voient occasionnellement dans l'obligation de demander à leurs salariés d'effectuer des heures supplémentaires.

Celles-ci ont représenté en moyenne 4,4 % des heures travaillées en 2004, marquant ainsi une légère augmentation de 0,4 point par rapport à 2003.

Dans les Matériaux Haute Performance, cette augmentation des heures supplémentaires a permis de répondre de manière immédiate et flexible à une accélération de la demande en Asie et aux États-Unis.

Taux d'heures supplémentaires

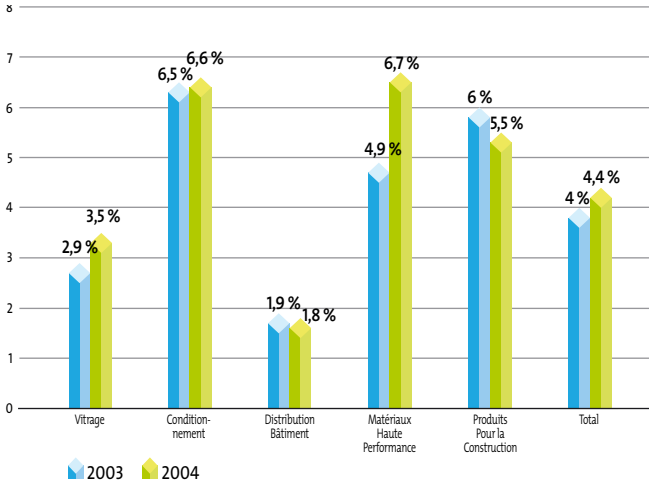

• Les emplois à temps partiel[11]

Peu adapté au rythme industriel, le temps partiel représente 3 % de l'effectif du Groupe.
Même si le taux de temps partiel est plus élevé dans la Distribution Bâtiment, il reste relativement faible en France. Il est

(8) Les statistiques concernant les catégories socio-professionnelles couvrent 88 % de l'effectif du Groupe.
(9) Les statistiques concernant les rythmes de travail couvrent 91 % de l'effectif du Groupe.
(10) Les statistiques concernant les heures supplémentaires portent sur 93 % de l'effectif du Groupe.
(11) Les statistiques concernant les temps partiels couvrent 92 % de l'effectif du Groupe.

traditionnellement plus important au Benelux, où il concerne jusqu'à 17 % du personnel (Raab Karcher Bouwstoffen).

Dans l'ensemble du Groupe, le temps partiel concerne 15,2 % des femmes en 2004.

• Les rémunérations

Les salaires

La politique de rémunération du Groupe se veut équitable, motivante et transparente. Les salaires de base sont fixés, dans chaque pays et dans chaque secteur d'activité, par référence aux conditions de marché.

Dans les pays occidentaux, l'évolution des salaires suit au moins celle de l'inflation, afin, au minimum, de maintenir le pouvoir d'achat. Dans les pays émergents, les salaires augmentent régulièrement en fonction de la mise en œuvre de compétences nouvelles, ce qui entraîne une amélioration du niveau de vie.

Dans ce cadre général, chaque filiale fixe les salaires de ses collaborateurs en fonction de son secteur d'activité et de sa situation économique et sociale. Dans l'ensemble des sociétés du Groupe, le salaire ouvrier moyen se situe au-delà du minimum national.

En France, le salaire annuel moyen des ouvriers a crû de 5 % par rapport à 2003[12]. Les charges sociales représentent l'équivalent de 50,3 % de la rémunération directe dans le Pôle Distribution Bâtiment et de 51,7 % dans les Pôles industriels[13].

Dans la rémunération des cadres, la part variable obéit à des règles fixées au niveau du Groupe et déclinées par zone géographique en fonction des spécificités locales.

Par ailleurs, afin d'encourager l'esprit d'équipe et d'associer chacun à la réussite de tous, le Groupe favorise, chaque fois que cela est possible, la conclusion d'accords d'intéressement collectifs.

En France, 84,2 % des filiales ont signé un accord d'intéressement, ce qui représente près de 90,1 % de l'effectif national. En 2004, ces sociétés ont versé 59 millions d'euros à leurs collaborateurs au titre de l'intéressement, soit 4,9 % de leur masse salariale.

Les avantages complémentaires

Le développement, depuis 1988, du Plan d'Épargne du Groupe (PEG) témoigne également du souci qu'a Saint-Gobain d'associer plus étroitement ses salariés à l'entreprise, en leur offrant la possibilité de devenir actionnaire dans des conditions favorables.

Grâce à ce système, dans 27 pays, toute personne dont l'ancienneté est d'au moins trois mois (ou six mois dans certains pays) peut acquérir des actions Saint-Gobain dans des conditions avantageuses grâce, pour l'ensemble du Groupe, à une décote sur le cours de bourse et, pour la France, l'Espagne et le Portugal, à un abondement complémentaire attractif. L'épargne ainsi constituée devient généralement disponible au bout de 5 ou 10 ans. La part des fonds du Plan d'Épargne Groupe dans le capital de la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à fin 2004 à 6,7 % (11,6 % des droits de vote). Les autres éléments concernant le PEG figurent page 17.

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, aussi bien en Europe qu'en Asie ou en Amérique Latine, les filiales du Groupe apportent un complément à la couverture sociale de leurs salariés (assurance-maladie, retraite complémentaire, assurance-vie), ainsi qu'une subvention pour les repas et parfois pour les transports. En France, dans l'ensemble des sociétés de plus de 50 salariés, la part de la masse salariale consacrée aux activités sociales mises en œuvre par les comités d'entreprise représente jusqu'à 3 %[14].

c) La place du dialogue social

Le Groupe Saint-Gobain est profondément attaché à la qualité du dialogue social. La nécessité d'améliorer ses performances dans un environnement en perpétuelle mutation le conduit à opérer des adaptations fréquentes et rapides dans l'organisation et les conditions du travail, en s'appuyant sur les échanges avec les partenaires sociaux. Dans chaque zone géographique, les Délégations Générales coordonnent les relations professionnelles de façon à prendre en compte les spécificités locales.

En 2004, 63,5 % des salariés, disposent, dans leur établissement, d'une instance représentative du personnel[15]. Les Pôles dans lesquels cette représentation est la plus large sont le Conditionnement (82,3 %) et le Vitrage (68,8 %), dont les établissements sont les plus importants en taille alors que dans les Pôles dont la majorité des sites sont de petite taille (Distribution Bâtiment et Matériaux Haute Performance), cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne du Groupe.

Partout où des interlocuteurs existent dans un cadre légal, les directions d'établissements de Saint-Gobain s'attachent à faire vivre le dialogue social dans le respect des représentants que les salariés se sont choisis.

Au total, 1 120 accords avec les partenaires sociaux ont été signés dans le Groupe en 2004. L'évolution de ce chiffre par rapport à 2003 est peu significative car, dans plusieurs pays, les accords sont signés pour plusieurs années. Ces accords abordent principalement l'évolution des salaires (27,4 %), l'emploi (25,2 %), l'organisation du travail (21,8 %) et la formation professionnelle (13,7 %)[16].

66 % des salariés du Groupe, et 100 % en France, bénéficient du cadre social défini par une convention collective[17].

(12) Les statistiques concernant le salaire moyen ouvrier en France couvrent 96 % de l'effectif français, à structure comparable.
(13) Les statistiques concernant les charges sociales couvrent 72,7 % de l'effectif français.
(14) Les statistiques concernant les activités sociales mises en œuvre par les comités d'entreprise couvrent 95 % de l'effectif français.
(15) Les statistiques concernant la représentation professionnelle couvrent 92 % de l'effectif du Groupe.
(16) Les statistiques concernant le nombre total d'accords signés couvrent 91 % et le détail par thème couvrent 90 % de l'effectif du Groupe.
(17) Les statistiques concernant les conventions collectives couvrent 93 % de l'effectif du Groupe.

Pourcentage d'effectif couvert par une convention collective en 2004

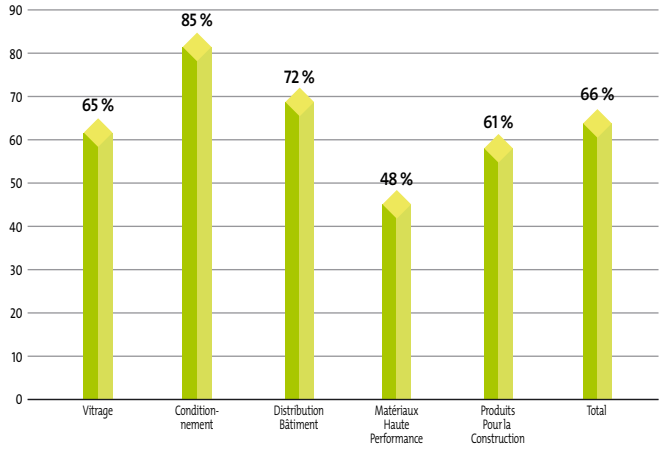

Convention Saint-Gobain pour le dialogue social européen. Répartition des 70 postes

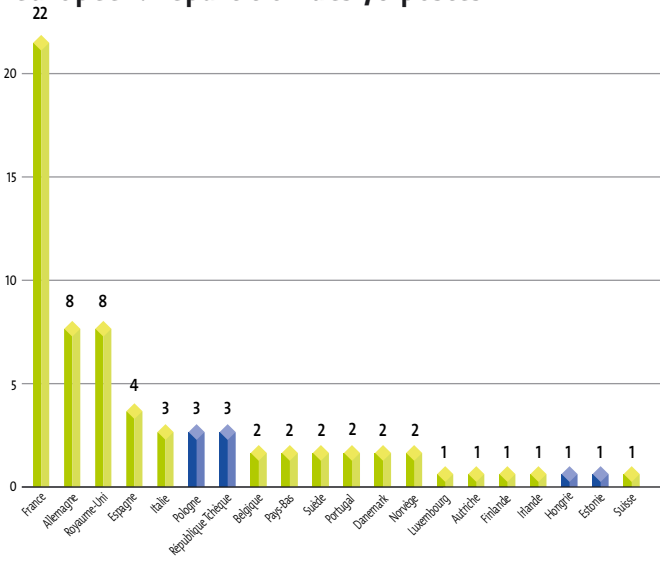

Outre un Comité de Groupe et des coordinateurs syndicaux centraux qui constituent une représentation syndicale au niveau français, Saint-Gobain a mis en place, dès 1988, une instance de dialogue social européenne. L'Europe constitue en effet une zone de convergence sociale que le Groupe a choisi de traiter comme telle. La Convention pour le Dialogue Social Européen, qui se réunit une fois par an depuis 1992, rassemble 70 représentants syndicaux des pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège. Au cours de cette réunion annuelle, le Président de Saint-Gobain et la Direction Générale échangent avec les représentants des salariés sur la stratégie du Groupe et sur les thèmes économiques, financiers et sociaux qui concernent l'ensemble des filiales européennes.

L'élargissement de l'Union Européenne a conduit Saint-Gobain à intégrer à la Convention quatre nouveaux pays (Pologne, Hongrie, République tchèque et Estonie). Ainsi, l'entrée de ces nouveaux membres au sein de la Convention modifie légèrement la répartition des voix entre les différents pays.

Au total, 20 pays sont représentés dans cette Convention.

Un secrétariat de liaison assure le suivi de cette représentation syndicale européenne tout au long de l'année et entretient des échanges réguliers avec les directions des Ressources Humaines du Groupe et des Délégations. Ce secrétariat comprend huit membres de sept nationalités différentes – allemande, française, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise et norvégienne – dont le statut a été officialisé dans un accord spécifique, conclu le 4 mars 2004.

Ces nouvelles dispositions dotent les membres du secrétariat de liaison de moyens techniques et d'un crédit d'heures pour l'exercice de missions qui sont clairement définies. De plus, la Direction du Groupe s'engage à tenir les membres du secrétariat de liaison informés « *des modifications du périmètre ou de la structure du Groupe dès lors qu'elles ont une incidence sur l'emploi, et qu'elles affectent ou sont susceptibles d'affecter l'ensemble du Groupe ou au moins deux entreprises du Groupe situées dans deux pays européens* ».[18]

A la suite de l'entrée de nouveaux membres dans l'Union Européenne, le Groupe a engagé une réflexion avec le secrétariat de liaison pour déterminer comment intégrer au mieux les intérêts des nouveaux pays de la Convention dans son fonctionnement.

3. Une gestion des ressources humaines orientée vers l'avenir

Fortement engagé dans une logique de développement international et d'innovation, Saint-Gobain se doit de disposer d'une politique de ressources humaines qui anticipe et intègre ses besoins futurs en compétences.

C'est pourquoi le Groupe a entrepris en 2004 de renforcer cette politique en adoptant une démarche volontariste et pro-active visant à développer les compétences entrepreneuriales des employés, sur la base de quatre axes d'action :

- recruter et intégrer les talents, afin d'accueillir dès aujourd'hui les dirigeants de demain et de renouveler les générations,
- promouvoir et gérer la mobilité des cadres, et tirer ainsi le meilleur parti de la richesse professionnelle et géographique du Groupe,
- renforcer l'offre de formation aux salariés pour accroître leurs compétences et leur employabilité,
- enfin, renforcer l'écoute de l'ensemble des collaborateurs, pour permettre à la politique de ressources humaines d'intégrer leurs besoins et aspirations.

Attentif aux dimensions sociales et humaines de son développement, le Groupe a également accompagné sa politique sociale d'une politique de développement durable et responsable.

(18) Extrait du préambule de l'accord du 4 mars 2004 officialisant le statut du secrétariat de liaison.

Promouvoir la diversité au sein de la communauté humaine des salariés et encourager l'égalité des chances constituent deux objectifs qui viennent compléter l'aspect entrepreneurial de la gestion des ressources humaines.

Ainsi, le Groupe exprime sa volonté d'intégrer pleinement et concrètement ses valeurs dans ses décisions et sa stratégie, en cohérence avec ses Principes de Comportement et d'Action.

Enfin, pour soutenir ces différents programmes, le Groupe a lancé cette année un important chantier de refonte de son système informatique de gestion des ressources humaines. Un nouvel outil intégré remplacera progressivement les nombreuses bases de données jusqu'alors réparties dans les filiales. Il assurera ainsi un socle de gestion des informations plus solide et fiable sur l'ensemble des pays où Saint-Gobain opère pour une politique des ressources humaines encore plus transparente et réactive aux besoins du Groupe et de ses salariés.

a) Recruter les talents de demain

Renouveler les générations

L'âge moyen des salariés du Groupe est stable par rapport à 2003, autour de 40 ans. Il est à peu près stable dans tous les Pôles, sauf dans les Matériaux Haute Performance, où il augmente d'un an. Il se situe autour de 41 ans dans le Conditionnement et les Produits Pour la Construction, alors que les salariés du Vitrage et de la Distribution Bâtiment, avec une moyenne de 38 ans, sont en-dessous de la moyenne du Groupe.

La pyramide des âges montre un personnel plus âgé et une ancienneté plus élevée en Europe et aux États-Unis où le Groupe est implanté depuis longtemps. Les filiales industrielles veillent à renouveler les générations, notamment en raison du départ à la retraite des tranches d'âge du « baby boom ». Dans plusieurs pays, l'accent a d'ailleurs été mis sur l'embauche de jeunes de moins de 25 ans en 2004, en particulier au Royaume-Uni, en Amérique latine et en Europe de l'Est[19].

Dans l'ensemble du Groupe, les moins de 25 ans ont constitué en 2004 environ d'un tiers des personnes recrutées, confirmant ainsi la tendance de ces dernières années.

Attirer et gérer les talents

Pour accompagner et soutenir la croissance durable et rentable du Groupe, il est essentiel de bénéficier des meilleurs talents. Dans le cadre du développement international des activités, l'accent est particulièrement mis sur les profils internationaux et multiculturels.

Les relations avec les grandes écoles et les universités qui correspondent aux compétences dont le Groupe a besoin constituent un moyen privilégié pour se faire connaître auprès des étudiants. Chaque année, Saint-Gobain participe à de nombreux forums universitaires dans le monde et entretient des liens avec les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, qui vont du parrainage d'une option ou d'une promotion à l'accompagnement personnalisé de certains étudiants.

Le Groupe apporte sa collaboration à des programmes internationaux d'accueil d'étudiants et ingénieurs, ce qui lui permet de recruter et former des jeunes à haut potentiel destinés à des postes à haute responsabilité. Saint-Gobain soutient depuis 1999 le programme Copernic, qui a pour objectif de former des jeunes ingénieurs des pays d'Europe Centrale et Orientale aux méthodes de management. Cette année, le Groupe a également participé au programme d'échange « n+i » et offert un « contrat d'internat » (bourse et accueil en stage) à un étudiant chinois.

En France, le Volontariat International en Entreprise constitue un important vecteur de recrutement des cadres, en proposant dans un premier temps une mission à l'étranger de 12 à 24 mois à de jeunes diplômés français. Pour la plupart, ceux-ci se voient ensuite proposer une embauche dans le Groupe, dont plus de la moitié en contrat local. En 2004, plus d'une vingtaine de jeunes sont partis dans ce cadre réaliser des missions dans des filiales du Groupe.

L'innovation constituant l'un des éléments clés de la stratégie du Groupe, le recrutement des chercheurs fait l'objet d'une attention toute particulière. En France, le Groupe co-finance en moyenne 5 à 6 thèses par an dans le cadre de conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Depuis la création de ce système de financement conjoint avec le ministère de la Recherche en 1981, environ 160 étudiants ont été accueillis pour leur thèse. Parmi ceux qui furent accueillis à Saint-Gobain Recherche, 75 % ont ensuite débuté leur carrière dans le Groupe. Le Groupe est notamment attentif à la dimension internationale de ses innovateurs, favorisant de plus en plus le recrutement de chercheurs de différentes nationalités : ainsi, en 2004, un étudiant roumain a bénéficié d'une convention CIFRE pour sa thèse.

Le Groupe reçoit en moyenne plus de 60 000 candidatures par an, dont 80 % de cadres. La moitié de ces candidatures est reçue au travers de la rubrique recrutement de son site internet. L'ensemble fait d'abord l'objet d'une pré-sélection, puis est diffusé à l'ensemble des filiales du Groupe grâce à un programme spécifique de gestion des profils. Le Groupe utilise également « Keljob », méta-moteur de recherche qui assure une meilleure diffusion et visibilité à ses offres d'emploi.

Au niveau local, les Délégations et les sociétés définissent la stratégie de recrutement la plus appropriée à leur environnement, et offrent pour la plupart leur propre site internet. Elles établissent elles-mêmes, en fonction de leurs besoins, des relations avec les établissements nationaux et régionaux, accueillent des stagiaires, assurent des parrainages et organisent des visites d'usines afin de se faire connaître des étudiants. En Chine, par exemple, la Délégation est de plus en plus présente dans le réseau des grandes universités et écoles du pays. Elle participe notamment à des opérations de recrutement sur les campus et attache une importance particu-

(19) Les statistiques concernant l'embauche des moins de 25 ans couvrent 82 % de l'effectif du Groupe et 95 % hors Amérique du Nord.

lière aux dimensions multiculturelles des formations. Ainsi, Saint-Gobain s'est proposé pour parrainer notamment des promotions de programmes sino-français de *management*.

b) Accroître la mobilité des cadres

La mobilité des cadres, tant professionnelle que géographique, constitue un vecteur essentiel du développement de Saint-Gobain.

C'est pourquoi le Groupe a intégré la mobilité des cadres comme un élément stratégique et a proposé, dans le cadre de son programme d'action, plusieurs mesures allant dans ce sens. La multiplication des passerelles entre les Pôles permet de stimuler les échanges de pratiques, de favoriser le développement entrepreneurial et ainsi de tirer pleinement profit de la richesse du Groupe. L'accueil dans les pays historiques d'implantation du Groupe de jeunes cadres issus de pays émergents et de sociétés récemment acquises donne l'occasion de bénéficier d'un regard et d'une expérience neufs. Enfin, dans le cadre d'une mobilité internationale accrue, il est également essentiel de préparer au mieux le retour des expatriés, afin de leur permettre de tirer le meilleur profit de leur parcours.

En dix ans, la mobilité inter-métiers a été multipliée par deux et elle a triplé sur le plan international.

La diffusion sur l'intranet des postes à pourvoir maintient et encourage la dynamique de mobilité. De plus, le lancement du nouvel outil de gestion des ressources humaines, centralisant les données pour l'ensemble du Groupe devrait favoriser une gestion véritablement internationale des carrières.

c) Développer les compétences grâce à la formation

Une nette progression caractérise l'année 2004, traduisant l'effort soutenu du Groupe pour renforcer ses compétences : chaque salarié a reçu en moyenne 21,8 heures de formation[20], ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente tandis que les dépenses de formation ont atteint 1,9 % de la masse salariale, soit 11,8 % de plus qu'en 2003.

Désireux de renforcer l'égal accès de tous à la formation, le Groupe a cette année formé 70,9 % des cadres et 67 % des non-cadres, soit 67,5 %[21] de l'ensemble des salariés. En 2003, 60,1 % des employés avaient eu accès à la formation.

Cinq axes directeurs orientent la politique de formation du Groupe :

• Renforcer les compétences techniques et l'expertise professionnelle pour accroître la compétitivité du Groupe

La formation technique qui a représenté en 2004 un peu plus de la moitié des heures de formation (50,5%) est principalement dispensée dans les pôles et les unités opérationnelles du Groupe sur qui reposent le maintien, le développement et l'enrichissement des compétences métiers. Ainsi, le centre de formation de Pont-à-Mousson a accueilli 900 stagiaires en 2004 pour les former aux techniques de la canalisation. Les Écoles Point.P d'Arles et de Nantes ont formé 7 690 collaborateurs totalisant un volume de 153 780 heures de formation aux métiers du bâtiment et à la vente. Depuis sa création en 1985 l'Université du Verre a reçu 2 677 techniciens et ingénieurs venus du monde entier pour approfondir leurs connaissances et leurs maîtrises des techniques de production verrière. Les fonctions support sont également concernées : par exemple les acheteurs sont passés par une formation aux techniques de la filière achats, formation qui été déployée dans les principales zones géographiques où le Groupe est présent. De même les comptables des quelques 1 200 sociétés du Groupe ont été formés aux nouvelles normes comptables IFRS dans des stages classiques relayés par un module de formation accessible par l'intranet du Groupe.

Nombre moyen d'heures de formation par personne

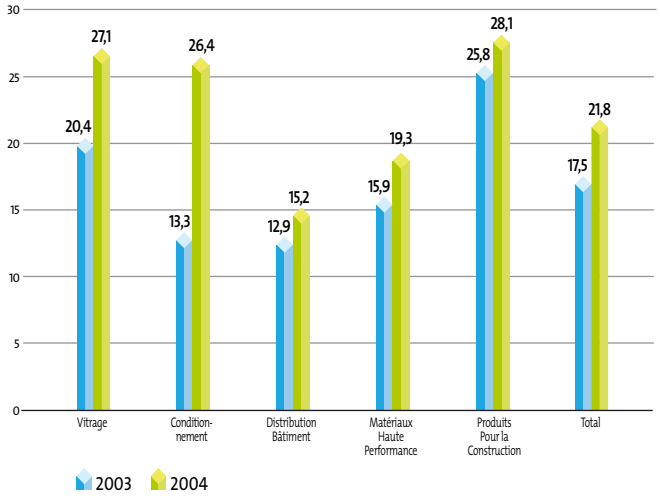

• Développer l'innovation et les compétences marketing et commerciales pour accélérer la croissance interne du Groupe

Le Groupe opère sur des marchés de plus en plus compétitifs, complexes et exigeants où l'avance technologique comme la maîtrise de la relation avec le client sont essentielles.

L'accroissement du potentiel d'innovation du Groupe s'appuie sur des opérations développées tant au niveau global que dans les unités opérationnelles. Ainsi, le Pôle Matériaux Haute Performance a lancé des stages de gestion de projets Recherche & Développement baptisé *CPA Gate Process* ; ce processus permet d'accompagner les projets de recherche par étapes depuis leur gestation jusqu'au lancement commercial des produits. Une vingtaine de sessions de formation ont déjà été organisées sur différents sites du Pôle, touchant près de 400 personnes.

(20) Les statistiques concernant le nombre moyen d'heures de formation par personne couvrent 89 % de l'effectif du Groupe.
(21) Les statistiques concernant les effectifs formés par catégorie couvrent 88 % de l'effectif du Groupe.

Le renforcement de la relation avec le client constitue l'autre priorité. C'est pour y répondre que la Direction Générale a décidé à l'automne dernier de mettre en place une École du Marketing. Cette structure vise un double objectif : d'une part, sensibiliser l'ensemble des cadres du Groupe à la place du client et les former aux techniques de base du marketing. D'autre part, permettre aux professionnels de la filière d'approfondir leurs connaissances et d'échanger sur les bonnes expériences du Groupe et les meilleures pratiques du marché. L'École du Marketing, qui sera opérationnelle en 2005, proposera stages et formations en laissant une large place aux débats et aux échanges, avec l'aide et l'appui des praticiens du Groupe et des spécialistes du monde académique et du conseil.

• Anticiper, accompagner et soutenir le développement international du Groupe grâce à la formation

La progression sur les marchés à forte croissance implique un effort soutenu en formation pour disposer des compétences indispensables aux activités du Groupe : ainsi en Asie émergente les dépenses de formation ont représenté 6,2 % de la masse salariale en 2004. Au Brésil où Saint-Gobain est implanté depuis de longues années, l'effort en formation continue à être très important : en 2004, les salariés du Groupe ont bénéficié en moyenne de 58 heures de formation par personne. Le transfert de savoir-faire et de compétences vers les nouveaux « fronts » du Groupe s'appuie également sur les nouvelles technologies : par exemple le système de formation MKT2 du Vitrage allie tutorat et formation en ligne pour former à la production du verre. Ce programme a permis de réduire considérablement le temps d'apprentissage des nouveaux opérateurs, en renforçant les compétences techniques du personnel plus expérimenté et en réduisant les risques d'accident et d'interruption de production. MKT2 qui a été implanté au Mexique, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal, est en train d'être adapté pour être mis en place en Inde et en Chine, en France et au Benelux. Enfin l'apprentissage des langues vient compléter les actions de transfert de savoir-faire et de développement de compétences sur les nouveaux marchés : cela a représenté 6,7 % du temps de formation en 2004.

• Affermir les compétences managériales pour mobiliser les équipes autour des grands enjeux du Groupe

C'est une des constantes de la politique de développement des ressources humaines du Groupe. La formation dans ce domaine s'appuie sur les Délégations Générales qui jouent un rôle important dans la formation des cadres du Groupe, que ce soit par des dispositifs de formation classiques (France, Allemagne, États-Unis), par la mise à disposition d'outils d'auto-évaluation (Espagne) ou par la constitution de parcours progressifs de développement (Brésil).

Ces formations ne sont pas exclusivement réservées aux cadres : par exemple, la formation des agents de maîtrise en France a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Le Cycle Maîtrise dont la 18e session a démarré en octobre 2004 (7 semaines réparties sur l'année avec la conduite d'un projet professionnel) a touché 758 agents de maîtrise depuis sa création en 1987. Le développement managérial a représenté 8,2 % du temps de formation en 2004.

• Consolider la culture du Groupe et favoriser les échanges de meilleures pratiques

La formation joue un rôle très important dans la consolidation de la culture du Groupe et dans la diffusion et le partage de ses valeurs. Stages et séminaires sont l'occasion de réunir des salariés d'unités, de métiers et de cultures différents : ils peuvent ainsi partager les meilleures pratiques, échanger et se construire un réseau informel qui les aidera à progresser au sein du Groupe. C'est particulièrement vrai pour le dispositif central, et notamment pour son ensemble de Développement du Management qui en constitue la pierre angulaire.

Ces séminaires qui réunissent chaque année 250 cadres de tous les horizons, sont l'occasion d'approfondir des thématiques importantes pour le Groupe et de provoquer rencontres et débats avec les dirigeants du Groupe. Mais l'acculturation n'est pas du seul ressort de ce dispositif central ; elle se pratique également dans l'ensemble des dispositifs de formation au niveau des Pôles, Branches et Délégations. De manière plus générale, la mise en place d'outils de formation en ligne (EHS, Finance, 5 S, Intégration, ...) favorise la diffusion et l'adoption de pratiques communes, qui, sans gommer les spécificités des entités du Groupe, en consolident la culture.

d) Évaluer et écouter

Une gestion des ressources humaines n'est pleinement efficace que si elle est fondée sur un échange dynamique entre le Groupe et ses salariés. Une évaluation régulière et une écoute attentive des employés permettent de faire émerger leurs attentes, motivations et besoins de développement, sur lesquelles peut ensuite s'appuyer la politique sociale pour évoluer et proposer les actions les mieux adaptées.

Entretiens annuels

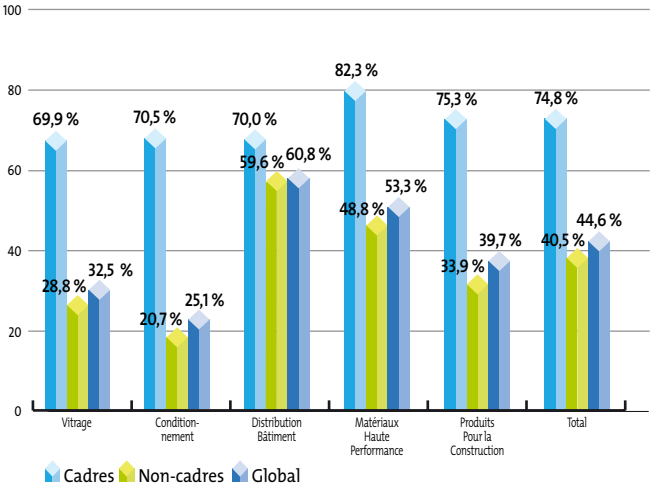

En 2004, 44,6% des employés, et 74,8% des cadres ont effectué un entretien annuel avec leur responsable[22].

Les éléments recueillis lors des entretiens d'évaluation sont centralisés et gérés dans un système d'information spécifique.

Décidé cette année, le lancement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) ouvre la voie à un véritable système mondial de gestion des cadres. Il permettra de consolider les éléments qui émanent des entretiens annuels et de centraliser ainsi les données nécessaires à la gestion des carrières des cadres. En rénovant et centralisant les bases de données existantes, ce système intégré améliorera considérablement l'efficacité et la fiabilité de la gestion des informations. Il permettra de disposer d'une meilleure vision des ressources au niveau du Groupe et de mieux en anticiper les besoins.

Une attention particulière est portée aux dirigeants et responsables. C'est pourquoi le Groupe a lancé cette année une enquête baromètre auprès d'un échantillon de la population des cadres destinée à mettre en lumière leurs motivations et attentes. Les premières conclusions et analyses ont permis de dresser les principales aspirations de cette population et d'adapter en conséquence les plans d'actions et de réflexion dans la politique de ressources humaines.

e) Favoriser la diversité et l'égalité des chances

La lutte contre les discriminations est une des priorités du Groupe, désireux d'encourager la diversité et l'égalité des chances au sein de la communauté de ses collaborateurs.

Par les mesures qu'elle propose, la politique sociale du Groupe s'inscrit en totale cohérence avec les valeurs de respect des personnes et des droits des employés tels qu'elles figurent dans les Principes de Comportement et d'Action du Groupe.

Encourager la mixité

La proportion de femmes dans l'effectif global reste stable par rapport à 2003, à 19,8 %[23], mais progresse dans les nouveaux métiers. Elles représentent 29,9 % des non-ouvriers et 20,5 % des embauches, comme l'année précédente.

Dans les Matériaux Haute Performance et la Distribution Bâtiment, la part des femmes dans l'effectif est en progression de plus d'un point. Leur proportion augmente également dans le Vitrage, les Produits Pour la Construction et le Conditionnement.

La féminisation des effectifs reste plus importante dans les pays nordiques, en Europe de l'Est et aux États-Unis que dans le reste du Groupe. Dans les pays émergents, la part des femmes est en nette augmentation, en particulier en Amérique latine et en Asie, où la progression se situe entre deux et trois points.

Féminisation de l'effectif

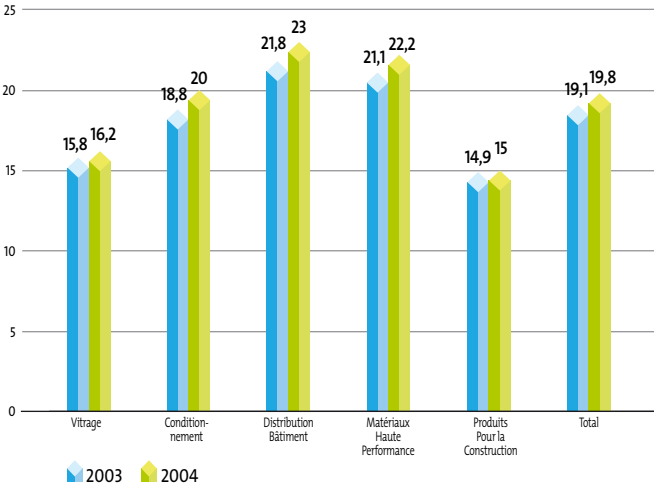

La part des femmes dans la masse salariale s'établit à 14,9 %[24]. Ceci reflète à la fois une présence moins importante dans l'encadrement, particulièrement dans les fonctions de direction, un recours plus fréquent au temps partiel et une moindre ancienneté, en moyenne inférieure de 2 ans à celle des hommes.

Le Groupe a la volonté d'assurer un meilleur équilibre entre hommes et femmes au sein de l'encadrement. Il s'agit d'assurer, pour les recrutements et l'accès aux fonctions de responsabilité, une équité compatible avec la nature des métiers du Groupe. La féminisation doit permettre une meilleure prise en compte des sensibilités tant dans le *management* que dans les relations avec des partenaires externes.

Cette démarche progresse lentement : 14 %[25] des cadres sont féminins, comme en 2003 contre 10 % en 1997. Le taux de féminisation est généralement plus élevé dans les filières financière, ressources humaines, juridique et fiscale.

Favoriser l'intégration des travailleurs handicapés

Les travailleurs handicapés représentent 1,8 % du total des salariés de Saint-Gobain. En France, ils représentent 2,4 % de l'effectif[26].

Quand un salarié se trouve en situation nouvelle de handicap, les sociétés cherchent, dans la mesure du possible, à le maintenir dans son emploi. Ainsi, en 2004, 105 postes de travail ont été aménagés pour des handicapés en France.

Par ailleurs, près du tiers des sociétés du Groupe (hors États-Unis)[27] dans la plupart des pays européens, apportent leur

(22) Les statistiques concernant les entretiens annuels couvrent 79 % de l'effectif du Groupe.
(23) Les statistiques concernant la part des femmes dans l'effectif couvrent 88 % de l'effectif du Groupe.
(24) Les statistiques concernant la part des femmes dans la masse salariale couvrent 69 % de l'effectif du Groupe.
(25) Les statistiques concernant la féminisation de l'encadrement couvrent 92 % de l'effectif du Groupe.
(26) Les statistiques concernant l'emploi de personnes handicapées couvrent 78 % de l'effectif du Groupe.
(27) Les statistiques concernant le soutien à des institutions spécialisées couvrent 73 % de l'effectif et 70,5 % des sociétés du Groupe (86 % de l'effectif hors États-Unis).

soutien à des institutions spécialisées. En passant des commandes à ces institutions, les filiales permettent aux personnes handicapées de travailler dans un cadre qui leur est spécialement adapté tant par la nature des tâches que par le rythme de travail et surtout par la formation qu'ont reçue leurs équipes d'encadrement.

Au-delà des obligations légales, les filiales du Groupe s'efforcent de développer les initiatives concrètes pour faciliter l'insertion des travailleurs handicapés. Par exemple, la Canalisation, dans l'une de ses sociétés françaises, met depuis plusieurs années des locaux et installations spécialisées à disposition pour l'accueil d'un centre d'aide par le travail. Ce centre emploie une quarantaine de personnes handicapées qui réalisent des tâches de montage et d'emballage pour la société.

III – Un développement fondé sur une démarche Environnement, Hygiène et Sécurité

La croissance du Groupe repose sur des activités industrielles et technologiques qui font intervenir une grande diversité de métiers, de matériaux et de procédés. Eléments clés d'un développement durable et rentable, les notions de respect de l'environnement, de la santé et de la sécurité des salariés sont pleinement intégrées à ces activités qui sont encadrées par la politique Environnement, Hygiène et Sécurité de Saint-Gobain.

1. Une démarche intégrée à la politique et à la culture du Groupe

a) Des objectifs globaux, déclinés au niveau local

La démarche Environnement, Hygiène, Sécurité (EHS) de Saint-Gobain repose sur trois textes fondamentaux qui, ensemble, contribuent à forger une culture EHS commune.

- **Les Principes de Comportement et d'Action**

Dans ses *Principes de Comportement et d'Action* (voir page 66), le Groupe demande à ses filiales de « *s'inscrire dans une démarche active de protection de l'environnement* » et de « *prendre les mesures nécessaires pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail* », tant pour les salariés que pour les sous-traitants à l'occasion des interventions de ces derniers dans les établissements du Groupe.

Outre ce socle que constituent les Principes, deux autres textes déclinent et encadrent la démarche du Groupe dans ces domaines.

- **La politique EHS**

La politique EHS du Groupe est fondée sur le respect de la personne et de son environnement. Elle incite chacun des salariés de Saint-Gobain à s'engager pour permettre d'atteindre les objectifs fixés.

- **La charte EHS**

D'abord présentée lors des Diamants de la Sécurité, elle est désormais affichée dans les établissements de Saint-Gobain. Inspirée de la politique EHS, cette charte énonce les trois grands objectifs du Groupe, auxquels chacun des 180 000 salariés du Groupe doit contribuer quel que soit son métier ou son pays.

La charte EHS, lancée en avril 2004, est affichée sur les sites du Groupe :

La Direction Générale a ainsi fixé plusieurs priorités dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, ainsi que plusieurs objectifs de moyens, qui concernent :

• la santé et la sécurité des salariés,
• l'optimisation de l'utilisation de la matière,
• la réduction des émissions atmosphériques polluantes, pour les usines utilisant des procédés à haute température.

Chaque établissement doit se référer à ces objectifs pour élaborer une politique EHS annuelle adaptée aux contraintes et aux circonstances qui lui sont propres.

L'approche intégrée Environnement, Hygiène et Sécurité permet d'avoir une compréhension globale de ces trois sujets indissociables, et d'avoir ainsi une meilleure efficacité.

b) Les moyens mis en œuvre

• Une filière dédiée

L'EHS forme une filière spécifique reproduisant l'organisation matricielle de Saint-Gobain et coordonnée par une direction centrale, rattachée à la Direction Générale.

Dans chaque Pôle, une ou plusieurs personnes sont chargées de proposer une politique EHS adaptée aux contraintes spécifiques de l'activité et d'en superviser la mise en œuvre. De même, dans chaque Délégation Générale, un interlocuteur est désigné pour coordonner localement les actions EHS du Groupe et des Pôles et Branches, et pour veiller à l'application de la réglementation nationale. Ils ont eux-mêmes des correspondants dans les sociétés et dans les établissements.

Ces responsables de Pôle et de Délégation forment, avec la Direction EHS de la Compagnie, un comité qui se réunit deux fois par an pour aborder des sujets d'intérêt général et partager leurs expériences. Eux-mêmes organisent des réunions sur les mêmes thèmes avec leur propre réseau de correspondants, auxquelles peut participer le Directeur EHS du Groupe. Comme dans le domaine opérationnel, cette organisation matricielle permet d'associer proximité des métiers, adaptation aux spécificités nationales et cohérence d'ensemble.

Une fois par an ont lieu les « Diamants de la santé-sécurité », organisés depuis 1990 : les sites qui affichent les meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de la sécurité sont récompensés et font part aux autres de leurs « bonnes pratiques ». Ce palmarès est à la fois un facteur d'émulation et l'occasion d'un échange bénéfique pour tous.

Le portail EHS de l'intranet du Groupe constitue un lieu d'information et d'échanges pour la filière. Portail dynamique, il évolue en étant constamment enrichi de nouveaux outils, informations et documents pour permettre à la filière de gagner en réactivité et efficacité.

Il centralise toute la documentation interne associée à la politique EHS : le référentiel, les grilles d'audit, l'autodiagnostic, des présentations sur des thèmes d'actualité, la liste des formations proposées par la Compagnie, le système d'information EHS dénommé Gaïa déployé cette année (voir page 84).

• Une contribution active de la Recherche & Développement

Saint-Gobain dispose de deux structures qui contribuent à l'amélioration des performances envionnementales du Groupe :
– Saint-Gobain Conceptions Verrières, dont l'une des missions, dans le cadre de la conception des fours, est d'améliorer les performances environnementales des procédés de fusion du verre. Trois sujets, notamment, font l'objet de travaux approfondis : l'optimisation de la combustion pour la réduction des oxydes d'azote (NOx), le développement des techniques pour économiser l'énergie et réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) et le recyclage des produits et déchets.
– les équipes de Recherche & Développement, regroupées dans 13 centres de recherche et une centaine d'unités de développement qui travaillent notamment sur des problématiques liées à l'environnement. Parmi les sujets auxquels se consacrent ces équipes, on peut noter les travaux et réflexions engagés sur la limitation des émissions de bore et la fin de vie des produits.

En 2004, les dépenses de recherche directement liées à des préoccupations environnementales s'élèvent à 13,1 millions d'euros, en augmentation de 10 % par rapport à 2003. Cette somme constitue la première étape de l'investissement global de Recherche & Développement. Chacun des projets ainsi financés se poursuit par un ou plusieurs programmes de développement réalisés au niveau des Pôles et Branches, qui nécessitent des fonds au moins trois fois aussi importants. Ce montant ne comprend pas les travaux de recherche sur le filtre à particules.

Les dépenses de R&D en matière d'environnement : de plus en plus de moyens mobilisés

2002	11	millions d'euros
2003	11,8	millions d'euros
2004	13,1	millions d'euros

• Des outils spécifiques

Les outils de management

La Direction EHS du Groupe a élaboré un certain nombre d'outils de *management* et de gestion EHS qu'elle met à la disposition des établissements pour les aider à réaliser leurs propres actions, en cohérence avec la politique du Groupe.

Complément aux *Principes de Comportement et d'Action,* la brochure *Charte et résolutions EHS,* publiée à l'été 2004, décline ces principes et les précise dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité. Ce document s'adresse à tous ceux qui exercent des responsabilités opérationnelles dans le Groupe, notamment aux directeurs d'établissement qui assument, par délégation, la responsabilité de la politique EHS. Il leur rappelle leurs principales obligations découlant des principes législatifs avancés, applicables dans tout le Groupe : définition d'une politique, évaluation des risques, système de *management,* formation-information des employés, gestion des situations

d'urgence, intégration de la sous-traitance dans la politique EHS, maîtrise des nouveaux produits et des projets d'investissement, contrôles et mesures d'efficacité.

En appui de ces deux documents, le « référentiel EHS » constitue un véritable guide de gestion EHS. Il expose dans les détails la démarche engagée par Saint-Gobain, en expliquant de façon concrète ses différentes étapes : identification et planification, mise en œuvre du plan d'action, évaluation et contrôles, réactions et ajustements.

Il sert de référence à l'ensemble des outils du Groupe et fait l'objet, pour la Distribution Bâtiment, d'une adaptation aux spécificités de cette activité.

A partir de 2004, la méthode de *management,* dite des « 5 S », est progressivement déployée dans l'ensemble des sites du Groupe. Appliquée depuis de nombreuses années sur certains sites, la méthode 5 S a montré son efficacité en matière de sécurité, de qualité et de productivité. Elle est définie autour de cinq types d'actions (*seïri* : débarrasser ; *seïso* : nettoyer ; *seïto* : ranger ; *seïketsu* : formaliser ; *shitsuke* : maintenir).

Évaluation et contrôle

Les audits EHS proprement dits constituent le niveau d'évaluation le plus approfondi. Effectués par des auditeurs EHS du Groupe, ces audits sont indispensables pour obtenir une évaluation fiable du système de *management* EHS. Ils ont lieu à l'initiative des Pôles et Branches et des unités opérationnelles mais aussi, dans certains cas, sur décision de la Compagnie ou des Délégations.

La taille du Groupe permet de réaliser des audits « croisés », c'est-à-dire de faire auditer les sites par des équipes qui sont extérieures à leur Pôle, mais qui, faisant partie du Groupe, connaissent bien l'approche EHS de Saint-Gobain. Ce principe apparaît adapté à la culture interne : les directeurs de site s'approprient les recommandations qui leurs sont faites et les auditeurs enrichissent leur propre expérience. Le schéma d'audits croisés participe très fortement à la diffusion de bonnes pratiques au sein du Groupe.

Depuis 2004, les grilles d'audits ont pleinement intégré une dimension environnementale. Plusieurs formations à ces audits dits « audits intégrés » ont eu lieu tout au long de l'année. 96 personnes ont été formées à l'audit EHS en 2004 dans 8 pays, dont le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, la Pologne, la Suisse, la Chine et la Thaïlande.

159 audits EHS ont eu lieu en 2004 dans 13 pays, parmi lesquels la Pologne, le Brésil, la Chine, la Thaïlande et l'Inde.

La moitié de ces audits ont eu lieu en France, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du plan d'audit fixé jusqu'en 2005. Ceux effectués à l'étranger ont relevé d'actions volontaires, les plans d'audits hors France n'étant formalisés qu'à partir de 2005, avec comme objectif de réaliser dans chaque usine un audit tous les trois ans.

Les audits conduisent à des recommandations pratiques. Le suivi de la mise en place des plans d'action relèvent des Délégations à l'étranger et des Pôles et Branches en France. Les recommandations les plus fréquentes portent sur le *management* de l'EHS, des solutions techniques ou des besoins en formation.

A noter qu'à partir de l'année 2005, des outils adaptés aux spécificités des activités de la distribution seront utilisés pour des audits spécifiques au Pôle Distribution Bâtiment.

Le deuxième niveau de contrôle est effectué par l'audit interne de Saint-Gobain. Auparavant uniquement financier, cet audit a été élargi et il veille aujourd'hui au bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques dans différents domaines opérationnels et fonctionnels. Il comprend un volet dédié à l'EHS. Environ 200 de ces audits ont eu lieu en 2004. Centralisés par la Compagnie, ils sont effectués par une équipe dédiée qui assure également un suivi d'audit. Si l'un de ces audits en montre la nécessité, un audit EHS est alors organisé.

Enfin, l'autodiagnostic est l'outil de contrôle interne utilisé par le Groupe de manière générale. Il est composé d'une liste détaillée de questions et d'un barème d'évaluation. Il permet aux directeurs d'établissement d'évaluer eux-mêmes rapidement et simplement la situation EHS de leur site.

Il a été réactualisé en 2004 et testé sur six sites industriels du Groupe, en Chine, Inde, Brésil, Allemagne, États-Unis et France. Plusieurs facteurs de risques ont été mis en avant, selon des critères de probabilité et d'impact sur l'activité, permettant de modeler un nouvel outil d'autodiagnostic ciblant plus précisément les risques ainsi identifiés.

Désormais rendu obligatoire sur décision du Groupe, ce nouvel autodiagnostic sera étendu à l'ensemble des sites à partir du 1er janvier 2005, et devra être utilisé au moins une fois par an dans chaque site, y compris au travers d'une version adaptée à la problématique de la Distribution Bâtiment.

Le reporting

Pour la première fois, pour l'exercice 2004, le Groupe a utilisé un nouvel outil de *reporting*, appelé Gaïa. Ce nouveau système centralisé couvre les besoins quantitatifs pour le *reporting* mensuel sécurité aussi bien que les *reportings* annuels sur l'hygiène et l'environnement. Il permet ainsi de remplacer les systèmes antérieurs de gestion de l'information et de gagner en réactivité et en efficacité.

Gaïa est un puissant outil qui permet de collecter les données auprès des établissements, de les faire valider (le validateur étant le plus fréquemment le chef d'établissement ou le responsable EHS de la Branche) et de les mettre à disposition de toutes les parties prenantes EHS du Groupe. Tout au long du processus de *reporting* des contrôles de cohérence sont réalisés, qu'il s'agisse des contrôles intégrés dans l'outil ou de ceux mis en œuvre par les contributeurs, les validateurs ou lors de l'étape de consolidation des données. Cet outil facilite

le développement de la communication entre les membres du réseau EHS grâce notamment aux outils de forum et de bureau expert.

Ce système met à disposition des Directions EHS (Compagnie, Pôles et Délégations) les résultats des établissements, leur permettant ainsi de venir en aide aux établissements de manière plus rapide et plus ciblée.

Dans le domaine de la sécurité, deux types de *reporting* sont demandés aux établissements du Groupe :
– Un *reporting* mensuel, qui récapitule tous les accidents du mois et leur niveau de gravité qui couvre approximativement 90 % des heures travaillées dans le Groupe.
– Également intégré dans Gaïa et lancé cette année, « Safety-on-line » est un système de *reporting* dans lequel les établissements doivent systématiquement notifier tout accident avec arrêt de travail et en expliquer les circonstances. La Direction EHS de la Compagnie en est ainsi informée dans les plus brefs délais et certaines des notifications font l'objet d'un questionnement complémentaire par la Direction du Groupe.

Dans les domaines de l'hygiène et de l'environnement, le *reporting* est annuel. Le périmètre du *reporting* environnement couvre la très large majorité des impacts environnementaux du Groupe : il concerne tous les sites soumis à permis ainsi que la quasi-totalité des sites industriels non réglementés et dont les consommations d'énergie sont significatives. Ce *reporting* permet de mesurer les progrès de la démarche et d'avoir une vue globale des résultats.

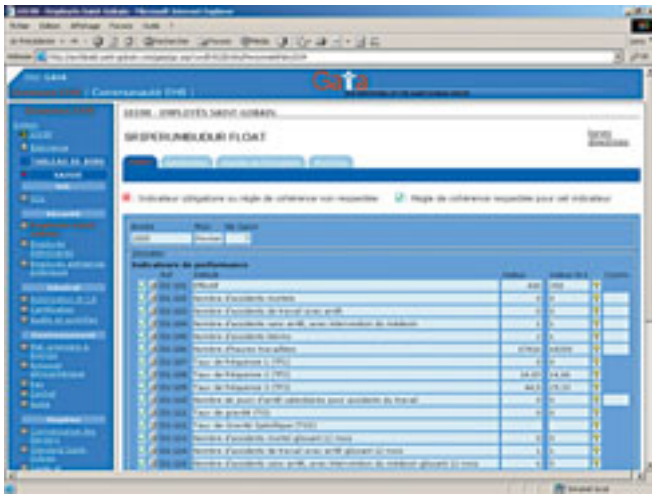

Lancé cette année, le système de reporting *centralisé* ***Gaïa*** *couvre le reporting mensuel sécurité aussi bien que les* reportings *annuels sur l'hygiène et l'environnement.*

Il intègre également ***« Safety On Line »,*** *qui permet aux établissements de notifier immédiatement tout accident avec arrêt de travail et d'en expliquer les circonstances.*

• La certification

La politique du Groupe en matière d'environnement, hygiène et sécurité intègre les exigences des certifications dans ces domaines.

Au 31 décembre 2004, 13,6 % des sites intégrés dans le *reporting* sécurité ont obtenu des certifications pour l'environnement (ISO 14000, EMAS et autres certifications équivalentes), sachant que certains établissements inclus dans le *reporting* sécurité sont peu ou pas concernés par des problématiques environnementales. 7,3 % des sites ont été certifiés pour la santé-sécurité (BS 8800, OSHA 18001,...) et 39,9 % pour la qualité (ISO 900x, AS 9100,...), auxquels s'ajoutent les points de vente Point.P et K par K qui font l'objet d'une certification qualité globale.

Au sein du Groupe Saint-Gobain, cette démarche n'est pas une obligation. L'exigence porte sur la mise en œuvre de la démarche proposée par le référentiel EHS présenté ci-dessus. L'obtention d'une certification répond généralement à un souhait de la société pour fédérer l'ensemble des salariés autour d'un projet commun, ou à une demande du marché.

• Les moyens financiers

Les investissements en matière d'environnement se sont élevés cette année à 68 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à 2003 où 52 millions d'euros y ont été consacrés. Ils ont permis de soutenir les efforts du Groupe pour renforcer sa politique environnementale.

Ce chiffre recouvre :
– les investissements de protection (équipement de protection contre le bruit, dépoussiéreur, station d'épuration, mur coupe-feu, aire de stockage des déchets, traitement des rejets des composés organiques volatiles...) ;
– les investissements de recyclage (installation permettant le recyclage de matières premières, de rebuts de production, d'eau, de calories...) ;
– les investissements d'économie (équipement contribuant à diminuer la consommation de matières premières ou d'énergie, mesures primaires...) ;
– les dépenses de Recherche & Développement destinées à l'amélioration du cycle de vie du produit.

Les charges liées à l'environnement ont connu, en 2004, une augmentation de 17 % par rapport à 2003, à 154 millions d'euros. Ce montant intègre les salaires de toutes les personnes travaillant pour l'environnement, les frais de formation, les dotations aux amortissements, les assurances et garanties, les provisions pour risques environnementaux et toutes autres charges liées à l'environnement. Les dotations aux provisions pour risques environnementaux s'élèvent, en 2004, à 4,4 millions d'euros.

• La formation et la communication

La formation

La formation est l'un des leviers essentiels de la démarche du Groupe. Elle constitue un moyen privilégié de diffuser à tous les niveaux du Groupe, auprès des différentes personnes concernées (dirigeants, responsables EHS, auditeurs EHS, cadres opérationnels, ouvriers...) les connaissances nécessaires pour sensibiliser les publics et atteindre les objectifs fixés par la politique EHS. Parmi les heures de formation dispensées en 2004, 17,2 %[28] ont été consacrées aux sujets relatifs à l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

Dans le cadre de la politique EHS, le Groupe veille à définir pour l'ensemble des formations un cadre pédagogique commun, qui, révisé chaque année, identifie les publics et contenus pour chaque type de formation.

La mise en œuvre de formations s'appuie ensuite sur le relais des Pôles et Délégations, mieux à même d'adapter les contenus des stages aux spécificités techniques et locales du terrain.

Les formations proposées abordent tantôt les problèmes de *management*, tantôt des sujets concrets comme l'évaluation des risques, les techniques de l'hygiène industrielle ou de l'environnement, l'audit et ses retours d'expérience... Par exemple, le Pôle Matériaux Haute Performance a proposé cette année à ses cadres opérationnels des sessions sur la gestion du risque toxique, la ventilation et le bruit.

La communication

L'EHS étant clairement une priorité pour la Direction Générale, la communication interne sur ce sujet s'est beaucoup renforcée en 2004. Au moins trois ou quatre « brèves » par mois y sont consacrées dans les lettres hebdomadaires et mensuelles du Groupe, *l'Hebdo et le Mois,* et sur le site intranet *Archibald*. De même, les Délégations et les Pôles reprennent des informations EHS dans leurs propres supports de communication. Certaines Délégations (notamment le Benelux, l'Inde et l'Italie) publient des lettres internes entièrement dédiées à ces sujets.

Créé en 2002, le concours « les Étoiles de la communication », qui met en compétition les projets de communication de l'ensemble des sociétés du Groupe, a vu cette année la création de la catégorie EHS. Au total, ce sont 20 projets qui ont concouru dans cette catégorie, preuve de l'imagination et de la richesse créative des sites et filiales dans ce domaine. L'ensemble des projets candidats a été rassemblé dans un catalogue, afin de permettre au mieux l'échange d'idées et de bonnes pratiques.

Mais c'est surtout au niveau des sites eux-mêmes que la communication est intense, car, comme la formation, elle constitue un levier essentiel de l'amélioration des résultats.

(28) Les statistiques concernant les répartitions des heures de formation couvrent 88 % de l'effectif du Groupe.

Pour la première année, en 2004, une journée internationale de la Santé-Sécurité a eu lieu le 28 octobre dans tous les établissements du Groupe. Grande première dans le Groupe, cette journée a permis aux 180 000 salariés du monde entier de se réunir, site par site, pour réfléchir et échanger sur les thèmes de la santé et de la sécurité. Plusieurs actions étaient proposées à cette occasion : ateliers de réflexion, exercices pratiques de sécurité, présentation de méthodes et résultats...

En France, une journée d'information et d'échanges sur la sécurité a eu lieu le 22 septembre, destinée aux directeurs généraux des filiales. D'autres rencontres similaires sont régulièrement organisées au niveau des Délégations, comme c'est le cas notamment en Chine, en Inde et en Italie.

c) L'intégration de la sous-traitance

Les Principes de Comportement et d'Action insistent sur le fait que la politique de santé et de sécurité des filiales de Saint-Gobain s'applique « *à leurs employés comme aux employés des sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe* ».

De fait, la procédure de déclinaison inclut les accidents qui les concernent et la Compagnie a élaboré, il y a plusieurs années déjà, une plaquette spécifique intitulée « *Recommandations concernant la sécurité et l'hygiène du personnel des entreprises extérieures* ». Ce document émet des recommandations notamment sur les responsabilités et obligations de l'entreprise utilisatrice (société du Groupe) et les obligations de l'entreprise extérieure intervenante.

2. La santé et la sécurité

Fondée sur le respect de la personne humaine, la politique du Groupe en matière de santé et de sécurité et la charte EHS fixent aux filiales l'objectif ambitieux de tendre vers le zéro accident et le zéro maladie professionnelle.

Le système de *management* EHS établi par le Groupe, et déployé au niveau des établissements, comporte plusieurs niveaux.

Au cœur de ce système, la démarche d'évaluation des risques identifie d'abord les dangers potentiels et les éventuelles expositions. Ensuite, des plans d'action sont mis en place pour supprimer les risques (substitution d'un produit toxique, automatisation d'une action de manutention...) ou les diminuer autant que possible, grâce notamment à une meilleure formation des opérateurs, des procédures spécifiques ou des équipements de protection.

Le Groupe travaille actuellement à l'élaboration de standards qui seront déployés progressivement dans les sites afin d'harmoniser les pratiques d'hygiène industrielle.

a) Hygiène industrielle et santé : des réponses spécifiques pour les salariés

Les procédés de transformation et l'utilisation de produits minéraux et chimiques inhérents aux métiers du Groupe peuvent exposer une partie des salariés de Saint-Gobain à des risques que les approches et techniques en hygiène industrielle cherchent à supprimer ou réduire au maximum.

Devant le constat que les situations à risques sont liées en majorité au bruit, à des problèmes d'ergonomie au poste de travail et à l'exposition à des produits minéraux ou chimiques, Saint-Gobain a décidé de concentrer ses efforts sur ces trois situations. En 2004, une approche méthodologique commune a été développée au niveau du Groupe, avec la mise en place de standards en hygiène industrielle pour évaluer et contrôler ces risques. Ils permettront de suivre les progrès réalisés sur les sites.

Le bruit

Les procédés des métiers du Groupe représentent des sources de bruit multiples et variées (systèmes de refroidissement, machines-outils, fours...). Le problème du bruit est bien évidemment géré localement. Les investissements de protection collective pour la réduction des expositions sont décidés par les directeurs d'établissement.

Le Groupe a anticipé l'application de la directive européenne sur le bruit pour la mise en conformité avec ses exigences.

Le standard bruit NOS *(Noise Standard)* élaboré par le Groupe en 2004 pour détecter, évaluer et maîtriser les sources d'exposition potentielle au bruit sur le lieu de travail s'inscrit dans le cadre de cette directive. Ce programme sera étendu à l'ensemble du Groupe dès 2005. Il a pour objectif la protection de tous les employés et sous-traitants, est applicable dans tous les établissements et contient les éléments nécessaires pour établir des indicateurs permettant la définition de priorités d'actions, de contrôle et de suivi des progrès sur le long terme. Une stratégie de mesurage du bruit, basée sur une approche statistique est également intégrée au standard afin d'harmoniser les méthodes de mesurage dans les établissements.

L'ergonomie aux postes de travail

Les principaux problèmes connus de santé au travail proviennent des situations à risque liées aux manutentions, aux gestes et postures et aux mouvements répétitifs des membres supérieurs.

L'automatisation des usines, parfois accompagnée d'équipements d'aide à la manutention, a réduit progressivement les risques encourus par les salariés.

Malgré ces importants progrès, le Groupe reste sensible à cette préoccupation. C'est pourquoi il a fait le choix d'une méthode d'évaluation des risques liés à la manutention, au port de charges et aux postures de travail, qui est en cours de diffusion auprès des responsables de l'EHS et des Délégations.

Elle est disponible sous la forme de quatre manuels téléchargeables sur l'intranet EHS, identifiant les différentes situations à risque. Conçus pour être utilisés de manière participative avec les opérateurs, ces manuels comprennent deux parties, basées sur des recommandations et des grilles d'observation du poste de travail. Ils sont diffusés en français et anglais et seront bientôt traduits dans d'autres langues. De plus, un outil informatique est en cours de développement pour faciliter l'application de cette méthode.

Grande première dans le Groupe, ***la Journée « santé-sécurité » du 28 octobre 2004*** *a permis aux 180 000 salariés du monde entier de se réunir, site par site, pour réfléchir tous ensemble et échanger sur les thèmes de la santé et de la sécurité (ici, des employés d'une filiale aux États-Unis).*

Pour supprimer ou diminuer les situations ergonomiques à risque, certains sites recourent aussi à une approche ergonomique des postes basée sur l'organisation du travail permettant de limiter la répétition des gestes dans le temps. C'est par exemple le cas pour certaines activités du Vitrage où la manutention et les tâches de finition manuelle peuvent être fréquentes.

L'exposition aux produits dangereux

Les métiers du Groupe impliquent la mise en œuvre de produits de base qui sont ensuite transformés et traités pour obtenir des produits à haute valeur technologique. Des expositions à des poussières minérales et à des produits chimiques peuvent survenir dans la mise en œuvre de ces procédés. Conscient du danger potentiel représenté par ces expositions, le Groupe propose les solutions nécessaires pour supprimer ou réduire au maximum les situations à risque.

Il a notamment élaboré cette année le standard agents toxiques TAS *(Toxic Agent Standard)* qui vise à identifier, évaluer et supprimer ou maîtriser les sources potentielles d'exposition aux agents toxiques sur le lieu de travail.

Ce dispositif contient les éléments nécessaires pour établir les indicateurs qui permettront la définition de priorités d'actions, de contrôle et de suivi des progrès sur le long terme.

Actuellement en période test, il sera progressivement étendu à tous les sites du Groupe (usines, laboratoires, centres de R&D), pour tous les employés et intervenants extérieurs. Des indicateurs de progrès seront ensuite élaborés et suivis.

Dans le cadre de la politique de réduction de ces risques, les Pôles et Branches mettent en œuvre des solutions appropriées à leurs activités. Depuis plus de deux ans, le Pôle Matériaux Haute Performance a mis en place un outil qui prévoit l'élaboration d'une liste de tous les produits qui entrent sur un site, quelle que soit leur utilisation, et de l'ensemble des substances qu'ils contiennent. Celles-ci sont classées en trois catégories, selon leur caractère plus ou moins dangereux. Les expositions sont analysées et regroupées selon trois niveaux : travail en milieu clos (pas d'exposition), présence d'une captation du polluant efficace (protection collective) ou absence de protection collective. Le croisement du niveau de danger et du niveau d'exposition permet de mesurer le risque et de prendre les mesures nécessaires : substitution d'un produit, investissement dans des équipements de protection collective... 2004 a marqué la fin de la période d'analyse des produits et de leur toxicité par l'ensemble de ses sites. Le Pôle s'apprête à lancer une formation à cet outil dès l'année prochaine aux États-Unis et en Europe.

Dans le cadre du développement du standard TAS, le Groupe a donné la priorité à la silice cristalline qui fait l'objet d'un projet pilote, avec pour objectif la mise en œuvre d'une approche méthodologique commune pour la mesure des expositions sur les lieux de travail. La production de données comparables sur les niveaux d'exposition permettra ainsi de favoriser la mise en œuvre de plans d'actions pour réduire les risques.

Chaque établissement identifiant ce risque est donc tenu de suivre les expositions à la silice de ses salariés, même si ce suivi n'est pas expressément prévu par la législation locale.

Un guide de mesurage a d'ores et déjà été réalisé pour aider les sites dans la réalisation de ce projet.

Les risques biologiques

A la suite du déclenchement d'une épidémie de légionellose en France fin 2003, les établissements français ont mis en place des plans d'action dans le cadre de démarches pro-actives de prévention et de maîtrise des risques en relation avec les autorités locales si nécessaire, conformément à la réglementation.

Comme convenu, l'ensemble des Pôles et Branches concernés en France ont pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité et ont, pour la plupart, organisé des formations à la gestion de crise.

Devant les nombreuses questions soulevées par la mise en œuvre des nano-technologies, un groupe multidisciplinaire de veille et de surveillance a été mis en place fin 2004. Il est chargé de rassembler et diffuser toutes les informations sur ce sujet et de proposer des recommandations aux centres de Recherche & Développement.

Evolution du TF1 et TG – Périmètre Groupe et périmètre établissements industriels

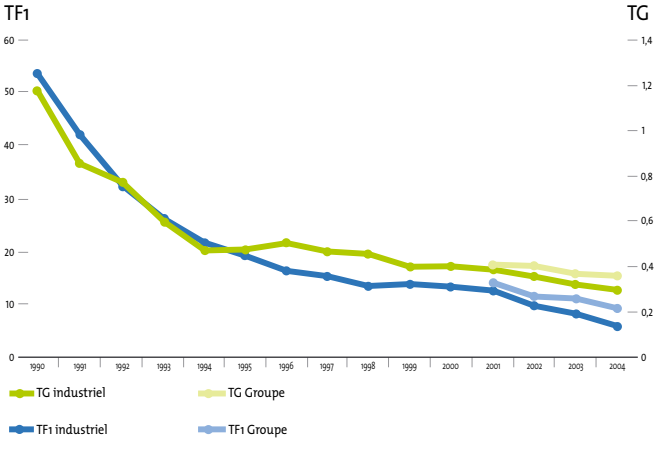

b) Sécurité : des progrès encourageants à poursuivre et consolider

En termes de moyenne du Groupe, les objectifs de taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (TF1) fixés pour 2004 ont été atteints. Ces résultats encourageants sont le signe qu'il

faut poursuivre les efforts entrepris pour continuer à améliorer les performances de ces dernières années et atteindre l'objectif de la charte « zéro accident du travail ». En 2004, le TF1 s'établit à 9,2 pour le Groupe, en baisse de 25 % par rapport à 2003. Le taux de gravité (TG), à 0,36, marque un léger retrait depuis l'année dernière. Ces chiffres incluent l'ensemble des sites du Groupe couverts par le *reporting* sécurité, y compris ceux de la Distribution Bâtiment.

Les résultats s'améliorent nettement dans cette dernière activité, passant de 17,6 à 16,2 pour le TF1. Le TG a également baissé, passant de 0,5 à 0,48. 2004 a vu la généralisation des systèmes de *management* sécurité dans les filiales. Par exemple, plusieurs sites de Lapeyre ont mis en pratique la méthode 5 S et l'ensemble des agences de Raab Karcher en Allemagne a lancé un système de *management* intégré (environnement, sécurité et qualité). Un directeur EHS pour cette activité a de plus été nommé cette année pour coordonner l'ensemble de ces actions, et adapter les outils du Groupe à la problématique des activités de distribution.

Comme l'année précédente, la baisse du TF1 a été générale pour toutes les activités industrielles, confirmant ainsi la tendance à l'amélioration. Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des activités industrielles, à 6,2, a baissé de 30 % en un an et a été divisé par deux en quatre ans. Leur taux de gravité est passé de 0,33 en 2003 à 0,30 en 2004, soit une baisse de 9 % en un an et une diminution de plus de la moitié depuis 1993.

Concernant les accidents avec arrêt, la baisse la plus importante a été réalisée par les Céramiques & Plastiques et Abrasifs qui ont réduit leur TF1 de plus de la moitié. En moyenne, les diminutions de ce taux de fréquence se situent entre 7 % et 30 % pour les autres activités industrielles du Groupe. Le Conditionnement, même s'il affiche un TF1 légèrement supérieur aux autres activités, a effectué une meilleure progression qu'en 2003. Dans leur grande majorité, les Délégations ont enregistré une amélioration de leur TF1.

Au total, six Délégations affichent cette année un TF1 inférieur à 5, contre trois en 2003 : l'Asie-Pacifique, le Brésil et l'Argentine, l'Amérique du Nord, l'Inde, les pays nordiques et la Pologne. Cette année, c'est l'Inde qui obtient les meilleurs résultats avec un TF1 à 1,4, soit une baisse de 67 % par rapport à l'année précédente, et le taux de gravité le plus bas du Groupe, à 0,04. A noter également les résultats remarquables des pays nordiques et du Mexique, qui ont vu leur TF1 diminuer respectivement de 59 % et 33 %.

Enfin, il convient de noter les résultats de la France qui, même si elle présente encore la plus grande marge de progrès, a réalisé cette année une diminution de 27 % de son TF1, notamment grâce aux actions de sécurité lancées dans la Distribution Bâtiment et les filiales du Vitrage. Malgré toutes les actions de prévention mises en œuvre, le Groupe déplore cette année 5 accidents mortels sur le lieu de travail. Il a également enregistré 4 décès par arrêts cardiaques et un décès d'une victime des attaques terroristes survenues à Madrid en mars 2004.

Cette année s'est inscrite dans la continuité de 2003 pour le renforcement des procédures internes liées à ces accidents mortels : le directeur EHS du Groupe ou son adjoint se rend sur le site concerné afin d'en examiner les circonstances et, dorénavant, cette procédure sera supervisée directement par la Direction Générale du Groupe ou du Pôle concerné. L'analyse approfondie de ces accidents est publiée sur le portail EHS afin que tous les établissements soient en mesure d'exploiter sans délai les retours d'expérience qui en découlent.

Le Club des Millionnaires, lancé à l'occasion des Diamants de la Sécurité en mars 2004, rassemble les sites industriels présentant les meilleurs résultats de sécurité. Au total, il rassemblait au 31 décembre 2004, 80 sites : 41 comptabilisant plus d'un million d'heures travaillées sans accident avec arrêt et 39 sites de taille plus réduite cumulant plus de 5 ans de travail sans accident avec arrêt.

Club des Millionnaires
Répartition des membres au 31 décembre 2004

Pôles	Sites > 1 million d'heures travaillées sans accident avec arrêt	Sites > 5 millions d'heures travaillées sans accident avec arrêt
Matériaux Haute Performance	22	21
Produits Pour la Construction	11	11
Vitrage	5	4
Conditionnement	3	3
Total	41	39

3. Environnement

Les procédés industriels de Saint-Gobain présentent relativement peu de risques technologiques. Dans leur grande majorité, ils transforment des matières minérales et ne font intervenir que très peu de substances explosives ou dangereuses pour l'environnement. Il faut noter d'ailleurs que plus du tiers du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la distribution de matériaux de construction, un métier d'hommes et de services qui présente très peu de dangers écologiques.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe s'est fixé plusieurs priorités :

• L'optimisation de l'usage de la matière dans les procédés industriels, qui constitue un des axes majeurs de cette politique : elle passe par la maîtrise des déchets industriels, le recyclage interne et la recyclabilité des produits en fin de vie.

• La limitation de la pollution de l'air due aux procédés de fusion du verre, de la canalisation et de certaines céramiques

industrielles : ces procédés, reposant sur des fours dont la température peut dépasser les 1 600°C sont consommateurs d'énergie. A ce titre, ils émettent du dioxyde de carbone (CO_2) et des polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote (NOx) et les oxydes de soufre (SOx).

• La maîtrise de l'impact de ses activités sur l'équilibre biologique, à travers notamment les conditions d'utilisation des sols et l'utilisation des ressources naturelles.

• Enfin, la gestion optimale de l'eau constitue également un sujet qui mobilise le Groupe, notamment sur le plan de sa consommation et de son recyclage.

Afin d'expliquer la lecture et l'interprétation des chiffres indiqués dans les paragraphes suivants, voici quelques points qu'il est utile de rappeler. Les indicateurs environnementaux sont issus du système de *reporting* Gaïa, utilisé pour la première fois en 2004. Le lancement de ce nouvel outil a permis d'élargir le périmètre des établissements couverts. Les données « Groupe » présentées en hausse par rapport à 2003 correspondent en réalité à une extension de la couverture du *reporting*. Les ratios présentés sont exprimés en tonnes bonnes pour la vente.

a) Des risques industriels limités et contrôlés

• Trois niveaux de risques

– Neuf sites relevant d'une réglementation spécifique

Au 31 décembre 2004, sur l'ensemble des sites industriels européens, sept établissements sont classés « Seveso » au sens de la directive européenne du 9 décembre 1996 qui concerne « *la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses* » et qui prévoit une réglementation spécifique pour les établissements dont l'activité est considérée comme présentant un risque industriel. Cinq d'entre elles relèvent du seuil bas et deux d'entre elles du seuil haut de la directive. Ce classement est lié, non pas à leurs procédés de fabrication qui ne présentent pas de risque industriel majeur, mais au stockage de substances dangereuses.

Une étude réalisée en 2003 par la Direction EHS du Groupe a montré que les procédures et les méthodes mises en œuvre par les sites concernés étaient cohérentes d'un pays à l'autre : la zone de stockage fait systématiquement l'objet d'une gestion particulière et la soumission à la directive Seveso donne une dimension supplémentaire à la politique EHS de l'établissement.

Dans le reste du monde, le Groupe compte deux autres sites soumis à des réglementations équivalentes à la directive Seveso.

La Suisse compte un site classé selon la directive OPAM (Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs). L'établissement, situé à Lucens, stocke des produits dangereux entrant dans la chimie du procédé.

Aux États-Unis, l'établissement de Lake Charles est soumis à une réglementation comparable, car il met en œuvre du chlorure de vinyle pour la fabrication des grains PVC qui servent de matière première à certains matériaux de construction de CertainTeed (clins, fenêtres, produits d'aménagement du jardin...). Ce site relève ainsi à la fois du *Risk Management Program Rule* (RMP Rule) et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act* (EPCRA).

Implantation des établissements classés « Seveso »

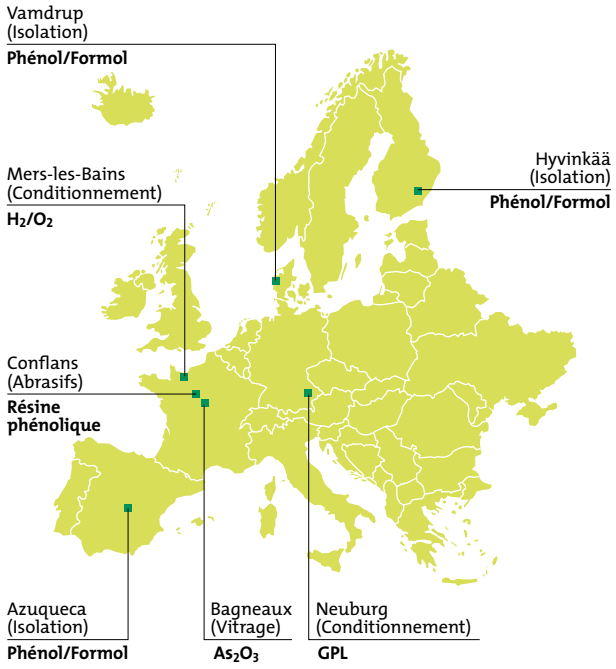

– Les établissements soumis à permis ou autorisation

La plupart des autres établissements industriels sont soumis à permis (autorisation préfectorale en France) et doivent bien entendu, en tout premier lieu, se conformer aux exigences locales.

– Les autres établissements

Les points de vente de la Distribution Bâtiment et les sites industriels de plus petite taille ou dépourvus de risques significatifs, essentiellement des filiales de transformation du Vitrage et divers sites des Matériaux de Construction, sont simplement concernés par des questions de proximité.

Litiges liés à l'environnement

Au cours de l'année 2004, le Groupe n'a pas versé d'indemnités en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Certaines actions ponctuelles ont eu lieu pour réparer des dommages causés à celui-ci : essentiellement des nettoyages de décharges et la réhabilitation de sites industriels.

b) Une optimisation de l'usage et de la consommation de matière

Mieux utiliser la matière en minimisant les prélèvements

naturels, en favorisant le recyclage et en valorisant les déchets, constitue l'un des principaux axes de la politique environnementale du Groupe.

• Maîtriser la consommation des matières premières

La question des matières premières se pose différemment pour chaque activité industrielle. Ne sont mentionnés ici que les secteurs d'activités du Groupe qui consomment une quantité significative de matières premières non renouvelables.

Les activités verrières

Pour les activités verrières, la diminution de la consommation de ressources passe essentiellement par l'introduction de calcin parmi les matières enfournées. En 2004, les activités verrières ont consommé 13,31 millions de tonnes de matières premières vierges et 6,20 millions de tonnes de calcin (d'origine externe et interne). 43,3 % du verre produit dans le Groupe a été obtenu à partir de calcin (interne et externe). Le taux d'intégration de matières recyclées est surtout important dans le Conditionnement et l'Isolation.

La Canalisation

La Canalisation utilise deux procédés de fusion de façon équivalente : l'un, dit de « première fusion », correspond à la fusion de minerais de fer dans les hauts-fourneaux, l'autre, dit de « deuxième fusion », s'effectue dans des cubilots ou des fours électriques, à partir de ferrailles et de fontes de récupération. La répartition de la production entre les deux procédés dépend de nombreux paramètres dont la destination et les spécificités des produits, la charge des usines, le marché des matières premières primaires et secondaires, etc. En 2004, en raison de la poursuite du grand contrat d'adduction d'eau pour Abu-Dhabi portant sur des tuyaux de grand diamètre et des conséquences de la crise mondiale de l'acier, la part de la première fusion est restée prépondérante. Rapportées à la quantité de fonte produite, les matières recyclées ont représenté 52,4 %.

Par ailleurs, la Canalisation continue de concentrer une grande partie de ses efforts de Recherche & Développement pour optimiser l'utilisation de la fonte dans les produits finis (amélioration continue du procédé de centrifugation, mise au point de tuyaux toujours plus légers...) et pour maîtriser la quantité de matière consommée pour les revêtements intérieurs et extérieurs de ses produits. Pour les raccords, la mise au point d'une technique de dépôt de couche par cataphorèse a permis à la fois d'assurer une excellente régularité du revêtement et de limiter au maximum la quantité de produit utilisée. Quant à l'enduit intérieur des tuyaux, une nouvelle technique de pose permettra également d'effectuer un gain de 20 à 30 % de ciment. Actuellement testée en Allemagne et au Brésil, cette méthode sera étendue à l'ensemble de la Canalisation.

• Réduire les déchets et améliorer leur valorisation

Les sociétés du Groupe produisent trois types de déchets :

– les rebuts de production sont, pour plusieurs activités, réintégrés dans le processus de fabrication sans grande difficulté, puisque le verre comme la fonte sont des matériaux recyclables à l'infini ;

– les déchets industriels banals sont de plus en plus valorisés pour d'autres applications : les sables en provenance des fonderies sont utilisés par les cimenteries, les laitiers de hauts-fourneaux ou de cubilots constituent des remblais pour les travaux publics...

– les déchets industriels spéciaux sont essentiellement :
• soit des poussières résultant de la fusion du verre – des sulfates contenant éventuellement des métaux lourds – qui sont récupérés au pied des régénérateurs ou dans les carnaux des fours et par la filtration des fumées.
• soit des déchets provenant de la démolition des fours, essentiellement des réfractaires usagés.

Quant ils ne sont pas recyclables, ces déchets sont éliminés par les filières agréées avec les déchets de peintures, de solvants, d'huiles usées...

La charte EHS annonce l'objectif de « zéro déchet non valorisé ». Afin de changer une contrainte (déchets à traiter) en opportunité (des sources de matières exploitables), plusieurs actions

En 2004, dans le Groupe, pour les activités du Verre et de la Canalisation, 44,1 % de la production a été obtenue à partir de matières recyclées.

En 2004, le Groupe a généré, hors rebuts de production valorisés en interne, 2,12 millions de tonnes de déchets, dont 46 % ont été valorisés en externe.

sont mises en œuvre, à la fois au niveau du Groupe et des Pôles.

La méthode « Procure-environnement déchets » pour une meilleure gestion des déchets a été instaurée en 2003 et progressivement déployée en 2004. Elle implique une étroite collaboration entre les départements Achats et EHS et, dans chaque pays, un relais assuré par des interlocuteurs de ces domaines, l'objectif étant, sur la base d'une meilleure connaissance des déchets, d'établir par pays des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou régionaux.

La Compagnie a démarré avec les Délégations générales une série de contrats-cadres par pays, avec des spécialistes du secteur. Outre la rationalisation de la gestion des déchets, ces contrats visent le développement de nouvelles filières de valorisation. La recherche et le déploiement d'axes d'amélioration par le prestataire constituent d'ailleurs l'un des critères pris en compte pour la reconduction des contrats.

Le Benelux, la France, l'Allemagne et les États-Unis sont déjà engagés dans cette démarche ; elle vient d'être lancée aussi au Brésil, en Italie et en Espagne.

Un travail de mobilisation sur ce sujet a également lieu au niveau des Pôles et Branches. Ainsi, les Abrasifs ont par exemple lancé cette année un travail de cartographie des déchets, classés par type d'activité et par grande catégorie. L'objectif final étant, sur la base de ces études, de mettre en place des plans d'action en conformité avec les réglementations locales en vigueur et les spécificités de chaque site et activité.

c) Une limitation des émissions dans l'air

Conscient de l'enjeu représenté par les impacts environnementaux des gaz et substances rejetés dans le cadre de ses activités industrielles (principalement pour ses activités verrières et la Canalisation), Saint-Gobain mène, depuis plusieurs années, une politique environnementale volontariste visant à limiter au maximum la pollution de l'air.

• Les émissions de CO_2 et la consommation d'énergie

La nature des sources et la quantité des énergies consommées dans le cadre des activités industrielles influent directement sur les émissions de gaz à effet de serre (principalement le CO_2) responsables du changement climatique. La réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) et de la consommation d'énergie de ses fours constitue l'un des axes prioritaires de la politique environnementale du Groupe.

Les quantités de CO_2 mentionnées ci-dessous ne concernent pas les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité. Elles couvrent à la fois le CO_2 émis par la combustion de combustibles fossiles et le CO_2 de process provenant des réactions chimiques.

En Europe, la directive sur les quotas d'émissions concerne environ 75 établissements dans sa première phase d'application (2005-2007). Saint-Gobain a pris une part active aux négociations sur les allocations de quotas et multiplié les échanges d'informations et d'expériences entre les différents pays. En France, il a en outre choisi de participer au test du registre national des émissions (SERINGAS), élaboré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

En prévision de la mise en place de ces quotas, les Branches verrières du Groupe se sont d'ailleurs engagées auprès de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES) pour réduire leurs rejets à la tonne bonne de 15 % entre 1990 et 2010. Outre un engagement de réduction des émissions de CO_2, les usines engagées dans l'AERES font l'objet d'une vérification externe de leurs émissions par le cabinet Ernst & Young.

En 2004, Saint-Gobain a émis 11,3 millions de tonnes de CO_2, dont plus de 90 % proviennent de la fusion du verre et de la Canalisation. Les émissions des verreries représentent aujourd'hui en moyenne 601 kg de CO_2 par tonne. Selon les types de verre, les émissions à la tonne varient entre 522 kg dans le Conditionnement et 924 kg dans le Renforcement. La Canalisation a rejeté, au total, 1,09 tonne de CO_2 par tonne de fonte en 2004.

L'intégration de matières recyclées dans leur processus de production est un premier moyen qui, pour le verre, permet d'éviter l'émission de 255 à 300 kg de CO_2 par tonne de calcin enfourné. De plus, la plupart des sociétés du Groupe mettent l'accent sur la réduction de leur consommation d'énergie. Néanmoins, le Groupe a démarré de nouvelles installations utilisant du fioul lourd plutôt que du gaz naturel pour des raisons d'approvisionnement, ce qui explique une légère dégradation des émissions de CO_2 bien que la consommation d'énergie spécifique soit en légère baisse.

La fabrication d'une tonne de verre nécessite en moyenne 2 538 kWh et celle d'une tonne de fonte 3 474 kWh.

Au total, la consommation d'énergie des activités verrières en 2004 a été de 36 355 Gigawatts/heure (GWh), en hausse de 2,2 % par rapport à 2003, en raison d'une augmentation équivalente du volume total de verre produit. Cette énergie provient essentiellement de fioul et de gaz.

La Canalisation a consommé environ 4 993 GWh, soit 20 % de moins qu'en 2003, en lien direct avec la baisse de production sur la même période (– 14,3 %). L'énergie utilisée dans cette activité est majoritairement fournie par du coke de houille (dans les hauts-fourneaux et les cubilots), mais également par de l'électricité et du gaz naturel.

Pour le Pôle Matériaux Haute Performance, l'énergie utilisée à périmètre constant, a représenté 3 745 GWh, soit une consom-

mation stable par rapport à 2003. Cette année, avec l'intégration du Renforcement (hors fours verriers) et de trois nouveaux sites importants dans le périmètre du Pôle, la consommation d'énergie a atteint 4 479 GWh.

• Les émissions de substances concourant à l'acidification et à l'eutrophisation

Principalement dans les activités verrières et la Canalisation, les usines de Saint-Gobain émettent deux types de substances concourant à l'acidification : les oxydes de soufre (SO_2) liés à la combustion du fioul lourd et du coke et les oxydes d'azote (NOx) qui proviennent de l'oxydation à haute température de l'azote contenu dans les fumées de la combustion et concourent aussi à l'eutrophisation.

Accompagnant ou anticipant les exigences réglementaires de plus en plus strictes, les Pôles et Branches concernés réduisent leurs émissions de SO_2 depuis plusieurs années par l'utilisation d'un fioul ou de fines de charbon de meilleure qualité, mais aussi par la réduction de leurs consommations d'énergie ou par la mise en place de procédés de désulfuration.

Au total, les activités verrières ont rejeté, en 2004, 28 152 tonnes de SO_2, soit une moyenne de 1,97 kg de SO_2 par tonne de verre. Toutefois, ces émissions varient entre 0,8 kg dans l'Isolation et 2,4 kg dans le Vitrage, en fonction du type de combustible utilisé.

La Canalisation a émis 311 tonnes de SO_2 en 2004, soit 0,22 kg par tonne de fonte.

Évolution des émissions de NOx pour le Conditionnement et le Vitrage en France

Les courbes représentent l'évolution des émissions de NOx des sites français de Saint-Gobain Glass et Saint-Gobain Emballage. Les deux sociétés utilisant des technologies de fours différentes, leurs émissions ne se situent pas au même niveau.

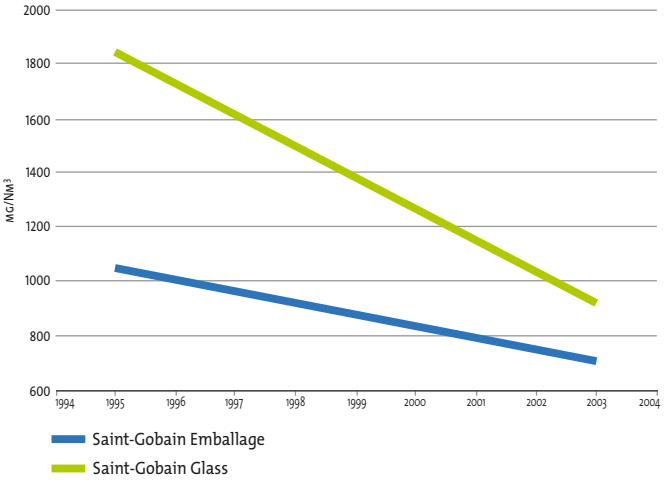

Dans le Vitrage, un tiers des sites européens sont actuellement équipés de dispositifs de désulfuration, qui seront progressivement étendus à l'ensemble des sites du Pôle.

Les sociétés du Groupe cherchent à réduire les NOx depuis plus de dix ans en privilégiant les mesures primaires, qui évitent ou limitent l'apparition de ces NOx à la source, par rapport aux mesures secondaires qui nécessitent une consommation de réactifs ou parfois un surplus d'énergie et contribuent ainsi à augmenter les émissions de CO_2. Dans le cadre de la politique de réduction des émissions de CO_2 du Groupe, les mesures primaires constituent donc un double atout environnemental.

On peut par exemple citer le procédé FENIX (« Faibles Emissions de NOx ») appliqué dans le Pôle Vitrage, qui consiste principalement à optimiser le contrôle de la combustion dans les fours. L'arrêté verrier français de 2003 privilégie aussi les mesures primaires en prescrivant des valeurs limites atteignables par ces procédés. Actuellement utilisé dans plusieurs sites, ce procédé est en voie de généralisation dans le Pôle Vitrage.

Les fours à oxygène constituent parfois une alternative intéressante car en évitant l'azote contenu dans l'air de combustion, ils produisent beaucoup moins de NOx. Par exemple dans la Branche Renforcement, près de 30 % des fours fonctionnent aujourd'hui à l'oxygène mais cette technologie est confrontée à des impératifs économiques qui la rendent difficile à mettre en œuvre dans les pôles Vitrage et Conditionnement.

Saint-Gobain se trouve aujourd'hui parmi les groupes industriels les plus performants pour la réduction des oxydes d'azote par des mesures primaires, et plus particulièrement dans le secteur verrier.

Au total, les activités verrières ont rejeté, en 2004, 34 779 tonnes de NOx, soit une moyenne de 2,43 kg de NOx par tonne de verre. Toutefois, ce ratio varie entre 1,14 kg dans l'Isolation et 3,20 kg dans le Renforcement, en fonction du procédé de fabrication utilisé. La fabrication de produits en fonte ductile a émis 948 tonnes de NOx, soit 0,66 kg par tonne de fonte.

• Les émissions de substances concourant à la pollution photo-chimique

Deux types de substances concourant à la pollution photo-chimique sont émises dans le Groupe : les oxydes d'azote (cf ci-dessus) et, dans une moindre mesure, les composés organiques volatiles (COV), qui apparaissent dans certaines phases de transformation et de finition de produits dans des métiers biens spécifiques.

Bien que les produits utilisés soient en grande partie en phase aqueuse, quelques COV sont libérés lors des opérations de fabrication. Les COV viennent, en effet, des matières organiques utilisées pour l'encollage des fibres et de la laine de verre et pour l'encollage des abrasifs (phénol et formaldéhyde), ainsi

que de la fabrication du carbure de silicium (notamment des hydrocarbures aromatiques polycycliques), des bardeaux asphaltés de toiture (formaldéhyde), des solvants utilisés dans les produits de revêtement des tuyaux en fonte ou encore des produits destinés à la préservation et à la finition du bois chez Lapeyre. Les émissions de COV dans l'atmosphère ont généralement pour corollaire un risque chimique pour les salariés, aussi la généralisation de l'analyse du risque chimique permettra-t-elle de mieux connaître ces rejets, puis de mettre en place les actions nécessaires à leur réduction.

Dans le Pôle Matériaux Haute Performance et dans les usines Lapeyre, cette analyse a déjà abouti au changement de quelques produits dangereux. La Canalisation a mis au point des procédés de revêtement sans solvants : époxy poudre pour la robinetterie et les raccords, cataphorèse pour les raccords, et, depuis cette année, « autophoresis chemical coating » pour les pièces de voirie. Lorsque l'utilisation de peinture sans solvant n'est pas possible – en particulier pour les tuyaux – la solution réside dans l'installation d'équipements pour capter puis traiter les COV par oxydation sur la ligne de fabrication.

• Les poussières

Le Groupe poursuit aussi une démarche active de réduction des émissions de poussières. Il a notamment décidé, pour ses activités verrières, de prendre pour référence la nouvelle norme française (« arrêté verrier » du 12 mars 2003) et, quand cela est possible, de l'adapter aux contraintes spécifiques de ses différents établissements dans le monde. Depuis cette année, la Canalisation a lancé des actions pour améliorer la captation et le traitement des émissions diffuses. Des équipements ont été mis en place en France et au Brésil, et seront progressivement étendus à l'ensemble des sites de la Branche.

L'ensemble des fours et des lignes de fabrication verrière en a rejeté 5 403 tonnes au total, ce qui représente, une émission moyenne de 0,38 kg de particules par tonne de verre. En 2004, la Canalisation a émis 656 tonnes de poussières canalisées, soit 0,46 kg par tonne de fonte.

• Les métaux lourds

Les autres substances dangereuses réglementées émises par le Groupe, dont les métaux lourds issus des impuretés contenues dans les matières enfournées, en particulier le calcin, sont peu abondantes mais font également l'objet d'une surveillance en cours de généralisation. Les poussières issues de la filtration, qui contiennent parfois des traces de métaux toxiques, sont de plus en plus recyclées dans les fours ou traitées dans des filières adaptées. Seuls les déchets ultimes, non recyclables, sont mis en décharge.

• Les nuisances sonores et olfactives

Les nuisances sonores et olfactives des établissements du Groupe vis-à-vis du voisinage sont peu importantes et gérées au niveau local. En cas d'apparition d'un problème spécifique, un dialogue avec les communautés avoisinantes permet généralement d'élaborer des solutions parfois aussi simples que la modification du plan de circulation sur le site.

d) Une maîtrise des impacts sur l'équilibre biologique

• La faune et la flore

Les principales nuisances du Groupe sur son environnement venant de ses émissions dans l'air, de sa consommation d'énergie et de sa production de déchets, les usines de Saint-Gobain ne mettent normalement pas en danger la faune et la flore locale. Dans la plupart des pays, des études d'impact sont néanmoins réalisées avant l'implantation d'un nouvel établissement industriel. Dans certains pays, comme le Brésil, lors de l'implantation d'un établissement, un périmètre est préservé sur le site afin de conserver la faune et la flore d'origine. C'est, par exemple, le cas de l'usine de Canalisation implantée à Itauna.

• Les sols

Sols pollués

A chaque acquisition ou cession d'un site, un contrôle de la conformité avec la réglementation et de la qualité des eaux souterraines est effectué. Dans le cas où une pollution existe, les mesures appropriées sont mises en œuvre (dépollution, confinement, surveillance...).

Carrières

Le Groupe exploite 39 carrières en France, aux États-Unis, au Brésil, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Hongrie. Des matières premières verrières en sont extraites, telles que le sable de silice, principal composant du verre, mais aussi la phonolite, la dolomie, le calcaire et le feldspath. Aux États-Unis, le Groupe exploite de la rhyolite destinée aux bardeaux asphaltés de toiture et de la novaculite, une pierre dure utilisée pour ses qualités abrasives. Les autres minéraux concernés sont le quartz au Brésil, qui entre dans la fabrication des mortiers, et en France, les agrégats et graviers utilisés dans le bitume et le béton, et l'argile.

Dans tous ces pays, les conditions d'exploitation sont conformes à la législation en vigueur.

De plus, il convient de noter que l'exploitation de carrière a avant tout pour objectif de fournir les matières premières nécessaires à certaines activités du Groupe. La vente en externe des minéraux extraits est donc tout à fait marginale puisque le montant de ses ventes externes est inférieur à 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe.

• Les approvisionnements en bois tropicaux

Le Pôle Distribution Bâtiment achète plus de 1,5 million de m³ de bois par an, dont moins de 8 % en bois tropical. Plusieurs sociétés du Pôle se sont engagées dans une politique de contrôle de leurs approvisionnements et travaillent pour cela en étroite collaboration avec les fournisseurs, les autorités locales et les ONG.

En Grande-Bretagne, Saint-Gobain Building Distribution UK est co-fondateur de l'association « *Forests Forever* », membre du « *WWF Forest and Trade Network* » (anciennement WWF 1995+) et signataire de la charte de la « *Timber Trade Federation* ». De plus, des rencontres régulières ont lieu entre SGBD-UK et Greenpeace afin d'échanger des informations sur les producteurs et les pays exportateurs de bois. La société s'est donné deux buts : s'assurer de la conformité de ses filières aux dispositions applicables et développer de façon continue l'achat de bois certifié. En 2004, le bois certifié a représenté 38 % du volume total de bois acheté par SGBD-UK. Par ailleurs, en 2004, on répertorie 67 points de vente de SGBD-UK ayant obtenu la certification « *Chain of Custody* » qui garantit la traçabilité de leurs produits en bois.

Huit usines de menuiserie industrielle de Lapeyre transforment du bois, dont moins de 30 % est constitué de feuillus tropicaux. S'inscrivant dans une démarche de protection de la forêt, Lapeyre s'est engagé dans une politique d'approvisionnement qui privilégie les bois provenant de forêts cultivées ou certifiées. Une forêt est certifiée si elle est exploitée selon des règles internationalement reconnues visant à préserver le milieu naturel. Ces règles définissent des conditions d'exploitation bien précises en fonction des espèces, des climats et des sols (diamètre minimum à la coupe, rendement maximum d'une parcelle, replantation, protection de la faune et de la flore...).

De 55 % en 2001, la part des bois issus de forêts plantées ou certifiées est passée à 80 % en 2004, notamment par le transfert d'essences natives non certifiées vers des essences de plantation telles que le pin et l'eucalyptus. Lapeyre contribue d'ailleurs au développement de la certification au Brésil en participant au conseil d'administration du *Forest Stewardship Council* (FSC) et au club d'acheteurs de bois qui s'y réfère. D'autre part Lapeyre a apporté son soutien à Greenpeace dans le cadre de la démarche européenne FLEGT *(Forest Law Enforcement, Governance and Trade)* sur le commerce international du bois et les importations dans l'Union Européenne.

De plus, les usines continuent de réduire les prélèvements forestiers en amont par une meilleure utilisation de la matière première, en développant notamment les procédés de reconstitution et de collage. Au 31 décembre 2004, trois de ces usines sont certifiées FSC et une PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées). Ainsi, plusieurs produits finis certifiés de Lapeyre ont été mis sur le marché en 2003 et 2004 : escaliers en tauari du Brésil et en sapin de Scandinavie, fenêtres en bois exotiques Isoprix et Classic Bois, ainsi que des parquets.

Enfin 8% des importations de bois de Point.P proviennent du Brésil ou d'Afrique. Au Brésil, la société se fournit auprès de la filiale locale de Lapeyre. Pour ses achats en Afrique, elle a mis en place une collaboration avec Greenpeace afin de mieux maîtriser ses approvisionnements et de privilégier les achats auprès de fournisseurs qui respectent les règles forestières locales et s'engagent sur un code de déontologie.

Evolution des parts de bois acheté issu de forêts certifiées depuis 2001

2001	55 %
2002	65 %
2003	72 %
2004	80 %

Lapeyre : Vers une maîtrise totale de l'origine du bois

e) Une gestion optimale de l'eau

L'eau n'entre directement dans quasiment aucun procédé de fabrication du Groupe. Elle est cependant utilisée dans des volumes importants pour le refroidissement des installations qui fonctionnent à haute température. Elle est de plus en plus souvent recyclée en interne, ce qui limite considérablement la consommation réelle. En 2004, le Groupe a prélevé 86,4 millions de m³ d'eau. 87,7 % de ce total concernent les fours verriers, la Canalisation et le Pôle Matériaux Haute Performance.

En moyenne, chaque tonne de verre utilise 2 m³, soit un volume situé entre 1 et 12,40 m³ par tonne, en raison du cas particulier de la Branche Renforcement. En effet, le procédé d'ensimage nécessite une grande quantité d'eau : des produits chimiques dissous dans l'eau sont déposés sur les fibres de verre pour leur donner toutes leurs propriétés. La Branche réalise des efforts dans ce domaine : ainsi, une de ses usines a lancé cette année un nouveau système de recyclage des eaux de *process*.

Pour ses besoins de refroidissement, la Canalisation a prélevé 19,7 m³ d'eau par tonne, soit une légère baisse par rapport à 2003. Cette Branche poursuit l'amélioration de ses programmes pour améliorer la gestion de l'eau et diminuer ses prélèvements en développant le recyclage. La mise au point du nouveau procédé de dépôt de ciment Archimède, actuellement en test en Allemagne et au Brésil, permettra, outre les économies de matières évoquées ci-dessus, de réduire considérablement la quantité d'eau nécessaire à l'application du revêtement intérieur des tuyaux ainsi que le volume des rejets.

Quant aux activités du Pôle Matériaux Haute Performance, elles

IV – Des réponses aux enjeux environnementaux du développement durable

Par la diversité des produits et des services qu'il propose, et par les technologies qu'il met en œuvre, Saint-Gobain se mobilise pour répondre de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible aux enjeux de développement durable, dans ces différents domaines d'application :

- l'air, en offrant des solutions pour lutter contre les gaz à effet de serre,
- les énergies renouvelables, grâce à des matériaux permettant d'exploiter au mieux les ressources énergétiques naturelles,
- l'eau, et notamment son approvisionnement dans les pays du Sud,
- la matière, avec des services de gestion des déchets et de recyclage des produits en fin de vie,
- les technologies propres.

L'augmentation du nombre de demandes et d'exigences du marché en matière environnementale constitue un formidable défi technologique que le Groupe s'est engagé à relever, notamment au travers de ses projets en Recherche & Développement.

1. Des bâtiments qui préservent l'environnement

Saint-Gobain fabrique des matériaux de construction qui, une fois posés, permettent d'économiser beaucoup plus d'énergie que leur fabrication n'en a consommé, et contribuent ainsi significativement à la fois aux économies d'énergie et à la réduction des émissions globales de gaz à effet de serre. Environ 10 % de son chiffre d'affaires est ainsi réalisé pour de telles applications par le Vitrage et l'Isolation.

Ces métiers ne proposent pas de produits spécifiquement destinés à la protection de l'environnement : c'est l'ensemble de leurs matériaux qui, par leurs fonctions et applications, s'inscrivent dans une démarche de développement durable, en permettant notamment la réduction des gaz à effet de serre.

Face aux défis représentés par le réchauffement climatique, le Groupe a adopté une démarche pro-active pour sensibiliser l'opinion publique sur le danger des émissions de CO_2 par les bâtiments.

Ainsi, en France, des sociétés de l'Isolation (Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Ecophon et Saint-Gobain Eurocoustic) et du Vitrage (Saint-Gobain Glass) se sont rassemblées cette année, avec d'autres industriels de la construction, pour former le Collectif « Isolons la Terre contre le CO_2 ». L'objectif de ce collectif est de proposer et d'engager une série d'actions sur le long terme visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments, deuxième source d'émission de gaz à effet de serre après les transports. Plusieurs propositions concrètes ont déjà été faites à l'État et aux acteurs du secteur concernant l'équipement de nouveaux bâtiments et la réhabilitation des anciens logements.

Une initiative similaire a également été lancée en Allemagne, où Isover G+H vient de mettre en place un programme de lutte contre le CO_2, appelé CO2NTRA. Dans cette perspective, Isover G+H s'engage à soutenir différents projets menés par des associations de protection de l'environnement.

Les doubles vitrages peu émissifs ont, en matière d'isolation thermique, une performance trois fois plus élevée qu'un double vitrage classique, grâce à la couche métallique invisible appliquée sur un des deux verres, qui joue un rôle de barrière thermique. On considère que si ces vitrages étaient généralisés en Europe sur l'ensemble du parc résidentiel existant, 82 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO_2) seraient évitées soit 9 % des émissions dues aux logements et 2,7 % du total des rejets européens. Pour les ménages, le surcoût de cette installation est récupéré en moins de deux ans grâce à l'allègement de la facture de chauffage. Si l'on considère que la durée de vie d'un vitrage est d'environ 30 ans, les gains pour l'usager sont importants. Dans le cadre des efforts à faire pour respecter le protocole de Kyoto, la diffusion de ces vitrages devrait s'accélérer dans les années qui viennent. L'efficacité est similaire du côté de la laine minérale. Le bilan énergétique fait ressortir que l'énergie économisée pour le chauffage d'un bâtiment isolé équivaut à mille fois celle consommée lors de la production du matériau. De même, une isolation permet d'éviter plus de cent fois la quantité de CO_2 émise lors de la phase de fabrication. Au total, 36 millions de tonnes de CO_2 seraient économisées si l'ensemble du seul parc résidentiel et tertiaire français était bien isolé – laine minérale et doubles vitrages à isolation thermique renforcée.

Les matériaux de Saint-Gobain contribuent également à l'isolation et l'amélioration des performances acoustiques des bâtiments (résidentiel, salles de cinéma multiplexes, classes et salles polyvalentes...). Enfin, il faut noter que, dans d'autres Pôles et Branches du Groupe, certains produits contribuent également, dans une moindre mesure, à une meilleure isolation des bâtiments, notamment les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur de Saint-Gobain Weber et les profilés de fenêtre Lapeyre, qui voient leurs performances progresser, en particulier dans le domaine des ponts thermiques.

Enfin, à noter également, les différentes initiatives lancées par certaines enseignes de la Distribution Bâtiment pour sensibiliser le public à l'intégration d'une démarche environnementale dans le choix et la mise en œuvre des matériaux de construction. Par exemple, en France, Point.P a adopté une attitude pédagogique en animant des stands éco-construction et en diffusant un catalogue rassemblant les produits à vocation environnementale.

2. Des matériaux pour les énergies renouvelables

Les objectifs européens fixés en matière d'énergies renouvelables contribuent à accélérer la mise en place d'équipements spécifiques.

Outre l'hydroélectricité, où la Canalisation fournit par exemple des tuyaux destinés au marché norvégien des microcentrales hydrauliques, le Groupe contribue, par certains produits et plusieurs projets de Recherche & Développement, à l'essor des énergies renouvelables dans les domaines éolien, solaire et photovoltaïque.

Il fabrique des fils et des tissus de verre destinés au renforcement des pâles d'éolienne. Les spécificités techniques des pâles et les impératifs de qualité et de régularité qu'elles exigent en font une activité à haute valeur ajoutée, à laquelle les fibres de verre apportent la meilleure réponse. Saint-Gobain, qui réalise déjà 30 millions d'euros de chiffre d'affaires dans ce secteur (en hausse de 10 % par rapport à 2003) accompagne le développement de ce marché qui a crû de 27 % par an les dix dernières années et devrait représenter, à l'horizon 2020, plus de dix fois le marché actuel.

Dans le domaine de l'énergie solaire, le Groupe fournit des panneaux de verre pour les capteurs solaires, qui, en Europe, représentent 90 % du marché de l'énergie solaire thermique. Ces capteurs plans transforment le rayonnement du soleil en eau chaude sanitaire ou en chaleur, à l'échelle d'un bâtiment. Ils sont constitués d'une boîte parallélépipédique couverte par un panneau en verre qui assure un effet de serre dans l'espace intérieur du capteur où se trouve un matériau absorbant. En Europe, représentant aujourd'hui environ 1 million de mètres carrés, ce marché pourrait atteindre 10 millions de mètres carrés en 2010 grâce aux politiques incitatives des États.

En plus du verre, le Groupe fournit les rubans en mousse de polyuréthane qui permettent de fixer les panneaux au cadre et lui confèrent des propriétés d'étanchéité.

L'énergie solaire peut également être transformée en électricité grâce à des cellules photovoltaïques assemblées en modules avec un verre conducteur transparent. Chaque mètre carré de ces modules installés dans le monde représente entre 1 et 3 mètres carrés de verre suivant le type de cellules et d'encapsulation. Ces modules peuvent être mis en œuvre dans le bâtiment ou dans des applications mobiles.

Le verre utilisé doit avoir des propriétés bien précises : grande transparence et transmissivité optimisée, bonne tenue aux conditions extérieures... Saint-Gobain Glass a mis au point deux verres spécifiques qui répondent à ce cahier des charges : le verre extra-clair « Diamant » et le verre texturé « Albarino » qui maximise la transmission lumineuse par effet géométrique. De plus, en Allemagne et en Espagne, Saint-Gobain Glass Solar assemble les cellules pour la réalisation de modules photovoltaïques sur mesure, à destination de projets architecturaux.

Soutenu par des politiques incitatives, par les progrès techniques et par la baisse du coût de revient, le marché du verre photovoltaïque, qui se situait autour de 4 millions de mètres carrés en 2002, pourrait atteindre 16 millions de mètres carrés en 2010 et, selon certaines estimations, 100 millions de mètres carrés en 2020.

Afin de répondre à la croissance de la demande, la quantité de verre produit par le Groupe a déjà marqué cette année une hausse de 80 % par rapport à 2003.

Enfin, les Branches Renforcement et Céramiques & Plastiques participent aux études sur les possibilités de fabrication de piles à combustibles, sources d'énergie non polluante qui se développera dans les secteurs de l'automobile et du résidentiel.

3. Des matériaux pour l'adduction et le traitement de l'eau

La fonction même des produits de la Canalisation contribue au développement durable. En effet, ils permettent de transporter l'eau potable et d'évacuer les eaux usées. Le premier champ d'action de cette Branche est l'installation de réseaux d'eau urbains. Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle application est apparue. Au fur et à mesure que grandissent les métropoles des pays du Sud, il a fallu chercher de plus en plus loin leur approvisionnement en eau. Les tuyaux de grand diamètre (jusqu'à deux mètres) réalisés par la Canalisation sont utilisés pour acheminer l'eau potable sur des dizaines, voire des centaines de kilomètres vers les grandes villes. Dans de nombreux pays, ces conduites répondent à un besoin vital. Saint-Gobain PAM a remporté une dizaine de grands contrats au Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Afrique, pour des distances allant de 43 km au Salvador à 138 km pour l'adduction d'eau de Dakar, et des volumes livrés pouvant dépasser 400 000 tonnes (pour le projet Shuweihat à Abu-Dhabi).

Les produits du Groupe répondent particulièrement bien à cette nouvelle demande : la fonte est un matériau particulièrement sûr et durable (plusieurs conduites centenaires l'ont démontré, à Prague et Montevideo, notamment), qui demande très peu d'entretien et peut être mis en place dans tous les types

de sols. De plus, grâce au système d'emboîtement, la pose des tuyaux de Saint-Gobain exige très peu de moyens techniques.

Par ailleurs, la Branche propose aux collectivités clientes un service d'ingénierie financière, en les accompagnant auprès des banques, des assureurs ou d'autres organismes financiers dans la recherche et le montage du financement de tels projets. Ce service assure également une présence et une veille auprès des grands bailleurs de fonds (Banque Mondiale, banques régionales de développement, Fonds européens ou arabes...) et met au service de ses clients sa connaissance de ces organismes et de leurs procédures.

Enfin, pour le traitement de l'eau pour usage domestique, le Groupe fournit les composants pour les appareils de traitement par ultra-violet des eaux usées, eau potable, de piscine. Les tubes en quartz transparents, fabriqués par la Branche Céramiques & Plastiques, ont pour avantage de détruire les bactéries sans impact nocif pour l'environnement.

4. Des matériaux valorisés en fin de vie

La plupart des matériaux fabriqués par le Groupe sont recyclables – notamment le verre et la fonte – ce qui constitue leur principal atout écologique. Aussi, parmi les services offerts par Saint-Gobain à ses clients professionnels, la récupération et le traitement des matériaux en fin de vie sont-ils de plus en plus appréciés par les clients, désormais conscients des coûts et de la complexité d'une mise en décharge.

Dans la Branche Céramiques & Plastiques, Valoref est déjà *leader* en Europe pour le recyclage des fours verriers en fin de vie et assure un service complet : démolition sélective des fours en fin de vie, tri sur site, enlèvement des déchets, conseil et assistance technique. Chaque intervention s'inscrit dans le cadre d'un cahier des charges extrêmement rigoureux, élaboré en étroit partenariat avec l'industriel. La société propose ensuite à ses clients une gamme complète de matières premières secondaires ou de produits façonnés. Valoref est parvenu à recycler la plupart des réfractaires, quels que soient leur nature, leur qualité ou leur niveau de pollution.

La consommation de verre recyclé (calcin) interne et externe représente 42,6 % de la production dans l'Isolation et 54,5 % dans le Conditionnement. Dans la fabrication des bouteilles de champagne, on considère même que 9 bouteilles sur 10 sont issues de verre recyclé. Pour ses besoins en calcin, le Groupe s'approvisionne partiellement en externe. Il détient également cinq sites de traitement du verre, en France, en Allemagne et en Italie, qui alimentent surtout les fours du Pôle Conditionnement. En 2004, Saint-Gobain a directement traité plus de 700 000 tonnes de calcin. Les limites du recyclage du verre viennent de la difficulté à récupérer du calcin « propre », c'est-à-dire qui ne soit pas pollué par des éléments étrangers. En France, Saint-Gobain Glass a mis au point une nouvelle technique d'émaillage de verre sans utilisation de métaux lourds. Ces verres décoratifs peuvent donc être recyclés facilement, sans polluer le mélange verrier. La Branche Renforcement participe, depuis 2003, à l'*European Recycling Company* (ERC), société interprofessionnelle chargée de développer et de promouvoir des méthodes de recyclage des matériaux composites. Ce service correspond à un réel besoin pour les clients industriels. Des projets du même ordre sont à l'étude dans les autres activités industrielles du Groupe.

Dans la Distribution Bâtiment, environ 10 % des agences Point.P sont équipées de centres de récupération des déchets. Les artisans y déposent leurs déchets en fin de chantier et rechargent leur camion de nouveaux matériaux de construction. Ce service complémentaire crée, lui aussi, un avantage compétitif pour Point.P. Certaines agences de la Plateforme du Bâtiment (notamment en France, Espagne, Hongrie, Mexique, Hollande et Royaume-Uni) proposent également ce service, particulièrement pratique et apprécié pour les professionnels et artisans clients de cette enseigne.

5. Une contribution active au développement des technologies propres

Les fils de verre entrent dans la fabrication de matériaux composites qui sont largement utilisés dans les véhicules (tableau de bord, habitacle). Par leur légèreté – qui induit une économie de carburant et la réduction des émissions de CO_2 – associée à leurs propriétés anti-corrosion et à leur haute résistance, ces composites répondent à la fois aux exigences de performances, de sécurité et d'écologie.

Les pare-brise athermiques fabriqués par Saint-Gobain Sekurit permettent, par rapport à un vitrage classique, de diminuer de 20 % la consommation d'air conditionné et de 3 % la consommation d'énergie. Le procédé de fabrication consiste à insérer dans un verre feuilleté une couche métallique permettant de réfléchir la chaleur. Dans une configuration standard, un tel pare-brise permet de réduire les émissions de CO_2 de 200 kg tous les 100 000 km. Par ailleurs, les vitrages minces qui commencent à pénétrer le marché, plus légers que les vitrages traditionnels, répondent au souci des constructeurs de diminuer le poids des véhicules et donc la consommation de carburant.

Le Groupe a décidé cette année la construction d'une usine destinée à la fabrication de filtres à particules pour moteur diesel. Par leur grande efficacité dans l'élimination des résidus de combustion, ces nouveaux filtres, associés à des technologies de contrôle moteur avancées, contribuent à franchir une étape décisive dans le traitement des émissions des véhicules à moteur diesel.

Les travaux sur les filtres à particules représentent un des axes majeurs de développement du Pôle Matériaux Haute Performance. La législation sur les émissions automobiles, qui vise à généraliser l'application des filtres à particules, notamment en Europe, promet en effet de très importantes perspectives de marché pour ce produit.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique et le traitement des gaz polluants, la Branche Céramiques & Plastiques fournit les éléments de « garnissage » des dispositifs intégrés dans les colonnes de cheminées industrielles. Les propriétés de ces composants favorisent le contact entre les gaz à épurer et le liquide de traitement, permettant ainsi une dépollution optimale des rejets.

Enfin, il faut également noter les recherches entreprises par le Groupe sur le développement de diodes électroluminescentes pour l'affichage ou l'éclairage. Ces diodes sont amenées à remplacer à terme les lampes à incandescence. Elles consomment beaucoup moins d'énergie que les lampes actuellement utilisées et peuvent offrir un spectre lumineux proche de celui de la lumière naturelle.

LES FACTEURS DE RISQUES

Risques de marché (crédit, taux, change, actions)

Le risque de liquidité

En 2004, le Groupe a une nouvelle fois réduit sa dette nette, de 5 657 à 5 566 millions d'euros.

Par ailleurs, il a étalé les échéances de sa dette, grâce à l'échange de 155 millions d'euros d'obligations à 6 % à échéance du 15 décembre 2005 (sur un total initialement émis de 500 millions d'euros) et de 242 millions d'euros d'obligations à 5,125 % à échéance du 9 juillet 2008 (sur un total initialement émis de 606 millions d'euros), contre un nouvel emprunt obligataire de 501 millions d'euros à 5 % à échéance du 25 avril 2014.

La dette à long terme (part long terme) est passée de 6 518 à 5 396 millions d'euros en 2004, essentiellement du fait du passage en part court terme de 984 millions d'euros d'emprunts obligataires à échoir en 2005. Elle est constituée essentiellement, à fin 2004, d'emprunts obligataires (4,8 milliards) et, pour le solde, d'emprunts privés, de « *medium term notes* », d'un emprunt perpétuel et de crédits-bails.

La dette à court terme du Groupe s'élève à 3,1 milliards d'euros à fin 2004, contre 2,2 milliards un an auparavant. Elle est constituée de concours bancaires, d'émissions de papiers de dettes à court terme (billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper*) et de la partie des dettes à long terme venant à échéance en 2005. C'est ce dernier poste qui explique l'essentiel de la variation d'une année sur l'autre.

Les actifs financiers, de 3,1 milliards d'euros à fin 2003, sont restés stables à 3 milliards d'euros à fin 2004. Ils sont constitués de valeurs mobilières de placement, de disponibilités et de prêts à court terme.

En support de ses programmes de financement *US Commercial Paper, Euro Commercial Paper,* Billets de trésorerie et *Medium Term Notes,* la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous formes de crédits syndiqués et de lignes bilatérales pour un montant de 2,6 milliards d'euros à fin 2004. Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice.

La note 20 annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

Le risque de taux

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de *reporting* mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, chaque société fournit semestriellement, dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe, la structure de sa dette en détaillant les parts fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, à l'exception du groupe Dahl International AB (acquis en 2004) qui détient encore un portefeuille de *swaps* de taux avec le marché.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financiom défini par la politique financière du Groupe.

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, après couverture (*swaps* de taux et *caps*), est à la fin de l'année 2004 de 4,2 % contre 4,3 % à fin 2003 et 4,7 % à la fin de l'année 2002.

Au 31 décembre 2004, la dette nette du Groupe après couvertures est à taux fixe pour 93 % du montant total et à taux variable pour 7 %. Une hausse des taux de 1 % aurait un impact de 7,8 millions d'euros sur la charge financière nette de l'exercice 2005, soit une augmentation de 2 % environ de cette dernière.

Au 31 décembre 2004, la dette nette, après prise en compte des *swaps* de taux et de devises et des *swaps* de change, est libellée à 57 % en euros, à 18 % en dollars et à 17 % en livres sterling, le solde correspondant à d'autres devises.

A cette même date, l'échéancier de révision des taux de la dette nette après couverture est le suivant : à moins d'un an pour 1 753 millions d'euros, entre 1 et 5 ans pour 3 019 millions d'euros et à plus de 5 ans pour 794 millions d'euros.

La note 21 annexe aux comptes consolidés présente dans le détail les caractéristiques de taux des principaux postes de dettes et des instruments de couverture de taux utilisés par le Groupe (swaps de taux et instruments optionnels), la structure de la dette du Groupe avant et après utilisation de ces instruments de couverture, ainsi qu'un échéancier des actifs et des dettes financières.

Le risque de change

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales. Dans le cas des options, les filiales contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.

Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture, ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a de ce fait pas de position ouverte.

Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou auprès des banques des filiales. La position nette globale des opérations non couvertes pour cet ensemble de sociétés est de 39 millions d'euros au 31 décembre 2004. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable des changes de 1 centime contre la totalité des devises concernées, l'impact serait inférieur à 1 million d'euros, c'est-à-dire non significatif au niveau du Groupe.

Le risque sur actions

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.

Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille d'actions a été entièrement cédé : les 5,3 millions d'actions Vivendi Universal encore en portefeuille au 31 décembre 2003 ont été vendues au cours de l'exercice 2004.

Le risque énergie

Pour réduire son exposition aux fluctuations du prix de ses achats d'énergie, le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux États-Unis et de fioul en Europe par des *swaps* et des options.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe Saint-Gobain présente essentiellement un type de risques industriels et environnementaux, lié au stockage de certaines matières dangereuses.

De ce fait, neuf sites du Groupe sont soumis à une législation spécifique et sont particulièrement surveillés par les autorités compétentes, leurs stockages présentant des « risques technologiques majeurs » au sens des réglementations européennes, suisses et nord-américaines.

Ainsi en Europe, Saint-Gobain compte en 2004 sept usines classées « Seveso » : les sites de Conflans Saint-Honorine (Abrasifs), de Mers-les-Bains (Conditionnement) et de Bagneaux-sur-Loing (Vitrage) en France, le site de Neuburg (Conditionnement) en Allemagne, le site de Vamdrup (Isolation) au Danemark, le site de Hyvinkää (Isolation) en Finlande et le site d'Azuqueca de Henarès (Isolation) en Espagne.

Cinq de ces établissements relèvent du « seuil bas » défini par la directive et deux du « seuil haut ».

Le classement « seuil haut » est lié au stockage de phénol et de formaldéhyde pour le premier site et d'arsenic sous forme d'anhydride arsénieux pour le deuxième.

En application de la loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages, il est indiqué que dans tous ces établissements, et notamment dans les sites classés Seveso seuil haut, des politiques spécifiques ont été mises en œuvre afin de prévenir les dangers et d'organiser la sécurité.

Après avoir identifié les risques d'accidents et les impacts possibles sur l'environnement, ces usines ont pris des dispositions préventives qui portent sur la conception et la construction des stockages, mais également sur leurs conditions d'exploitation et d'entretien. En cas d'alerte, des plans d'urgence internes ont été établis. En 2003, une étude approfondie des méthodes de management de la sécurité et de prévention des risques liés à ces stockages a permis de démontrer la cohérence des procédures mises en place dans ces usines.

La responsabilité civile envers les biens et les personnes du fait de l'exploitation de telles installations est couverte par le programme d'assurance de responsabilité civile du Groupe en cours de validité, à l'exception du site de Bagneaux-sur-Loing qui est exploité par une société commune avec une société tierce et qui est couvert par une police particulière souscrite par cette filiale.

Dans l'hypothèse de la survenance d'un accident technologique, la gestion de l'indemnisation des victimes serait organisée conjointement par la société, le courtier et l'assureur.

Aux États-Unis, un établissement sis à Lake Charles relève à la fois du *Risk Management Program Rule* et de l'*Emergency Planning and Community Right to know Act,* car il met en œuvre du chlorure de vinyle.

La Suisse compte également un site classé selon la directive OPAM (Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs), équivalent à la réglementation Seveso. L'établissement, situé à Lucens, stocke des produits dangereux entrant dans la chimie du procédé.

Parmi les autres installations industrielles du Groupe, les plus importantes sont soumises à permis ou à autorisation, et à ce titre, régulièrement contrôlées par les autorités locales.

Risques juridiques

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière pouvant avoir un impact sur sa situation même si, bien entendu, les sociétés qui exploitent les sites industriels sont fréquemment tenues au respect de législations et réglementations nationales, variables selon les pays où ces sites sont implantés. Il en est ainsi par exemple, pour ce qui concerne la France, de la législation et de la réglementation relatives aux installations classées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, n'est pas soumis à des contraintes particulières de confidentialité, et dispose des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

En matière fiscale, la Compagnie de Saint-Gobain est admise au régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts, ainsi qu'au régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du même code. L'agrément a été renouvelé par l'administration fiscale pour les exercices 2004 à 2006.

Le risque juridique auquel le Groupe est le plus exposé est le risque relatif aux litiges liés à l'amiante en France et surtout aux Etats-Unis.

En France, 512 actions en « faute inexcusable » avaient été engagées depuis l'origine au 31 décembre 2004 à l'encontre des sociétés Everite et Saint-Gobain PAM qui ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment. Sur ces 512 procédures, 267 sont à fin 2004 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. 74 autres actions de même nature avaient été également engagées à la même date depuis l'origine contre dix autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment mis en œuvre des équipements de protection en amiante à proximité des fours. A fin 2004, les indemnisations mises à la charge définitive des deux premières sociétés se sont élevées au total à 1,6 million d'euros (1,4 million à fin 2003).

La note 31 de l'annexe aux comptes consolidés donne le détail des actions précitées.

Aux États-Unis, après trois années marquées par une très forte augmentation des litiges liés à l'amiante, visant essentiellement CertainTeed, le nombre des nouveaux litiges a diminué dans la plupart des Etats (environ 18 000 en 2004, contre 62 000 en 2003, 67 000 en 2002 et 60 000 en 2001). Le règlement de ces litiges se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. En 2004, environ 20 000 (54 000 en 2003) litiges environ ont été ainsi réglés, de sorte que le nombre de litiges en cours à fin 2004 est de l'ordre de 106 000, contre 108 000 à fin 2003.

Le coût moyen unitaire de transaction qui s'établissait en 2003 à 2 100 dollars est passé à 2 900 dollars environ en 2004. Compte tenu de ces facteurs et de l'épuisement de l'essentiel des couvertures d'assurances, le Groupe a été conduit à comptabiliser une charge de 108 millions d'euros pour l'ensemble de l'Exercice 2004 contre 100 millions à fin 2003. Au 31 décembre 2004, le Groupe dispose ainsi, au titre des risques encourus par CertainTeed, d'une couverture totale, constituée en quasi-totalité par la provision au bilan, d'un montant de 295 millions d'euros (341 millions d'euros fin 2003).

La note 31 de l'annexe aux comptes consolidés donne le détail des litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Compagnie de Saint-Gobain, son activité, son résultat et sur le Groupe Saint-Gobain.

Assurances – couverture des risques éventuels

La politique du Groupe en matière de protection de ses biens et de ses revenus contre les risques accidentels est fondée sur la prévention et l'achat d'assurances. Elle s'appuie sur une doctrine commune prenant en compte la situation du marché de l'assurance. Cette doctrine est élaborée par la Direction des Risques et Assurances (DRA), qui coordonne et contrôle son application. Elle définit les critères de souscription des couvertures des risques les plus significatifs : il s'agit des assurances de dommages aux biens et pertes d'exploitation associées ainsi que de la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux produits commercialisés. Pour les autres assurances, telles les flottes de véhicules, la DRA conseille les entités opérationnelles, tant au niveau du contenu des polices, du choix du courtier, que du marché à consulter. Ces derniers risques sont dits « de fréquence », ce qui permet un contrôle de gestion des sinistres et donc une réponse appropriée de prévention.

Les polices en cours en 2004 succèdent à des polices pluriannuelles souscrites avant le durcissement du marché de l'assurance consécutif aux évènements du 11 septembre 2001 et de la chute des marchés financiers à cette période.

Les conditions de renouvellement ont donc subi pour les assurances de responsabilité civile des hausses significatives partiellement compensées par une hausse des franchises.

Concernant les assurances de dommages matériels et pertes d'exploitation associées, la création de la société captive d'assurance domiciliée en Irlande a permis d'annuler l'effet de hausse du marché en assurant les sinistres les plus fréquents et confiant au marché traditionnel d'assurance les sinistres d'une ampleur exceptionnelle.

Les sociétés nouvellement acquises sont intégrées aussi rapidement que possible dans les programmes existants. Cette politique permet de contrôler les garanties et d'optimiser le coût de l'assurance.

Couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives suite à un accident soudain atteignant les biens assurés. Ils sont couverts par plusieurs programmes définis géographiquement. Ils répondent aux critères de souscription fixés par la Direction des Risques et Assurances, tels que notamment :

• le critère « Tous Risques Sauf » des polices ;

• la fixation de limites de couverture compatibles avec les scénarios pessimistes où les équipements de protection interviennent efficacement ;

• les franchises, proportionnelles à la taille des sites assurés ; ces franchises ne peuvent pas être considérées comme une auto-assurance.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance qui exclut certains risques tels que les virus informatiques et leurs conséquences, et impose des limites spécifiques en cas de survenance d'évènements naturels tels que les inondations ou les tempêtes. Ces évènements pourraient avoir un impact financier non assuré significatif, tant pour le coût de la reconstruction que pour les pertes liées à l'arrêt de production, dans le cas de la réalisation de scénarios extrêmes.

La société captive d'assurance enregistrée dans l'État du Vermont aux États-Unis pour couvrir les dommages aux biens des filiales implantées aux États-Unis et au Canada a joué le rôle attendu en permettant une souscription à la baisse pour la part des risques assurés sur le marché traditionnel.

Pour définir la politique de couverture, la Direction des Risques et Assurances s'appuie sur les conclusions des audits annuels effectués par les compagnies d'assurance. Ces audits permettent de préciser les risques auxquels sont exposés les principaux sites dans l'hypothèse de la survenance d'un sinistre et en particulier d'un incendie et d'en apprécier les conséquences financières dans des scénarios pessimistes. L'exercice d'évaluation des risques est étendu à l'impact que pourrait avoir un tremblement de terre en Californie sur les usines du Groupe situées dans cette région. Il permet d'ajuster l'achat complémentaire assurance de ce risque.

Couverture du risque de responsabilité civile

Les risques encourus pour les préjudices matériels ou corporels subis par des tiers dont le Groupe serait légalement responsable sont couverts par deux programmes d'assurance distincts.

Le premier programme assure toutes les filiales à l'exception de celles situées dans le périmètre géographique de la Délégation Générale aux États-Unis et au Canada. Une police est émise dans chaque pays où une présence du Groupe est significative, permettant ainsi de répondre aux exigences réglementaires locales. Les polices locales sont complétées par des polices-mères en ligne, émises à Paris, qui peuvent être activées en cas d'insuffisance de la police locale.

L'ensemble des lignes souscrites conduit à une limite jugée compatible avec l'activité du Groupe. Les exclusions de ce programme sont conformes aux pratiques du marché : elles concernent en particulier certaines substances connues pour être potentiellement cancérigènes, et la pollution graduelle.

Le deuxième programme concerne les filiales situées géographiquement dans le périmètre de la Délégation Générale aux Etats-Unis et au Canada. Distinct du précédent, il est justifié par les spécificités du régime de la responsabilité civile aux États-Unis. Le programme est souscrit en plusieurs lignes, permettant un placement sur les marchés de Londres et des Bermudes. La limite de couverture est jugée compatible avec les activités du Groupe aux États-Unis. Les exclusions sont conformes aux pratiques du marché américain et concernent en particulier la responsabilité contractuelle et les dommages immatériels causés aux tiers.

Pour ces deux programmes, les risques corporels associés à l'amiante sont exclus des polices souscrites en 2004 comme en 2003. Les indemnités versées en 2004 au titre des litiges liés à l'amiante aux États-Unis proviennent de polices souscrites il y a de nombreuses années.

Les sites opérationnels sont sensibilisés aux risques découlant de la responsabilité civile et motivés pour en contrôler le coût en supportant une franchise qui n'a pas, cependant, de caractère d'auto-assurance. Par ailleurs, une politique de prévention est menée auprès des unités opérationnelles avec le soutien de la Direction de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité.

Exceptions

Il convient de noter que les risques propres aux activités du Groupe en Inde et au Brésil sont traités hors des programmes analysés ci-dessus car la législation locale ne permet pas de les y inclure. L'achat d'assurances est effectué localement et supervisé par la Direction des Risques et Assurances.

Les filiales communes et participations minoritaires sont également hors du champ des programmes ci-dessus. Les assurances sont achetées séparément sur les conseils de la Direction des Risques et Assurances.

PERSPECTIVES 2005

Une année dans la continuité de 2004

Saint-Gobain table pour 2005 sur un scénario de croissance modérée, résultant une nouvelle fois d'une situation contrastée. Si les pays émergents sont appelés à connaître encore une croissance élevée, on s'attend à certains infléchissements aux États-Unis. La croissance des investissements et de la production industrielle devrait s'y poursuivre, mais à un rythme inférieur à celui de 2004. Celle de la rénovation devrait se maintenir également. En revanche, un début de ralentissement de la construction neuve, qui a déjoué tous les pronostics en restant très soutenue en 2004, pourrait cette fois intervenir.

Les perspectives européennes s'inscrivent dans une relative continuité avec 2004. La construction neuve devrait se stabiliser en moyenne, avec une hausse en France et en Allemagne, mais une baisse est envisageable en Espagne et au Royaume-Uni. La production automobile devrait légèrement augmenter, ainsi que la consommation des ménages.

Sur la base de ce scénario, les métiers nouveaux du Groupe devraient connaître une nouvelle année de progrès et de développement. Les Matériaux Haute Performance devraient confirmer leur redressement en volume et améliorer leur rentabilité, en particulier dans le secteur du Renforcement.

La Distribution Bâtiment poursuivra la mise en œuvre de sa dynamique de croissance tant interne qu'externe.

Les perspectives sont plus contrastées dans les métiers historiques. Dans le Vitrage, on peut s'attendre à une amélioration des marges sur le marché de la construction en Europe. Les Produits pour la Construction, quant à eux, pourraient connaître un ralentissement dans les Matériaux de Construction et l'Isolation aux États-Unis. La Canalisation, au contraire, améliorera ses performances après une année particulièrement difficile. Une croissance modérée, enfin, est attendue pour le Conditionnement.

Dans ce contexte, le Groupe poursuivra la mise en œuvre de ses grandes orientations stratégiques et de son modèle de développement, en particulier en visant à neutraliser les hausses de ses coûts d'énergie et de matières premières par l'augmentation des prix de vente, en poursuivant partout ses gains de productivité, en accroissant ses investissements en pays émergents, en continuant un programme dynamique d'acquisitions. Compte tenu des risques liés à un euro fort et au coût des matières premières et de l'énergie, le Groupe vise, en 2005, à taux de change constant par rapport à 2004, une progression de 6 % de son résultat d'exploitation à normes comptables comparables et le maintien de son autofinancement libre à un taux élevé.

3 Comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain

Note 1 - Principes comptables p. 112
Note 2 - Évolution du périmètre de consolidation p. 115
Note 3 - Écarts d'acquisition p. 116
Note 4 - Autres immobilisations incorporelles nettes p. 116
Note 5 - Immobilisations corporelles p. 117
Note 6 - Titres mis en équivalence p. 118
Note 7 - Autres titres de participation p. 118
Note 8 - Valeurs mobilières : titres immobilisés et valeurs mobilières de placement p. 119
Note 9 - Autres actifs immobilisés p. 119
Note 10 - Stocks p. 119
Note 11 - Clients et comptes rattachés p. 119
Note 12 - Autres créances p. 120
Note 13 - Actions conservées p. 120
Note 14 - Intérêts minoritaires p. 120
Note 15 - Titres participatifs p. 120
Note 16 - Provisions pour retraite et autres avantages consentis aux retraités p. 121
Note 17 - Impôts sur les résultats et provisions pour impôts différés p. 124
Note 18 - Autres passifs p. 125
Note 19 - Autres dettes p. 127
Note 20 - Dettes long terme et court terme p. 127
Note 21 - Instruments financiers p. 130
Note 22 - Frais de recherche & développement et de publicité p. 133
Note 23 - Autres charges et produits d'exploitation p. 133
Note 24 - Charge nette de financement p. 134
Note 25 - Charges et produits hors exploitation p. 134
Note 26 - Résultat des réalisations d'actifs p. 134
Note 27 - Résultat net hors plus-values p. 134
Note 28 - Plans d'options sur actions et plan d'épargne salariale p. 134
Note 29 - Engagements hors bilan : obligations contractuelles et engagements commerciaux p. 136
Note 30 - Effectifs et charges de personnel p. 137
Note 31 - Litiges p. 138
Note 32 - Environnement p. 139
Note 33 - Relations avec les parties liées p. 140
Note 34 - Informations sectorielles p. 140
Note 35 - Transition aux normes IFRS p. 143
Note 36 - Principales sociétés consolidées par intégration p. 153

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

au 31 décembre

ACTIF *(en millions d'euros)*	Notes	2004	2003	2002
Ecarts d'acquisition	(3)	5 170	4 902	5 521
Autres immobilisations incorporelles nettes	(4)	1 883	1 836	1 914
		7 053	**6 738**	**7 435**
Immobilisations corporelles	(5)	22 083	21 199	22 069
Moins : amortissements	(5)	(13 144)	(12 513)	(12 687)
		8 939	**8 686**	**9 382**
Titres mis en équivalence	(6)	61	75	114
Autres titres de participation	(7)	83	139	144
Titres immobilisés	(8)	4	78	175
Autres actifs immobilisés	(9)	1 375	1 521	1 590
		1 523	**1 813**	**2 023**
Total de l'actif immobilisé		**17 515**	**17 237**	**18 840**
Stocks	(10)	4 838	4 509	4 664
Clients et comptes rattachés	(11)	4 467	4 240	4 264
Autres créances	(12)	1 099	1 035	1 010
Prêts à court terme	(20)	69	160	162
Valeurs mobilières de placement	(8)	1 412	1 387	469
Disponibilités	(20)	1 487	1 527	739
Total de l'actif circulant		**13 372**	**12 858**	**11 308**
TOTAL DE L'ACTIF		**30 887**	**30 095**	**30 148**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF *(en millions d'euros)*	Notes	2004	2003	2002
Capital (composé au 31/12/2004 de 340 988 000 actions au nominal de 4 €, au 31/12/2003 de 347 824 967 actions au nominal de 4 €, au 31/12/2002 de 341 010 680 actions au nominal de 4 €)		1 364	1 391	1 364
Primes et réserve légale		2 123	2 381	2 264
Réserves et résultat consolidés		10 571	9 869	9 204
Ecarts de conversion		(2 350)	(2 241)	(1 438)
Actions conservées	(13)	(152)	(313)	(79)
Capitaux propres du Groupe		**11 556**	**11 087**	**11 315**
Intérêts minoritaires	(14)	250	223	227
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		**11 806**	**11 310**	**11 542**
Titres participatifs	(15)	170	170	391
Provisions pour retraites	(16)	2 249	2 305	2 353
Impôts différés	(17)	548	599	696
Autres passifs	(18)	954	1 032	1 084
Dettes long terme	(20)	5 396	6 518	6 238
Total capitaux propres du Groupe et passifs à long terme		**21 123**	**21 934**	**22 304**
Fournisseurs et comptes rattachés		3 967	3 592	3 352
Autres dettes	(19)	2 659	2 356	2 348
Partie court terme des dettes long terme	(20)	1 335	550	487
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(20)	1 803	1 663	1 657
Total des dettes à court terme		**9 764**	**8 161**	**7 844**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**30 887**	**30 095**	**30 148**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires		32 025	29 590	30 274
Coût des produits vendus		(23 929)	(22 263)	(22 670)
Résultat brut d'exploitation		**8 096**	**7 327**	**7 604**
Frais généraux et de recherche	(22)	(5 124)	(4 626)	(4 712)
Autres charges et produits d'exploitation	(23)	(340)	(259)	(310)
Résultat d'exploitation		**2 632**	**2 442**	**2 582**
Dividendes reçus de participations non consolidées		3	12	22
Charge nette de financement	(24)	(441)	(457)	(504)
Charges hors exploitation	(25)	(280)	(275)	(252)
Résultat courant des sociétés intégrées		**1 914**	**1 722**	**1 848**
Résultat des réalisations d'actifs	(26)	(44)	86	3
Impôts sur les résultats	(17)	(603)	(595)	(612)
Résultat net des sociétés intégrées avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		**1 267**	**1 213**	**1 239**
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(155)	(154)	(169)
Résultat net des sociétés intégrées		**1 112**	**1 059**	**1 070**
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(6)	8	6	4
Résultat net de l'ensemble consolidé		**1 120**	**1 065**	**1 074**
Part revenant aux intérêts minoritaires	(14)	(37)	(26)	(34)
RÉSULTAT NET		**1 083**	**1 039**	**1 040**
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		337 253 298	337 226 640	336 727 133
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		5,11	4,92	5,01
Résultat net par action		3,21	3,08	3,09
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		357 590 028	356 055 169	354 006 928
Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		4,89	4,73	4,82
Résultat net dilué par action		3,07	2,96	2,98
Nombre de titres émis en fin de période		340 988 000	347 824 967	341 010 680
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		5,05	4,77	4,94
Résultat net par action		3,18	2,99	3,05

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Résultat net		**1 083**	**1 039**	**1 040**
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(14)	37	26	34
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	(6)	1	(1)
Dotation aux amortissements	(5)	1 454	1 491	1 603
Résultat des réalisations d'actifs	(26)	44	(86)	(3)
Marge brute d'autofinancement		**2 612**	**2 471**	**2 673**
(Augmentation) diminution des stocks	(10)	**(136)**	**(4)**	**97**
(Augmentation) diminution des comptes clients, comptes rattachés et autres créances		123	(24)	329
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		270	292	(63)
Variation de la dette d'impôt et des impôts différés		(33)	47	(120)
Autres		(123)	(80)	(50)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice		**101**	**231**	**193**
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		**2 713**	**2 702**	**2 866**
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5)	(1 537)	(1 351)	(1 431)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2004 : (623), en 2003 : (528), en 2002 : (599)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(551)	(461)	(575)
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(2)		523	104
Cessions d'autres titres de participation	(8)	133	125	19
Acquisitions d'autres titres de participation	(7)	(34)	(32)	(31)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		162	162	201
(Augmentation) diminution des valeurs mobilières de placement	(8)	(23)	(1 156)	(100)
Autres		86	16	(236)
TRÉSORERIE NETTE AFFECTÉE À DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT / DE DÉSINVESTISSEMENT		**(1 764)**	**(2 174)**	**(2 049)**
Augmentation de capital	(*)	136	144	164
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(*)	10	5	15
(Augmentation) diminution des actions conservées	(*)	(241)	(229)	(159)
Dividendes mis en distribution	(*)	(387)	(379)	(378)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(14)	(19)	(24)	(19)
(Augmentation) diminution des prêts court terme		93	71	222
Augmentation (diminution) des dettes financières		(577)	648	777
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(3)	57	(1 597)
TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR OU (UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**(988)**	**293**	**(975)**
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		**(1)**	**(33)**	**(61)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE		**(40)**	**788**	**(219)**
Disponibilités en début de période		1 527	739	958
Disponibilités en fin de période		1 487	1 527	739

(*) Références au tableau de variation des capitaux propres consolidés

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

3

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	En nombre d'actions		En millions d'euros					
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Actions conservées	Capitaux propres Part du Groupe
Situation au 31 décembre 2001	**85 258 628**	**84 054 040**	**1 364**	**2 249**	**8 540**	**(161)**	**(67)**	**11 925**
Changement de nominal	255 775 884	252 162 120						
Augmentation de capital								
• Plan d'Épargne Groupe	4 703 396	4 703 396	19	140				159
• Options de souscription d'actions	226 480	226 480	1	4				5
Résultat de l'exercice 2002					1 040			1 040
Dividendes distribués (par action : 1,125 €)					(378)			(378)
Ecarts de conversion						(1 277)		(1 277)
Actions rachetées		(5 403 148)					(162)	(162)
Actions annulées	(4 953 708)		(20)	(129)			149	0
Actions revendues		107 976			2		1	3
Situation au 31 décembre 2002	**341 010 680**	**335 850 864**	**1 364**	**2 264**	**9 204**	**(1 438)**	**(79)**	**11 315**
Augmentation de capital								
• Plan d'Épargne Groupe	6 499 407	6 499 407	26	112				138
• Options de souscription d'actions	314 880	314 880	1	5				6
Résultat de l'exercice 2003					1 039			1 039
Dividendes distribués (par action : 1,130 €)					(379)			(379)
Ecarts de conversion						(803)		(803)
Actions rachetées		(6 784 000)					(238)	(238)
Actions annulées								0
Actions revendues		304 430			5		4	9
Situation au 31 décembre 2003	**347 824 967**	**336 185 581**	**1 391**	**2 381**	**9 869**	**(2 241)**	**(313)**	**11 087**
Augmentation de capital								
• Plan d'Épargne Groupe	4 099 192	4 099 192	16	112				128
• Options de souscription d'actions	345 700	345 700	2	6				8
Résultat de l'exercice 2004					1 083			1 083
Dividendes distribués (par action : 1,150 €)					(387)			(387)
Ecarts de conversion						(109)		(109)
Actions rachetées		(6 730 702)					(280)	(280)
Actions annulées	(11 281 859)		(45)	(376)			421	0
Actions revendues		1 227 819			19		20	39
Changement de méthode [1]					(13)			(13)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004	**340 988 000**	**335 127 590**	**1 364**	**2 123**	**10 571**	**(2 350)**	**(152)**	**11 556**

(1) Incidence du changement de méthode relatif aux provisions pour médailles du travail en France et aux provisions pour couverture médicale aux États-Unis (cf. Note 1).

Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions existantes composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 340 988 000 actions.

Au cours de l'année 2004, 4 099 192 actions ont été créées au titre du Plan d'Épargne du Groupe de 2004, et 345 700 actions ont été attribuées par suite de l'exercice de 341 500 options de souscription consenties le 21 novembre 1996 et de 4 200 options de souscription consenties le 20 novembre 2003.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a le pouvoir d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 190 millions d'actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain (11e et 12e résolutions), de 16 millions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (13e résolution), et de 10 230 320 options de souscription d'actions correspondant à 3 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'autorisation et qui donneront lieu à émission d'autant d'actions (14e résolution).

Si ces autorisations étaient intégralement utilisées par le Conseil d'administration le nombre d'actions composant le capital social serait potentiellement porté à 557 155 620.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain a partiellement fait usage de ces autorisations en consentant :

- 3 717 700 options de souscription d'actions le 20 novembre 2003, dont 3 655 000 options non levées au 31 décembre 2004,
- 3 881 800 options de souscription d'actions le 18 novembre 2004, non levées au 31 décembre 2004.

Faisant usage de l'autorisation d'annulation consentie par la 15e résolution :

- le Conseil d'administration du 29 janvier 2004 a annulé 6 799 832 actions,
- le Conseil d'administration du 18 novembre 2004 a annulé 4 482 027 actions.

Par ailleurs, si toutes les OCÉANES donnaient lieu à conversion ou échange en actions, le nombre d'actions composant le capital social serait porté à 574 679 432.

Les écarts de conversion au 31 décembre 2004 comprennent un montant net de 60 millions d'euros (60 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 61 millions d'euros au 31 décembre 2002) au titre des écarts de conversion des bilans des sociétés étrangères de la zone euro.

3

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 • PRINCIPES COMPTABLES

Présentation des comptes

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.
L'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) est obligatoire à compter de l'exercice 2005, et la date de transition pour l'application de ces normes a été fixée au 1er janvier 2004. En conséquence, le Groupe a procédé aux retraitements d'ouverture à cette date, et identifié les impacts liés à l'application des IFRS sur les comptes de l'exercice 2004. L'ensemble de ces éléments est présenté en note 35.
La préparation de comptes consolidés conformes aux principes comptables généralement admis nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.
Conformément à l'avis N°2004-05 du CNC (Conseil national de la comptabilité), le Groupe a comptabilisé pour la première fois des provisions relatives aux médailles du travail en France en 2004. L'impact de ce changement de méthode comptable se traduit par une diminution, après effet d'impôts, de 11 millions d'euros des capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004.
En 2004, le Groupe a également mis en place une méthode d'évaluation actuarielle des provisions pour couverture médicale de ses salariés américains. L'incidence de ce changement de méthode au 1er janvier 2004, comptabilisé en diminution des capitaux propres, s'élève à 2 millions d'euros après effet d'impôts.

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement. Le chiffre d'affaires des sociétés non consolidées représente moins de 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.
Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.
Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.
Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées au coût historique. Lorsque cela est nécessaire, une provision est constatée pour ramener ce coût à la valeur nette de réalisation.
Le résultat des sociétés acquises ou cédées durant l'exercice est retenu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice pour la période postérieure à la date d'acquisition ou antérieure à la date de cession.
Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2004 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2004 est présentée en note 36.
Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de l'exercice.
La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise dans le poste « Ecarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le surplus entre le prix d'achat et la juste valeur de l'actif net de la société acquise. Cet écart d'acquisition est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie prévue et sur une période ne pouvant pas excéder 40 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les fonds de commerce, les brevets, les marques, les logiciels et les frais d'émission d'emprunts.
Les marques autres que les marques de distribution sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 40 ans. Les marques de distribution ne sont pas amorties.
Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre 3 et 5 ans.
Les frais d'émission d'emprunts relatifs à des émissions d'obligations ou à d'autres emprunts à long terme sont immobilisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique, à l'exception des immobilisations des sociétés situées dans des pays antérieurement à forte inflation, qui ont été réévaluées conformément aux dispositions légales adoptées par ces pays.
L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Usines et bureaux principaux	40 ans
Autres immeubles	15 - 25 ans
Machines de production et équipements	5 - 16 ans
Véhicules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Lors de ventes ou de mises au rebut d'immobilisations, la valeur d'origine des actifs cédés et les amortissements cumulés s'y rapportant sont annulés, et les gains ou pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultat.

Evaluation des immobilisations et des écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeurs de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.
Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur juste valeur, valeur d'utilité ou valeur d'usage, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.
Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des pertes d'exploitation et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires qui leur est associé, un redressement significatif.
Pour les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition, un test de valeur est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base d'un plan d'affaires à cinq ans. Les écarts d'acquisition sont passés en revue de façon exhaustive au niveau des métiers, et en cas de nécessité, un test est réalisé à un niveau plus détaillé.
La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.,La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au delà du plan à cinq ans, puis prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance faible. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût du capital du Groupe pondéré en fonction de la zone géographique d'exercice de l'activité.
Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. Cet amortissement est comptabilisé en « Résultat des réalisations d'actifs ».

Financement des actifs

Les actifs du Groupe sont financés en général par endettement. Dans certains cas, les actifs immobilisés sont financés par des contrats de location-financement dont les principes de comptabilisation sont explicités dans le paragraphe suivant.
En ce qui concerne les créances commerciales, le Groupe dispose de programmes de titrisation aux États-Unis et en Grande-Bretagne (voir note 21). Par ailleurs, les sociétés du Groupe, selon les pratiques locales, utilisent des facultés de cession de créances telles que l'affacturage, l'escompte et les cessions Dailly.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.
Les frais de locations simples sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient réel ou au prix de marché lorsque celui-ci est inférieur. Le prix de revient est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des devises et des taux d'intérêt qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.
Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont valorisées au bilan à leur taux de couverture. Les gains et les pertes latents sur les options de change de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de change non qualifiées comptablement de couverture, seules les pertes latentes sont enregistrées en compte de résultat.
Pour couvrir les risques de taux, le Groupe utilise des swaps de taux et des options (caps et floors) ainsi que des FRA. Les charges et les produits financiers relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et produits générés par l'élément couvert.
Les gains et les pertes latents sur les options de taux de couverture sont comptabilisés au compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de taux non qualifiées comptablement de couverture, leur valeur de marché est enregistrée en compte de résultat.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de participation, de participations dans des fonds de placement et de placements court terme qui sont valorisés à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché lorsque celle-ci est inférieure.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires.

Engagements de retraite et autres avantages consentis aux retraités

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.
En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.
Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et en tenant compte des conditions éco-

3

nomiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan. La méthode utilisée est conforme aux normes comptables généralement admises tant en France qu'aux États-Unis d'Amérique.
Aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.
En outre, aux États-Unis, les salariés peuvent, dans certains cas, après leur départ de la société mais avant leur retraite, bénéficier d'une garantie de ressources et de couverture sociale. Ces engagements sont actualisés aux taux utilisés pour les retraites et couverts par une provision constatée au bilan.

Capitaux propres négatifs

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charges par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises consenties et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu. Une provision pour risque est comptabilisée dès lors qu'un contentieux avec un client apparaît et qu'il est probable qu'il donnera lieu à une indemnisation.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils sont comptabilisés dans le poste « Frais généraux et de recherche ».

Charges d'intérêts

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Depuis le 1er janvier 2004, les charges encourues lors de la construction d'immobilisations significatives ne sont plus prises en compte dans la détermination du coût de construction de ces immobilisations.,

Charges et produits hors exploitation

Les charges et produits hors exploitation comprennent principalement les dotations et reprises aux provisions pour litiges et environnement et les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel affecté par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Impôts sur les résultats

Selon un accord avec les autorités fiscales françaises, la Compagnie de Saint-Gobain est imposée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Les montants à payer ou à recevoir par la Compagnie de Saint-Gobain en application du régime fiscal consolidé sont comptabilisés en autres créances ou en autres dettes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.
Une provision pour dépréciation des impôts différés actifs résultant de différences temporaires déductibles ou de pertes reportables est constatée lorsque l'imputation future de ces différences temporaires est plus improbable que probable. Cette provision est calculée au niveau du Groupe pour les sociétés comprises dans le périmètre du bénéfice fiscal consolidé et au niveau de chaque entité fiscale pour les sociétés qui ne relèvent pas de ce régime.
Les impôts exigibles en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.
Les impôts différés n'ont pas fait l'objet d'une actualisation, le Groupe n'étant pas en mesure d'établir un échéancier fiable de reversement, notamment en raison du nombre de filiales et des caractéristiques du régime du bénéfice fiscal consolidé.
Un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques de distribution identifiées dans les comptes même lorsque celles-ci ne sont pas cessibles séparément de l'entreprise acquise et ce en dérogation à l'article 313 du règlement CRC n° 99-02.
Compte tenu de l'application des normes IFRS à compter de 2005, le Groupe a jugé préférable de ne pas prendre en compte l'incidence du report variable consécutif à la suppression à terme de l'impôt applicable aux cessions de titres de participations. En effet, les normes IFRS imposent de constater un impôt différé passif au taux courant sur toutes les marques y compris celles non cessibles séparément de l'entreprise acquise. En conséquence, afin de maintenir la cohérence des comptes entre les différents référentiels comptables, les impôts différés sur les marques ont été figés dans les comptes en normes françaises à leur valeur au 31 décembre 2003.
Le montant des impôts différés passifs au 31 décembre 2004 est indiqué dans la note 17.

Impôt différé sur les marques de distribution

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques de distribution identifiées dans les comptes, même lorsque celles-ci ne sont pas cessibles séparément de l'entreprise acquise et ce en dérogation à l'article 313 du règlement CRC n° 99-02.
Le taux retenu pour le calcul des impôts différés relatifs aux seules marques de distribution considérées comme non cessibles séparément correspond au taux des plus-values à long terme sur titres de participations. Compte tenu de l'application des normes IFRS à compter de 2005, le Groupe a jugé préférable de ne pas prendre en compte l'incidence du report variable consécutif à la suppression à terme de l'impôt applicable aux cessions de titres de participations.
En effet, les normes IFRS imposent de constater un impôt différé passif au taux courant sur toutes les marques y compris celles non cessibles séparément de l'entreprise acquise. L'impact de cette différence de principe est décrit dans la note 35 paragraphe j.
En conséquence, afin de maintenir la cohérence des comptes entre les deux référentiels comptables, les impôts différés sur les marques de distribution ont été figés dans les comptes en normes françaises à leur valeur au 31 décembre 2003.
Le montant des impôts différés passifs au 31 décembre 2004 est indiqué dans la note 17.

Frais de publicité

Les frais de publicité sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.
Les résultats par action sont calculés en divisant les résultats par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.
Les résultats dilués par action sont calculés en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions).
Le Groupe présente également des résultats par action calculés en divisant les résultats par le nombre de titres émis à la clôture de chaque exercice pour lesquels les comptes sont présentés.

NOTE 2 • ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'évolution du nombre de sociétés consolidées, présentées par méthodes de consolidation, est la suivante :

Exercice 2004	France	Etranger	Total
Intégration globale			
1er janvier	192	801	993
Nouvelles consolidées (1)	54	111	165
Sociétés absorbées	(34)	(26)	(60)
Sociétés sorties du périmètre		(3)	(3)
Changement de méthode de consolidation	6	19	25
31 décembre	**218**	**902**	**1 120**
Intégration proportionnelle			
1er janvier	2	16	18
Nouvelles consolidées		1	1
Changement de méthode de consolidation		(2)	(2)
31 décembre	**2**	**15**	**17**
Mise en équivalence			
1er janvier	13	57	70
Nouvelles consolidées		29	29
Sociétés absorbées		(4)	(4)
Sociétés sorties du périmètre		(1)	(1)
Changement de méthode de consolidation	(6)	(17)	(23)
31 décembre	**7**	**64**	**71**
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	**227**	**981**	**1 208**

(1) Dans la continuité de la politique de consolidation des petites filiales, 94 sociétés ont été consolidées par intégration globale pour la première fois en 2004. Ces entrées entraînent une augmentation des immobilisations corporelles de 55 millions d'euros, des provisions pour retraite de 46 millions d'euros, et de l'endettement net à hauteur de 16 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentations	Diminutions	Total
Impact sur les postes d'actif :			
Actif immobilisé	817	(3)	814
Stocks	253		253
Clients et comptes rattachés	346		346
Autres actifs circulants hors disponibilités	65		65
	1 481	**(3)**	**1 478**
Impact sur les postes du passif			
Intérêts minoritaires	11	(10)	1
Provisions pour retraites	88		88
Passifs à long terme	4		4
Fournisseurs et comptes rattachés	325		325
Autres dettes	53		53
	481	**(10)**	**471**
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées y compris endettement net acquis / cédé (a)	1 000	7	1 007
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe* :			
Impact sur les disponibilités	72	(2)	70
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	449	7	456
	377	**9**	**386**
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise / cédée (a) – (b)	**551**	**0**	**551**

* Correspond aux dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités des sociétés acquises / cédées.

En 2004, le Groupe a fait l'acquisition de 100 % du groupe Dahl International AB pour un montant de 384 millions d'euros (696 millions d'euros y compris endettement net acquis). Celui-ci a été consolidé par intégration globale à compter du 1er mai 2004.
En 2003, les variations de périmètre de l'exercice s'expliquaient principalement par la cession du groupe Terreal et par l'acquisition de plusieurs sociétés dans la Branche Distribution Bâtiment en France (dont les groupes Dubois Matériaux, Pum Plastiques et Sem Angles) et en Grande-Bretagne.
En 2002, le Groupe n'a pas consolidé par intégration globale de nouvelles filiales de taille significative. En revanche, le Groupe a procédé au rachat de l'intégralité des minoritaires du groupe Lapeyre ce qui a eu pour conséquence de porter le pourcentage de détention à 100 % contre 74,68 % auparavant.

3

NOTE 3 • ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeur nette au 1er janvier	**4 902**	**5 521**	**6 065**
Acquisitions	638	301	178
Ecarts de conversion, incidence des sorties de périmètre et autres	(182)	(715)	(519)
Dotation aux amortissements	(188)	(205)	(203)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**5 170**	**4 902**	**5 521**

En 2004, la ligne « Acquisitions » inclut principalement l'écart d'acquisition lié à l'achat des titres du groupe Dahl International AB (coût d'acquisition : 384 millions d'euros, écart d'acquisition 517 millions d'euros). Cet écart est en instance d'affectation à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, la ligne « Ecarts de conversion, incidence des sorties de périmètre et autres » comprend également une diminution d'un montant de 23 millions d'euros net d'impôts différés, correspondant à l'affectation de la marque Pum Plastiques (voir également note 4).
En 2003, la ligne « Acquisitions » incluait notamment l'écart d'acquisition lié à l'achat des titres de la société Pum Plastiques (coût d'acquisition : 181 millions d'euros, écart d'acquisition 144 millions d'euros). Par ailleurs, les autres éléments ayant une incidence significative sur l'évolution des écarts d'acquisition étaient d'une part la cession du groupe Terreal (sortie de périmètre d'un écart d'acquisition net d'amortissements de 152 millions d'euros) et d'autre part, l'appréciation de l'euro par rapport aux autres devises qui engendrait un écart de conversion sur l'exercice négatif de 421 millions d'euros.
En 2002, la ligne « Acquisitions » incluait notamment l'écart d'acquisition lié à l'achat des intérêts minoritaires du groupe Lapeyre (coût d'acquisition : 350 millions d'euros, écart d'acquisition : 58 millions d'euros). La variation du poste « Ecarts de conversion et incidence des sorties de périmètre » s'expliquait principalement par la variation durant l'exercice du taux de change du dollar américain.

NOTE 4 • AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

Les variations des immobilisations incorporelles sont indiquées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeur nette au 1er janvier	**1 836**	**1 914**	**1 805**
Acquisitions et mouvements du périmètre	140	85	290
Cessions externes	(5)	(2)	(4)
Ecarts de conversion	(10)	(80)	(94)
Amortissements de l'exercice	(78)	(81)	(83)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**1 883**	**1 836**	**1 914**

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeurs brutes :			
Fonds de commerce	100	92	84
Brevets	123	145	171
Marques de l'activité Distribution	1 504	1 469	1 516
Logiciels	473	398	344
Autres	312	285	327
TOTAL VALEURS BRUTES	**2 512**	**2 389**	**2 442**
Amortissements et dépréciations :			
Fonds de commerce	(55)	(50)	(43)
Brevets	(99)	(106)	(124)
Logiciels	(321)	(247)	(196)
Autres	(154)	(150)	(165)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	**(629)**	**(553)**	**(528)**
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 883**	**1 836**	**1 914**

Compte tenu de leur juste valeur, les marques de distribution ne nécessitent pas la constatation d'une dépréciation.
En 2004, la variation du poste « Marques de l'activité Distribution » s'explique par la comptabilisation de la marque Pum Plastiques pour un montant de 35 millions d'euros avant impôts dans le cadre de l'affectation de l'écart de première consolidation dégagé fin 2003.
En 2003, l'évolution du poste « Marques de l'activité Distribution » provenait exclusivement des écarts de conversion.
En 2002, la variation des « Marques de l'activité Distribution » s'expliquait principalement par l'augmentation de la marque Lapeyre, pour un montant de 189 millions d'euros, à la suite de l'affectation d'une partie de l'écart de première consolidation déterminé après le rachat des actions des minoritaires.

NOTE 5 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	31 décembre 2003	Evolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Ecarts de conversion	Dotation aux amort.	31 décembre 2004
2004								
Valeurs brutes :								
Terrains	1 195	30	33	(35)	0	(3)	–	1 220
Constructions	5 234	109	99	(168)	150	(27)	–	5 397
Matériel et outillage	13 911	196	449	(675)	742	(101)	–	14 522
Immobilisations en-cours	859	48	956	(8)	(892)	(19)	–	944
TOTAL VALEURS BRUTES	**21 199**	**383**	**1 537**	**(886)**	**0**	**(150)**	**–**	**22 083**
Amortissements :								
Terrains	(99)	(6)	–	4	–	1	(10)	(110)
Constructions	(2 596)	(38)	–	91	–	13	(232)	(2 762)
Matériel et outillage	(9 816)	(127)	–	623	–	31	(976)	(10 265)
Immobilisations en-cours	(2)	(3)	–	0	–	1	(3)	(7)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(12 513)**	**(174)**	**–**	**718**	**–**	**46**	**(1 221)**	**(13 144)**
VALEUR NETTE	**8 686**	**209**	**1 537**	**(168)**	**0**	**(104)**	**(1 221)**	**8 939**
2003								
Valeurs brutes :								
Terrains	1 238	21	13	(22)	4	(59)	–	1 195
Constructions	5 350	(9)	109	(101)	151	(266)	–	5 234
Matériel et outillage	14 682	(239)	423	(607)	519	(867)	–	13 911
Immobilisations en-cours	799	2	806	(11)	(674)	(63)	–	859
TOTAL VALEURS BRUTES	**22 069**	**(225)**	**1 351**	**(741)**	**0**	**(1 255)**	**–**	**21 199**
Amortissements :								
Terrains	(91)	(2)	–	2	–	2	(10)	(99)
Constructions	(2 546)	30	–	65	–	83	(228)	(2 596)
Matériel et outillage	(10 045)	175	–	551	–	521	(1 018)	(9 816)
Immobilisations en-cours	(5)	0	–	3	–	0	0	(2)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(12 687)**	**203**	**–**	**621**	**0**	**606**	**(1 256)**	**(12 513)**
VALEUR NETTE	**9 382**	**(22)**	**1 351**	**(120)**	**0**	**(649)**	**(1 256)**	**8 686**
2002								
Valeurs brutes :								
Terrains	1 290	25	26	(29)	7	(81)	–	1 238
Constructions	5 567	43	156	(110)	106	(412)	–	5 350
Matériel et outillage	15 539	(74)	509	(591)	623	(1 324)	–	14 682
Immobilisations en-cours	862	44	740	(11)	(736)	(100)	–	799
TOTAL VALEURS BRUTES	**23 258**	**38**	**1 431**	**(741)**	**0**	**(1 917)**	**–**	**22 069**
Amortissements :								
Terrains	(84)	(5)	–	2		5	(9)	(91)
Constructions	(2 501)	(23)	–	79		140	(241)	(2 546)
Matériel et outillage	(10 319)	75	–	521		779	(1 101)	(10 045)
Immobilisations en-cours	(5)	0	–	0		0	0	(5)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(12 909)**	**47**	**–**	**602**	**0**	**924**	**(1 351)**	**(12 687)**
VALEUR NETTE	**10 349**	**85**	**1 431**	**(139)**	**0**	**(993)**	**(1 351)**	**9 382**

3

L'accroissement des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2004 résulte de l'accélération du programme d'investissements industriels dans les pays émergents, en particulier en Asie.
La diminution des investissements en immobilisations corporelles en 2003 était essentiellement due à l'évolution des taux de change.
En tant que groupe industriel, Saint-Gobain ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif, à l'exception de l'immeuble de son siège social.
Les immobilisations corporelles comprennent des crédits-baux immobilisés pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeurs brutes :			
Terrains et constructions	180	202	164
Matériel et outillage	20	38	41
TOTAL VALEURS BRUTES	**200**	**240**	**205**
Amortissements	(84)	(99)	(88)
VALEUR NETTE	**116**	**141**	**117**

Les dotations aux comptes d'amortissements se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Autres immobilisations incorporelles (note 4)	78	81	83
Ecarts d'acquisition	155	154	169
Immobilisations corporelles*	1 221	1 256	1 351
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**1 454**	**1 491**	**1 603**
* Dont inclus dans le coût des produits vendus	1 047	1 089	1 174

En 2004, au titre de la dépréciation permanente de certains écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, le Groupe a enregistré une charge de 84 millions d'euros contre 121 millions d'euros et 46 millions d'euros respectivement en 2003 et 2002.

NOTE 6 • TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

La part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Situation au 1er janvier	**75**	**114**	**169**
Evolution du périmètre de consolidation	(20)	(35)	(35)
Dividendes payés	(2)	(7)	(3)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	8	6	4
Ecarts de conversion	0	(3)	(21)
Situation au 31 décembre	**61**	**75**	**114**

NOTE 7 • AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

	2004		2003		2002	
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Situation au 1er janvier	**192**	**139**	**206**	**144**	**233**	**171**
Acquisitions de l'exercice	34	34	32	32	31	31
Cessions de l'exercice	(14)	(6)	(17)	(10)	(10)	(7)
Dotation aux provisions pour dépréciation	–	(2)	–	(3)	–	(1)
Mouvements de périmètre	(98)	(82)	(27)	(24)	(44)	(48)
Ecarts de conversion	0	0	(2)	0	(4)	(2)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**114**	**83**	**192**	**139**	**206**	**144**

La juste valeur de ces titres est équivalente à leur valeur nette.

En 2004, les mouvements de périmètres sont essentiellement dus à l'incidence de l'application des normes IFRS et à l'entrée consécutive d'un nombre important de petites sociétés dans le périmètre de consolidation (voir note 2).

NOTE 8 • VALEURS MOBILIÈRES : TITRES IMMOBILISÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV, des fonds communs de placement ainsi que des placements à court terme qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs mobilières de placement est principalement à taux variable. Les plus-values latentes sur ces valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme significatives pour les comptes consolidés du Groupe.

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Plus-value latente	Valeur de marché estimative (1)
31 décembre 2004 :				
Titres immobilisés	7	4	7	11
Valeurs mobilières de placement	1 412	1 412	–	1 412
31 décembre 2003 :				
Vivendi Universal	74	74	28	102
Autres participations	7	4	5	9
TITRES IMMOBILISÉS	**81**	**78**	**33**	**111**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**1 387**	**1 387**	**–**	**1 387**
31 décembre 2002 :				
Vivendi Universal	171	171	19	190
Autres participations	7	4	2	6
TITRES IMMOBILISÉS	**178**	**175**	**21**	**196**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**469**	**469**	**–**	**469**

(1) Sur la base des cours de bourse au 31 décembre

En 2004, la diminution des titres immobilisés s'explique par la vente du solde des actions Vivendi Universal. En 2003, la diminution des titres immobilisés s'expliquait principalement par la cession de 7 000 000 titres de cette société.

En 2003, les excédents de trésorerie dégagés en fin d'année, en raison en particulier du produit de l'émission obligataire du 8 avril 2003 et de la cession des titres Vivendi Universal et du groupe Terreal, expliquaient principalement l'augmentation des valeurs mobilières de placements.

NOTE 9 • AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Prêts, dépôts et cautions	242	340	517
Retraites – Engagement minimum additionnel	1 021	1 067	946
Retraites – Charges financées d'avance	112	114	127
AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS	**1 375**	**1 521**	**1 590**

Les postes « Retraites - Engagement minimum additionnel » et « Retraites - Charges financées d'avance » résultent de l'application des normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique en matière d'engagements de retraite. La méthode de comptabilisation de ces deux postes est explicitée dans la note 16.

Conformément aux normes comptables françaises, l'intégralité de l'engagement minimum additionnel a été comptabilisée en « Autres actifs immobilisés » alors que selon les normes américaines, une partie de cet engagement s'élevant à 939 millions d'euros (985 millions d'euros en 2003 et 877 millions d'euros en 2002), se comptabilise net d'impôt en déduction des capitaux propres.

NOTE 10 • STOCKS

Aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002, les stocks de matières premières, produits finis et en-cours de production ainsi que les provisions pour dépréciation des stocks s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Valeur brute :			
Matières premières	1 099	1 088	1 184
En-cours de production	306	320	352
Produits finis	3 826	3 480	3 534
Valeur brute des stocks	**5 231**	**4 888**	**5 070**
Provisions pour dépréciation :			
Matières premières	(100)	(92)	(89)
En-cours de production	(12)	(14)	(16)
Produits finis	(281)	(273)	(301)
Provisions pour dépréciation des stocks	**(393)**	**(379)**	**(406)**
VALEUR NETTE DES STOCKS	**4 838**	**4 509**	**4 664**

En 2004, la variation du poste s'explique principalement par les entrées de périmètre (voir note 2). La variation due à l'activité est une augmentation de 136 millions d'euros des stocks nets.

NOTE 11 • CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le poste « Clients et comptes rattachés » représente des créances à court terme.

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Clients et comptes rattachés	4 807	4 582	4 646
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	(340)	(342)	(382)
VALEUR NETTE DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	**4 467**	**4 240**	**4 264**

En 2004, la variation du poste s'explique essentiellement par les entrées de périmètre (voir note 2). L'évolution réelle du poste créances clients et comptes rattachés nets est une diminution de 120 millions d'euros.

3

Variation des provisions pour dépréciation des créances douteuses :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Situation au 1er janvier	**(342)**	**(382)**	**(405)**
Dotation et reprise de l'exercice	18	30	4
Mouvements de périmètre	(15)	(5)	(1)
Ecarts de conversion	(1)	15	20
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**(340)**	**(342)**	**(382)**

Au 31 décembre 2004, la charge totale au titre des clients irrécouvrables et douteux s'élève à 80 millions d'euros (73 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 93 millions d'euros au 31 décembre 2002).
Il existe aux États-Unis et en Grande-Bretagne des programme de titrisation de créances commerciales qui sont décrits dans la note 21.

NOTE 12 • AUTRES CRÉANCES

Le poste « Autres créances » est constitué d'éléments à court terme.

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Avances versées aux fournisseurs	78	90	53
Créances sociales	24	22	18
Créances fiscales	452	413	356
Produits à recevoir	168	154	188
Créances diverses	383	361	401
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6)	(5)	(6)
AUTRES CRÉANCES	**1 099**	**1 035**	**1 010**

NOTE 13 • ACTIONS CONSERVÉES

Les titres de la Compagnie de Saint-Gobain détenus par les sociétés consolidées du Groupe sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « actions conservées » et valorisés à leur coût d'achat.
Le nombre d'actions conservées s'élève à 5 860 410, 11 639 386 et 5 159 816 respectivement aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002.
En 2004, le Groupe a acheté sur le marché, 6 730 702 actions de la Compagnie de Saint-Gobain (contre respectivement 6 784 000 et 5 403 148 en 2003 et 2002) et en a revendu 1 227 819 (contre respectivement 304 430 et 107 976 en 2003 et 2002).
En outre, 11 281 859 actions ont été annulées en 2004 (6 799 832 actions au cours de la séance du Conseil d'administration du 29 janvier 2004 et 4 482 027 au cours de la séance du Conseil d'administration du 18 novembre 2004), tandis qu'aucune annulation d'action n'a eu lieu sur l'exercice 2003, et que 4 953 708 actions ont été annulées sur l'exercice 2002.
Les actions rachetées en 2004, 2003 et 2002 l'ont été dans le cadre d'objectifs multiples sans affecter un nombre précis d'actions à chaque objectif. Dès lors, ces actions rachetées ont été comptabilisées en actions conservées.

NOTE 14 • INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Situation au 1er janvier	**223**	**227**	**423**
Résultat de l'exercice	37	26	34
Dividendes distribués par les filiales consolidées	(19)	(24)	(19)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	10	5	15
Evolution du périmètre de consolidation (note 2)	1	6	(142)
Ecarts de conversion	(2)	(17)	(84)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**250**	**223**	**227**

En 2003 et en 2004, l'évolution des intérêts minoritaires n'est marquée par aucun évènement significatif. En 2002, la diminution des intérêts minoritaires provenait, en majeure partie, du rachat des actions des minoritaires du groupe Lapeyre au cours du 1er semestre 2002.

NOTE 15 • TITRES PARTICIPATIFS

Dans les années 1980, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs indexés TMO et 194 633 titres participatifs indexés Euribor. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.
La rémunération des 1 288 299 titres indexés TMO comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125 % du taux moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 194 633 titres indexés au minimum sur l'Euribor est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.
Dans le cadre de la gestion des frais financiers du Groupe, deux filiales détenues à 100 % par la Compagnie de Saint-Gobain, Spafi et Saint-Gobain Nederland, ont acheté dans le passé une partie de ces titres participatifs. Au 31 décembre 2003, Spafi détenait 681 416 titres participatifs indexés TMO et Saint-Gobain Nederland détenait 117 117 titres participatifs indexés Euribor. A cette même date, la valeur dans les livres des titres participatifs auto-contrôlés par le Groupe s'élevait à 221 millions d'euros. Ces titres, qui avaient été reclassés au 31 décembre 2003 en diminution du poste titres participatifs au passif du bilan consolidé, ont été rachetés par la Compagnie de Saint-Gobain au 30 juin 2004 et annulés. En conséquence, le poste titres participatifs s'élève à 170 millions d'euros en 2004 et en 2003 contre 391 millions d'euros en 2002, et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Titres participatifs indexés TMO	92	92	196
Titres participatifs indexés Euribor	78	78	195
TOTAL	**170**	**170**	**391**

La rémunération nette des titres participatifs s'élève à 11 millions d'euros en 2004 contre respectivement 10 millions d'euros et 11 millions d'euros en 2003 et 2002.

NOTE 16 • PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX RETRAITÉS

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraite et autres avantages à long terme est détaillée dans les tableaux suivants :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe		Amérique du Nord		Reste du monde	Total net
	Retraites et indemnités de départ en retraite	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Retraites et indemnités de départ en retraite	
31 DÉCEMBRE 2004							
Montant total des engagements de retraite	**465**	**308**	**3 051**	**11**	**1 452**	**51**	**5 338**
Fonds de retraite	**118**	**340**	**1 710**	**12**	**1 244**	**38**	**3 462**
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	**347**	**(32)**	**1 341**	**(1)**	**208**	**13**	**1 876**
Ecarts à amortir	**(92)**	**(70)**	**(747)**	**(5)**	**(358)**	**0**	**(1 272)**
Engagement minimum additionnel (note 9)							**1 021**
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			**6**		**219**		**225**
Charges financées d'avance (note 9)							**112**
Indemnités de départ contractuelles et autres avantages							**98**
Financement auprès de compagnies d'assurance							**189**
Provisions pour retraite au bilan							**2 249**
31 DÉCEMBRE 2003							
Montant total des engagements de retraite	453	277	2 830	11	1 489	51	5 111
Fonds de retraite	102	320	1 548	12	1 149	36	3 167
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	351	(43)	1 282	(1)	340	15	1 944
Ecarts à amortir	(93)	(64)	(737)	(5)	(423)	0	(1 322)
Engagement minimum additionnel (note 9)							1 067
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			6		211		217
Charges financées d'avance (note 9)							114
Indemnités de départ contractuelles							74
Financement auprès de compagnies d'assurance							211
Provisions pour retraite au bilan							2 305
31 DÉCEMBRE 2002							
Montant total des engagements de retraite	420	261	2 766	12	1 498	32	4 989
Fonds de retraite	98	323	1 514	12	1 087	27	3 061
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	322	(62)	1 252	0	411	5	1 928
Ecarts à amortir	(56)	(39)	(716)	(4)	(402)	3	(1 214)
Engagement minimum additionnel (note 9)							946
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			6		247		253
Charges financées d'avance (note 9)							127
Indemnités de départ contractuelles							82
Financement auprès de compagnies d'assurance							231
Provisions pour retraite au bilan							2 353

3

Description des régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :
En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraite ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997.
En Allemagne, les plans de retraite d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraite, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.
Aux Pays-Bas, les plans de retraite complémentaires restent offerts au personnel.
En Grande-Bretagne, les plans de retraite procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraite versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.
Aux États-Unis et au Canada, les plans de retraite sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1er janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan mixte à cotisations et prestations définies appelé « Cash balance ».

Evaluation des engagements de retraite et indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode rétrospective des salaires projetés (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière). La méthode utilisée est conforme aux normes comptables généralement admises tant en France qu'aux États-Unis d'Amérique.

Les engagements de retraite, évalués sur la base des salaires projetés, s'élèvent à 5 338 millions d'euros au 31 décembre 2004 (5 111 millions d'euros en 2003 et 4 989 millions d'euros en 2002). Sur ce montant, la part des engagements des plans non financés s'élève à 618 millions d'euros en 2004. Par ailleurs, les droits définitivement acquis par les bénéficiaires des plans de retraite et calculés sur la base des salaires actuels s'élèvent à 4 666 millions d'euros (4 476 millions d'euros en 2003 et 4 338 millions d'euros en 2002). Ils comprennent la part des engagements relatifs aux retraités.

Fonds de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les contributions versées en 2004 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 232 millions d'euros (219 millions d'euros en 2003 et 89 millions d'euros en 2002) et le rendement effectif des fonds en 2004 s'élève à 322 millions d'euros.
La juste valeur des fonds, qui s'élève à 3 462 millions d'euros au 31 décembre 2004 (3 167 millions d'euros en 2003 et 3 061 millions d'euros en 2002), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraite.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2004 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 4 % et 6,5 % selon les pays.
Les taux utilisés dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France	Autres pays d'Europe			États-Unis
(en pourcentage)		Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,60 %	6,50 %
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 % à 3,25 %	2,25 %	3,00 % à 3,90 %	3,00 %
Taux de rendement estimé des fonds	5,70 %	5,50 %	5,75 %	6,50 % à 8,50 %	8,75 %

Ecarts à amortir

Les écarts à amortir sont constitués principalement des écarts actuariels (1 224 millions d'euros en 2004), ainsi que des écarts relevant de modifications de régimes et de la première application de la norme par les sociétés du Groupe. Ces écarts résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Ces écarts s'élèvent à 1 272 millions d'euros au 31 décembre 2004 (1 322 millions d'euros en 2003 et 1 214 millions d'euros en 2002) et viennent en diminution de la provision pour retraite.
Ils sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10 % du montant de l'engagement ou de la valeur des fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime. L'amortissement 2004 s'élève à 77 millions d'euros (35 millions d'euros en 2003 et 16 millions d'euros en 2002).

Engagement minimum additionnel

En application des normes américaines, le Groupe reconnaît un montant de provision minimum égal aux engagements de retraite évalués sur la base des salaires actuels des bénéficiaires diminués des fonds investis. La différence entre cette provision minimum et les engagements de retraite évalués sur la base des salaires projetés diminués des fonds investis et des écarts à amortir constitue l'engagement minimum additionnel.
Cet engagement minimum additionnel est inscrit en provision pour retraite avec pour contrepartie une inscription en autre actif immobilisé (note 9). Le montant cumulé de l'engagement minimum additionnel s'élève au 31 décembre 2004 à 1 021 millions d'euros (1 067 millions d'euros en 2003 et 946 millions d'euros en 2002).

Montants provisionnés au titre des avantages annexes

Les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités et des avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont comptabilisés selon les mêmes règles que les engagements de retraite. La provision s'élève à 225 millions d'euros au 31 décembre 2004 (217 millions d'euros en 2003 et 253 millions d'euros en 2002).
Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des autres avantages sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux États-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 11,5 % par an.

Charges financées d'avance

Lorsque l'engagement fondé sur les salaires actuels des plans de retraite se trouve en position de sur-financement, un actif est constaté en « charges financées d'avance » dans les autres actifs immobilisés (note 9). Il s'élève à 112 millions d'euros au 31 décembre 2004 (114 millions d'euros en 2003 et 127 millions d'euros en 2002).

Indemnités de départ contractuelles et autres avantages

Ces provisions, d'un montant de 98 millions d'euros au 31 décembre 2004 (74 millions d'euros en 2003 et 82 millions d'euros en 2002), comprennent des indemnités de départ contractuelles attribuées dans certains pays, en particulier en Italie, lors du départ du salarié pour cause de retraite ou pour toute autre raison. Depuis le 1er janvier 2004, ces indemnités font l'objet d'un calcul actuariel, tout comme les autres avantages qui regroupent principalement les médailles du travail en France (voir note 1).

Financement auprès de compagnies d'assurance

Ce poste, qui s'élève à 189 millions d'euros au 31 décembre 2004 (211 millions d'euros en 2003 et 231 millions d'euros en 2002), correspond au montant à verser dans le futur aux compagnies d'assurance dans le cadre de l'externalisation des engagements de retraite des sociétés espagnoles du Groupe.

Evolution des provisions pour retraites

La variation des provisions pour retraites se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Situation au 1er janvier	**2 305**	**2 353**	**1 836**
Dotations	263	212	212
Contributions aux fonds et prestations versées	(365)	(362)	(305)
Variations de périmètre (note 2)	88	4	5
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(42)	98	605
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	**2 249**	**2 305**	**2 353**

Charges de retraite

Les charges de retraite se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Retraites et indemnités de départ en retraite :			
Droits acquis au titre de l'exercice	119	121	139
Coût financier de l'exercice	293	281	304
Rendement des fonds	(268)	(265)	(294)
Amortissement des écarts	53	27	16
Sous-total	**197**	**164**	**165**
Autres avantages postérieurs à l'emploi :			
Droits acquis au titre de l'exercice	3	10	12
Coût financier de l'exercice	25	21	22
Amortissement des écarts	24	8	–
Sous-total	**52**	**39**	**34**
Autres avantages	**14**	**9**	**13**
TOTAL DES CHARGES DE RETRAITE	**263**	**212**	**212**

3

NOTE 17 • IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET PROVISIONS POUR IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Compagnie de Saint-Gobain est placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. L'agrément qui couvrait les exercices 2001 à 2003, a fait l'objet d'une décision de renouvellement en date du 20 août 2004 portant sur les années 2004 à 2006. Il résulte de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les résultats supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé est prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, en application des articles 223 et suivants du Code Général des Impôts, a été autorisée à opter pour le régime d'intégration fiscale qui complète le régime du bénéfice fiscal consolidé mentionné ci-dessus.

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net des sociétés intégrées	1 112	1 059	1 070
Impôts sur les résultats	603	595	612
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	**1 715**	**1 654**	**1 682**

Ce résultat se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Sociétés françaises	656	774	656
Sociétés étrangères	1 059	880	1 026
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	**1 715**	**1 654**	**1 682**

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôts sur résultats fiscaux	**(648)**	**(628)**	**(615)**
France	(237)	(269)	(207)
Etranger	(411)	(359)	(408)
Impôts différés	**45**	**33**	**3**
France	76	49	(21)
Etranger	(31)	(16)	24
CHARGE TOTALE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	**(603)**	**(595)**	**(612)**

En 2004, la charge d'impôts représente 35 % du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts (36 % en 2003 et 36 % en 2002). Ces taux effectifs s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Taux de l'impôt sur les sociétés	33	33	33
Supplément d'impôt français	1	1	1
Redevances techniques et plus-values nettes imposables à taux réduits	(1)	(1)	(1)
Amortissement des écarts d'acquisition et divers	2	3	3
TAUX EFFECTIF	**35**	**36**	**36**

Au bilan, la provision pour impôts différés comptabilisée au 31 décembre 2004 s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	
Situation au 1er janvier 2004	**599**
Dotation/(reprise) de l'exercice	(45)
Ecarts de conversion	(4)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(2)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004	**548**

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Retraites	122	167	204
Marques de distribution	(371)	(359)	(373)
Amortissements	(338)	(318)	(365)
Autres	39	(89)	(162)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS	**(548)**	**(599)**	**(696)**

NOTE 18 • AUTRES PASSIFS

Le détail de la variation des provisions pour risques et charges par nature et par niveau de résultat est le suivant :

(en millions d'euros)	1er janvier 2004	Dotations et reprises prov. non utilisées	Reprises sur utilisation	Variations de périmètre	Autres (reclassements et écarts de conversion)	31 décembre 2004
2004						
Provisions pour risques et charges - exploitation :						
Provision pour garantie clients	147	46	(48)	1	(4)	142
Provision pour gros entretien	10	1	(6)		1	6
Provision pour charges de personnel	95	24	(25)		(4)	90
Provision pour autres risques	115	28	(4)	3	(7)	135
Provisions pour risques et charges - hors exploitation :						
Provision pour litiges	368	109	(138)		(13)	326
Provision pour risque environnement	66	4	(2)	2	(2)	68
Provision pour restructuration	134	97	(105)	1	1	128
Provision sur filiales et participations	13	(2)		(2)	(3)	6
Provision pour pertes de change latentes						
Ecarts d'acquisition créditeurs	**84**	**(33)**		**7**	**(5)**	**53**
TOTAL	**1 032**	**274**	**(328)**	**12**	**(36)**	**954**
Impact (net des charges encourues) :						
Résultat d'exploitation		99				
Résultat financier						
Résultat hors exploitation		208				
Amortissement des écarts d'acquisition		(33)				
TOTAL		**274**				

(en millions d'euros)	1er janvier 2003	Dotations et reprises prov. non utilisées	Reprises sur utilisation	Variations de périmètre	Autres (reclassements et écarts de conversion)	31 décembre 2003
2003						
Provisions pour risques et charges - exploitation :						
Provision pour garantie clients	160	43	(47)		(9)	147
Provision pour gros entretien	13	3	(7)		1	10
Provision pour charges de personnel	92	29	(22)	1	(5)	95
Provision pour autres risques	136	24	(33)	(3)	(9)	115
Provisions pour risques et charges - hors exploitation :						
Provision pour litiges	332	102	(6)		(60)	368
Provision pour risque environnement	66	4	(3)	3	(4)	66
Provision pour restructuration	149	89	(97)	1	(8)	134
Provision sur filiales et participations	15	3	(10)		5	13
Provision pour pertes de change latentes		**1**	**(1)**			
Ecarts d'acquisition créditeurs	121	(51)		26	(12)	84
TOTAL	**1 084**	**247**	**(226)**	**28**	**(101)**	**1 032**
Impact (net des charges encourues) :						
Résultat d'exploitation		99				
Résultat financier		1				
Résultat hors exploitation		198				
Amortissement des écarts d'acquisition		(51)				
TOTAL		**247**				

3

(en millions d'euros)	1er janvier 2002	Dotations et reprises prov. non utilisées	Reprises sur utilisation	Variations de périmètre	Autres (reclassements et écarts de conversion)	31 décembre 2002
2002						
Provisions pour risques et charges - exploitation :						
Provision pour garantie clients	162	42	(42)		(2)	160
Provision pour gros entretien	109	15	(22)		(89)	13
Provision pour charges de personnel	109	23	(17)	1	(24)	92
Provision pour autres risques	261	11	(57)	1	(80)	136
Provisions pour risques et charges - hors exploitation :						
Provision pour litiges	207	104	(15)		36	332
Provision pour risque environnement	66	4	(3)	2	(3)	66
Provision pour restructuration	196	57	(106)	9	(7)	149
Provision sur filiales et participations	8	8	(9)	8		15
Provision pour pertes de change latentes	**2**		**(2)**			
Ecarts d'acquisition créditeurs	135	(34)		20		121
TOTAL	**1 255**	**230**	**(273)**	**41**	**(169)**	**1 084**
Impact (net des charges encourues) :						
Résultat d'exploitation		91				
Résultat financier						
Résultat hors exploitation		173				
Amortissement des écarts d'acquisition		(34)				
TOTAL		**230**				

Provisions pour risques et charges - exploitation

Les dotations et reprises concernant ces provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients.

Provision pour gros entretien

Cette provision vise à couvrir depuis 2003, les coûts de démolition et de mises à décharge d'actifs nécessitant une reconstruction cyclique en particulier les fours dans nos différentes activités.

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration. A fin 2004, cette provision s'élève à 90 millions d'euros et concerne principalement l'Amérique du Nord (38 millions d'euros) ainsi que l'Allemagne et l'Europe Centrale (27 millions d'euros).

Provision pour autres risques

A fin 2004, les provisions pour autres risques s'élèvent à 135 millions d'euros et concernent notamment la France (36 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (40 millions d'euros), l'Amérique du Nord (14 millions d'euros) et l'Amérique Latine (15 millions d'euros).

Provisions pour risques et charges - hors exploitation

Les dotations et reprises concernant ces provisions sont comptabilisées sur la ligne « Charges hors exploitation » du compte de résultat.

Provision pour litiges

La provision pour litiges couvre les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Cette provision couvre les litiges en cours ainsi que de nouveaux litiges potentiels.

Au 31 décembre 2004, la provision relative aux litiges amiante, s'élève à 326 millions d'euros (respectivement 368 et 332 millions d'euros au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002). Au titre de l'exercice, une charge de 109 millions d'euros a été comptabilisée. Le montant des assurances à recevoir au titre des dossiers acceptés au 31 décembre 2004 et les règlements effectués d'avance s'élèvent à 68 millions d'euros (106 millions d'euros et 214 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002) et sont comptabilisés en « Autres actifs immobilisés ».

Le risque amiante est explicité plus en détail dans la note 31 de la présente annexe.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat du Groupe.

Risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites. Après prise en compte d'une dotation nette de 4 millions d'euros, elle s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2004 (contre 66 millions d'euros et 66 millions respectivement au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002).

Le traitement des risques environnement est explicité plus en détail dans la note 32 de la présente annexe.

Provision pour restructuration

A fin 2004, après prise en compte d'une dotation nette de 97 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 128 millions d'euros (respectivement 134 millions d'euros et 149 millions d'euros au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002) et concerne notamment la France (19 millions d'euros), l'Allemagne et Europe Centrale (54 millions d'euros) et le Benelux (18 millions d'euros). Les charges de restructuration sont détaillées en note 25.

Provision sur risques filiales et participations

Cette provision vise à couvrir les risques financiers encourus au titre de certaines filiales du Groupe, notamment lorsque leur cession est envisagée. Au 31 décembre 2004, après prise en compte d'une reprise nette de 2 millions d'euros, elle s'élève à 6 millions d'euros (contre 13 millions d'euros et 15 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002).

Provisions pour pertes de change latentes

Les dotations et reprises sur les provisions pour pertes de change latentes impactent la charge nette de financement.

Ecarts d'acquisition négatifs

Les écarts d'acquisition négatifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie prévue et sur une période ne pouvant excéder 40 ans.

NOTE 19 • AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Acomptes reçus des clients	105	98	109
Impôt sur les sociétés à payer	249	221	138
Fournisseurs d'immobilisations	271	203	146
Subventions reçues	25	28	31
Dettes sociales	875	777	770
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	326	272	242
Autres *	808	757	912
TOTAL DES AUTRES DETTES	**2 659**	**2 356**	**2 348**

* Dont 77 millions d'euros au titre des cross-currency swaps au 31 décembre 2002.

NOTE 20 • DETTES LONG TERME ET COURT TERME

Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

Encours au 31 décembre *(en millions d'euros)*	2004	2003	2002
Dettes à long terme (hors part court terme) :			
Emissions obligataires	4 805	5 748	5 273
Emprunts bancaires Euro	238	311	443
Medium Term Notes	77	110	170
Emprunt perpétuel	33	33	33
Autres dettes à long terme y compris crédit-bail	243	316	319
Total dettes long terme	**5 396**	**6 518**	**6 238**
Dettes à court terme :			
Partie court terme des dettes à long terme	1 335	550	487
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	415	485	636
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	1 388	1 178	1 021
Total dettes court terme	**3 138**	**2 213**	**2 144**
TOTAL DETTE BRUTE	**8 534**	**8 731**	**8 382**
Prêts court terme	(69)	(160)	(162)
Valeurs mobilières de placement	(1 412)	(1 387)	(469)
Disponibilités	(1 487)	(1 527)	(739)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTÉRÊTS COURUS	**5 566**	**5 657**	**7 012**

Gestion du risque de liquidité

L'endettement net s'établit à 5 566 millions d'euros au 31 décembre 2004, en baisse de 91 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2003. Le Groupe a étalé les échéances de sa dette, grâce à l'échange de 155 millions d'euros d'obligations à 6 % à échéance du 15 décembre 2005 (sur un total initialement émis de 500 millions d'euros) et de 242 millions d'euros d'obligations à 5,125 % à échéance du 9 juillet 2008 (sur un total initialement émis de 606 millions d'euros), contre un nouvel emprunt obligataire de 501 millions d'euros à 5 % à échéance du 25 avril 2014.

3

Par échéance, la dette brute du Groupe s'analyse de la façon suivante :

Echéancier au 31 décembre	2004					2003	2002
(en millions d'euros)	Obligations	Emprunts Privés	MTN	Autres	Total		
2004	–	–	–	–	–	–	451
2005	–	–	–	–	–	1 350	1 345
2006	440	–	40	50	530	523	724
2007	1 287	223	37	54	1 601	1 603	1 687
2008	577	15	–	42	634	878	–
2009	1 000	–	–	22	1 022	–	–
Maturités supérieures à 5 ans	1 501	–	–	75	1 576	2 131	1 998
Echéances indéterminées (emprunt perpétuel)	–	–	–	33	33	33	33
Total dettes long terme	**4 805**	**238**	**77**	**276**	**5 396**	**6 518**	**6 238**
Dettes court terme (1)	**984**	**74**	**33**	**2047**	**3 138**	**2 213**	**2 144**
TOTAL DETTES	**5 789**	**312**	**110**	**2323**	**8 534**	**8 731**	**8 382**

(1) Dont part à moins d'un an des dettes long terme.

Lignes de crédits confirmés non tirées

En support de ses programmes de financement US Commercial Paper, Euro-Commercial Paper, Billets de trésorerie et Medium Term Notes, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous forme d'un crédit syndiqué de 2 000 millions d'euros à échéance novembre 2009 avec deux possibilités d'extension d'un an chacune fin 2005 et fin 2006, ainsi que de 9 lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 629 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les deux anciennes lignes de crédits syndiqués de 600 et 1 200 millions d'euros respectivement à échéance septembre 2006 et novembre 2007 ont, en effet, été annulées par anticipation et remplacées par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 2 000 millions d'euros afin de bénéficier de la baisse exceptionnelle des conditions de marché en 2004 et de modalités juridiques assouplies (suppression du respect de ratios financiers comme cas d'exigibilité anticipée).

Aucune de ces lignes n'a été utilisée durant l'exercice. La charge des commissions d'engagement au titre de ces lignes s'est élevée à 3,1 millions d'euros en 2004 (3,2 millions d'euros en 2003 et 2,5 millions d'euros en 2002).

Les seuls cas prévus aux contrats d'exigibilité anticipée (immédiate) ou d'annulation de ces lignes de crédit lorsqu'elles ne sont pas tirées sont :

- non respect de l'un ou l'autre des deux ratios financiers suivants :
  – dette nette (5 566 millions d'euros en 2004) sur marge brute d'autofinancement consolidée (2 612 millions d'euros au tableau consolidé des flux de trésorerie) inférieur à 4 ou 3,75 ;
  – couverture de la charge nette de financement consolidée par le résultat avant impôt et charge nette de financement consolidée (441 millions d'euros en note 24) supérieure à 2 ou 3.
  Cette exigence concerne six lignes bilatérales représentant 473 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, le ratio de dette nette sur marge brute d'autofinancement s'élève à 2,1 et le ratio de couverture de la charge nette de financement à 4,9.
- défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire, supérieur à certains seuils.

Emprunts bancaires

Pour l'ensemble des emprunts bancaires, les cas d'exigibilité anticipée (immédiate) sont :

- le défaut de tout paiement relatif à l'emprunt considéré,
- le défaut de paiement d'autres emprunts, pour un montant supérieur à certains seuils.

Pour certains contrats se rajoute un seuil minimum de capitaux propres consolidés. Les sept crédits bancaires dont une clause d'exigibilité repose sur un montant minimum de fonds propres consolidés s'élèvent à 76 millions d'euros sur un total de 312 millions d'euros de crédits bancaires. Le seuil le plus exigeant est de 2,9 milliards d'euros et porte sur un emprunt de 22,9 millions d'euros.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (Medium Term Notes) et à court terme (Commercial Paper et Billets de trésorerie).
A la date du 31 décembre 2004, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes *(en millions de devises)*	Devise	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31/12/04	Encours 31/12/04	Encours 31/12/03	Encours 31/12/02
Medium Term Notes	EUR	1 à 30 ans	2 500 millions	110 millions EUR	150 millions EUR	216 millions EUR
US commercial Paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	0 million USD	0 million USD	29 millions USD
Euro commercial Paper	USD	jusqu'à 12 mois	1 000 millions (*)	0 million USD	0 million USD	100 millions USD
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	1 500 millions	415 millions EUR	485 millions EUR	513 millions EUR

(*) Équivalent à 734 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2004.

En général, les tirages de Billets de Trésorerie, Euro Commercial Paper et US Commercial Paper sont effectués pour une durée allant de 1 à 6 mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont considérés comme de la dette à taux variable.
Les tirages de MTN sont détaillés ci-après.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie de ces dettes, pour un montant de 40 millions d'euros au 31 décembre 2004, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

Gestion du risque de taux

Les principaux instruments de financement utilisés sont détaillés ci-après.

Emissions obligataires

L'encours de 5 789 millions d'euros d'emprunts obligataires (partie court et long terme) au 31 décembre 2004 se décompose en :

Échéance *(en millions d'euros)*		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2014	TOTAL
EUR	Fixe	345	–	920	364	1 000	300	451	**3 380**
	Variable	–	–	–	–	–	700	50	**750**
USD	Fixe	–	440	–	–	–	–	–	**440**
	Variable	–	–	367	–	–	–	–	**367**
GBP	Fixe	426	–	–	–	–	–	–	**426**
	Variable	213	–	–	213	–	–	–	**426**
TOTAL		**984**	**440**	**1 287**	**577**	**1 000**	**1 000**	**501**	**5 789**
A taux fixe		**78 %**	**100 %**	**71 %**	**63 %**	**100 %**	**30 %**	**90 %**	**73 %**

Toutes les émissions obligataires ont été réalisées à taux fixe : la mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas où l'émission a été associée à un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable.
Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, et d'échéance 1er janvier 2007, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625 % l'an payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.

Au 31 décembre 2004, la Compagnie de Saint-Gobain n'a pas utilisé son droit de rachat de tout ou partie de ces OCÉANES. De même, aucun porteur d'OCÉANES n'a demandé la conversion ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation.
La conversion de toutes les obligations au prix de conversion prévu au contrat d'émission entraînerait la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5,14 % du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain au 31 décembre 2004.

3

Emprunts bancaires

L'encours de 312 millions d'euros d'emprunts privés au 31 décembre 2004 (partie court et long terme) se décompose en :

(en millions d'euros)		2005	2006	2007	2008	TOTAL
EUR	Fixe	0	0	92	15	**107**
	Variable	69	0	131	0	**200**
NOK	Fixe	5	0	0	0	**5**
TOTAL		**74**	**0**	**223**	**15**	**312**
A taux fixe		**7 %**	**0 %**	**41 %**	**100 %**	**36 %**

La mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas où l'emprunt a été émis à taux variable, ou à taux fixe et associé à un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable.

Medium Term Notes

L'encours de 110 millions d'euros de Medium Term Notes au 31 décembre 2004 (partie court et long terme) se décompose en :

(en millions d'euros)		2005	2006	2007	Total
EUR	Variable	–	7	–	**7**
USD	Fixe	–	–	37	**37**
CZK	Fixe	33	33	–	**66**
TOTAL		**33**	**40**	**37**	**110**
A taux fixe		**100 %**	**82 %**	**100 %**	**94 %**

La mention « variable » dans le tableau ci-dessus correspond aux cas où le MTN a été émis à taux variable.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros, à taux variable (indexation Libor). Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers. Le Groupe a racheté et annulé à ce jour 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation dans le public est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires créditeurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

NOTE 21 • INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de taux

La Direction de la Trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de reporting mensuel de trésorerie avec indication de la dette par nature et par type de taux (fixe-variable). En complément, chaque société fournit semestriellement dans le cadre de la préparation des comptes consolidés du Groupe la structure de sa dette en détaillant la part fixe et variable, courte et longue, ainsi que les taux d'intérêts payés pour chaque dette. Elle précise également les produits dérivés qui lui sont attachés. Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est toujours la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, à l'exception du groupe Dahl International AB (acquis en 2004) qui détient encore un portefeuille de swaps de taux avec le marché.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couvertures. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options - y compris les caps, floors et swaptions -, les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un rating minimum défini par la politique financière du Groupe.

Les taux d'intérêt moyens sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'analysent comme suit :

	2004	2003	2002
Taux d'intérêt sur encours au 31 décembre			
Emissions obligataires	5,08 %	5,01 %	5,11 %
Medium Term Notes	4,30 %	4,83 %	5,01 %
Emprunts privés	3,95 %	3,95 %	4,30 %
Emprunt perpétuel	2,44 %	2,46 %	3,44 %

Les instruments dérivés utilisés sont les suivants :

Swaps de taux

Le montant notionnel des swaps simples au 31 décembre 2004 se décompose de la façon suivante :

	Payeurs de fixe					Payeurs de variable			
	EUR	SEK	NOK	DKK	TOTAL	EUR	GBP	USD	TOTAL
2005	3	94	8	7	**112**	–	213	–	**213**
2006	6	67	–	–	**73**	8	–	–	**8**
2007	–	–	–	–	**–**	40	–	367	**407**
2008	–	–	–	–	**–**	–	213	–	**213**
2009	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
2010	–	–	–	–	**–**	700	–	–	**700**
2011	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
2012	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
2013	–	–	–	–	**–**	–	–	–	**–**
2014	–	–	–	–	**–**	50	–	–	**50**
TOTAL EN EURO	**9**	**161**	**8**	**7**	**185**	**798**	**426**	**367**	**1 591**

Swaps de Taux et de Devises

Le Groupe a recours à des Swaps de Taux et de Devises pour le financement des filiales aux États-Unis. Il a ainsi conclu des swaps receveurs d'euros et payeurs de dollars.

Les échéances de ces swaps de taux et de devises sont indiquées ci-dessous. Les montants correspondent au nominal de la jambe euro du swap à l'origine et sont exprimés en millions d'euros.

Reçu Payé	Fixe EUR Fixe USD	Variable EUR Fixe USD	Total
2005		297	**297**
2006	138		**138**
2007			**0**
2008			**0**
2009	49		**49**
TOTAL	**187**	**297**	**484**

Swaps de change

Le Groupe a recours à des swaps de change pour sa gestion quotidienne de trésorerie. Au 31 décembre 2004, ils s'élèvent à 841 millions d'euros.

Instruments de taux optionnels

Le Groupe dispose par ailleurs de couvertures optionnelles (caps de taux d'intérêts) pour un notionnel de 90 millions d'euros, en dehors de la monnaie au 31 décembre 2004.

Les montants nominaux des engagements donnés et reçus sous la forme d'options de conversion de taux (swaptions) ou de remboursements anticipés d'emprunts sont respectivement de 76 millions d'euros et de 37 millions d'euros.

Structure de la dette du Groupe après couvertures de taux

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, après couverture (swaps de taux et de devises, swaps de change, swaps de taux et Caps), s'établit à la fin de l'année 2004 à 4,2 % contre 4,3 % à fin 2003 et 4,7 % à la fin de l'année 2002.

Au 31 décembre 2004, la dette nette du Groupe après couvertures fermes et couvertures optionnelles dans la monnaie est à taux fixe pour 93 % du montant total et à taux variable pour 7 %.

A la même date, la dette nette avant et après prise en compte des swaps de taux, des swaps de taux et de devises et des swaps de change (c'est-à-dire avant et après gestion) est libellée dans les devises suivantes :

	Avant gestion			Après gestion		
Dette nette libellée en devise *(en millions d'euros)*	Variable	Fixe	Total	Variable	Fixe	Total
EUR	(661)	4 391	**3 730**	(349)	3 423	**3 074**
USD	(201)	855	**654**	54	925	**979**
GBP	126	864	**990**	468	438	**906**
SEK	(8)	3	**(5)**	188	164	**352**
CHF	(9)	0	**(9)**	(92)	0	**(92)**
Autres devises	13	97	**110**	92	112	**204**
TOTAL	**(740)**	**6 210**	**5 470**	**361**	**5 062**	**5 423**
Intérêts courus			**143**			**143**
TOTAL DETTE NETTE			**5 613**			**5 566**

3

Après dérivés, au taux de change de clôture, le montant de la dette est inférieur de 47 millions d'euros à celui de la dette avant dérivés. Cette différence correspond à l'impact de change des swaps de taux et de devises.
Il a pour contrepartie la réévaluation des actifs financés dans la devise cible (actifs en dollars).

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur, hors intérêts courus, des instruments dérivés utilisés par le Groupe est la suivante :

Type d'instrument *(en millions d'euros)*	Juste valeur
Swaps de taux (IR Swaps)	42,7
Swaps de taux et de devises	36,8
Caps achetés	0,0
Options de change	1,4
Swaps et options sur énergie	- 3,1

Dans le cas des swaps de taux et de devises, le montant positif de 36,8 millions d'euros dont 46,9 millions d'euros d'impact change évoqués ci-dessus est la valeur de mise au marché de ces swaps à la date de clôture. Toutefois, ces swaps étant des produits dérivés de couverture, ils seront conservés en portefeuille jusqu'à leur échéance, dès lors aucune perte ni profit de change ne sera encouru par le Groupe lors de l'arrivée à échéance de ces swaps de taux et de devises et des instruments couverts.

Impact d'une hausse des taux

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux en 2005 augmenterait de 7,76 millions d'euros la charge nette de financement du Groupe après dérivés et en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette et sa structure restent stables. Cette évolution prend en compte le coût financier du programme de titrisation aux États-Unis.

Echéancier de révision des taux des actifs et des dettes financières

L'échéancier au 31 décembre 2004 des révisions de taux de la dette brute et des actifs financiers avant et après gestion est présenté ci-après. La position nette de taux est le solde emprunteur ou prêteur de ces produits.

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dette brute	8 581	3 422	3 615	1 544
Disponibilités	(2 968)	(2 964)	(4)	–
DETTE NETTE AVANT GESTION	**5 613**	**458**	**3 611**	**1 544**
Dérivés	(47)	1 295	(592)	(750)
DETTE NETTE APRÈS GESTION	**5 566**	**1 753**	**3 019**	**794**

Placements

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs porte une rémunération variable.
Les opérations financières -placements en valeurs mobilières, produits de couverture de change ou de taux -sont effectuées avec des contreparties de qualité et diversifiées, de sorte que le risque de contrepartie est faible. Le choix de ces contreparties ainsi que l'évaluation des encours auprès d'elles privilégient la sécurité sur la rentabilité et dépendent d'un examen rigoureux de leur qualité de crédit et de leur rating.

Gestion du risque de change

Transactions commerciales

La politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales.
Dans le cas des options, les filiales ne sont pas autorisées à négocier avec des contreparties extérieures : elles contractent exclusivement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute ces couvertures pour leur compte.
La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'il s'agit de couvrir une commande, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leurs banques.
Néanmoins, dans le cadre d'une couverture systématique unitaire effectuée facture par facture ou par engagement pour la part des commandes, la plupart des opérations sont couvertes avec la société Saint-Gobain Compensation, spécialement dédiée à cette activité. Celle-ci réalise les couvertures exclusivement par des opérations de change à terme. Pour les sociétés participantes, l'ensemble des positions commerciales est ainsi couvert dès la naissance du risque. Saint-Gobain Compensation retourne toutes ces positions auprès de la Compagnie de Saint-Gobain et n'a de ce fait pas de position ouverte. Pour les autres sociétés, les couvertures sont mises en place avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales ou les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou auprès des banques des filiales. La position nette globale des opérations non couvertes pour cet ensemble de sociétés est de 39 millions d'euros au 31 décembre 2004. Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable des changes de 1 centime contre la totalité des devises concernées, l'impact serait inférieur à 1 million d'euros, c'est-à-dire non significatif au niveau du Groupe.
Au 31 décembre 2004, le Groupe a en portefeuille des options d'achat d'USD contre EUR pour un nominal de 35,7 millions d'euros.

Transactions financières
La couverture des transactions financières est gérée au cas par cas, par exemple lors d'acquisitions en monnaies étrangères, de rapatriement de dividendes ou de contribution au capital de filiales. Dans ce cas, les stratégies optionnelles sont privilégiées.
Au 31 décembre 2004, le Groupe a en portefeuille des options de change pour l'achat de 195 millions de CHF dans le cadre de l'acquisition de la société suisse Sanitas Troesch.

Gestion du risque énergie

Le Groupe couvre une partie de ses achats de gaz naturel aux États-Unis par des swaps (payeurs de fixe, receveurs de variable sur NYMEX), des futures d'une part, et des options. L'encours de swaps au 31 décembre 2004 a une juste valeur de (1,1) million d'euros. L'encours d'options au 31 décembre 2004 a une juste valeur de 0,3 million d'euros.
Par ailleurs, le Groupe procède régulièrement à une campagne de couverture des achats de fioul de certaines de ses filiales européennes : il s'agit exclusivement de swaps payeurs de fixe et receveurs de variable sur différentes références Platt's. Au 31 décembre 2004, l'encours de ces couvertures a une juste valeur de (2,3) millions d'euros.

Gestion du risque sur actions

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers, sous la forme d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents, il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire. De ce fait, il ne s'expose pas à un risque sur actions.
Le Groupe a détenu, dans le passé, un portefeuille d'actions de sociétés cotées. Ce portefeuille a entièrement été cédé : les 5,3 millions d'actions Vivendi Universal encore en portefeuille au 31 décembre 2003 ont été vendues au cours de l'exercice 2004.

Titrisation de créances commerciales et engagements hors bilan

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale américaine CertainTeed Receivables Corporation, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale anglaise Jewson Ltd.
Le programme américain porte sur un montant maximum de 550 millions de dollars à échéance juillet 2008. Les créances des filiales américaines sont cédées quotidiennement et sans aucun recours à une banque, pour un pourcentage variable de leur valeur nominale : ce pourcentage est déterminé principalement en fonction du taux d'émission de papier commercial de la banque. Ce financement s'élève à 378 millions d'euros au 31 décembre 2004 (368 et 385 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2003 et 2002).
L'écart entre la valeur nominale des créances et leur valeur de rachat constitue une charge financière qui s'élève à 7,8 millions d'euros en 2004 (7,5 et 8,8 millions d'euros respectivement en 2003 et 2002).
Les principaux cas pouvant entraîner un arrêt du programme sont une dégradation du rating de la Compagnie de Saint-Gobain en dessous du niveau d'« investment grade » ou un défaut de paiement d'une somme quelconque due à la banque au titre du programme.
Au titre de ce programme, la garantie donnée aux banques par la Compagnie de Saint-Gobain, qui constitue un engagement hors bilan, s'élève à 550 millions de dollars.
Le programme anglais, débuté en février 2004, porte sur un maximum de 160 millions de livres sterling, à échéance d'un an renouvelable. Ce financement, inclus dans la dette au bilan, s'élève à 227 millions d'euros au 31 décembre 2004. La charge financière relative à ce programme s'élève à 10,1 millions d'euros en 2004.
Les principaux cas pouvant entraîner un arrêt du programme sont :
• défaut de paiement d'une somme quelconque due à la banque au titre du programme,
• défaut de paiement d'un montant dû au titre d'un emprunt bancaire supérieur à 35 millions de livres sterling,
• non respect de ratios liés à la proportion d'impayés sur l'ensemble des créances financées.

NOTE 22 • FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ET DE PUBLICITÉ

Les frais généraux incluent des frais de recherche et développement à hauteur de 304, 306 et 312 millions d'euros, respectivement pour les exercices 2004, 2003 et 2002.
Les frais de publicité s'élèvent à 185 millions d'euros pour l'exercice 2004 (184 millions d'euros pour l'exercice 2003 et 209 millions d'euros pour l'exercice 2002).

NOTE 23 • AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Retraites et avantages annexes (note 16)	(249)	(203)	(199)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(76)	(76)	(76)
Participation et intéressement des salariés au résultat	(141)	(127)	(134)
Résultat sur ventes diverses et autres charges et produits	126	147	99
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	**(340)**	**(259)**	**(310)**

3

NOTE 24 • CHARGE NETTE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Rémunération des titres participatifs	(18)	(24)	(26)
Frais financiers	(433)	(412)	(446)
Autres charges financières	(71)	(80)	(103)
Produits financiers	64	54	69
Autres revenus financiers	16	13	18
(Pertes) et profits de change	1	(8)	(16)
TOTAL CHARGE NETTE DE FINANCEMENT	**(441)**	**(457)**	**(504)**

En 2004, les intérêts financiers encourus au titre de la construction d'immobilisations corporelles ne sont plus capitalisés dans les comptes du Groupe. Le montant des intérêts capitalisés au cours des exercices 2003 et 2002 s'élevait respectivement à 2,5 et 2,0 millions d'euros.

NOTE 25 • CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Provisions pour risques	(111)	(109)	(116)
Charges de restructuration :			
• France	(29)	(32)	(53)
• Autres pays européens	(91)	(110)	(60)
• Amérique du Nord	(30)	(18)	(15)
• Reste du monde	(6)	(4)	(3)
Autres	(13)	(2)	(5)
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	**(280)**	**(275)**	**(252)**

En 2004 comme en 2003 et 2002, les provisions pour risques comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante qui est commentée dans les notes 18 et 31.
Les charges de restructuration 2004 concernent principalement les branches Vitrage (Solaglas Ltd ainsi que les entités allemandes de la branche), Conditionnement (Saint-Gobain Containers Inc aux États-Unis) et Canalisation (Saint-Gobain Güssrohr KG en Allemagne, Saint-Gobain Pipelines Plc en Grande-Bretagne et Saint-Gobain Condotte S.p.A. en Italie).
En 2003, les charges de restructuration concernaient essentiellement les branches Vitrage (Solaglas Ltd ainsi que les entités allemandes de la Banche), Distribution Bâtiment (Raab Karcher Allemagne et Pays-Bas ainsi que Saint-Gobain Building Distribution Ltd) et Abrasifs (Saint-Gobain Abrasives North America, Saint-Gobain Abrasives UK et Saint-Gobain Abrasifs France).
En 2002, les charges de restructuration concernaient principalement les branches Vitrage (Cristaleria de Hortaleza), Isolation (avec les coûts de restructuration liés à la réorganisation européenne des centres de recherche de Saint-Gobain Isover) et Céramiques & Plastiques (Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest).

NOTE 26 • RÉSULTAT DES RÉALISATIONS D'ACTIFS

En 2004, le résultat des réalisations d'actifs est négatif de 44 millions d'euros, en raison de moins-values sur cessions et de dépréciations permanentes d'actifs, que ne compense pas la plus-value de cession constatée sur la vente du solde des actions Vivendi Universal.
En 2003, le résultat des réalisations d'actifs représentait 86 millions d'euros, les plus-values de cession constatées (notamment sur la cession du groupe Terreal et sur la vente de 7 millions de titres Vivendi Universal) ayant été partiellement compensées par des moins-values sur cessions d'actifs et par des dépréciations permanentes d'actifs.
En 2002, les plus-values de cession constatées sur la vente de certains actifs non stratégiques ont été presque intégralement compensées par des moins-values et par des dépréciations permanentes d'actifs.

NOTE 27 • RÉSULTAT NET HORS PLUS-VALUES

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 083 millions d'euros pour 2004 (contre 1 039 millions d'euros en 2003 et 1 040 millions d'euros en 2002).
Le résultat net hors plus-values s'élève, pour sa part, à 1 122 millions d'euros (contre 1 020 millions d'euros en 2003 et 1 051 millions d'euros en 2002). Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre (340 988 000 actions en 2004, 347 824 967 en 2003 et 341 010 680 en 2002), il représente un bénéfice net par action hors plus-values de 3,29 euros pour 2004, 2,93 euros pour 2003 et 3,08 euros pour 2002.
L'écart entre le résultat net et le résultat net hors plus-values s'explique par les réalisations d'actifs, qui représentent une charge de 44 millions d'euros en 2004 (produit de 86 millions d'euros en 2003 et 3 millions d'euros en 2002), les effets d'impôts y afférents (produit de 4 millions d'euros en 2004 contre des charges de 69 millions d'euros en 2003 et 15 millions d'euros en 2002) et l'impact des intérêts des minoritaires sur ces mêmes éléments (1 million en 2004, 2 millions d'euros en 2003 et 1 million d'euros en 2002).

NOTE 28 • PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE

Plan d'options portant sur des actions de la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe ("PEG").
Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des options est de deux, trois, quatre ou cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Mandataires du Conseil d'administration.

De 1997 à 2002, les plans portent sur des options d'achat d'actions existantes. En 2003 et 2004 ils portent sur des options de souscription d'actions nouvelles.

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'options concernant l'année 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable les nombres d'options.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 sont récapitulées ci-après :

	Actions de 4 euros nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2001	**11 288 540**	**35,92**
Options attribuées	3 785 500	23,53
Options exercées	(334 456)	23,15
Options caduques	(164 520)	39,87
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	**14 575 064**	**32,95**
Options attribuées	3 717 700	35,67
Options exercées	(619 310)	24,14
Options caduques	(80 000)	23,53
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2003	**17 593 454**	**33,88**
Options attribuées	3 881 800	43,56
Options exercées	(1 573 519)	29,51
Options caduques	(72 700)	32,89
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004	**19 829 035**	**36,12**

Aux 31 décembre 2004, 5 773 735 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 37,80 euros.

Au 31 décembre 2004, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juin 2003 et non encore attribué, s'élève à 2 630 820.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2004 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
1997	28,47	374 580	11			374 580	Achat
1998	29,54	576 965	23			576 965	Achat
1999	40,63	1 562 890	59			1 562 890	Achat
2000	37,69	1 607 500	71	37,69	859 000	2 466 500	Achat
2001	40,22	1 651 800	83	40,22	1 980 200	3 632 000	Achat
2002	23,53		95	23,53	3 679 300	3 679 300	Achat
2003	35,67		107	35,67	3 655 000	3 655 000	Souscription
2004	43,56		119	43,56	3 881 800	3 881 800	Souscription
TOTAL		**5 773 735**			**14 055 300**	**19 829 035**	

3

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf évènements exceptionnels.

En 2004, 2003 et 2002, le Groupe a respectivement émis, au titre du PEG, 4 099 192, 6 499 407 et 4 703 396 actions nouvelles réservées à ses salariés, à un prix moyen de 31,41 euros, 21,14 euros et 33,88 euros.

Plan d'options portant sur des actions de Lapeyre

Les transactions relatives aux plans d'options sur actions de Lapeyre intervenues au cours de l'exercice 2002 sont récapitulées ci-après :

	Actions d'exercice (en euros)	Prix moyen
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2001	**42 900**	**32,01**
Options exercées	**(42 900)**	**32,01**
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	**0**	**–**

Depuis le 31 décembre 2002, il n'existe plus aucune option exerçable au titre des actions Lapeyre.

NOTE 29 • ENGAGEMENTS HORS BILAN : OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Les obligations contractuelles et les engagements commerciaux sont regroupés dans la note ci-dessous à l'exception des engagements hors bilan au titre de l'endettement et des instruments financiers présentés respectivement dans les notes 20 et 21.

Le Groupe ne supporte aucun autre engagement hors bilan significatif.

Obligations contractuelles

Obligations en matière de crédit-bail

Les immobilisations prises en crédit-bail sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2004, les obligations du Groupe en matière de crédits-baux correspondent pour 111 millions d'euros à des terrains et constructions contre 147 millions d'euros en 2003 et 124 millions d'euros en 2002. La valeur nette globale des crédits-baux immobilisés passe de 141 millions d'euros en 2003 (117 millions d'euros en 2002) à 116 millions d'euros en 2004.

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Loyers futurs :			
• à moins d'un an	17	21	20
• de un à cinq ans	63	65	62
• à plus de cinq ans	36	68	49
Total	**116**	**154**	**131**
Moins frais accessoires inclus dans les loyers de crédits-baux immobilisés	–	–	–
Total des loyers futurs minimums	**116**	**154**	**131**
Moins frais financiers	(23)	(48)	(46)
VALEUR ACTUELLE DES LOYERS FUTURS MINIMUMS	**93**	**106**	**85**

Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériel, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre 1 et 9 ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2004, les charges de location s'élèvent à 424 millions d'euros (406 millions d'euros en 2003 et 411 millions d'euros en 2002) dont 217 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 24 millions d'euros (19 millions d'euros en 2003 et 25 millions d'euros 2002). La charge nette de location s'élève à 400 millions d'euros (387 millions d'euros en 2003 et 386 millions en 2002).

Les loyers futurs non résiliables ainsi que les loyers conditionnels représentent des montants non significatifs pour le Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

	Total 2004	Paiements dus par période			Rappel total 2003	Rappel total 2002
(en millions d'euros)		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Contrats de location simple :						
• Charges de location	1 885	337	815	733	1 596	1 845
• Produits de sous-location	(110)	(16)	(49)	(45)	(107)	(128)
TOTAL	**1 775**	**321**	**766**	**688**	**1 489**	**1 717**

Autres obligations contractuelles

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services y compris des engagements de location de véhicules ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissement.

	Total 2004	Paiements dus par période			Rappel total 2003	Rappel total 2002
(en milllions d'euros)		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Engagements d'achats irrévocables :						
• Immobilisations	44	42	2	0	39	33
• Matières premières	222	138	83	1	167	146
• Services	137	55	57	25	149	102
• Autres achats	82	67	14	1	77	64
TOTAL	**485**	**302**	**156**	**27**	**432**	**345**

En 2004, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 53 millions d'euros contre 48 millions d'euros à fin 2003 et 60 millions d'euros à fin 2002.

Engagements commerciaux

	Total 2004	Montant des engagements par période			Rappel total 2003	Rappel total 2002
(en milllions d'euros)		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Effets escomptés non échus	13	13	0	0	9	12
Dettes assorties de garantie	5	4	1	0	8	16
Autres engagements donnés	69	16	25	28	126	122
TOTAL	**87**	**33**	**26**	**28**	**143**	**150**

En 2004, les autres engagements donnés diminuent notamment du fait de reclassements en obligations contractuelles de certains achats irrévocables de services et autres engagements d'achats contracté par les GIE Telecom et Achats qui entrent dans le périmètre de consolidation.

Les actifs nantis représentent fin 2004 un montant de 178 millions d'euros contre 23 millions d'euros fin 2003 et concernent principalement des actifs immobilisés en Inde, en Corée et en Chine.

Enfin, le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2004, à 45 millions d'euros contre 40 millions d'euros à fin 2003 et 31 millions d'euros à fin 2002. Sur le montant de l'année 2004, 6 millions d'euros concernent des cautions relatives à des créances exportations dans les branches Canalisation, Abrasifs et Céramiques & Plastiques, dont l'échéance est le plus souvent inférieure à un an.

NOTE 30 • EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Effectif moyen et charges de personnel correspondantes

EFFECTIFS MOYENS	2004	2003	2002
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Cadres	16 927	16 391	15 954
Employés	68 865	64 986	63 319
Ouvriers	88 455	88 420	90 368
TOTAL	**174 247**	**169 797**	**169 641**
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle :			
Cadres	32	40	32
Employés	545	607	531
Ouvriers	936	1 240	1 052
TOTAL	**1 513**	**1 887**	**1 615**
TOTAL GÉNÉRAL	**175 760**	**171 684**	**171 256**

CHARGES DE PERSONNEL *(en millions d'euros)*	2004	2003	2002
Rémunérations (y compris les charges sociales)	6 540	6 277	6 465

3

Rémunération des administrateurs et dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2004 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 13,8 millions d'euros (12,7 millions d'euros en 2003 et 13 millions d'euros en 2002) dont 5,1 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2003 et 4,6 millions d'euros en 2002) constituant la part variable brute de ces rémunérations. Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2004 est de 0,5 million d'euros (exercice 2003 : 0,5 million d'euros ; exercice 2002 : 0,5 million d'euros).

NOTE 31 • LITIGES

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2004 à celles engagées depuis 1997. 512 actions au total ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.
Sur ces 512 procédures, 267 sont à fin 2004 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable. Mais, pour 257 de ces 267 actions la charge financière de l'indemnisation des plaignants a été affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).
Pour les 10 autres dossiers, les indemnisations ont été mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM pour un montant global de 1,6 millions d'euros.
Concernant les 245 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM à fin 2004, 49 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour les mêmes motifs de droit (prescription, inopposabilité).
Sur les 196 actions restantes, 12 ont été radiées par suite de la saisine du Fond d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, et les 184 autres sont, au 31 décembre 2004, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 27 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 72 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 41 devant des Cours d'appel en appel de jugements qui tous retiennent la faute inexcusable mais dont 34 retiennent également la prescription et/ou l'inopposabilité et enfin, 44 font l'objet de pourvois pendants devant la Cour de cassation dont 22 formés par des Caisses d'Assurance Maladie sur des questions de procédure et 22 formés par Everite contre des arrêts de la Cour d'appel de Paris rejetant l'inopposabilité.

La principale nouveauté de l'exercice 2004 provient de l'arrêt rendu par la Cour d'appel d'Orléans le 16 décembre 2004 dans l'instance introduite par Everite contre ses assureurs afin d'obtenir leur garantie, garantie qu'ils avaient refusée expressément à chaque déclaration de sinistre.
Cet arrêt retient le principe de la garantie des assureurs et co-assureurs d'Everite dans la limite de leur quote-part, sans franchise ni limitation de sommes dans les dossiers où les demandeurs ont été exposés aux fibres d'amiante entre le 27 janvier 1987 et le 1er juillet 1992 et où la première constatation médicale de leur maladie a eu lieu après le 27 janvier 1987. En application de ce principe, la Cour d'appel d'Orléans a condamné les compagnies d'assurance concernées à garantir Everite du montant des condamnations prononcées contre elle jusqu'au 14 octobre 2003 à hauteur de 337 367 euros.

Par ailleurs, 74 actions de même nature ont été au total engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 10 autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.
Au 31 décembre 2004, on comptait 8 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.
A cette même date, 17 procédures étaient définitivement terminées : 9 par arrêts de la Cour de cassation qui ont rejeté les pourvois formés par les salariés ou anciens salariés contre des arrêts de Cour d'appel rejetant la faute inexcusable et les déboutant , 4 par jugements de Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 3 par arrêts de Cours d'appel déboutant les salariés qui sont devenus définitifs. 1 seule décision, intervenue en 2004 retient la faute inexcusable de l'employeur.
S'agissant des 49 actions restant en cours à fin 2004, 4 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 11 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 34 devant des Cours d'appel.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Evolution en 2004

Après trois années marquées par une très forte augmentation des nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed (respectivement 60 000 en 2001, 67 000 en 2002 et 62 000 en 2003, contre 19 000 en 2000), le nombre des nouveaux litiges en 2004, qui s'est élevé à environ 18 000, a diminué dans la plupart des Etats, en particulier dans ceux où il avait connu la plus forte augmentation. Ainsi, il est passé dans l'Etat du Mississippi de 29 000 en 2003 à 2 000 en 2004. L'afflux exceptionnel de litiges dans cet Etat, consécutif à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation à compter du 1er janvier 2003, s'est achevé vers la fin du premier semestre 2003 et ne s'est pas reproduit en 2004. Comme les années précédentes, la grande majorité des quelques 18 000 nouveaux litiges est constituée par des contentieux de masse, qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulière. Seule une très faible proportion de ces nouveaux litiges font état d'une maladie grave, cancer ou mésothéliome.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 20 000 litiges ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2004 (contre 44 000 en 2002 et 54 000 en 2003). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2003 (108 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus, environ 106 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2004, soit un nombre à peu près stable depuis fin 2002.

Le coût unitaire moyen des litiges transigés au cours de l'exercice est passé de 2 100 dollars environ en 2003 à 2 900 dollars environ en 2004. Cette évolution reflète essentiellement la proportion moins élevée de transactions portant sur des contentieux de masse, dont le nombre est en décroissance sensible, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Incidence sur les résultats

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 108 millions d'euros au titre de l'exercice 2004, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est légèrement supérieur à celui comptabilisé en 2002 et 2003 (100 millions d'euros). La couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2004 à 295 millions d'euros, soit 402 millions de dollars américains (341 millions d'euros au 31 décembre 2003, soit 431 millions de dollars américains). Cette couverture est désormais constituée en quasi-totalité par la provision constituée au bilan, la société ayant achevé d'utiliser l'essentiel des couvertures d'assurance dont elle disposait encore au 31 décembre 2003.

Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations auxquelles ont donné lieu les règlements, qui correspond pour partie à des litiges transigés avant 2004 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2004 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2004, s'est élevé à 113 millions d'euros soit 140 millions de dollars (contre 135 millions d'euros soit 153 millions de dollars en 2003).

Perspectives 2005

Si la tendance du nombre des nouveaux litiges a enregistré une évolution favorable depuis le troisième trimestre 2003, il convient de souligner que la baisse a été la plus forte pour les contentieux de masse, dont le coût moyen de règlement est plus bas, en règle générale, que la moyenne des règlements. En conséquence, le coût moyen des règlements a évolué à la hausse. Les évolutions constatées au cours des derniers mois ne manifestent pas de nouveau changement significatif, ni en ce qui concerne le nombre des nouveaux litiges, ni en ce qui concerne le coût moyen des transactions.

Si la proposition de loi actuellement à l'examen au Sénat américain était adoptée, un terme définitif serait mis aux actions judiciaires décrites ci-dessus. Ce texte a en effet pour objet de créer un Fonds fédéral d'indemnisation des dommages liés à l'amiante, qui exclurait tout contentieux judiciaire. Une première proposition de loi avait été adoptée par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis le 10 juillet 2003, mais n'avait pas été soumise au vote du Sénat en formation plénière. Le président de la nouvelle majorité républicaine du Sénat, consécutive aux élections qui ont eu lieu le 2 novembre 2004, s'est publiquement engagé à élaborer un nouveau projet et à ce que la discussion sur une proposition amendée ait lieu dans le courant du premier semestre 2005.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux sont en cours à fin 2004 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

NOTE 32 • ENVIRONNEMENT

Conformément à la recommandation du CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, les dépenses, actifs et passifs environnementaux du Groupe sont présentés ci-dessous.

Dépenses environnementales

Elles comprennent les salaires des personnes travaillant à la préservation de l'environnement, les frais de formation, les dotations aux amortissements des immobilisations affectées à l'environnement, les assurances et garanties, les dépenses de Recherche & Développement destinées à l'amélioration du cycle de vie des produits, et toutes autres charges liées à l'environnement.

Le montant inscrit au compte de résultat en 2004 s'est élevé à 154 millions d'euros (127 millions d'euros en 2003 et 142 millions d'euros en 2002) et concernent principalement la France (44 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (28 millions d'euros) et l'Amérique du Nord (31 millions d'euros).

3

Actifs environnementaux

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir les risques environnementaux sont immobilisés lorsqu'ils engendrent des avantages économiques futurs. En 2004, le montant des dépenses inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 68 millions d'euros (52 millions d'euros en 2003 et 70 millions d'euros en 2002). Elles concernent les équipements de dépollution et de protection, le recyclage des matières premières et des déchets ainsi que la réduction de certaines consommations de matières premières et d'énergie.

Passifs environnementaux

Lorsque le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges. Ces provisions s'élèvent à 68 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 66 millions d'euros au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.
Ces provisions sont actualisées au cas par cas en fonction de l'échéance du risque. C'est en particulier le cas des provisions couvrant le coût de restauration de sites, de démantèlement et de mise hors service. En revanche, lorsque l'échéance est incertaine, le risque est considéré comme immédiatement exigible et aucune actualisation n'est pratiquée.
Les risques environnementaux et les sites industriels relevant d'une réglementation spécifique font l'objet d'un suivi par la direction de l'Environnement, Hygiène et Sécurité.

NOTE 33 • RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principaux soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Actif :			
Créances financières	0	1	11
Stocks	0	0	0
Créances	11	16	21
Valeurs disponibles	6	9	7
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	(1)	(2)
Passif :			
Dettes à court terme	1	1	6
Crédits de trésorerie	3	5	4
Charges :			
Achats	5	10	28
Produits :			
Ventes	57	67	61

NOTE 34 • INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe a modifié son organisation interne au cours de l'année 2004, afin de l'aligner sur son modèle de développement. Ainsi, en substitution des trois anciens pôles (Verre, Habitat et Matériaux Hautes Performances), cinq nouveaux pôles opérationnels (deux pour les métiers nouveaux et trois pour les métiers historiques) ont été créés. La nouvelle organisation se présente de la façon suivante :

Métiers nouveaux :
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Matériaux Haute Performance (MHP)
  - Céramiques & Plastiques et Abrasifs
  - Renforcement

Métiers historiques :
- Pôle Vitrage
- Pôle Conditionnement
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
  - Matériaux de Construction
  - Isolation
  - Canalisation

Les tableaux d'informations sectorielles 2002 et 2003 ont été retraités afin de prendre en compte cette nouvelle organisation.
Par ailleurs, le Groupe a également redéfini en 2004 le découpage géographique de ses activités afin de présenter séparément les pays émergents et l'Asie. Les pays d'Europe de l'Est ont donc été exclus de la zone « Autres pays d'Europe » et sont désormais présentés dans la zone « Pays émergents et Asie ». Les tableaux d'informations par zones géographiques 2002 et 2003 ont également été retraités afin de présenter les données suivant cette nouvelle répartition.
La Direction utilise plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont les mêmes que ceux décrits dans la note 1.

Informations sectorielles par pôle et par branche

(en millions d'euros)	Distribution Bâtiment	Matériaux Haute Performance				Vitrage Conditionnement		Produits Pour la Construction					Autres (*)	Total
		Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Renforcement	Eliminations pôle MHP	Total			Matériaux de construction	Isolation	Canalisation	Eliminations pôle PPC	Total		
EXERCICE 2004														
Ventes externes	13 678	3 417	1 184		4 601	4 368	3 775	2 461	1 885	1 253		5 599	4	32 025
Ventes internes	1	56	80	(20)	116	26	4	164	133	128	(20)	405	(552)	0
Chiffre d'affaires	13 679	3 473	1 264	(20)	4 717	4 394	3 779	2 625	2 018	1 381	(20)	6 004	(548)	32 025
Résultat d'exploitation	737	392	74		466	440	440	195	242	70		507	42	2 632
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(200)	(155)	(108)	0	(263)	(305)	(258)	(95)	(110)	(58)	0	(263)	(10)	(1 299)
Amortissements des écarts d'acquisition	(44)	(53)	(5)	0	(58)	(6)	(17)	(19)	(2)	(9)	0	(30)	0	(155)
Ecarts d'acquisition nets	2 315	1 184	205		1 389	209	469	486	68	227		781	7	5 170
Total de l'actif	10 355	3 720	1 594		5 314	4 609	3 376	1 690	1 331	1 347		4 368	2 865	30 887
Total passifs hors capitaux propres	7 457	2 107	843		2 950	3 036	2 100	716	644	833		2 193	1 595	19 331
Investissements de l'exercice :														
• en immobilisations corp	249	132	107	0	239	448	302	102	145	47	0	294	5	1 537
• en titres (net trés. acq.)	480	(4)	11		7	46	(1)	22	(1)	(1)		20	(1)	551

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

(en millions d'euros)	Distribution Bâtiment	Matériaux Haute Performance				Vitrage Conditionnement		Produits Pour la Construction					Autres (*)	Total
		Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Renforcement	Eliminations pôle MHP	Total			Matériaux de construction	Isolation	Canalisation	Eliminations pôle PPC	Total		
EXERCICE 2003														
Ventes externes	11 301	3 208	1 132		4 340	4 273	3 865	2 623	1 793	1 395		5 811		29 590
Ventes internes	4	48	80	(16)	112	25	4	201	116	121	(16)	422	(567)	0
Chiffre d'affaires	11 305	3 256	1 212	(16)	4 452	4 298	3 869	2 824	1 909	1 516	(16)	6 233	(567)	29 590
Résultat d'exploitation	560	273	97		370	471	442	265	168	151		584	15	2 442
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(184)	(163)	(112)	0	(275)	(307)	(271)	(117)	(115)	(60)	0	(292)	(8)	(1 337)
Amortissements des écarts d'acquisition	(50)	(50)	(2)	0	(52)	4	(19)	(24)	(4)	(10)	0	(38)	1	(154)
Ecarts d'acquisition nets	1 796	1 319	215		1 534	227	524	507	68	238		813	8	4 902
Total de l'actif	9 019	3 948	1 592		5 540	4 483	3 428	1 717	1 278	1 474		4 469	3 156	30 095
Total passifs hors capitaux propres	6 411	2 312	821		3 133	2 892	2 096	538	636	898		2 072	2 404	19 008
Investissements de l'exercice :														
• en immobilisations corp	213	108	143	0	251	364	265	117	89	50	0	256	2	1 351
• en titres (net trés. acq.)	385	17	6		23	13	3	9	(1)	29		37		461

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

3

(en millions d'euros)	Distribution Bâtiment	Matériaux Haute Performance				Vitrage	Conditionnement	Produits Pour la Construction					Autres (*)	Total
		Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Renforcement	Eliminations pôle MHP	Total			Matériaux de construction	Isolation	Canalisation	Eliminations pôle PPC	Total		
EXERCICE 2002														
Ventes externes	10 951	3 592	1 280		4 872	4 406	4 072	2 880	1 867	1 226		5 973		30 274
Ventes internes	2	45	90	(15)	120	17	4	194	104	118	(15)	401	(544)	0
Chiffre d'affaires	10 953	3 637	1 370	(15)	4 992	4 423	4 076	3 074	1 971	1 344	(15)	6 374	(544)	30 274
Résultat d'exploitation	534	244	167		411	495	479	335	184	135		654	9	2 582
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(183)	(189)	(114)	0	(303)	(328)	(293)	(131)	(126)	(61)	0	(318)	(9)	(1 434)
Amortissements des écarts d'acquisition	(46)	(66)	(6)	0	(72)	1	(21)	(22)	0	(10)	0	(32)	1	(169)
Ecarts d'acquisition nets	1 654	1 642	235		1 877	274	642	736	74	257		1 067	7	5 521
Total de l'actif	8 620	4 632	1 711		6 343	4 658	3 689	2 562	1 364	1 396		5 322	1 516	30 148
Total passifs hors capitaux propres	6 042	2 794	836		3 630	3 099	2 288	1 422	670	821		2 913	861	18 833
Investissements de l'exercice :														
• en immobilisations corp	227	160	120	0	280	377	294	135	78	39	0	252	1	1 431
• en titres (net trés. acq.)	132	1	62		63	17	2	11	(2)			9	352	575

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Les informations sélectionnées sur les activités du Groupe par zone géographique sont les suivantes :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Au 31 décembre 2004 :						
Chiffre d'affaires net	10 704	13 743	5 727	3 553	(1 702)	32 025
Actifs immobilisés	4 213	6 999	3 636	2 667		17 515
Au 31 décembre 2003 :						
Chiffre d'affaires net	9 926	12 225	5 735	3 127	(1 423)	29 590
Actifs immobilisés	4 224	6 563	4 101	2 349		17 237
Au 31 décembre 2002 :						
Chiffre d'affaires net	9 439	12 382	6 784	3 034	(1 365)	30 274
Actifs immobilisés	4 358	6 934	5 130	2 418		18 840

Le chiffre d'affaires par destination des exercices 2004, 2003 et 2002 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	TOTAL
Au 31 décembre 2004 :					
Ventes externes	9 338	13 214	5 497	3 976	32 025
Au 31 décembre 2003 :					
Ventes externes	8 473	11 822	5 529	3 766	29 590
Au 31 décembre 2002 :					
Ventes externes	8 083	11 985	6 555	3 651	30 274

NOTE 35 • TRANSITION AUX NORMES IFRS

Principes comptables et options retenus par le Groupe

Les principes comptables retenus par le Groupe Saint-Gobain pour la transition aux normes IFRS ainsi que ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés 2004 en normes IFRS sont conformes à l'ensemble des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2004 et entrées en vigueur dans l'Union Européenne à compter du 1er janvier 2005 en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Toutes nouvelles publications en 2005 de normes, de règlements Européens et d'interprétations officielles dont l'application serait rétrospective pourraient amener des modifications aux informations financières commentées ci-dessous.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1er janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 (« Première application des normes IFRS ») et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

Enfin, le Groupe a choisi d'appliquer au 1er janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers et IFRS 2 relative aux paiements en actions.

IFRS 3 - Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 1, le Groupe a choisi d'utiliser l'exemption relative au non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs à la date de transition. En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'est appliquée que pour les acquisitions postérieures au 1er janvier 2004. En pratique, cela signifie qu'aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisitions au 1er janvier 2004 n'a été effectué.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

En application de la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition négatifs sont désormais immédiatement reconnus en résultat. Les écarts non amortis à l'ouverture ont été imputés sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.

IAS 27 - Périmètre de consolidation

En application des normes relatives au périmètre de consolidation (IAS 27, 28 et 31), les méthodes de consolidation des sociétés du Groupe ont été revues.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

IAS 38 - Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 ont été maintenus au bilan. Ainsi, certains fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs ont été reclassés en écarts d'acquisition. Par ailleurs, les frais d'établissement ont été annulés dans le bilan d'ouverture en réduction des capitaux propres. Enfin, seules les marques de distribution acquises ont été traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur notoriété. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels.

Selon les principes comptables français actuellement appliqués par le Groupe, les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Après examen des frais de développement, le Groupe n'a pas identifié de projets significatifs susceptibles de remplir les critères d'immobilisation définis par la norme IAS 38.

IAS 16 - Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture, mais d'appliquer la méthode du coût historique amorti.

Le Groupe a appliqué rétrospectivement au 1er janvier 2004 la norme IAS 16 à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Pour ce faire, le Groupe a utilisé un triple seuil (valeur brute de l'immobilisation, ancienneté de l'immobilisation et écart entre la durée d'amortissement actuelle et la durée d'utilité effective) afin de ne retraiter que les immobilisations significatives.

En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi pu isoler parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique. Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provision pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant de la valeur de l'actif. Le Groupe a également procédé à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs industriels.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir de valeur résiduelle pour ses immobilisations sauf pour l'immeuble de son siège social, seul actif non industriel significatif du Groupe. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

IAS 17 - Contrats de location

Le Groupe Saint-Gobain appliquait déjà des critères de qualification des contrats de location financement très proches de ceux requis par la norme IAS 17. Néanmoins, une revue de l'ensemble des contrats de location a été effectuée et, le cas échéant, certains contrats ont été retraités.

IAS 36 - Dépréciation des actifs

Au 1er janvier 2004, le Groupe Saint-Gobain a procédé aux tests de dépréciation des actifs, dont les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, prévus par les normes IAS 36 et IFRS 1. Ces tests n'ont conduit à aucune dépréciation complémentaire, une procédure similaire étant déjà appliquée dans les comptes consolidés du Groupe en normes françaises.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le Groupe a affiné sa méthode de calcul. Les taux d'actualisation sont désormais différenciés selon les pays (voir note 1).

3

IAS 2 - Stocks

En application de la norme IAS 2, et conformément à ce qui était retenu dans les normes françaises, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, les outillages d'une durée d'utilisation supérieure à un an et comptabilisés dans les stocks en normes françaises ont été reclassés en immobilisations corporelles dans les comptes en normes IFRS.

IAS 11 - Contrats de construction

En application de la norme IAS 11, les sociétés du Groupe qui jusqu'à présent comptabilisaient leurs chantiers à plus d'un an selon la méthode de l'achèvement ont modifié le traitement comptable pour désormais utiliser la méthode de l'avancement. Le nombre de sociétés concernées est restreint et, par conséquent, l'impact de cette norme sur les comptes du Groupe est faible.

IAS 21 - Conversion

Le Groupe a retenu l'option de la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieures au 1er janvier 2004 dans les réserves consolidées. Les différences de conversion accumulées au 1er janvier 2004 après la transition IFRS sont donc ramenées à zéro.

En application de la norme IAS 21, les écarts d'acquisition non amortis relatifs à des filiales étrangères et libellés en euros à la date d'acquisition ont été convertis dans la devise de la filiale au 1er janvier 2004.

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours du jour de la transaction y compris le chiffre d'affaires. Après prise en compte des écarts de change resultant des opérations de couvertures, le résultat d'exploitation reflète une marge au cours garanti.

IAS 19 - Avantages au personnel

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS 1, les écarts actuariels et les coûts des services passés non amortis au 1er janvier 2004 relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages assimilés ont été intégralement comptabilisés dans les provisions pour retraites avec en contrepartie une réduction des capitaux propres.

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'utiliser la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1er janvier 2004.

Par ailleurs, le champ d'application de la norme IAS 19 étant plus large que celui des normes américaines FAS 87, FAS 106 et FAS 112 précédemment appliquées par le Groupe, un certain nombre d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que les primes de jubilé ou les indemnités de fin de contrat dans des pays comme l'Allemagne ou l'Italie, font désormais l'objet d'une provision.

Les hypothèses actuarielles retenues sont conformes à celles appliquées pour l'évaluation des engagements dans les comptes en normes françaises.

Le Groupe a également choisi de comptabiliser en autres charges financières le coût des intérêts des engagements et le rendement estimé des fonds de retraite.

IFRS 2 - Rémunérations à base d'actions

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 20 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme. Le Groupe a également opté pour son application au Plan d'Épargne Groupe (PEG) de 2004, bien que cela ne soit pas obligatoire puisque les droits relatifs à ce plan sont acquis avant le 1er janvier 2005.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions ont été calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres suivants ont été retenus :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de 10 ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options depuis l'émission des OCÉANES en janvier 2002. Les périodes correspondant à une volatilité anormale ont été exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention a été déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options constatés au cours des dernières années pour les plans émis entre 1993 et 1997 ;
- les dividendes anticipés ont été appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme.

S'agissant du Plan d'Épargne Groupe, le Groupe a appliqué la méthode indiquée dans le communiqué du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 21 décembre 2004 pour valoriser la charge liée à ce type de plan. En particulier, la méthode de calcul tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20 % octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20 % est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti au salarié utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation sans affectation pour une durée de 5 ans.

IAS 12 - Impôts différés

Dans le cadre de cette note de réconciliation, le Groupe a maintenu la présentation des impôts différés actifs en diminution des impôts différés passifs.

En normes françaises, tel qu'explicité dans les principes comptables (note 1), les impôts différés sur les marques qui n'étaient pas cessibles séparément de l'entreprise acquise étaient calculés en utilisant le taux d'impôt applicable aux cessions de titres de participation. En application des normes IFRS, l'ensemble des impôts différés sont calculés au taux de droit commun c'est-à-dire 33,33 %, taux applicable dans le cadre du bénéfice fiscal consolidé, à l'ensemble des actifs et passifs identifiables. En conséquence, un complément de provision pour impôts a été comptabilisé à ce titre.

IAS 37 - Provisions pour risques et charges

En application de la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées ont fait l'objet d'une actualisation.

IAS 32 & 39 - Instruments financiers

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1er janvier 2004 les normes IAS 32 & 39 relatives aux instruments financiers sans revenir sur l'option de juste valeur et en ne retenant pas pour les couvertures internes le mode de comptabilisation dérogatoire prévu par la norme.

Divergence de définition des dettes et des capitaux propres

Selon IAS 32 & 39, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique.
Un passif financier se caractérise par l'obligation incombant à l'émetteur de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier ou d'échanger avec une autre entreprise un actif financier dans des conditions qui lui sont potentiellement défavorables.
Un instrument de capitaux propres est un contrat qui porte un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.
De ce fait :
• les titres participatifs ont été classés dans les dettes financières en application de la norme IAS 39 ;
• le Groupe a décomposé ses OCÉANES en une partie dettes et une partie capitaux propres.

Divergence de valorisation des instruments financiers non dérivés

Selon les normes IAS 32 et 39, la classification d'un instrument financier dans une catégorie d'actifs ou de passifs financiers est déterminante pour son traitement comptable ultérieur et il existe 4 catégories d'actifs financiers et 2 catégories de passifs financiers.
En fonction de la catégorie retenue, les instruments sont valorisés à chaque clôture soit au coût amorti, soit à la juste valeur. En revanche, suite à une décision de l'Union Européenne, les dettes sont valorisées au coût amorti.
De ce fait :
• les dettes obligataires et privées sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode actuarielle ;
• les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat ;
• les titres de participation sont valorisés à la juste valeur par les capitaux propres (catégorie « disponibles à la vente »).

Divergence sur les sorties d'actifs

Selon les normes IAS 32 et 39, un actif financier sort du bilan dans des conditions très strictes comme l'expiration des droits contractuels sur les flux de trésorerie ou le respect de certaines conditions de décomptabilisation.
Ainsi, le programme de titrisation des créances commerciales de la filiale américaine CertainTeed Receivables Corp qui était présenté dans les engagements hors bilan en normes françaises a été réintégré dans les créances et dans l'endettement court terme dans le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004.

Divergence sur le traitement comptable des instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres.

• *Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture a été appliqué par le Groupe à la presque totalité des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables) en portefeuille à la clôture 2004. Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur.
L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe.
Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

• *Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture a été appliqué par le Groupe à la totalité des instruments dérivés de type swap permettant de fixer le prix des achats futurs (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables) de gaz et de fuel. Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables à la date de clôture 2004.
L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer l'impact en résultat des variations de justes valeurs de ces swaps via leur inscription dans un compte de réserve en capitaux propres. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert.
Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

• *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat.
Les instruments concernés sont les suivants :
• principalement, les swaps d'intérêts et de devises,
• tous les dérivés optionnels : gaz, change et taux (dont la variation de juste valeur est déjà enregistrée en compte de résultat en normes françaises),
• les swaps cambistes et les changes à terme (dont la variation de juste valeur est déjà enregistrée en compte de résultat en normes françaises).

3

Impacts des normes IFRS sur le bilan d'ouverture

Le bilan présenté ci-dessous a été volontairement résumé afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable. Ce tableau de réconciliation ne reflète donc pas la forme définitive que prendront les états financiers lors des futures publications des comptes en normes IFRS.

Les commentaires portent sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004. Le bilan au 31 décembre 2004 est présenté pour information ; les variations bilancielles entre le 1er janvier et le 31 décembre résultent d'une part, des variations commentées dans les notes 1 à 34, et d'autre part, de l'application des normes IFRS sur le résultat de la période présentée dans cette note.

		1er janvier 2004				31 déc. 2004
(en millions d'euros)	Notes	Normes françaises	Impact IFRS	Périmètre note (c)	Normes IFRS	Normes IFRS
Ecarts d'acquisition	(d)	4 902	(147)		4 755	5 203
Autres immobilisations incorporelles	(e)	1 836	(80)		1 756	1 804
Immobilisations corporelles	(f)	8 686	411	(12)	9 085	9 367
Titres mis en équivalence		75	3		78	64
Titres disponibles à la vente et autres titres	(g)	217	31		248	92
Autres actifs immobilisés	(h)	1 521	(1 175)		346	252
Total de l'actif non courant		**17 237**	**(957)**	**(12)**	**16 268**	**16 782**
Stocks	(f)	4 509	(26)		4 483	4 817
Clients et comptes rattachés	(k)	4 240	300	(1)	4 539	4 789
Autres créances		1 035	(5)		1 030	1 070
Prêts à court terme		160	0		160	69
Disponibilité et équivalents de trésorerie	(k)	2 914	0	(1)	2 913	2 898
Total de l'actif courant		**12 858**	**269**	**(2)**	**13 125**	**13 643**
TOTAL DE L'ACTIF		**30 095**	**(688)**	**(14)**	**29 393**	**30 425**
Capitaux propres	(a) (b)	11 087	(1 082)		10 005	10 673
Intérêts minoritaires	(c)	223	(1)	(13)	209	237
Capitaux propres et intérêts minoritaires		**11 310**	**(1 083)**	**(13)**	**10 214**	**10 910**
Titres participatifs	(k)	170	(170)		0	0
Provisions pour retraites	(h)	2 305	534		2 839	2 750
Impôts différés	(j)	599	(350)		249	238
Autres passifs	(d) (i)	1 032	(73)		959	901
Dettes long terme	(k)	6 518	162		6 680	5 629
Total des dettes non courantes		**10 624**	**103**	**0**	**10 727**	**9 518**
Fournisseurs et comptes rattachés		3 592	(22)		3 570	3 954
Autres dettes	(h)	2 356	(66)		2 290	2 556
Dettes à court terme	(k)	2 213	380	(1)	2 592	3 487
Total des dettes courantes		**8 161**	**292**	**(1)**	**8 452**	**9 997**
TOTAL DU PASSIF		**30 095**	**(688)**	**(14)**	**29 393**	**30 425**

a) Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	Capitaux propres 1er janvier 2004	Résultat 2004	Augmentation de capital	Dividendes	Acquisitions et cessions d'actions conservées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Capitaux propres 31 déc. 2004
Normes françaises		**11 087**	**1 083**	**136**	**(387)**	**(241)**	**(109)**	**(13)**	**11 556**
Ecarts d'acquisitions	(d)	(111)	161					(3)	47
Autres immobilisations incorporelles	(e)	(23)	(3)					(2)	(28)
Immobilisations corporelles	(f)	289	27					3	319
Retraites	(h)	(1 642)	23				47	17	(1 555)
Plan d'Épargne Groupe et stocks options		0	(32)					32	0
Impôts différés	(j)	350	(13)				(18)	(7)	312
Instruments financiers	(g) (k)	63	(3)					(28)	32
Autres retraitements		(8)	(4)					2	(10)
Total impact IFRS		**(1 082)**	**156**	**0**	**0**	**0**	**29**	**14**	**(883)**
NORMES IFRS		**10 005**	**1 239**	**136**	**(387)**	**(241)**	**(80)**	**1**	**10 673**

b) Ecarts de conversion

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1 et retenue par la Groupe, les écarts de conversion accumulés au 1er janvier 2004, soit un montant négatif de 2 241 millions d'euros, ont été réintégrés dans les réserves consolidées. Cela n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres part du Groupe.

c) Périmètre et méthode de consolidation

Le Groupe exerçant de fait le contrôle opérationnel de la société Mineracao Jundu Ltda (Matériaux de Construction au Brésil), elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale selon les principes comptables français. La norme IAS 27 ne reconnaissant pas le contrôle de fait, en normes IFRS, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle. L'incidence sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 est une diminution des intérêts minoritaires de 13 millions d'euros et des immobilisations corporelles de 12 millions d'euros. Ce changement est sans impact sur les capitaux propres part du Groupe à l'ouverture.

d) Ecarts d'acquisition

La variation du poste au bilan provient essentiellement de la valorisation en devises locales des écarts d'acquisition des sociétés étrangères qui étaient antérieurement exprimés en euros et qui se traduit par une diminution de 163 millions d'euros des écarts d'acquisition nets au bilan d'ouverture.

Par ailleurs, les fonds de commerce acquis lors de regroupements d'entreprise ont été reclassés en écarts d'acquisition pour un montant de 43 millions d'euros.

Au total, compte tenu d'autres reclassements d'écarts d'acquisition positifs et négatifs liés à des opérations simultanées (diminution de 27 millions d'euros), les écarts d'acquisition du Groupe qui s'élevaient à 4 902 millions d'euros en normes françaises sont ramenés à 4 755 millions d'euros en normes IFRS au bilan d'ouverture.

Par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture est une diminution de 111 millions d'euros (voir note a) resultant de la valorisation des écarts d'acquisitions en devises pour 163 millions d'euros et de l'annulation de 52 millions d'euros d'écarts d'acquisition négatifs.

e) Autres immobilisations incorporelles

Différents reclassements ont réduit les immobilisations incorporelles à hauteur de 80 millions d'euros :

- des fonds de commerce ont été reclassés en écarts d'acquisition pour un montant de 43 millions d'euros,
- des droits d'usage de terrain en Chine, en Inde et en Pologne ont été reclassés d'immobilisations incorporelles en autres créances diverses pour un total de 14 millions d'euros,
- les frais d'établissement ont été annulés par contrepartie des capitaux propres pour un montant de 16 millions d'euros,
- enfin, d'autres ajustements divers ont été effectués entraînant une réduction de 7 millions d'euros.

Compte tenu des deux derniers retraitements, l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture est une diminution de 23 millions d'euros (voir note a).

f) Immobilisations corporelles

Comme expliqué dans la note sur les principes comptables, le Groupe a identifié parmi les équipements industriels les composants majeurs et a révisé leurs plans d'amortissement. Le Groupe a également revu les durées d'amortissement de certaines immobilisations conformément à leurs durées d'utilité effectives. Ces approches ont conduit à modifier rétrospectivement les amortissements au 1er janvier 2004 ce qui entraîne, d'une part un allongement des plans d'amortissement et, d'autre part, une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles nettes de 316 millions d'euros auxquels s'ajoutent 5 millions d'euros de reclassements divers.

Par ailleurs, le Groupe a diminué rétrospectivement ses immobilisations corporelles de 27 millions d'euros correspondant aux frais financiers antérieurement capitalisés.

Les pièces de rechange d'une durée d'utilisation supérieure à un an ont été reclassées en immobilisations corporelles pour un montant de 25 millions d'euros.

L'incidence des locations financements représente une augmentation des immobilisations et de l'endettement de 92 millions d'euros (dont 77 millions d'euros en endettement à long terme).

3

Au total, l'ensemble des retraitements et des reclassements avec d'autres postes du bilan (dont les stocks et les créances diverses) entraîne une augmentation du poste immobilisations corporelles au bilan de 411 millions d'euros.
L'impact des mêmes retraitements sur les capitaux propres est de 289 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

g) Titres disponibles à la vente et autres titres
En application de la norme IAS 39, le Groupe a procédé à la revalorisation à la valeur de marché des titres disponibles à la vente de sociétés cotées et non consolidées qu'il détient. Il s'agit pour l'essentiel des plus-values latentes sur les titres Vivendi Universal détenus par la Compagnie de Saint-Gobain pour 29 millions d'euros et divers autres titres pour 2 millions d'euros. Au total, l'impact sur le poste « titres disponibles à la vente et autres titres » du bilan d'ouverture et sur les capitaux propres est une augmentation de 31 millions d'euros.
Les titres Vivendi Universal ont été cédés en totalité dans le courant de l'exercice 2004.

h) Comptabilisation des retraites et avantages au personnel (autres actifs immobilisés)
Le passage de l'application des normes FAS 87, FAS 106 et FAS 112 aux normes IFRS a différents impacts sur les postes du bilan.
En ce qui concerne les capitaux propres, ils sont réduits de 1 642 millions d'euros en raison des éléments suivants :
• la comptabilisation en provisions pour retraites des écarts actuariels et des coûts des services passés acquis non amortis pour les plans de retraite des filiales américaines et anglaises pour 1 513 millions d'euros,
• le changement de valorisation des avantages liés aux plans de retraite de certains salariés aux États-Unis (« hourly plans ») pour un montant de 62 millions d'euros,
• divers autres ajustements à hauteur de 67 millions d'euros comprenant le plafonnement de l'actif pour certaines évaluations actuarielles et la prise en compte d'autres avantages postérieurs à l'emploi.
Par ailleurs, les autres actifs immobilisés diminuent de 1 175 millions d'euros du fait des éléments suivants :
• l'annulation du compte de régularisation qui était comptabilisé en application de la norme FAS 87 (« engagement minimum additionnel ») en contrepartie de la provision pour retraite pour 1 067 millions d'euros,
• l'annulation des écarts actuariels non amortis sur les charges financées d'avance pour 66 millions d'euros,
• divers autres retraitements pour 42 millions d'euros.
L'impact conjugué de ces éléments et de reclassements des autres dettes à hauteur de 67 millions d'euros amène la provision pour retraites à un montant de 2 839 millions d'euros, soit une augmentation de 534 millions d'euros.

i) Autres passifs
Comme expliqué à la note d, les écarts d'acquisition négatifs ont été annulés en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour 52 millions d'euros ou reclassés en diminution des écarts d'acquisition positifs pour 23 millions d'euros.
Au total, compte tenu d'autres reclassements pour 2 millions d'euros, l'impact sur le poste autres provisions du bilan d'ouverture est une diminution de 73 millions d'euros.

j) Impôts différés
Les impôts différés passifs baissent de 480 millions d'euros, conséquence de l'impact des différents retraitements décrits précédemment et essentiellement de l'ajustement des provisions pour retraites (voir note h).
Ils augmentent par ailleurs de 130 millions d'euros en raison de l'ajustement des impôts différés passifs constaté sur les marques de distribution du Groupe comme expliqué au paragraphe IAS 12 – impôts différés de la note 35.
Au total, l'incidence de ces retraitements sur les capitaux propres est une augmentation de 350 millions d'euros.

k) Passifs financiers
L'application des normes IAS 32 et 39 a conduit aux principaux ajustements suivants :
• le reclassement des titres participatifs pour 170 millions d'euros et de leurs intérêts courus pour 8 millions d'euros en dettes financières,
• le reclassement d'une partie des OCÉANES en capitaux propres pour 101 millions d'euros ; le solde est maintenu en emprunts obligataires,
• la comptabilisation dans le bilan d'ouverture d'intérêts courus supplémentaires suite au recalcul des intérêts financiers liés aux OCÉANES sur la base d'un taux de marché pour 42 millions d'euros et l'annulation de 8 millions d'euros de primes d'émission,
• la réinscription au bilan consolidé du Groupe des programmes de titrisation aux États-Unis. De ce fait, les créances d'exploitation du Groupe augmentent de 368 millions d'euros avec pour contrepartie une augmentation de l'endettement court terme de même montant,
• la mise au marché des swaps de taux d'intérêts de devises, entraînant une augmentation de l'endettement de 8 millions d'euros.
Du fait de ces ajustements et des retraitements de location financement (voir note f), l'endettement net augmente de 702 millions d'euros. La synthèse des ajustements est présentée au paragraphe relatif à l'endettement net ci-après.
L'augmentation des capitaux propres de 63 millions d'euros (voir note a) est due aux titres disponibles à la vente (voir note g) pour 31 millions d'euros, aux OCÉANES (reclassement de 101 millions d'euros diminués des intérêt courus pour 42 millions d'euros) et à la mise au marché des dérivés et divers retraitements.

Impacts des normes IFRS sur le compte de résultat 2004

Le compte de résultat présenté ci-dessous a été volontairement résumé afin de permettre une analyse synthétique des impacts du changement de référentiel comptable. Ce tableau de réconciliation ne reflète donc pas la forme définitive que prendront les états financiers lors des futures publications IFRS.
Par ailleurs, la présentation du compte de résultat par destination utilisée dans les normes françaises a été conservée dans les normes IFRS.

(en millions d'euros)	2004 normes françaises	Ajustements IFRS 2004	Notes	2004 normes IFRS
Chiffre d'affaires et produits accessoires	32 025	147	(l)	32 172
Coûts des produits vendus	(23 929)	(165)	(m)	(24 094)
Frais généraux et de recherche	(5 124)	(193)	(m)	(5 317)
Autres charges et produits d'exploitation	(340)	322	(m)	(18)
Résultat d'exploitation	**2 632**	**111**		**2 743**
Dividendes reçus des participations non consolidées	3	0		3
Charges hors exploitation	(280)	9		(271)
Résultat sur cessions et dépréciations d'actifs	(44)	(19)	(n)	(63)
Amortissements des écarts d'acquisition	(155)	161	(o)	6
Résultat opérationnel	**2 156**	**262**		**2 418**
Résultat financier	(441)	(94)	(p)	(535)
Impôts sur les résultats	(603)	(13)	(q)	(616)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	0		8
Résultat net de l'ensemble consolidé	**1 120**	**155**		**1 275**
Part revenant aux intérêts minoritaires	(37)	1		(36)
RÉSULTAT NET	**1 083**	**156**		**1 239**
RÉSULTAT NET HORS PLUS-VALUES	**1 122**	**167**		**1 289**
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	**337 253 298**			**337 253 298**
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	5,11			5,61
Résultat net par action	3,21			3,67
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	**357 590 028**			**357 590 028**
Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	4,89			5,41
Résultat net dilué par action	3,07			3,55
Nombre de titres émis en fin de période	**340 998 000**			**340 998 000**
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action	5,05			5,55
Résultat net par action	3,18			3,63

l) Chiffre d'affaires et produits accessoires

En normes IFRS le chiffre d'affaires augmente de 147 millions d'euros du fait des éléments suivants :

• en application de la norme IAS 18, 190 millions d'euros de produits accessoires correspondant pour l'essentiel aux ventes de palettes et emballages et aux revenus de locations immobilières ont été exclus des autres produits d'exploitation et reclassés en chiffre d'affaires,

• des refacturations de transports sur ventes ont été reclassées en chiffre d'affaires, tandis que les escomptes clients sont désormais imputés en réduction du chiffre d'affaires. L'impact net représente une diminution du chiffre d'affaires de 40 millions d'euros,

• en application de la norme IAS 21, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours du jour de la transaction et non au cours de couverture ce qui entraîne une réduction du chiffre d'affaires de 12 millions d'euros,

• le changement de méthode d'élimination du chiffre d'affaires vis-à-vis des sociétés consolidées par intégration proportionnelle entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de 17 millions d'euros,

• enfin, le changement de méthode de consolidation de Mineracao Jundu (voir note c) engendre une diminution du chiffre d'affaires de 8 millions d'euros.

3

m) Charges d'exploitation

Certaines charges, présentées en autres charges et produits d'exploitation en normes françaises, sont reclassées sur les différentes lignes du compte de résultat (coûts des produits vendus ou frais généraux et de recherche) en normes IFRS. Il s'agit principalement :

• des charges de participation et intéressement pour 141 millions d'euros,

• des amortissements sur actifs incorporels pour 76 millions d'euros,

• et des produits accessoires reclassés en chiffre d'affaires pour 190 millions d'euros.

De plus, plusieurs ajustements affectant le résultat d'exploitation sont enregistrés :

• le reclassement du coût financier net des retraites en résultat financier pour 95 millions d'euros ;

• l'ajustement de la charge de retraite en IFRS qui améliore le résultat d'exploitation de 23 millions d'euros ;

• les charges relatives aux plans d'options sur actions et au plan d'épargne Groupe qui ont été comptabilisées en frais généraux pour respectivement 18 millions d'euros et 14 millions d'euros ;

• la revue des durées de vie des immobilisations corporelles qui a un impact positif sur la charge d'amortissement de l'exercice de 29 millions d'euros ;

• enfin, divers autres ajustements qui engendrent une diminution de 4 millions d'euros.

Du fait de ces reclassements et ajustements, le résultat d'exploitation s'améliore donc de 111 millions d'euros.

n) Résultat sur cessions et dépréciations d'actifs

Il s'agit principalement du reclassement des dépréciations de créances financières à long terme antérieurement classées dans les charges hors exploitation pour 9 millions d'euros et de dépréciations permanentes d'écarts d'acquisition pour 10 millions d'euros correspondant aux amortissements pratiqués dans les normes françaises sur les écarts d'acquisition en question.

o) Amortissements des écarts d'acquisition

Les dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition sont annulées à hauteur de 161 millions d'euros. Ce poste s'élève donc à 6 millions d'euros en 2004 du fait des écarts d'acquisition négatifs dégagés durant l'exercice 2004.

p) Résultat financier

(en millions d'euros)	2004 en normes françaises	Ajustements IFRS 2004	2004 en normes IFRS
Coût de l'endettement financier brut (1)	(451)	1	(450)
Produits de trésorerie	64	0	64
Coût de l'endettement financier net	**(387)**	**1**	**(386)**
Coût financier des retraites	0	(95)	(95)
Autres charges et produits financiers	(54)	0	(54)
RÉSULTAT FINANCIER	**(441)**	**(94)**	**(535)**

(1) Le coût de l'endettement financier brut en normes françaises correspond à la somme des lignes frais financiers et rémunération des titres participatifs de la note 24.

L'augmentation de la charge nette de financement correspond principalement au reclassement du coût financier net des retraites.

q) Impôts sur les résultats

L'impact net des retraitements décrits ci-dessus entraîne une charge d'impôt différé complémentaire de 13 millions d'euros.

Impacts des normes IFRS sur l'endettement net

La définition de l'endettement net selon les normes IFRS est la même que celle utilisée en normes françaises (cf. note 20) à l'exception :

• de la prise en compte des dérivés rattachés aux comptes de trésorerie et d'endettement net,

• de l'exclusion des prêts à court terme consentis par le Groupe à des sociétés non consolidées.

L'incidence des normes IFRS sur l'endettement net au 1er janvier 2004 est la suivante :

(en millions d'euros)	
Endettement net 01/01/2004 normes françaises	**5 657**
Location-financement	92
Reclassement des titres participatifs	178
Retraitement des OCÉANES	(67)
Mise au marché des instruments financiers	(6)
Reclassement des primes d'émission	(23)
Créances titrisées (programme américain)	368
Reclassement des prêts aux sociétés non consolidées	160
Total impact IFRS	**702**
ENDETTEMENT NET 01/01/2004 NORMES IFRS	**6 359**
ENDETTEMENT NET 31/12/2004 NORMES IFRS	**6 218**

Impacts des normes IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		Exercice 2004 en normes françaises	Retraite-ments IFRS	Exercice 2004 en IFRS
Résultat net		**1 083**	**156**	**1 239**
Dotation aux amortissements		1 454	(80)	1 374
Autres incidences sur la marge brute d'autofinancement		75	(49)	26
Marge brute d'autofinancement	**(r)**	**2 612**	**27**	**2 639**
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice		269	(9)	260
Variation des provisions risques et charges		(168)	(3)	(171)
Trésorerie provenant de l'activité	**(s)**	**2 713**	**15**	**2 728**
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 537)	(3)	(1 540)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise		(551)		(551)
Autres opérations d'investissement		(116)	66	(50)
Cessions de titres de sociétés consolidées				0
Cessions d'autres titres de participation		133		133
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		162		162
Autres cessions et divers		168	(76)	92
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		**(1 741)**	**(13)**	**(1 754)**
Augmentation de capital		136		136
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		10		10
(Augmentation) diminution des actions conservées		(241)		(241)
Dividendes mis en distribution		(387)		(387)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées		(19)	2	(17)
Variation des dettes financières, prêts court terme et banques créditrices		(487)	(4)	(491)
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement	**(t)**	**(988)**	**(2)**	**(990)**
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		1	0	1
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**(15)**	**0**	**(15)**
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		2 914	(1)	2 913
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	**(u)**	**2 899**	**(1)**	**2 898**

r) Marge brute d'autofinancement

Les impacts IFRS sur la marge brute d'autofinancement (MBA) sont essentiellement dus :

• aux retraitement des locations financements pour 20 millions d'euros : la MBA est augmentée de l'annulation des loyers pour la partie correspondant aux remboursements des emprunts des locations financements qui sont présentés dans les opérations de financement,

• à l'annulation des amortissements des écarts d'acquisition,

• aux reclassements des dépréciations exceptionnelles d'actifs.

s) Trésorerie provenant de l'activité

En complément de l'impact sur la MBA, la variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations, des créances sur cessions et des subventions d'investissements est désormais présentée dans les opérations d'investissements et désinvestissements afin de refléter l'incidence effective sur l'exercice de la trésorerie générée par ces opérations.

t) Trésorerie nette dégagée par les opérations de financement

Comme expliqué dans la note r, le retraitement des locations financements affecte la variations des dettes financières pour 20 millions d'euros. Les autres ajustements proviennent des retraitements IAS 39.

u) Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période

En application des normes IFRS, le Groupe a modifié la présentation de son tableau des flux de trésorerie pour présenter non seulement la variation des disponibilités mais également celle des équivalents de trésorerie qui comprennent les valeurs mobilières de placements présentées en note 8.

3

Informations sectorielles par pôle et par branche

(en millions d'euros)	Distribution Bâtiment	Matériaux Haute Performance				Vitrage	Conditionnement	Produits Pour la Construction					Autres (*)	Total
		Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Renforcement	Eliminations pôle MHP	Total			Matériaux de construction	Isolation	Canalisation	Eliminations pôle PPC	Total		
EXERCICE 2004 EN IFRS														
Ventes externes	13 652	3 427	1 191		4 618	4 403	3 876	2 458	1 897	1 261		5 616	7	32 172
Ventes internes	1	55	80	(21)	114	26	4	162	133	127	(19)	403	(548)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	13 653	3 482	1 271	(21)	4 732	4 429	3 880	2 620	2 030	1 388	(19)	6 019	(541)	32 172
Résultat d'exploitation	762	419	84		503	461	459	202	257	83		542	16	2 743
Résultat opérationnel	759	347	62		409	411	422	187	238	43		468	(51)	2 418
Résultat des équivalences		6			6			1		1		2		8
Amortissements et dépréciations d'actifs	(203)	(182)	(109)		(291)	(339)	(256)	(92)	(111)	(71)		(274)	(11)	(1 374)
Ecarts d'acquisition nets	2 388	1 203	219		1 422	182	478	424	67	233		724	9	5 203
Marques de distribution	1 504				0							0		1 504
Total de l'actif	10 138	3 726	1 624		5 350	4 498	3 446	1 767	1 375	1 322		4 464	2 529	30 425
Total passifs hors capitaux propres	7 599	2 257	858		3 115	3 004	2 155	859	702	831		2 392	1 487	19 752
Investissements de l'exercice :														
• industriels	249	132	108		240	448	302	100	144	51		295	6	1 540
• en titres (nets trés. acq.)	480	(4)	11		7	46	(1)	22	(1)	(1)		20	(1)	551

* La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	Total
Au 31 décembre 2004 :						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 771	13 801	5 739	3 577	(1 716)	32 172
Actifs immobilisés	4 476	6 391	3 415	2 500		16 782
Investissements industriels	363	483	273	421		1 540

NOTE 36 • PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros.

Principales sociétés consolidées par intégration

			Pourcentage de détention direct et indirect
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE 2004			
Pôle Distribution Bâtiment			
	Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00 %
	Lapeyre	France	100,00 %
	Point.P	France	100,00 %
	Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00 %
	Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,97 %
	Raab Karcher BV	Pays-Bas	100,00 %
	Dahl International Ab	Suède	100,00 %
Pôle Matériaux Haute Performance			
CÉRAMIQUES & PLASTIQUES ET ABRASIFS			
	Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92 %
	Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00 %
	Saint-Gobain Abrasives Inc.	États-Unis	100,00 %
	Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	États-Unis	100,00 %
	Saint-Gobain Performance Plastics Corp.	États-Unis	100,00 %
	Saint-Gobain Abrasivi	Italie	99,92 %
	SEPR Italia	Italie	100,00 %
	Saint-Gobain Abrasivos Brasil	Brésil	100,00 %
	Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	99,92 %
	Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,97 %
RENFORCEMENT			
	Saint-Gobain Vetrotex France	France	100,00 %
	Saint-Gobain Vetrotex Italia SpA	Italie	100,00 %
	Saint-Gobain Vetrotex America Inc.	États-Unis	100,00 %
Pôle Vitrage			
	Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
	Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
	Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,90%
	Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,90%
	Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,74%
	Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,90%
	Koninklijke Saint-Gobain Glass	Pays-Bas	99,74%
	Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
	Saint-Gobain Vidros	Brésil	100,00%
	Saint-Gobain Cristaleria SA	Espagne	99,66%
	Solaglas Ltd	Royaume-uni	99,97%
	Saint-Gobain Glass Italia	Italie	100,00%
	Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
	Hankuk Sekurit Limited	Corée	72,92%

3

			Pourcentage de détention direct et indirect
Pôle Conditionnement			
	Saint-Gobain Desjonquères	France	99,99%
	Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
	Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67%
	Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,57%
	Saint-Gobain Containers Inc.	États-Unis	100,00%
	Saint-Gobain Calmar Inc.	États-Unis	100,00%
	Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,98%
Pôle Produits Pour la Construction			
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION			
	Saint-Gobain Weber	France	99,99%
	Saint-Gobain Stradal	France	100,00%
	CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00%
	Brasilit	Brésil	100,00%
	Saint-Gobain Weber Cemarksa SA	Espagne	99,99%
ISOLATION			
	Saint-Gobain Isover	France	100,00%
	Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,89%
	CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00%
	Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,65%
CANALISATION			
	Saint-Gobain PAM SA	France	100,00%
	Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00%
	Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,97%
	Saint-Gobain Canalizacion SA	Espagne	99,93%
	Saint-Gobain Condotte SpA	Italie	100,00%
	Saint-Gobain Canalizaçao SA	Brésil	100,00%
PRINCIPALE SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004			
Pôle Vitrage			
	Hankuk Glass Industries	Corée	46,00%

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice résultant :
• d'une part de la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC relatif à la comptabilisation des médailles du travail en France ;
• et d'autre part, de la mise en place d'une méthode d'évaluation actuarielle des provisions pour couverture médicale aux États-Unis.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite,

Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe évalue régulièrement, comme précisé en note 1 de l'annexe, la valeur de ses immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'approche utilisée par le Groupe et sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le Groupe au 31 décembre 2004.

Provisions pour retraites et autres avantages envers les salariés

Les provisions pour retraites et autres avantages envers les salariés ont été comptabilisées selon les principes comptables décrits en note 1 de l'annexe et calculées selon les hypothèses et modalités de calcul détaillées en note 16 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses et modalités retenues pour la détermination de ces provisions ainsi que des évaluations qui en résultent.

Provisions pour risques et charges

La nature des provisions pour risques et charges incluses dans le poste autres passifs du bilan est détaillée en note 18 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités de détermination des provisions pour risques et charges ainsi que de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par le Groupe au 31 décembre 2004.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris La Défense, le 24 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean GATINAUD Gilles SALIGNON

4 Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (Société-Mère)

Compte de résultat

au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2004	2003	2002
Produits d'exploitation				
Redevances		92 008	100 989	101 613
Autres services		66 402	62 391	54 537
Chiffre d'affaires net		**158 410**	**163 379**	**156 150**
Transfert de charges		885	1 463	1 316
Autres produits		83	126	134
	TOTAL I	**159 378**	**164 969**	**157 600**
Charges d'exploitation				
Autres achats, charges et services externes		(99 946)	(94 919)	(94 492)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 278)	(6 140)	(4 023)
Rémunérations du personnel		(34 820)	(33 656)	(33 687)
Charges sociales		(16 680)	(15 822)	(15 498)
Dotation aux amortissements et aux provisions				
• sur immobilisations : dotations aux amortissements		(3 864)	(6 671)	(6 531)
• sur risques et charges		–	–	–
Autres charges		(2 321)	(2 583)	(3 401)
	TOTAL II	**(161 909)**	**(159 790)**	**(157 632)**
Résultat d'exploitation		**(2 531)**	**5 178**	**(32)**
Quotes-parts résultat sur opérations en commun				
Profits	TOTAL III	46	382	20
Pertes	TOTAL IV	(1)	(12)	(7)
Produits financiers				
De participations		720 263	415 750	500 867
Revenus des prêts et placements et produits assimilés		315 577	349 321	431 580
D'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé		73	85	68
Autres intérêts et produits assimilés		127 238	135 999	131 685
Reprises sur provisions et transferts de charges		16 394	49 581	1 673
Différences positives de change		118 096	305 614	946 652
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		18 105	12 085	577
	TOTAL V	1 315 746	1 268 435	2 013 102
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions		(27 779)	(19 058)	(44 550)
Intérêts et charges assimilées		(485 708)	(522 942)	(573 383)
Différences négatives de change		(117 471)	(305 462)	(946 531)
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement		–	–	–
	TOTAL VI	(630 958)	(847 462)	(1 564 464)
Résultat financier		**684 788**	**420 972**	**448 638**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**682 301**	**426 521**	**448 620**

(en milliers d'euros)		2004	2003	2002
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		19 892	14 232	24 145
Sur opérations en capital		162 214	128 619	364 082
Reprises sur amortissements et provisions		16 634	340	103 791
	TOTAL VII	198 740	143 191	492 018
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		(20 114)	(1 406)	(10 004)
Sur opérations en capital		(139 785)	(113 218)	(364 340)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(529)	(11 402)	(772)
	TOTAL VIII	(160 428)	(126 026)	(375 116)
Résultat exceptionnel		**38 312**	**17 164**	**116 902**
Impôts sur les bénéfices	TOTAL IX	**45 403**	**69 888**	**30 396**
Total des produits		**1 719 313**	**1 646 865**	**2 662 739**
Total des charges		**(953 296)**	**(1 133 291)**	**(2 066 823)**
RÉSULTAT NET		**766 017**	**513 574**	**595 916**

A compter du 31 décembre 2004, le compte de résultat est présenté selon le format préconisé par le Plan Comptable Général et non plus suivant les règles applicables aux sociétés de portefeuille. La présentation des comptes des exercices 2003 et 2002 a été retraitée en conséquence.
Par conséquent, les mouvements de provisions sur titres de participation, sur titres immobilisés, et sur provisions pour risques et charges relatives aux actions propres, qui étaient comptabilisés jusqu'en 2003 en résultat exceptionnel, sont dorénavant comptabilisés en résultat financier. De ce fait, un produit de 49 581 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 et de 1 673 milliers d'euros au titre de l'exercice 2002 a été reclassé de produits exceptionnels en produits financiers, et une charge de (15 991) milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 et de (42 401) milliers d'euros au titre de l'exercice 2002 a été reclassée de charges exceptionnelles en charges financières.

4

Bilan

au 31 décembre

ACTIF *(en milliers d'euros)*	31/12/04			31/12/03	31/12/02
	Brut	Amortissements	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles (note 5)					
• Fonds commercial (1)	567	(476)	91	113	136
• Autres immobilisations incorporelles	34 217	(28 954)	5 263	7 209	11 887
• Immobilisations incorporelles en cours	10 947		10 947	4 153	961
Immobilisations corporelles (note 6)					
• Terrains	620		620	620	620
• Constructions	487	(256)	231	242	252
• Autres	9 907	(7 494)	2 413	2 910	2 711
• Immobilisations corporelles en cours			0	0	0
Immobilisations financières (2) (note 7)					
• Participations	7 719 982	(1 217)	7 718 765	7 791 258	7 890 199
• Créances rattachées à des participations	4 338 465		4 338 465	4 790 181	5 539 962
• Autres titres immobilisés	247 601	(25 582)	222 019	404 747	147 684
• Prêts	1 108 263		1 108 263	1 649 507	1 542 190
• Autres immobilisations financières	535		535	1 103	1 080
TOTAL I	**13 471 591**	**(63 979)**	**13 407 612**	**14 652 043**	**15 137 682**
ACTIF CIRCULANT (note 8)					
• Créances autres (3)	112 107		112 107	108 764	96 702
• Valeurs mobilières de placement	1 211 659		1 211 659	1 214 718	76 943
• Disponibilités	2 287 959		2 287 959	1 681 339	1 303 929
Comptes de régularisation					
• Charges constatées d'avance (3)	1 543		1 543	2 407	3 306
TOTAL II	**3 613 268**	**0**	**3 613 268**	**3 007 228**	**1 480 880**
• Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	5 543		5 543	7 957	10 564
Écarts de conversion actif TOTAL IV	-	-	-	-	
TOTAL GÉNÉRAL	**17 090 402**	**(63 979)**	**17 026 423**	**17 667 228**	**16 629 126**
(1) Dont droit au bail			-	-	-
(2) Dont à moins d'un an			3 979 151	3 295 454	3 891 338
(3) Dont à plus d'un an			4 827	771	942

PASSIF *(en milliers d'euros)*		31/12/04	31/12/03	31/12/02
Capitaux propres (note 9)				
• Capital social		1 363 952	1 391 300	1 364 043
• Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 986 291	2 241 803	2 128 276
• Ecart de réévaluation		56 262	56 262	56 516
• Réserves :				
- Réserve légale (a)		136 395	139 130	136 404
- Réserves réglementées		2 831 482	2 541 092	2 548 798
- Autres réserves		106 415	106 415	106 415
• Report à nouveau		921 176	1 090 363	865 882
• Résultat de l'exercice		766 017	513 574	595 916
• Provisions réglementées (note 11)		6 444	6 615	6 807
	TOTAL I	**8 174 434**	**8 086 554**	**7 809 057**
Autres fonds propres (note 10)				
• Produits des émissions de titres participatifs	TOTAL I bis	170 035	391 034	391 034
Provisions pour risques et charges (note 11)				
• Provisions pour risques		358 012	357 031	343 215
• Provisions pour charges		10 976	10 474	10 020
	TOTAL II	**368 988**	**367 505**	**353 235**
DETTES (1) (note 12)				
• Autres emprunts obligataires		976 811	1 231 873	1 255 867
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		700 790	612 411	716 522
• Emprunts et dettes financières divers		6 584 479	6 947 306	6 007 077
• Dettes fiscales et sociales		36 091	12 206	11 864
• Autres dettes		14 795	18 339	84 470
Comptes de régularisation (1)				
• Produits constatés d'avance				
	TOTAL III	**8 312 966**	**8 822 135**	**8 075 800**
Écarts de conversion passif	TOTAL IV	**-**	**-**	**-**
TOTAL GÉNÉRAL		**17 026 423**	**17 667 228**	**16 629 126**
(a) dont réserve de plus-values long terme affectée		14 225	14 225	14 225
(1) dont à plus d'un an		5 055 899	6 157 132	6 054 189
dont à moins d'un an		3 257 067	2 665 003	2 021 611
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		382 540	280 397	234 419

4

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net	**766 017**	**513 574**	**595 916**
Dotation aux amortissements	8 856	9 738	8 682
Dotation/Reprise de provisions	(9 713)	(22 380)	(61 658)
Résultat des réalisations d'actifs	(35 287)	(15 401)	257
Capacité d'autofinancement	**729 873**	**485 531**	**543 197**
(Augmentation) diminution des créances autres	(5 057)	(11 622)	(53 051)
Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales	23 885	342	(25 718)
Augmentation (diminution) des autres dettes	(3 544)	(66 131)	(189 571)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	**15 284**	**(77 411)**	**(268 340)**
Trésorerie provenant de l'exploitation	**745 157**	**408 120**	**274 857**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(9 725)	(4 147)	(1 923)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(530)	(1 210)	(750)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	100	19	79
Acquisition de titres de participation et autres titres immobilisés	(15)	3 059	(444 389)
Acquisition d'actions propres	(280 036)	(238 190)	(162 051)
Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	162 113	128 600	364 003
(Augmentation) diminution des créances rattachées à des participations	451 716	749 781	841 245
(Augmentation) diminution des prêts long terme	541 243	(107 316)	(649 680)
(Augmentation) diminution des autres immobilisations financières	568	(23)	86
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement / de désinvestissement	**865 434**	**530 573**	**(53 380)**
Augmentation de capital	135 906	143 509	163 596
Dividendes distribués	(387 384)	(379 141)	(378 364)
Augmentation (diminution) du report à nouveau	(4 988)	–	–
Augmentation (diminution) des écarts de réévaluation	–	–	–
Augmentation (diminution) des autres fonds propres	(220 999)	–	–
Augmentation (diminution) des provisions pour risques et charges	(55)	–	–
Augmentation (diminution) des dettes financières	(312 180)	356 015	586 068
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	(217 330)	456 109	(1 220 201)
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement	3 059	(1 137 775)	(74 903)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	**(1 003 971)**	**(561 283)**	**(923 804)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**606 620**	**377 410**	**(702 327)**
Disponibilités au 1er janvier	1 681 339	1 303 929	2 006 256
Disponibilités au 31 décembre	2 287 959	1 681 339	1 303 929

Annexe

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2004.
Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24 mars 2005 par le Conseil d'administration.

NOTE 1 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain sont établis en conformité avec les principes comptables du Plan Comptable Général de 1999.
Les états financiers de l'établissement allemand sont incorporés dans ceux du siège de la Compagnie de Saint-Gobain.
A compter du 31 décembre 2004, le compte de résultat est présenté selon le format préconisé par le Plan Comptable Général et non plus suivant les règles applicables aux sociétés de portefeuille. La présentation des comptes des exercices 2003 et 2002 a été retraitée en conséquence.
Par conséquent, les mouvements de provisions sur titres de participation, sur titres immobilisés, et sur les provisions pour risques et charges relatives aux actions propres, qui étaient comptabilisés jusqu'en 2003 en résultat exceptionnel, sont dorénavant comptabilisés en résultat financier. De ce fait, un produit de 49 581 milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 et de 1 673 milliers d'euros au titre de l'exercice 2002 a été reclassé de produits exceptionnels en produits financiers, et une charge de (15 991) milliers d'euros au titre de l'exercice 2003 et de (42 401) milliers d'euros au titre de l'exercice 2002 a été reclassée de charges exceptionnelles en charges financières.
A l'exception des reclassements mentionnés ci-dessus, le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respecté.
Conformément à la recommandation du CNC n° 2003 R.01, la Compagnie de Saint-Gobain a comptabilisé pour la première fois au cours de l'exercice 2004, une provision pour engagement en matière de médaille du travail. L'effet du changement de méthode comptable imposé par l'évolution de la réglementation est décrit dans la note 11 de la présente annexe.
De même, conformément à l'avis n°2005-A du Comité d'urgence du CNC, relatif au traitement comptable de la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves spéciales des plus-values à long terme, la Compagnie de Saint-Gobain a comptabilisé cette taxe exceptionnelle au 31 décembre 2004, en tant que contrepartie de la dette vis-à-vis de l'Etat, au débit du compte de report à nouveau pour un montant de 5 millions d'euros.

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial reçu en apport, ne bénéficiant pas de protection juridique, est amorti en 25 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties entre trois et cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

• Constructions	40 ans	Linéaire
• Agencements des constructions	12 ans	Linéaire
• Installations générales	5 ou 12 ans	Linéaire
• Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
• Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
• Matériel de transport	4 ans	Linéaire
• Matériel informatique	3 ans	Linéaire ou Dégressif

Immobilisations financières, participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
L'évaluation des titres de participation a été effectuée sur la base de l'actif net réévalué, les dépréciations ou reprises de provisions sur les autres titres ont été généralement décidées en application d'une méthode d'évaluation des actions qui consiste à faire la moyenne entre, d'une part la valeur d'actif net réévalué de la société concernée, et d'autre part une capitalisation d'une moyenne des cash-flow nets courants.
Les actions propres détenues par la Compagnie de Saint-Gobain, dans le cadre d'objectifs multiples, sont classées au bilan dans la rubrique " autres titres immobilisés ". Ces actions font l'objet d'une évaluation au plus bas du prix d'achat, du prix de marché ou du prix de levée des options accordées aux salariés lorsque les actions ainsi détenues sont affectées aux plans d'options d'achat et lorsque la levée de celles-ci est probable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances bénéficiant d'une couverture spécifique sont converties au bilan au cours garanti correspondant. Les autres dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de clôture, de même que les instruments de couverture correspondants, les différences résultant de cette actualisation figurent en "différences de change". Une provision pour pertes de change est constituée pour faire face aux pertes latentes exceptionnelles non couvertes.

4

Instruments financiers

La Compagnie de Saint-Gobain gère, essentiellement pour le compte de ses filiales, la couverture des risques de change et de taux d'intérêt résultant des activités internationales du Groupe.
De même, le risque de liquidité est géré par la Compagnie de Saint-Gobain et n'est pas significatif.
Le risque de marché porte exclusivement sur des participations stratégiques.
La présentation des états financiers au 31 décembre 2004 est identique à celle des exercices antérieurs.
Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont valorisées au bilan à leur taux de couverture .
Les gains et les pertes latents sur les options de change de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de change non qualifiées comptablement de couverture, seules les pertes latentes sont enregistrées en compte de résultat.
Pour couvrir les risques de taux, la Compagnie de Saint-Gobain utilise des swaps de taux et des options (caps et floors) ainsi que des FRA.
Les charges et les produits financiers relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.
Les gains et les pertes latents sur les options de taux de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat pour la part représentant leur valeur temps et en compte de bilan pour la part représentant leur valeur intrinsèque. Pour les options de taux non qualifiées comptablement de couverture, leur valeur de marché est enregistrée en compte de résultat.

Régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé

La Compagnie de Saint-Gobain bénéficie du régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts ainsi que du régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. L'agrément en cours couvre les années 2004 à 2006.
La charge d'impôt de la Compagnie de Saint-Gobain comprend la charge qui est propre à cette dernière ainsi que celle résultant de l'effet du bénéfice fiscal consolidé au titre des filiales du Groupe.
Les impôts susceptibles d'être mis ultérieurement à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre de l'effet du bénéfice fiscal consolidé dans les filiales, font l'objet d'une provision pour impôt latent. La variation de cette provision est comptabilisée en résultat exceptionnel.

NOTE 2 • RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est en augmentation de 264 millions d'euros, qui provient :
- pour 304 millions d'euros d'une augmentation des produits des participations ;
- pour 42 millions d'euros d'une diminution des revenus des prêts et placements, autres intérêts et produits assimilés ;
- pour 37 millions d'euros d'une diminution des charges d' intérêts et charges assimilées ;
- pour 41 millions d'euros d'une augmentation des dotations, nettes des reprises, aux amortissements et provisions financiers ;
- pour 6 millions d'euros d'une augmentation des produits de cessions de valeurs mobilières de placement.

NOTE 3 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels (199 millions d'euros) comprennent :
• les produits sur opérations de gestion pour 20 millions d'euros, relatifs aux impôts perçus par l'établissement allemand des filiales intégrées fiscalement ;
• la valeur de vente des éléments cédés pour 162 millions d'euros, dont : Vivendi Universal 121 millions d'euros, Actions propres 39 millions d'euros, RTL Group et divers pour 2 millions d'euros ;
• des reprises de provisions pour risques et charges et dépréciations pour 17 millions d'euros, dont 16 millions d'euros au titre de la provision pour impôt latent.
Les charges exceptionnelles (160 millions d'euros) correspondent :
• à des charges sur opérations de gestion pour 20 millions d'euros, dont : 19 millions d'euros au titre de rappels d'impôts ;
• à la valeur nette des éléments d'actif cédés pour 127 millions d'euros, dont : Vivendi Universal 73 millions d'euros, Actions propres 52 millions d'euros, logiciels 2 millions d'euros ;
• et à un mali de 13 millions d'euros résultant de l'annulation des titres participatifs rachetés.

NOTE 4 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Dans le cadre des régimes du bénéfice fiscal consolidé et de l'intégration fiscale, le produit d'impôt attribuable à la Compagnie de Saint-Gobain a été estimé pour l'exercice 2004 à 45 millions d'Euros, se décomposant :
• produit d'impôt propre à l'exercice 2004 pour 37 millions d'euros ;
• produit d'impôt résultant de la régularisation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2003 au titre de l'exercice 2003 pour 8 millions d'Euros.
Suite au dépôt de la liasse fiscale de la Compagnie de Saint-Gobain au titre de l'exercice 2003, la dotation définitive à la Réserve Spéciale des Plus Values à Long Terme s'élève à 278 millions d'euros au titre de cet exercice, alors que la dotation provisoire s'élevait à 292 millions d'euros, ce qui va entraîner une reprise de 14 millions d'euros en 2005.
Par ailleurs, depuis la publication de l'article 39 II A de la Loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 décembre 2004, l'obligation de doter la réserve spéciale des plus-values à long terme est supprimée pour les plus-values imposées au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004.

NOTE 5 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds commercial et aux autres immobilisations incorporelles amorties entre trois et cinq ans.

	Immobilisations				Amortissements			
(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Fonds commercial	567	-	-	567	454	22	-	476
Autres immobilisations incorporelles	33 432	1 044	(259)	34 217	26 223	2 990	(259)	28 954
Immobilisations incorporelles en cours	4 153	8 681	(1 887)	10 947	-	-	-	-
TOTAL	**38 152**	**9 725**	**(2 146)**	**45 731**	**26 677**	**3 012**	**(259)**	**29 430**

NOTE 6 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immobilisations				Amortissements			
(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Terrains	620	-	-	620	-	-	-	-
Constructions	487	-	-	487	245	11	-	256
Autres immobilisations corporelles	11 389	531	(2 013)	9 907	8 479	841	(1 826)	7 494
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**12 496**	**531**	**(2 013)**	**11 014**	**8 724**	**852**	**(1 826)**	**7 750**

Au cours de l'exercice 2004, la Compagnie de Saint-Gobain a procédé à la cession de l'essentiel de son matériel informatique au Gie Saint-Gobain Systèmes d'Information.

NOTE 7 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières

	Immobilisations			
(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	7 792 475	15	(72 508)	7 719 982
Créances rattachées	4 790 181	4 041 054	(4 492 770)	4 338 465
Autres titres immobilisés	441 410	280 036	(473 845)	247 601
Prêts	1 649 507	40 725 629	(41 266 873)	1 108 263
Autres immobilisations financières	1 103	177	(745)	535
TOTAL	**14 674 676**	**45 046 911**	**(46 306 741)**	**13 414 846**

4

Mouvements sur les titres de participation

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Achat de titres S. G. Isover G + H (Succursale allemande)	15	
Cession d'actions VIVENDI UNIVERSAL (solde)		(72 508)
TOTAL	**15**	**(72 508)**

Mouvements sur les autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)	Augmentations	Diminutions
Achats d'actions propres sur le marché	280 036	
Annulations d'actions propres		(421 500)
Cessions d'actions propres		(52 278)
Cessions d'actions autres		(67)
TOTAL	**280 036**	**(473 845)**

Créances de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 338 465	2 871 153	1 467 312
Prêts (1)	1 108 263	1 107 998	265
Autres	535	-	535
TOTAL	**5 447 263**	**3 979 151**	**1 468 112**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	40 725 629
Prêts remboursés en cours d'exercice	41 266 872

Mouvements sur actions propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions détenues	Valeur brute	Valeur nette
Au 31 décembre 2001	**4 818 352**	**206 829**	**179 181**
Acquisition en 2002	5 403 148	162 051	162 051
Cession en 2002	(107 976)	(4 635)	(3 136)
Annulation en 2002	(4 953 708)	(148 572)	(148 572)
Ajustement des dépréciations	-	-	(42 326)
Au 31 décembre 2002	**5 159 816**	**215 673**	**147 198**
Acquisition en 2003	6 784 000	238 190	238 190
Cession en 2003	(304 430)	(13 068)	(8 843)
Annulation en 2003	-	-	-
Ajustement des dépréciations	-	-	27 586
Au 31 décembre 2003	**11 639 386**	**440 795**	**404 131**
Acquisition en 2004	6 730 702	280 036	280 036
Cession en 2004	(1 227 819)	(52 278)	(38 963)
Annulation en 2004	(11 281 859)	(421 501)	(421 501)
Ajustement des dépréciations	-	-	(2 234)
Au 31 décembre 2004	**5 860 410**	**247 052**	**221 469**

Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'actions concernant l'année 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable l'ensemble des données.

NOTE 8 • ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant (3 613 millions d'euros) est en augmentation de 606 millions d'euros. Cette variation traduit une augmentation des disponibilités (607 millions d'euros), et des autres créances (3 millions d'euros), ainsi qu'une diminution des valeurs mobilières de placement (3 millions d'euros), et des charges constatées d'avance (1 million d'euros).

Echéances des créances de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances autres	112 107	107 879	4 228
Charges constatées d'avance	1 543	944	599
TOTAL	**113 650**	**108 823**	**4 827**

NOTE 9 • CAPITAUX PROPRES

Tableau de variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Montant
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 2003	**8 086 554**
Distribution en 2004 du dividende afférent à l'exercice 2003	(387 384)
Augmentation de capital réservée au Personnel (capital et primes y compris les frais)	135 906
Variation des provisions réglementées	(171)
Résultat de l'exercice 2004	766 017
Imputation de la taxe de 2,5 % sur la Réserve Spéciale des Plus-Values à Long Terme en Report à nouveau	(4 987)
Annulation de 11 281 859 actions le 29 janvier 2004 et le 18 novembre 2004	(421 501)
CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004	**8 174 434**

Tableau des mouvements sur capital

Valeur du nominal au 01.01.2004 : 4 euros Valeur du nominal au 31.12.2004 : 4 euros	Nombre d'actions	Montant *(en milliers d' euros)*
Situation au début de l'exercice	347 824 967	1 391 300
Emission d'actions au titre du Plan d'Epargne Groupe	4 099 192	16 396
Emission d'actions à la suite de la levée d'options de souscription d'actions attribuées en 1996 et 2003	345 700	1 383
Annulation d'actions	(11 281 859)	(45 127)
SITUATION EN FIN D'EXERCICE	**340 988 000**	**1 363 952**

Le poste prime d'émission enregistre une baisse de 256 millions d'euros qui s'explique :
• par les opérations d'annulation d'actions mentionnées ci-dessus dont l'impact négatif est de 372 millions d'euros,
• par les opérations d'augmentation de capital dont l'impact positif, net des frais y afférents, est de 116 millions d'euros.
L'écart de réévaluation (56 millions d'euros) est inchangé.
Le compte Report à nouveau enregistre les mouvements suivants :

• Solde au 31 décembre 2003 :	1 090 363 milliers d'euros
Mouvements résultant de la 3e résolution de l'A.G.M. du 10 juin 2004, (affectation du résultat) :	
• Résultat de l'exercice 2003 :	513 574 milliers d'euros
• Affectation à la R.S.P.V.L.T. :	(290 390) milliers d'euros
• Dividende définitif tenant compte du Nombre réel d'actions propres détenues :	(387 384) milliers d'euros
• Imputation de la taxe de 2,5 % calculée sur la R.S.P.V.L.T. :	(4 987) milliers d'euros
• Solde au 31 décembre 2004 :	921 176 milliers d'euros

Le résultat de l'exercice 2004 est en augmentation de 253 millions d'euros par rapport à celui de 2003.

4

Plan d'options d'achat d'actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe (« PEG »).
Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des actions est de deux, trois, quatre ou cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe.
De 1997 à 2002, les plans portent sur des options d'achat d'actions existantes. En 2003 et 2004 ils portent sur des options de souscription d'actions nouvelles.
Le nominal de l'action Saint-Gobain ayant été divisé par quatre le 27 juin 2002, le nombre d'options concernant l'année 2001 a été multiplié par quatre afin de rendre comparable les nombres d'options.
Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 2002, 2003 et 2004 sont récapitulées ci-après :

(en euros)	Actions de 4 € nominal	Prix moyen d'exercice
Nombre d'options non levées au 1er janvier 2002	**11 288 540**	**35,92**
Options attribuées	3 785 500	23,53
Options exercées	(334 456)	23,15
Options caduques	(164 520)	39,87
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2002	**14 575 064**	**32,95**
Options attribuées	3 717 700	35,67
Options exercées	(619 310)	24,14
Options caduques	(80 000)	23,53
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2003	**17 593 454**	**33,88**
Options attribuées	3 881 800	43,56
Options exercées	(1 573 519)	29,51
Options caduques	(72 700)	32,89
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004	**19 829 035**	**36,12**

Au 31 décembre 2004, 5 773 735 options étaient exerçables à un prix moyen de 37,80 euros.
Au 31 décembre 2004, le nombre d'options autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juin 2003 et non encore attribué, s'élève à 2 630 820.
Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2004 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice (euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
1997	28,47	374 580	11			374 580	Achat
1998	29,54	576 965	23			576 965	Achat
1999	40,63	1 562 890	59			1 562 890	Achat
2000	37,69	1 607 500	71	37,69	859 000	2 466 500	Achat
2001	40,22	1 651 800	83	40,22	1 980 200	3 632 000	Achat
2002	23,53	0	95	23,53	3 679 300	3 679 300	Achat
2003	35,67	0	107	35,67	3 655 000	3 655 000	Souscription
2004	43,56	0	119	43,56	3 881 800	3 881 800	Souscription
TOTAL	-	**5 773 735**	-	-	**14 055 300**	**19 829 035**	-

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe, ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2004, 2003 et 2002, le Groupe a respectivement émis au titre du PEG 4 099 192, 6 499 407, 4 703 396 actions nouvelles de 4 euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 31,41 euros, 21,14 euros et 33,88 euros.

NOTE 10 • AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres (170 millions d'euros) correspondent aux 684 399 titres participatifs Francs et Ecus émis entre 1983 et 1988, qui ont été redénominés en euros en 1999.

Au 30 juin 2004, la Compagnie de Saint-Gobain a racheté à ses filiales Spafi et Saint-Gobain Nederland les 798 583 titres participatifs qu'elles détenaient pour un montant de 234 millions d'euros. Ces titres, à la même date, ont été annulés pour un montant nominal de 221 millions d'euros, entraînant une perte de 13 millions d'euros comptabilisée en charges exceptionnelles sur opérations en capital.

NOTE 11 • ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisation)	Reprise (provision non utilisée)	Divers (Transfert)	Montant à la fin de 'exercice
Réglementées :						
• Plus-values réinvesties	6 427					6 427
• Autres	188	12	(183)			17
	6 615	**12**	**(183)**	**0**	**0**	**6 444**
Pour risques :						
• Pour impôts latents (1)	353 000		(12 723)	(3 277)		337 000
• Plans d'options d'achat non couverts	2 869	17 473				20 342
• Autres risques	1 162		(258)	(178)	(56)	670
	357 031	17 473	(12 981)	(3 455)	(56)	358 012
Pour charges :						
• Autres charges (2)	10 474	517	(15)			10 976
	10 474	**517**	**(15)**	**0**	**0**	**10 976**
Pour dépréciation :						
• Sur immobilisations financières	37 880	5 314	(13 315)	(3 080)		26 799
• Valeurs mobilières de placement	0	0				
	37 880	**5 314**	**(13 315)**	**(3 080)**	**0**	**26 799**
IMPACT RÉSULTAT FINANCIER		**22 787**	**(13 315)**	**(3 080)**		
IMPACT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**529**	**(13 179)**	**(3 455)**		

(1) Dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé, la provision pour impôts latents a fait l'objet d'une utilisation pour 13 millions d'euros et d'une reprise de 3 millions d'euros pour ajuster le risque de retour à meilleure fortune.

(2) A la clôture de l'exercice, une provision correspondant au montant probable des engagements de la Compagnie de Saint-Gobain vis à vis de ses salariés en matière de médailles du travail a été comptabilisée pour 0,1 million d'euros. Cette provision résulte de l'application de la recommandation du CNC n° 2003-R.01. L'impact à l'ouverture de ce changement de méthode a été comptabilisé dans le résultat exceptionnel de la période.

4

NOTE 12 • DETTES

Les dettes (8 313 millions d'euros) enregistrent une diminution de 509 millions d'euros liée principalement à la diminution des dettes financières pour 529 millions d'euros, à l'augmentation de 24 millions d'euros des dettes fiscales et sociales, et la réduction des autres dettes de 4 millions d'euros.

Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus au plus
Autres emprunts obligataires (1)	976 811	24 291	952 520
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	700 790	463 055	237 735
Emprunts et dettes financières divers (1) - (3)	6 584 479	2 718 835	3 865 644
Dettes fiscales et sociales	36 091	36 091	-
Autres dettes (3)	14 795	14 795	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL DES DETTES (4)	**8 312 966**	**3 257 067**	**5 055 899**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 679 420
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 208 930
(2) dont :	
- à 2 ans au maximum à l'origine	388 990
- à plus de 2 ans à l'origine	311 800
(3) dont dettes envers les associés	Néant
(4) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	1 502 011

Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Partie à long terme des dettes financières			
Echéance comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre :			
• 2004	-	-	546 053
• 2005	-	1 259 521	1 277 132
• 2006	447 551	488 360	699 813
• 2007	1 544 251	1 575 755	1 664 243
• 2008	587 896	828 648	846 206
• 2009	974 190	977 259	986 250
• 2010 et au-delà	1 467 756	990 410	-
Echéance indéterminée	34 255	34 382	34 493
Total partie à long terme des dettes financières	**5 055 899**	**6 154 335**	**6 054 190**
Partie à court terme des dettes financières	**1 267 905**	**481 328**	**225 781**
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**6 323 804**	**6 635 663**	**6 279 971**
AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME			
Billets de trésorerie (en euro)	-	152 500	235 500
Billets de trésorerie (en dollar américain)	-	142 518	76 285
Euro Commercial Paper (en euro)	415 000	190 000	201 300
Euro Commercial Paper (en livre sterling)	-	-	-
Euro Commercial Paper (en dollar américain)	-	-	123 009
US Commercial Paper (en dollar américain)	-	-	-
Emprunts Groupe	1 131 904	1 374 045	810 563
Banques créditrices et autres emprunts court terme	382 540	280 397	234 419
Divers	8 832	16 467	18 419
TOTAL AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURT TERME	**1 938 276**	**2 155 927**	**1 699 495**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 262 080**	**8 791 590**	**7 979 466**

4

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Euro	4 544 367	4 473 899	3 829 414
Dollar américain	827 805	946 960	1 160 482
Franc suisse	-	255 063	282 177
Livre sterling	880 238	879 321	954 094
Couronne tchèque	65 893	75 035	47 576
Couronne norvégienne	5 501	5 385	6 228
TOTAL	**6 323 804**	**6 635 663**	**6 279 971**

Les émissions obligataires comprennent un emprunt de 920 millions d'euros émis le 18 février 2002, représenté par des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCÉANES), soit 4 380 953 OCÉANES de valeur nominale unitaire de 210 euros et portant intérêt à un taux de 2,625 % l'an payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.
L'emprunt sera amorti en totalité le 1er janvier 2007 par remboursement au pair en numéraire, soit 210 euros par obligation. La Compagnie de Saint-Gobain peut également procéder à l'amortissement anticipé par rachats ou offres publiques de tout ou partie des OCÉANES. Sous certaines conditions, notamment de cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain, elle peut procéder au remboursement anticipé de la totalité des OCÉANES restant en circulation.

Les porteurs d'OCÉANES ont la possibilité de demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions de la Compagnie de Saint-Gobain à raison de quatre actions par obligation, ce ratio pouvant faire l'objet d'un ajustement au cas où la Compagnie de Saint-Gobain réaliserait certaines opérations financières.
Aucune OCÉANES n'a fait l'objet d'une conversion ou d'un échange en actions au cours de l'année 2004.
La conversion de toutes les obligations au taux initialement prévu entraînerait donc au maximum la remise aux porteurs d'un total de 17 523 812 actions, soit 5,1 % du capital au 31 décembre 2004.

NOTE 13 • ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Montant net concernant les entreprises			Total net au bilan
(en milliers d'euros)	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Autres	
Participations	7 718 602	163	-	7 718 765
Créances rattachées à des participations	4 336 212	-	2 253	4 338 465
Autres titres immobilisés	221 469	550	-	222 019
Prêts	540 016	-	568 247	1 108 263
Autres créances	48 214	-	63 893	112 107
Valeurs mobilières de placement	-	-	1 211 659	1 211 659
Disponibilités	2 086 789	-	201 170	2 287 959
Autres emprunts obligataires	-	-	976 811	976 811
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	700 790	700 790
Emprunts et dettes financières divers	6 043 515	-	540 964	6 584 479
Autres dettes	9 376	-	5 419	14 795
Produits de participations	**719 037**	**1 226**	**-**	**720 263**
Revenus des prêts et placements et produits assimilés	312 271	-	3 306	315 577
Autres intérêts et produits assimilés	12 316	-	114 922	127 238
Intérêts et charges assimilées	(308 676)	-	(177 032)	(485 708)

NOTE 14 • INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	Pays	Valeur d'inventaire	% du capital détenu	Nombre de titres
Spafi	France	2 726 540	100,00	116 289 805
Partidis	France	2 065 919	100,00	78 262 892
Saint-Gobain Matériaux de Construction	France	738 712	100,00	21 325 936
Vertec	France	491 039	100,00	8 008 999
Cie de Saint-Gobain (actions propres)	France	221 470	1,72	5 860 410
Saint-Gobain Cristaleria	Espagne	211 220	23,91	3 659 866
Raab Karcher Gmbh	Allemagne	194 609	100,00	100 000 000
Saint-Gobain Glass Benelux SA	Belgique	160 880	88,69	1 667 698
Saint-Gobain Isover G+H AB	Allemagne	153 685	99,89	3 196 382
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland Gmbh	Allemagne	153 669	100,00	45 000 000
International Saint-Gobain	Suisse	153 409	96,50	221 950
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	118 068	54,46	115 072 390
São Lourenço	Brésil	109 559	99,91	3 617 581
Saint-Gobain Glass Deutschland Gmbh	Allemagne	86 660	60,00	119 999 970
Saint-Gobain Autoglas Gmbh	Allemagne	72 833	60,00	120 000 000
Saint-Gobain Emballage	France	61 553	20,52	331 964
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen Gmbh	Allemagne	61 151	100,00	20 000 000
SEPR	France	53 310	25,73	407 600
Société Financière des Miroirs	France	45 735	100,00	2 999 994
Saint-Gobain PAM	France	30 732	8,10	360 255
Saint-Gobain Nederland	Pays-Bas	13 621	100,00	66 100
Valfix Finanz A.G.	Suisse	8 838	100,00	11 400
Diverses sociétés immobilières		3 428		
Diverses sociétés françaises :		947		
Diverses sociétés étrangères		3 197		
		7 940 784		

Répartition au bilan :	
Titres de participation	7 718 765
Autres titres immobilisés	222 019
	7 940 784

4

NOTE 15 • RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DIRECTES DE LA COMPAGNIE DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL

Sociétés *(en milliers d'euros ou d'unités nationales)*	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2004	Bénéfice (ou perte) 2004	Dividendes encaissés par la Cie (euro)
1 - FILIALES										(1)
50 % du capital au moins détenu par la Compagnie										
Spafi										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	1 860 637	1 436 444	100,00	2 726 540	2 726 540			1 467	68 646	63 960
Partidis										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	1 193 509	359 541	100,00	2 065 919	2 065 919	1 233 401		7 174	87 245	6 261
S.G. Matériaux de construction										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	325 221	20 490	100,00	738 712	738 712	980		6 869	36 760	259 110
Vertec										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	128 144	368 982	100,00	491 039	491 039			-	177 515	168 189
Raab Karcher Baustoffe Gmbh										
Hanauer Landstrasse, 150	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-60314 Frankfurt am Main	100 000	94 600	100,00	194 609	194 609			1 368 840	(11 766)	(11 766)
S. G. Glass Benelux SA										
Rue des Glaces Nationales, 169	EUR	EUR						EUR	EUR	
B-5060 Sambreville	70 900	90 633	88,69	160 880	160 880			140 845	21 046	15 943
S. G. Isover G+H AG										
1 Burgermeister-Grünzweig Strasse	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-67059 Ludwigshafen	82 000	11 291	99,89	153 685	153 685			328 890	33 792	33 792
S. G. Vetrotex Deutschland Gmbh										
Bicheroux Strasse 61	EUR	EUR	EUR	EUR						
D-52134 Herzogenrath	23 008	132 936	100,00	153 669	153 669			59 607	15 559	15 559
International Saint-Gobain										
10, rue Saint-Pierre	CHF	CHF						CHF	CHF	
CH-1700 Fribourg	230 000	113 277	96,50	153 409	153 409			-	149 428	62 867
S.G. Vidros SA										
482,avenida Santa Marina										
Agua Branca	BRL	BRL						BRL	BRL	
05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	420 000	359 682	54,46	118 068	118 068			1 086 088	143 738	11 025
São Lourenço Administradora										
482, avenida Santa Marina										
Agua Branca	BRL	BRL						BRL	BRL	
05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	175 654	178 939	99,91	109 559	109 559			-	63 906	9 001
S. G. Glass Deutschland Gmbh										
Viktoria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aachen	102 258	82 899	60,00	86 660	86 660			338 193	8 632	(7 565)
Saint-Gobain Autoglas Gmbh										
Viktoria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aachen	102 258	19 130	60,00	72 833	72 833			-	29 054	29 054

Sociétés en milliers d'euros ou d'unités nationales	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2004	Bénéfice (ou perte) 2004	Dividendes encaissés par la Cie (euro)
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen Gmbh										
Viktoria - Allee 3-5	EUR	EUR						EUR	EUR	
D-52066 Aachen	10 226	50 925	100,00	61 151	61 151	-			(1 543)	(1 543)
Société Financière des Miroirs										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	45 750	1 460	100,00	45 735	45 735	-			620	690
2 - PARTICIPATIONS										
10 à 50 % du capital détenu par la Compagnie										
S. G. Cristaleria										
Edificio Ederra Centro Azca										
Paseo de la Castellana 77	EUR	EUR						EUR	EUR	
28046 Madrid	91 988	402 947	23,91	211 220	211 220	113 913		493 755	93 037	28 408
Saint-Gobain Emballage										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	42 069	419 796	20,52	61 553	61 553	46 053		608 029	142 641	29 810
SEPR										
18, avenue d'Alsace	EUR	EUR						EUR	EUR	
92400 Courbevoie	63 361	4 145	25,73	53 310	53 310	71 478		224 658	18 891	-
AUTRES										
Filiales à plus de 50 %										
• Françaises ensemble				3 899	3 899	166 483	-			525
• Etrangères ensemble				26 032	24 816	345 171	4 869 455			2 479
Participations de 10 à 50 %										
• Françaises ensemble				-	-	-	-			-
• Etrangères ensemble				648	648	-	-			629
Autres				278 453	252 870	94 600				3 835
TOTAL GÉNÉRAL				**7 967 583**	**7 940 784**	**2 072 079**	**4 869 455**			**720 263**

(1) Pour les filiales de la succursale allemande, il s'agit de la remontée du résultat de l'exercice 2004 (bénéfice ou perte), dans le cadre de l'intégration fiscale.

4

NOTE 16 • ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS CRÉDIT-BAIL

Engagements donnés *(en milliers d'euros)*	Montant
Avals et cautions (1)	5 277 800
Engagements en matière de pensions et retraites (2)	40 304
Autres engagements donnés :	
Vis-à-vis des groupements d'intérêts économiques et fondation d' entreprise	4 365
TOTAL	**5 322 469**
Dont concernant :	
(1) Les sociétés consolidées	5 273 243

(2) Le montant indiqué au titre des engagements pris en matière de pensions et retraites prend en compte les engagements pour indemnités de départ en retraite et pour régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces régimes complémentaires ont été fermés aux nouveaux salariés entre 1969 et 1994. Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées).

Engagements reçus *(en milliers d'euros)*	Montant
Autres engagements reçus :	
Clauses de retour à meilleure fortune	3 720
TOTAL	**3 720**
Dont concernant : les sociétés consolidées	3 720

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de change sont les suivants :

(en milliers de devises)		Montant
Contrevaleur en euros des achats et ventes de devises à terme	EUR	178 164
Achats d'options de change	EUR	162 773
Ventes d'options de change	EUR	162 773
Swaps de devises	EUR	841 466

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de taux sont les suivants :

Concernant le risque de taux : Contrevaleur en milliers d'euros		Montant
Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR	3 049
Swaps de taux prêteurs fixe / variable	EUR	1 820 637
Swaps de taux variable / variable	EUR	7 669
Swaps de taux fixe / fixe	EUR	-
Cross-Currency Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR	293 664
Cross-Currency Swaps de taux prêteurs fixe / variable	EUR	-
Cross-Currency Swaps de taux variable / variable	EUR	-
Cross-Currency Swaps de taux fixe / fixe	EUR	143 161
Caps achetés / (vendus) Montant net	EUR	-
Swaps sur matière première - Emprunteurs	EUR	54 361
Swaps sur matière première - Prêteurs	EUR	54 804

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'option de conversion de taux (swaptions) ou de remboursement anticipé d'emprunts est respectivement de 76 millions d'euros et de 37 millions d'euros.

NOTE 17 • ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

(en milliers d'euros)	Siège Social
Valeur d'origine	80 798
Amortissements :	
• Cumuls d'exercices antérieurs	10 127
• Dotation de l'exercice	1 464
TOTAL	**11 591**
Redevances payées :	
• Cumuls d'exercices antérieurs	62 672
• Paiements de l'exercice	9 266
TOTAL	**71 938**
Redevances restant à payer :	
• à un an au plus	8 975
• à plus d'un an et cinq ans au plus	27 700
• à plus de cinq ans	-
TOTAL	**36 675**
Valeur résiduelle :	
• à un an au plus	-
• à plus d'un an et cinq ans au plus	12 120
• à plus de cinq ans	-
TOTAL	**12 120**

NOTE 18 • INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Effectif moyen mensuel pondéré

Hors établissement allemand	2004	2003	2002
Cadres	164	162	166
Agents de maîtrise	66	65	67
Employés	7	8	7
TOTAL	**237**	**235**	**240**
dont contrats à durée déterminée	7	4	4

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2004 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 13,8 millions d'euros (12,7 millions d'euros en 2003, 13 millions d'euros en 2002), dont 5,1 millions d'euros (4,5 en 2003, 4,6 en 2002) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2004 est de 0,5 million d'euros (exercice 2003 : 0,5 million d'euros, exercice 2002 : 0,5 million d'euros).

NOTE 19 • LITIGES

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2004 à celles engagées depuis 1997. 512 actions au total ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 512 procédures, 267 sont à fin 2004 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable. Mais, pour 257 de ces 267 actions la charge financière de l'indemnisation des plaignants a été affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour des motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Pour les 10 autres dossiers, les indemnisations ont été mises définitivement à la charge d'Everite et de Saint-Gobain PAM pour un montant global de 1,6 millions d'euros.

Concernant les 245 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM à fin 2004, 49 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales. Dans tous ces dossiers la charge financière des condamnations est affectée aux Caisses d'Assurance Maladie pour les mêmes motifs de droit (prescription, inopposabilité).

Sur les 196 actions restantes, 12 ont été radiées par suite de la saisine du Fond d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, et les 184 autres sont, au 31 décembre 2004, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 27 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'Assurance Maladie, 72 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 41 devant des Cours d'appel en appel de jugements qui tous retiennent la faute inexcusable mais dont 34 retiennent également la prescription et/ou l'inopposabilité et enfin, 44 font l'objet de pourvois pendants devant la Cour de cassation dont 22 formés par des Caisses d'Assurance Maladie sur des questions de procédure et 22 formés par Everite contre des arrêts de la Cour d'appel de Paris rejetant l'inopposabilité.

La principale nouveauté de l'exercice 2004 provient de l'arrêt rendu par la Cour d'appel d'Orléans le 16 décembre 2004 dans l'instance introduite par Everite contre ses assureurs afin d'obtenir leur garantie, garantie qu'ils avaient refusée expressément à chaque déclaration de sinistre.

Cet arrêt retient le principe de la garantie des assureurs et co-assureurs d'Everite dans la limite de leur quote-part, sans franchise ni limitation de sommes dans les dossiers où les demandeurs ont été exposés aux fibres d'amiante entre le 27 janvier 1987 et le 1er juillet 1992 et où la première constatation médicale de leur maladie a eu lieu après le 27 janvier 1987. En application de ce principe, la Cour d'appel d'Orléans a condamné les compagnies d'assurance concernées à garantir Everite du montant des condamnations prononcées contre elle jusqu'au 14 octobre 2003 à hauteur de 337 367 euros.

Par ailleurs, 74 actions de même nature ont été au total engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 10 autres sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2004, on comptait 8 instances radiées à la demande des salariés ou anciens salariés, par suite de la saisine du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante.

A cette même date, 17 procédures étaient définitivement terminées : 9 par arrêts de la Cour de cassation qui ont rejeté les pourvois formés par les salariés ou anciens salariés contre des arrêts de Cour d'appel rejetant la faute inexcusable et les déboutant , 4 par jugements de Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 3 par arrêts de Cours d'appel déboutant les salariés qui sont devenus définitifs. 1 seule décision, intervenue en 2004 retient la faute inexcusable de l'employeur.

S'agissant des 49 actions restant en cours à fin 2004, 4 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'Assurance Maladie, 11 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 34 devant des Cours d'appel.

4

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans la grande majorité des cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. Ces actions visent le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Evolution en 2004

Après trois années marquées par une très forte augmentation des nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed (respectivement 60 000 en 2001, 67 000 en 2002 et 62 000 en 2003, contre 19 000 en 2000), le nombre des nouveaux litiges en 2004, qui s'est élevé à environ 18 000, a diminué dans la plupart des Etats, en particulier dans ceux où il avait connu la plus forte augmentation. Ainsi, il est passé dans l'Etat du Mississippi de 29 000 en 2003 à 2 000 en 2004. L'afflux exceptionnel de litiges dans cet Etat, consécutif à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation à compter du 1er janvier 2003, s'est achevé vers la fin du premier semestre 2003 et ne s'est pas reproduit en 2004. Comme les années précédentes, la grande majorité des quelques 18 000 nouveaux litiges est constituée par des contentieux de masse, qui peuvent regrouper des centaines voire des milliers de plaignants poursuivant en dommages-intérêts des dizaines de sociétés appartenant à divers secteurs de l'économie, sans apporter la preuve d'une exposition spécifique à un produit qui aurait été fabriqué par CertainTeed ou d'une maladie ou incapacité physique particulière. Seule une très faible proportion de ces nouveaux litiges font état d'une maladie grave, cancer ou mésothéliome.

Le règlement des litiges visant CertainTeed se fait dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions. Environ 20 000 litiges ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2004 (contre 44 000 en 2002 et 54 000 en 2003). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2003 (108 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus, environ 106 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2004, soit un nombre à peu près stable depuis fin 2002.

Le coût unitaire moyen des litiges transigés au cours de l'exercice est passé de 2 100 dollars environ en 2003 à 2 900 dollars environ en 2004. Cette évolution reflète essentiellement la proportion moins élevée de transactions portant sur des contentieux de masse, dont le nombre est en décroissance sensible, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Incidence sur les résultats

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 108 millions d'euros au titre de l'exercice 2004, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est légèrement supérieur à celui comptabilisé en 2002 et 2003 (100 millions d'euros). La couverture totale du risque découlant pour CertainTeed des litiges liés à l'amiante aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2004 à 295 millions d'euros, soit 402 millions de dollars américains (341 millions d'euros au 31 décembre 2003, soit 431 millions de dollars américains). Cette couverture est désormais constituée en quasi-totalité par la provision constituée au bilan, la société ayant achevé d'utiliser l'essentiel des couvertures d'assurance dont elle disposait encore au 31 décembre 2003.

Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations auxquelles ont donné lieu les règlements, qui correspond pour partie à des litiges transigés avant 2004 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2004 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2004, s'est élevé à 113 millions d'euros soit 140 millions de dollars (contre 135 millions d'euros soit 153 millions de dollars en 2003).

Perspectives 2005

Si la tendance du nombre des nouveaux litiges a enregistré une évolution favorable depuis le troisième trimestre 2003, il convient de souligner que la baisse a été la plus forte pour les contentieux de masse, dont le coût moyen de règlement est plus bas, en règle générale, que la moyenne des règlements. En conséquence, le coût moyen des règlements a évolué à la hausse. Les évolutions constatées au cours des derniers mois ne manifestent pas de nouveau changement significatif, ni en ce qui concerne le nombre des nouveaux litiges, ni en ce qui concerne le coût moyen des transactions.

Si la proposition de loi actuellement à l'examen au Sénat américain était adoptée, un terme définitif serait mis aux actions judiciaires décrites ci-dessus. Ce texte a en effet pour objet de créer un Fonds fédéral d'indemnisation des dommages liés à l'amiante, qui exclurait tout contentieux judiciaire. Une première proposition de loi avait été adoptée par la Commission Judiciaire du Sénat des États-Unis le 10 juillet 2003, mais n'avait pas été soumise au vote du Sénat en formation plénière. Le président de la nouvelle majorité républicaine du Sénat, consécutive aux élections qui ont eu lieu le 2 novembre 2004, s'est publiquement engagé à élaborer un nouveau projet et à ce que la discussion sur une proposition amendée ait lieu dans le courant du premier semestre 2005.

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux sont en cours à fin 2004 à cet égard, et ils ne présentent pas de risque significatif pour les filiales concernées.

NOTE 20 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :
• le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Saint-Gobain, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
• la justification de nos appréciations,
• les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les changements comptables intervenus au cours de l'exercice tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et relatifs :
• à la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC concernant la comptabilisation des médailles du travail ;
• aux modifications apportées à la présentation du compte de résultat et au reclassement des mouvements de provisions sur titres de participations et titres immobilisés et des provisions pour risques et charges relatives aux actions propres.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode et de présentation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Société, nous nous sommes assurés du bien fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et la présentation qui en a été faite.

Valeur d'inventaire des immobilisations financières et participations

La Société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon la méthode décrite dans la note 1 relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la Société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la Société au 31 décembre 2004.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris La Défense, le 24 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre COLL Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean GATINAUD Gilles SALIGNON

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe pour l'Exercice 2004

	PricewaterhouseCoopers 2004		PricewaterhouseCoopers 2003		KPMG 2004		KPMG 2003	
(en millions d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
France	3,0	27 %	2,8	20 %	2,5	35 %	0,3	10 %
Etranger	5,7	51 %	7,7	55 %	4,3	59 %	1,8	62 %
Total	**8,7**	**78 %**	**10,5**	**75 %**	**6,8**	**94 %**	**2,1**	**72 %**
Missions accessoires	**1,8**	**16 %**	**1,7**	**12 %**	**0,3**	**5 %**	**0,1**	**3 %**
Sous-total	**10,5**	**94 %**	**12,2**	**87 %**	**7,1**	**99 %**	**2,2**	**76 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
France	-	-	-	-	-	-	-	-
Etranger	0,6	6 %	1,7	12 %	0,1	1 %	0,4	14 %
Total	**0,6**	**6 %**	**1,7**	**12 %**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	0,1	1 %			0,3	10 %
Sous-total	**0,6**	**6 %**	**1,8**	**13 %**	**0,1**	**1 %**	**0,7**	**24 %**
TOTAL	**11,1**	**100 %**	**14,0**	**100 %**	**7,2**	**100 %**	**2,9**	**100 %**

Résultat (et autres éléments caractéristiques) au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002	2001	2000
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 363 952	1 391 300	1 364 043	1 364 138	1 363 412
Nombre d'actions ordinaires existantes	340 988 000	347 824 967	341 010 680	85 258 628	85 213 263
2 - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	158 410	163 379	156 150	149 431	138 313
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	719 758	430 896	507 093	1 115 028	1 087 460
Impôts sur les bénéfices	45 403	69 888	30 396	15 020	(46 464)
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	766 017	513 574	595 916	1 092 872	1 014 611
Résultat distribué - Dividendes	(1) 429 446	(2) 387 384	(3) 379 141	(4) 378 364	(5) 356 860
3 - Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,11	1,24	1,49	13,08	12,76
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,25	1,48	1,75	12,82	11,91
Dividende net attribué à chaque action	1,28	1,15	1,13	4,50	4,30
4 - Personnel (6)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	237	235	240	249	249
Montant de la masse salariale de l'exercice	25 140	24 991	25 094	24 389	20 525
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	14 274	13 863	13 850	12 956	11 330

(1) Sur la base de 340 988 000 actions (capital social au 31 décembre 2004) diminuée de 5 483 270 actions propres détenues au 28 février 2005, soit 335 504 730 actions.

(2) Chiffre corrigé de 412 milliers d'euros, correspondant aux 357 874 actions propres cédées entre le 29 février 2004 et le 24 juin 2004, date de mise en paiement de ce dividende.

(3) Chiffre corrigé de 370 milliers d'euros, correspondant aux 336 000 actions propres acquises et aux 8 300 actions propres cédées entre le 20 mars 2003, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 23 juin 2003, date de mise en paiement de ce dividende.

(4) Chiffre corrigé de 118 milliers d'euros, correspondant aux 26 150 actions propres cédées entre le 28 mars 2002, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 24 juin 2002, date de mise en paiement de ce dividende.

(5) Chiffre corrigé de 451 milliers d'euros, correspondant aux 104 854 actions propres acquises entre le 29 mars 2001, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 2 juillet 2001, date de mise en paiement de ce dividende.

(6) Correspond uniquement au personnel hors intégration de l'Etablissement Allemand.

5 LES PRINCIPALES FILIALES PAR PAYS ET DÉLÉGATIONS

L'ensemble des filiales est détenu à 100 %, sauf indication contraire

France

Saint-Gobain Glass France : production et transformation de vitrage. Ventes : 245,8 millions d'euros. Personnel : 991. Ces montants incluent Eurofloat : float. Détient :
• Saint-Gobain Produits Industriels (SGPI), M.O. Pays de Loire, Comptoir des Glaces et Produits Verriers, C.G.G. M.O. Atlantique, Les Vitrages de Saint-Gobain Normandie, M.O. Semiver-Climaver, M.O. Charentes-Limousin, M.O. Armorique, Miroiterie du Rhin, Société Verrière Française (SVF), Sovedys, Sivaq, Centre Est Vitrage (CEV), Charles André, Soprover, Société Verrière de l'Atlantique (SVA), Le Vitrage du Midi (LVM), Glassver, Gobba Vitrage, Auvergne Isolation, Vitrages Isolants d'Auvergne, Alp'Verre, Courbu Vitrages, Verrerie Aurys, Pierre Pradel, Wehr Miroiterie, Emaillerie Alsacienne, Technifen, Techniverre. Sociétés de négoce et de transformation de vitrage pour le Bâtiment. Personnel des filiales de transformation : 3 224.
• Eurokera (50 %), Keraglass (50 %) : production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques.
• Saint-Gobain Sovis : verre trempé pour l'électroménager, optique industrielle et scientifique, verre antiradiations. Personnel : 199.
• Verrerie de Saint-Just : verres décoratifs. Personnel : 83.
• Saint-Gobain Sully : vitrage ferroviaire et aviation. Personnel : 438.
• Saint-Gobain Glass Logistics : transports.
• Saint-Gobain Recherche : Centre de recherche sur le verre et les matériaux de construction.

Saint-Gobain Sekurit France : transformation Automobile. Ventes : 319,2 millions d'euros. Personnel : 1 103. Ces montants incluent la Société Verrière d'Encapsulation : encapsulation de vitrage automobile. Détient : Saint-Gobain Autover : société de négoce et de transformation de vitrage Automobile.

Saint-Gobain Isover : production et transformation de produits isolants en laine de verre et de roche. Ventes : 253,7 millions d'euros. Personnel : 880. Détient :
• Saint-Gobain Eurocoustic : production de produits isolants en laine de roche. Ventes : 41,2 millions d'euros. Personnel : 172.
• Saint-Gobain Ecophon SA : plafonds acoustiques.

Saint-Gobain Emballage : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels. Ventes : 560 millions d'euros. Personnel : 2 037. Détient :
• VOA Verrerie d'Albi : emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 63,4 millions d'euros. Personnel : 306.
• Samin : exploitation de carrières. Personnel : 158.
• Saga Décor (51 %) : décoration de bouteilles et de pots. Personnel : 205.

Saint-Gobain Desjonquères : fabrication de flacons en verre destinés notamment à la parfumerie et à la pharmacie. Ventes : 417,8 millions d'euros. Personnel : 1 831. Détient :
• Saint-Gobain VG Emballage : négoce d'emballages en verre, plastique et accessoires. Personnel : 76.
• Verreries de l'Orne : décor de verre creux. Personnel : 265 ; détient les Verreries de la Somme. Personnel : 331.

Saint-Gobain Vetrotex France : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 89 millions d'euros. Personnel : 458. Détient :
• Saint-Gobain Vetrotex International. Centre de recherche et développement, et activités de vente à l'exportation. Siège à Chambéry (Savoie) ; détient : Saint-Gobain Vetrotex Renforcement, Saint-Gobain Vetrotex Glass Mat : sociétés de commercialisation.

Partidis : distribution de matériaux pour le Bâtiment. Ventes : 7,1 milliards d'euros. Personnel : 32 610. Détient :
• Point.P : distribution de matériaux de construction au travers de : - 11 sociétés régionales (Bretagne, Centre, Est, Ile-de-France, Pays de Loire, Languedoc Midi-Pyrénées, Nord, Normandie, PACA, Rhône-Alpes, Sud-Ouest). - 4 sociétés nationales (DSC, SFIC, Asturienne, PUM Plastiques) ; - L'enseigne La Plateforme du Bâtiment (25 en France et 7 en Espagne) ; - SG Point.P España + La Plateforme España. - 1 600 points de vente (plus de 1 550 agences en France, 34 en Espagne, 1 en Belgique (PUM Plastiques), 7 en Pologne (PUM Plastiques).
• Lapeyre : spécialiste de l'aménagement durable de la maison sous les enseignes : Lapeyre-La Maison, K par K, Gimm, Atlantique, Menuiseries Françaises, Oxxo, Les Zelles, Okfens (Pologne) et Telhanorte (Brésil).

Saint-Gobain Matériaux de Construction : holding. Détient :
• Saint-Gobain Weber : production de mortiers industriels dans 20 pays. Ventes (filiales incluses hors Brésil) : 742,8 millions d'euros. Personnel (filiales incluses hors Brésil) : 3 237.
• Saint-Gobain Stradal : production de bétons industriels au travers de 25 usines de production en France. Ventes : 169 millions d'euros. Personnel : 1 030 ; détient : Tuyaux et Agglomérés Vendéens (49 %).

Saint-Gobain PAM : canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau, l'irrigation, l'assainissement. Fonte de Bâtiment. Ventes : 687,4 millions d'euros. Personnel : 2 855. Détient : Saint-Gobain Seva : équipements industriels, moules, assiettes de fibrage pour l'isolation, ferme-portes. Personnel : 353.

SEPR - Société Européenne des Produits Réfractaires : fabrication de réfractaires électrofondus utilisés principalement pour les fours de verrerie et divers produits spéciaux (billes, grains, poudres céramiques). Ventes : 204,8 millions d'euros. Personnel : 1 099. Détient :
• Savoie Réfractaires : fabrication de réfractaires spéciaux. Ventes : 41,6 millions d'euros. Personnel : 208.

• Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest : fabrication de céramiques fines pour applications industrielles. Ventes : 33,4 millions d'euros. Personnel : 302.
• Saint-Gobain Cristaux et Détecteurs. Production de cristaux optiques et de monocristaux artificiels pour analyse chimique. Ventes : 26,4 millions d'euros. Personnel : 153.
• Saint-Gobain Quartz S.A.S : fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, creusets et tubes en silice pour l'industrie des semi-conducteurs, fils et laine en silice pour l'industrie spatiale, isolant Micaver, céramiques piézo-électriques. Ventes : 17,6 millions d'euros. Personnel : 175.
• Saint-Gobain Matériaux Céramiques. Production de *seeded-gel*.
• Saint-Gobain Centre de Recherche et d'Etudes Européennes : centre de recherche sur les céramiques.
• Valoref SA. Recyclage.

Saint-Gobain Performance Plastics Europe : holding. Détient : SG Performance Plastics Asti, SG Performance Plastics España. SG Performance Plastics Gessil, SG Performance Plastics Verneret : fabrication et vente de plastiques haute performance.

Saint-Gobain Abrasifs (France) : production d'abrasifs appliqués, de meules et de super-abrasifs. Ventes : 156,5 millions d'euros. Personnel : 955.

Spafi : holding. Détient : SGPPI : holding.

Vertec : holding.

Allemagne et Europe Centrale

ALLEMAGNE

Saint-Gobain ZN Deutschland : holding.

Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH : production et transformation de vitrage. Ventes : 343,9 millions d'euros. Personnel : 1 123.

Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH : holding contrôlant différentes filiales ayant pour activités le négoce et la transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 200 millions d'euros (filiales incluses). Personnel : 1 741 (filiales incluses).

Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH : société gérante de Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG et gestion de participations. Détient :
• Autoglas Hansa. Détient : Renz Autoglas GmbH, SG Autover Deutschland GmbH, Freudenberger Autoglas KG.
• Faba Autoglas Technik GmbH. Transformation de vitrage Automobile.

Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG : production de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 341,2 millions d'euros. Personnel : 1 822. Ces montants incluent Faba Autoglas Technik Kg. Extrusion de vitrage feuilleté et trempé. Détient : Saint-Gobain Sekurit Nutzfahrzeugglas Kg production de vitrage pour véhicules utilitaires. Ventes : 32,8 millions d'euros. Personnel : 199.

Saint-Gobain Isover G + H AG : production et commercialisation de fibres minérales et de mousses pour l'isolation thermique, frigorifique et acoustique, et pour la protection contre l'incendie sous la marque G + H Isover. Ventes : 329,7 millions d'euros. Personnel : 1 264. Ces montants incluent Superglass Dammstoffe GmbH. Commercialisation de matériaux isolants.

Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 59,6 millions d'euros. Personnel : 290.

Saint-Gobain Vetrotex Reinforcement GmbH : société de commercialisation.

Halbergerhütte GmbH : holding. Détient : Saint-Gobain GussRohr KG. Canalisations en fonte ductile. Ventes : 137,1 millions d'euros. Personnel : 531.

SG HES GmbH : ventes de systèmes de canalisation pour le Bâtiment. Ventes : 41,9 millions d'euros. Personnel : 43.

Saint-Gobain Oberland AG (96,7 %) : société cotée à la Bourse de Francfort, de Munich et de Stuttgart: Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels et briques de verre). Ventes : 328,5 millions d'euros. Personnel : 1 676. Ces montants incluent Westerwald Silikatindustrie. Détient : GPS Glas Produktions Service : production de machines pour l'industrie du verre creux. Ventes : 22,3 millions d'euros. Personnel : 71.

Saint-Gobain Kipfenberg GmbH : flaconnages en verre. Ventes : 58 millions d'euros. Personnel : 212. Détient : Saint-Gobain Calmar GmbH : fabrication de pompes plastique. Ventes : 69,4 millions d'euros. Personnel : 533.

SEPR Keramik GmbH & CO KG : holding. Détient :
• Norton Beteiligungs holding détient Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH : fabrication et vente de plastiques hautes performances pour l'industrie médicale et Automobile, et équipements industriels divers. Ventes : 54,9 millions d'euros. Personnel : 329 ; Norton HTK Vervaltungs GmbH et Saint-Gobain Advanced Ceramics Lauf GmbH : fabrication et vente de céramiques avancées. Ventes : 17,1 millions d'euros. Personnel : 177. Détient :
• Saint-Gobain IndustrieKeramik Düsseldorf : production de réfractaires. Personnel : 98.
• Saint-Gobain Advanced Ceramics Mönchengladbach : production et vente de céramiques avancées. Personnel : 83.

• Saint-Gobain IndustrieKeramik Roedental : fabrication de réfractaires à haute performance. Ventes : 53 millions d'euros. Personnel : 465.
• Saint-Gobain Performance Plastics Cologne. Personnel : 38.
• Saint-Gobain Ceramic Materials Kuppenheim. Transformation du carbure de silicium.

Saint-Gobain Schleifmittel Beteiligungen GmbH : détient :
• Saint-Gobain Diamond Products GmbH et Saint-Gobain Diamantwerkzeuge Kg : production d'outils super-abrasifs pour les industries de la mécanique et de la pierre. Ventes de l'ensemble : 74,5 millions d'euros. Personnel : 583.
• Saint-Gobain Abrasives GmbH : production et vente de meules et de super-abrasifs. Ventes : 86,5 millions d'euros. Personnel : 425.

Raab Karcher GmbH : distribution de matériaux de construction en Allemagne et en Europe de l'Est. Ventes : 1,98 milliard d'euros (filiales incluses). Personnel : 7 019 (filiales incluses).

AUTRICHE

Eckelt Glas GmbH : transformation. Ventes : 55,8 millions d'euros. Personnel : 359.

Walter Kigler Kg : distribution de vitrage Automobile de remplacement.

Saint-Gobain Isover Austria AG : production et commercialisation de matériaux isolants. Ventes : 49,2 millions d'euros. Personnel : 248.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1 € = 31,905 couronnes tchèques

Saint-Gobain Slevarna SRO : fonderie. Ventes : 188,5 millions de couronnes tchèques. Personnel : 179.

Saint-Gobain Sekurit CR Spol SRO : production de verre feuilleté Automobile. Ventes : 1,27 milliard de couronnes tchèques. Personnel : 439.

Saint-Gobain Trubni Systemy : ventes : 258 millions de couronnes tchèques. Personnel : 21.

Saint-Gobain Orsil : production de matériaux isolants en laine de roche. Ventes : 1,42 milliard de couronnes tchèques. Personnel : 271.

SG Vertex AS (99,7 %) : ventes : 5,22 milliards de couronnes tchèques. Personnel : 1 431.

Vetrotex Reinforcement Bohemia : société de commercialisation.

SLOVAQUIE

Nitrasklo AS (40 %) et **Venisklo Spol :** négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.

Benelux

BELGIQUE

Saint-Gobain Glass Benelux SA : production et transformation de vitrage. Ventes : 141,4 millions d'euros. Personnel : 523. Ces montants incluent Saint-Gobain Glass Coating. Détient : Frankenglas NV, Boermans Glas Montage NV, Boermans Glasindustrie NV, Burniat Glass, Glorieux NV, Wagener Jowaco, Hanin Miroiterie, Techniver, Climaglass NV, Conforglass, Veiligheidsglas CGG NV, Mirover NV, Romato. Personnel des filiales : 599.

Saint-Gobain Glass Exprover : société d'exportation de la Branche Vitrage. Promotion et coordination de toutes les exportations des produits verre plat fabriqués dans les usines du Groupe en dehors des zones où sont implantées ces usines.

Saint-Gobain Sekurit Benelux SA : transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 114,5 millions d'euros. Personnel : 430. Détient : Autover Distribution SA.

Saint-Gobain Pipe Systems Belgium. Ventes : 26,8 millions d'euros. Personnel : 27.

Saint-Gobain Matériaux Céramiques Benelux SA : process de carbure de silicium et corindons pour les industries réfractaires et des abrasifs. Personnel : 31.

Saint-Gobain Diamond Products : production d'outils diamantés.

LUXEMBOURG

Saint-Gobain Abrasives SA (Luxembourg) : production et vente d'outils, disques et forets diamantés. Machines pour la coupe de l'asphalte pour le marché de la construction et du génie civil. Ventes : 43,7 millions d'euros. Personnel : 158.

PAYS-BAS

Glasfabriek Sas Van Gent BV : fabrication de vitrages réfléchissants et de glaces émaillées. Activités de trempe. Ventes : 18,2 millions d'euros. Personnel : 132.

Koninklijke Saint-Gobain Glass NV : transformation et négoce de produits verriers pour le Bâtiment. Ventes : 105,2 millions d'euros. Personnel : 497.

Autover International BV : distribution de vitrage Automobile de remplacement. Ventes : 29,9 millions d'euros. Personnel : 29.

Saint-Gobain Isover Benelux : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 92,4 millions d'euros. Personnel : 334. Ces montants incluent SG Isover Benelux - Belgique.

Saint-Gobain Ecophon BV : production et commercialisation de plafonds acoustiques.

Saint-Gobain Cultilène BV : transformation et commercialisation de produits en laine de verre et de roche pour la culture hors sol. Ventes : 20,3 millions d'euros. Personnel : 55.

Raab Karcher Hollande : distribution de matériaux de construction aux Pays-Bas. Ventes : 472,5 millions d'euros. Personnel : 1 357.

Saint-Gobain Abrasives Nederland : holding. Détient : Saint-Gobain Abrasives BV : production de meules minces et d'abrasifs appliqués. Ventes : 101,4 millions d'euros. Personnel : 424.

Internationale Maatschappij Voor Het Beheer van Glasmaatschappijen BV (SGT) : holding.

Saint-Gobain Nederland : société financière.

Espagne, Portugal et Maroc

ESPAGNE

Saint-Gobain Cristaleria SA : production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile et de produits isolants (laine de verre et de roche). Ventes : 488,8 millions d'euros. Personnel : 1 778. Détient :
• Autover Iberica : distribution de vitrage Automobile de remplacement.
• Wanner y Vinyas : isolation thermique et acoustique. Ventes : 49,4 millions d'euros. Personnel : 337.
• Industrias del Cuarzo (Incusa) : carrière de sable.
• Procustic : transformation et distribution de produits isolants acoustiques.

La Veneciana : commerce, transformation et pose de vitrage, miroiterie. Ventes filiales comprises : 131,6 millions d'euros. Personnel : 948 (filiales comprises). Détient : La Veneciana Norte, La Veneciana Levante, La Veneciana Bética, La Veneciana Canarias, La Veneciana Balear SA, Cristaleria Industrial (CRISA), Vidrios de Seguridad Laminados - Vislam.

Saint-Gobain Vetrotex España : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 68,9 millions d'euros. Personnel : 357.

Saint-Gobain Canalizacion : canalisations en fonte ductile. Ventes : 173,2 millions d'euros. Personnel : 269. Détient : Saniplast : distribution de canalisation et accessoires. Ventes : 44,9 millions d'euros. Personnel : 113.

Saint-Gobain Vicasa SA : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels, flacons). Ventes : 238,9 millions d'euros. Personnel : 1 159. Ces montants incluent ceux de Saint-Gobain Montblanc SA : production d'emballages en verre creux. Détient :
• Saint-Gobain La Granja SA : production d'emballages en verre creux (flacons), isolateurs et moulages. Ventes : 66,3 millions d'euros. Personnel : 342 ; détient Saint-Gobain Calmar SA : production de pompes plastiques. Ventes : 44,8 millions d'euros. Personnel : 341.
• Vidrieras Canarias (41 %) : emballages en verre creux.

Saint-Gobain Abrasivos : production de meules abrasives. Ventes : 41,9 millions d'euros. Personnel : 237.

Saint-Gobain Ceramicas Industriales : fabrication de céramiques techniques et négoce de plastiques à haute performance.

PORTUGAL

Saint-Gobain Glass Portugal : production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'électroménager. Ventes : 56,5 millions d'euros. Personnel : 149. Détient : Covipor-CIA Vidreira do Norte et Covilis. Transformation de produits verriers pour le Bâtiment. Personnel : 147.

SGSP Vidro Automovel : transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 63,8 millions d'euros. Personnel : 281. Détient : Autoverlusa (60 %) : négoce de vitrage Automobile de remplacement.

Iberisol IS (87,5 %) : distribution de produits isolants.

Saint-Gobain Mondego : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels). Ventes : 57,2 millions d'euros. Personnel : 250.

Saint-Gobain Abrasivos Lda : distributeur de produits abrasifs.

5

Royaume-Uni et République d'Irlande

ROYAUME-UNI

€ 1 = 0,679 livre sterling

Saint-Gobain Plc : holding. Détient :
• Orchardflint : holding.
• Saint-Gobain Glass UK Ltd : production et transformation de vitrage. Ventes : 51,7 millions de livres sterling. Personnel : 157.
• Saint-Gobain Insulation UK : détient 50 % de British Gypsum Isover : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 14 millions de livres sterling. Personnel : 151.

Solaglas Ltd : transformation et distribution de vitrage pour le Bâtiment (verre trempé, verre feuilleté, miroirs, vitrages isolants). Réseau de 42 sites, dont 27 unités de transformation, répartis à travers le Royaume-Uni. Ventes : 157,9 millions de livres sterling. Personnel : 1 983. Ces montants incluent toutes les sociétés détenues par Solaglas Ltd dont les principales sont : Groupe Hayes, Groupe Dockrell Glass : transformation Bâtiment ; Thermax, Birmingham Build : transformation Automobile et Bâtiment ; Saint-Gobain Glass Ltd : société de commercialisation au Royaume-Uni des produits des pôles Vitrage et Conditionnement.

Saint-Gobain Building Distribution Ltd : distribution de matériaux de construction. Ventes : 2,1 milliards de livres sterling. Personnel : 13 122.

Saint-Gobain Pipelines Plc : canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau et l'assainissement. Robinetterie hydraulique. Pièces de voirie fonte et acier, fonte de Bâtiment. Ventes : 110,5 millions de livres sterling. Personnel : 1 034. Détient : Stanton Bonna Concrete Ltd - (20 %). Tuyaux en béton.

Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc : fabrication et vente de plastiques haute performance et de produits pour procédés chimiques. Détient :
• Saint-Gobain Industrial Ceramics Ltd : production et vente de fibres d'isolation haute température et de produits réfractaires. Personnel : 70.
• Saint-Gobain Performance Plastics Corby : production de tubes et faisceaux colorifugés pour boissons.

Saint-Gobain Quartz Plc : fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, production de quartz fondu pour l'industrie des semi-conducteurs, la fabrication des fibres optiques, le chauffage infrarouge et les équipements de laboratoire. Ventes : 14,3 millions de livres sterling. Personnel : 197.

Abrasives Plc : détient : Unicorn Abrasives Ltd et Saint-Gobain Abrasives Ltd. Ventes de l'ensemble : 70,3 millions de livres sterling. Personnel : 557. Au travers de diverses filiales, produit des abrasifs agglomérés, des abrasifs appliqués et des super-abrasifs.

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Chemfab Holding : transformation de tissus enduits (PTFE, silicone), rubans adhésifs. Détient : Chemfab Ireland Ltd et Tygaflor Holdings. Détient : SG PPL Ireland. Ventes : 24,5 millions d'euros. Personnel : 109.

Glasuld Ireland : production et commercialisation de produits isolants.

AFRIQUE DU SUD

1 € = 8,013 rands

Saint-Gobain Pipelines South Africa : fabrication de pièces de fonderie. Ventes : 163,4 millions de rands. Personnel : 442.

Saint-Gobain Abrasives Pty : production d'abrasifs appliqués, de super-abrasifs et de meules. Ventes : 114,8 millions de rands. Personnel : 192.

Italie et Grèce

ITALIE

Saint-Gobain Glass Italia : production et transformation de vitrage. Ventes : 130,3 millions d'euros. Personnel : 333. Détient :
• Flovetro (50 %) : production et transformation de vitrage (*float*).
• SGGI Logistica Servizi : transports routiers.
• Gruppo Fontana : transformation et négoce de verre. Ventes : 52,8 millions d'euros. Personnel : 61.
• Vetreira Industriale Saint-Gobain (V.I.S) SRL. Personnel : 44.

Saint-Gobain Sekurit Italia : transformation de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 59,9 millions d'euros. Personnel : 267. Détient : S.G. Autover Italia SRL, S.G. Sicurglass SRL. Personnel : 90. Vetro Sud SRL (50 %). Ventes : 27,4 millions d'euros. Personnel : 139.

Saint-Gobain Euroveder Italia : verre trempé pour l'électroménager. Ventes : 40 millions d'euros. Personnel : 300.

Saint-Gobain Isover Italia : fabrication de produits isolants et de produits d'étanchéité (matériaux de toiture, revêtements à base de voile de verre). Ventes : 58,7 millions d'euros. Personnel : 233.

Saint-Gobain Vetrotex Italia : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 142,8 millions d'euros. Personnel : 506.

Saint-Gobain Condotte SpA : canalisations en fonte ductile. Ventes : 81,5 millions d'euros. Personnel : 181.

Saint-Gobain Vetri : production d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels). Ventes : 368,8 millions d'euros. Personnel : 1 206. Ces montants incluent Ecoglass : récolte et traitement du calcin.

Saint-Gobain Abrasivi SpA : production de meules abrasives. Ventes : 95,5 millions d'euros. Personnel : 460.

SEPR Italia : fabrication de réfractaires électrofondus. Ventes : 33 millions d'euros. Personnel : 214.

Pologne, Russie et Ukraine

POLOGNE

1 € = 4,532 zlotys

Saint-Gobain Glass Polska Sp ZOO : production et transformation de vitrage. Ventes : 357,3 millions de zlotys. Personnel : 246. Détient :
• Glaspol Sp ZOO : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 138 millions de zlotys. Personnel : 383.
• Hsj Jaroszowiec. Ventes : 91,5 millions de zlotys. Personnel : 324.
• Aurys Lustra Sp ZOO. Ventes : 33,7 millions de zlotys. Personnel : 124.
• SG Euroveder Polska Sp ZOO. Personnel : 101.

Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska : production de verre Automobile. Ventes : 368 millions de zlotys. Personnel : 978.

Saint-Gobain Isover Polska Sp ZOO : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 269,6 millions de zlotys. Personnel : 268.

Saint-Gobain Velimat Polska Sp ZOO : production et commercialisation de voile de verre. Ventes : 35 millions de zlotys. Personnel : 72.

Saint-Gobain Abrasives Sp ZOO : production et commercialisation de meules abrasives. Ventes : 152,1 millions de zlotys. Personnel : 686.

SG Dystrybucja Budowlana Sp ZOO : distribution de produits pour le Bâtiment. Ventes : 47,6 millions de zlotys. Personnel : 119.

RUSSIE

1 € = 35,823 roubles

Zao SG Isover : commercialisation de produits isolants. Ventes : 1,32 milliard de roubles. Personnel : 84.

SG Isover Yegorievsk (73,8 %) : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 674,5 millions de roubles. Personnel : 133.

UKRAINE

1 € = 6,622 hryvnia

Zat SG Isover : commercialisation de produits isolants. Ventes : 44,5 millions de hryvania. Personnel : 16.

Pays Nordiques et Pays Baltes

DANEMARK

1 € = 7,440 couronnes danoises

Saint-Gobain Glass Nordic A/S : ventes : 207,3 millions de couronnes danoises. Détient :
• Scanglas A/S : production de vitrage isolant et de verre trempé. Ventes : 243,5 millions de couronnes danoises. Personnel : 223.
• Scanglas Regionalgruppen A/S : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 157,8 millions de couronnes danoises. Personnel : 132.

Saint-Gobain Isover A/S : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 373,5 millions de couronnes danoises. Personnel : 196.

Saint-Gobain Ecophon Production A/S : production de produits acoustiques.

FINLANDE

SG Sekurit Finland Oy : transformation de vitrage Automobile. Ventes : 13 millions d'euros. Personnel : 114.

SG Autover Finland Oy : vitrage de remplacement.

Finnglass Oy ; Verinvest Oy : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.

Saint-Gobain Isover Oy : production et commercialisation de produits isolants. Ventes : 89 millions d'euros. Personnel : 304.

NORVÈGE

1 € = 8,372 couronnes norvégienne

Brodrene Böckmann A/S : production de vitrage isolant. Ventes : 319,7 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 234.

Scandi - Glass A/S : production de vitrage isolant. Ventes : 62,2 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 32.

SI-Glass A/S : production de verre feuilleté et trempé. Ventes : 64 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 60.

SG Autover Bilglas A/S : vitrage de remplacement. Ventes : 78,5 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 39.

Saint-Gobain Ceramic Materials A/S : fabrication et vente de produits de carbure de silicium. Ventes : 478,3 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 286.

5

SUÈDE

1 € = 9,125 couronnes suédoises

Emmaboda Glas AB : production de vitrage isolant et de verre trempé. Ventes : 230 millions de couronnes suédoises. Personnel : 226. Détient : Glashuset I Sverige AB. Négoce de verre. Ventes : 90,8 millions de couronnes suédoises. Personnel : 41.

Saint-Gobain Sekurit Scandinavia AB : production de vitrage trempé et feuilleté pour l'Automobile. Ventes : 460,3 millions de couronnes suédoises. Personnel : 244.

Saint-Gobain Isover AB : fabrication et commercialisation de produits isolants. Ventes : 823,9 millions de couronnes suédoises. Personnel : 467.

Saint-Gobain Ecophon AB : production et commercialisation de plafonds acoustiques. Ventes : 730 millions de couronnes suédoises. Personnel : 374. Ces montants incluent SG Ecophon Product. A/S - Danemark.

Saint-Gobain Abrasives AB : abrasifs. Ventes : 173,2 millions de couronnes suédoises. Personnel : 46.

Dahl International AB : distributeur de produits sanitaire-chauffage en Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Pologne et Estonie. Ventes : 9,58 milliards de couronnes suédoises. Personnel : 3 440.

ESTONIE

Saint-Gobain Sekurit Eesti A/S : production de pare-brise de remplacement. Personnel : 180.

Saint-Gobain Isover Eesti A/S : commercialisation de produits isolants. Personnel : 23.

AS Baltiklaas : négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment. Personnel : 74.

LETTONIE

SIA-Saint-Gobain Isover : commercialisation de produits isolants.

LITUANIE

UAB Saint-Gobain Isover : commercialisation de produits isolants.

Autre Europe

SUISSE

1 € = 1,544 francs suisse

Saint-Gobain Isover SA : fabrication et commercialisation de produits isolants. Commercialisation de fibres de renforcement. Ventes : 54,2 millions de francs suisses. Personnel : 165.

International Saint-Gobain : holding.

États-Unis et Canada

ÉTATS-UNIS

1 € = 1,243 dollar US

Saint-Gobain Corporation : holding.

CertainTeed Corporation : produits d'isolation et matériaux de construction. Ce secteur comprend les activités :
- Revêtements et fenêtres en PVC.
- Toiture pour bâtiments résidentiels (*shingles*).
- Toiture pour bâtiments commerciaux.
- Granulés.
- Tuyaux en PVC et produits d'extérieur (barrières, produits de sol et balustrades).
- *Fiber Cement siding.*

Détient :
- Saint-Gobain Vetrotex America, Inc. : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
- Saint-Gobain Technical Fabrics America, Inc. : production et commercialisation de produits industriels pour le renforcement. Détient : Saint-Gobain BTI Inc. Détient Saint-Gobain BayForm America Inc.. Production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres.
- Ecophon C.T.T. : commercialisation de plafonds acoustiques.
- Bird Inc : production de *shingles* et *roofing*. Détient : GS Roofing.

Ventes : 3 milliards de dollars. Personnel : 8 112. Les ventes et le personnel de CertainTeed Corporation incluent ceux de Saint-Gobain Vetrotex America Inc., Saint-Gobain Technical Fabrics America, Saint-Gobain BayForm America Inc., Saint-Gobain BTI Inc.

Saint-Gobain Abrasives, Inc. : production d'abrasifs agglomérés, d'abrasifs couchés et de super-abrasifs. Ventes : 697,7 millions de dollars. Personnel : 3 590. Ces montants incluent ceux de SG Universal Superabrasives Inc. Principales filiales aux États-Unis, Canada, Mexique, Nouvelle-Zélande.

Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc. : par activités propres ou par l'intermédiaire de ses filiales, produit des céramiques techniques et avancées, des produits pour procédés chimiques, des plastiques à haute performance, des produits réfractaires électrofondus et des grains céramiques spéciaux, des produits de carbure de silicium. Ventes : 1,47 milliard de dollars. Personnel : 6 261. Ces chiffres incluent ceux des filiales consolidées.

Saint-Gobain Glass Corporation : holding. Détient : Saint-Gobain Sully NA Inc, SG Sekurit USA Inc. Ventes de l'ensemble : 52,5 millions de dollars. Personnel : 188. Détient également : HCS Corporation, Sovis North America Inc, Vetrotech Saint-Gobain North America Inc.

Eurokera North America (50 %) : production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques. Ventes : 54,8 millions de dollars. Personnel : 69.

Saint-Gobain Containers, Inc. : fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots). Ventes : 1,42 milliard de dollars. Personnel : 4 865.

SGD Manufacturing, Inc. : flaconnages parfumerie. Ventes : 47,1 millions de dollars. Personnel : 256.

Saint-Gobain Calmar, Inc. : fabrication de pompes plastique. Ventes : 207,8 millions de dollars. Personnel : 1 021.

Meyer International Inc. : ventes : 79,5 millions de dollars. Personnel : 248. Ces montants incluent : Meyer Decorative Surface USA distribution de matériaux de construction, Meyer Laminates Inc. et W.C. Real Estate Holdings Inc.

CANADA

1 € = 1,617 dollar canadien

Saint-Gobain Technical Fabrics Canada, Ltd. Détient : Saint-Gobain BayForm Canada : production et commercialisation de produits industriels et d'accessoires pour l'industrie des portes et fenêtres. Ventes de l'ensemble : 80,5 millions de dollars canadiens. Personnel : 343.

Saint-Gobain Pyramid Transit Ltd : vitrage ferroviaire.

Decoustics : produits acoustiques. Ventes : 32 millions de dollars canadiens. Personnel : 203.

Saint-Gobain Calmar Canada Ltd : société commerciale. Ventes : 13,7 millions de dollars canadiens.

Mexique, Colombie et Venezuela

COLOMBIE

1 € = 3.267,2 pesos colombiens

Saint-Gobain de Colombia : production de vitrage pour le Bâtiment et l'Automobile. Ventes : 63,6 milliards de pesos colombiens. Personnel : 220.

PAM Colombia SA : production de tuyaux pour l'adduction d'eau. Ventes : 29,7 milliards de pesos colombiens. Personnel : 136.

Pabsa : production d'abrasifs appliqués et de meules. Ventes : 31,4 milliards de pesos colombiens. Personnel : 90.

MEXIQUE

1 € = 14,04 pesos mexicains

Saint-Gobain Glass Mexico : production et transformation de vitrage. Ventes : 950,8 millions de pesos mexicains. Personnel : 247.

Saint-Gobain Sekurit Mexico : production de vitrage pour l'Automobile. Ventes : 839,6 millions de pesos mexicains. Personnel : 714.

Saint-Gobain Vetrotex America : production et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 596,8 millions de pesos mexicains. Personnel : 397.

Saint-Gobain Abrasivos de Mexico : production d'abrasifs non-tissés et de meules abrasifs.

Saint-Gobain Technical Fabrics SA de Mexico : production de moustiquaires (*insect screen*). Ventes : 212,8 millions de pesos mexicains. Personnel : 163.

Saint-Gobain Calmar SA de CV : société commerciale.

La Plataforma Para La Construccion : distribution de matériaux de construction. Ventes : 178 millions de pesos. Personnel : 158 (filiale comprise).

VENEZUELA

1 € = 2.341,8 bolivars

Saint-Gobain Abrasivos : production d'abrasifs appliqués et de meules.

Saint-Gobain Materiales Ceramicos : production de carbure de silicium. Ventes : 46,7 milliards de bolivars. Personnel : 26.

5

Brésil et Argentine

ARGENTINE

1 € = 3,666 pesos argentins

Vidrieria Argentina (VASA) (49 %) : fabrication de vitrage pour le Bâtiment. Ventes : 111,2 millions de pesos argentins. Personnel : 139.

Rayen Cura Saic (60 %) : production d'emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 120,5 millions de pesos argentins. Personnel : 287.

Saint-Gobain Calmar Argentina : société commerciale.

Saint-Gobain Isover Argentina : production de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Ventes : 31,9 millions de pesos argentins. Personnel : 126.

Saint-Gobain Abrasivos Argentina : production et distribution d'abrasifs agglomérés.

BRÉSIL

1 € = 3,638 réals

São Lourenço : holding.

Saint-Gobain Vidros SA : production et transformation de vitrage, pour le Bâtiment et l'Automobile, de verre creux (bouteilles, flacons, pots industriels), de gobeleterie et de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Ventes : 1 milliard de réals. Personnel : 3 122. Détient : Santa Marina Vitrage Ltda. Ventes : 26,9 millions de réals. Personnel : 105.

Cebrace (50 %) : production et transformation de vitrage. Ventes : 611 millions de réals. Personnel : 714.

Brasilit : fabrication de plaques et moulages en fibres-ciment. Ventes : 186,2 millions de réals. Personnel : 829. Détient :
• Santa Veronica. Détient Mineracao Jundu (50 %) : exploitation de carrières. Personnel : 291 et Carborundum Holding qui détient Saint-Gobain Cerâmicas & Plásticos : production et vente de fibres d'isolation haute température et produits réfractaires. Ventes : 143,8 millions de réals. Personnel : 443.
• Saint-Gobain Materiais Cerâmicos : production de carbure de silicium. Ventes : 154,1 millions de réals. Personnel : 366.
• Saint-Gobain Weber Brésil (Quartzolit) : production de colles-carrelage. Ventes : 264,8 millions de réals. Personnel : 557.

Saint-Gobain Canalização : fabrication de tuyaux et de raccords en fonte ductile. Ventes : 275,4 millions de réals. Personnel : 1 303.

Saint-Gobain Abrasivos Ltda : production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs appliqués. Ventes : 361,8 millions de réals. Personnel : 1 274.

CHILI

Inversiones Float Chile Ltda (49 %) : production et transformation de vitrage.

Asie-Pacifique

CORÉE DU SUD

1 € = 1.423 wons coréens

Hankuk Glass Industries Inc. (46 %) : société cotée à la Bourse de Séoul (Corée du Sud). Production de verre plat. Ventes : 142,6 milliards de wons. Personnel : 375. Détient :
• Hankuk Sekurit Limited. Transformation pour l'Automobile. Ventes : 200,7 milliards de wons. Personnel : 703.
• Hankuk Processed Glass Inc. Hankuk Lighting Glass, Hankuk Haniso, et 60 % de Hankuk Specialty Glass. Ventes de l'ensemble : 43,1 milliards de wons. Personnel : 211.

Saint-Gobain Vetrotex Korea Ltd : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 100,4 milliards de wons. Personnel : 384.

INDONÉSIE

SG Norton Hamplas (50 %) : ventes : 7 millions d'euros. Personnel : 208.

JAPON

1 € = 134,397 yens

Saint-Gobain K.K. : production de super-abrasifs, de céramiques techniques, de plastiques à hautes performances. Ventes : 8,34 milliards de yens. Personnel : 194.

NSG Vetrotex K.K. : fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 5,9 milliards de yens. Personnel : 194. Détient : GRP Co., Ltd : distribution de produits pour l'industrie du plastique renforcé. Ventes : 4,3 milliards de yens. Personnel : 18.

Saint-Gobain Ceramics Materials KK : production de grains et poudres céramiques. Ventes : 4,7 milliards de yens. Personnel : 70.

SINGAPOUR

Saint-Gobain Quartz Pte : fabrication de tubes pour semi-conducteurs.

THAÏLANDE

1 € = 50,064 baths

Saint-Gobain Sekurit Thailand : transformation Automobile. Ventes : 2,25 milliards de baths. Personnel : 634.

Saint-Gobain Vetrotex Thailand : ventes : 505,7 millions de baths. Personnel : 220.

Chine

1 € = 10,296 yuans

Saint-Gobain Hanglas Safety Shanghai : transformation Automobile. Ventes : 177,8 millions de yans. Personnel : 746.

Saint-Gobain Sekurit Shanghai : transformation Automobile. Ventes : 182,7 millions de yans. Personnel : 161.

Nanjing Saint-Gobain Hanglas (73,5 %) : ventes : 252,7 millions de yuans. Personnel : 645.

Zhanjiang Saint-Hua-Glass (70 %) : emballages en verre creux (bouteilles). Ventes : 112,1 millions de yuans. Personnel : 420.

SG Calmar Wuxi Dispensing Systems Ltd : assemblage de pompes plastique. Personnel : 155.

Saint-Gobain Isover Beijing (59 %) : produits isolants en laine de verre. Ventes : 60,4 millions de yuans. Personnel : 141.

Beijing Saint-Gobain Vetrotex Glass Fiber (80 %) : fibres de verre pour le renforcement. Ventes : 71,9 millions de yuans. Personnel : 118.

Hangzhou Saint-Gobain Vetrotex : ventes : 294,2 millions de yuans. Personnel : 373.

SEPR Beijing (87,8 %) : fabrication de réfractaires électrofondus. Ventes : 164 millions de yuans. Personnel : 246.

Saint-Gobain Abrasives Shangai : production de meules abrasives. Ventes : 282,4 millions de yuans. Personnel : 443.

Saint-Gobain Pipelines Co Ltd : canalisation en fonte ductile. Ventes : 210,9 millions de yuans. Personnel : 500.

SG Xuzhou Pipelines Co. Ltd. (75 %) : ventes : 320,4 millions de yuans. Personnel : 415.

SG Foundry Co. Ltd. : personnel : 111.

INDE

1 € = 56,287 roupies indiennes

Grindwell Norton Ltd (51,3 %) : société cotée à la Bourse de Mumbai. Production et commercialisation d'abrasifs et de céramiques. Ventes : 2,65 milliards de roupies indiennes. Personnel : 1 304.

Saint-Gobain Glass India Ltd : ventes : 3,61 milliards de roupies indiennes. Personnel : 458.

Saint-Gobain Sekurit India (85,8 %) : société cotée à la Bourse de Mumbai. Transformation Automobile. Ventes : 721,8 millions de roupies indiennes. Personnel : 347.

Saint-Gobain Vetrotex India Pty Ltd : ventes : 858,5 millions de roupies indiennes. Personnel : 331.

SEPR Refractories India Ltd : fabrication de réfractaires électrofondus. Personnel : 177.

Autres pays

SADIP - Arabie Saoudite (20 %) : production de canalisations en fonte ductile.

Egyptian Concrete Pipe Company - Égypte (30 %) : production de tuyaux en béton.

6 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du Document de référence

Personne qui assume la responsabilité du Document de Référence
M. Jean-Louis BEFFA, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La Défense, le 6 avril 2005

Le Président-Directeur Général
Jean-Louis BEFFA

Responsables du contrôle des comptes

Les Commissaires aux comptes de la Compagnie sont :
• le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, 32 rue Guersant, 75017 PARIS représenté par Messieurs Pierre COLL et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 10 juin 2004 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2010 ;
• le Cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A., 1 Cours Valmy 92923 Paris-La-Défense, représenté par Messieurs Jean GATINAUD et Gilles SALIGNON, nommé le 10 juin 2004, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (SECEF), soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2006.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (« la Société ») et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.
Ce Document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de la Société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.
Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et S.E.C.E.F, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.
Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur les changements comptables intervenus au cours de l'exercice relatifs :
• à la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC concernant la comptabilisation des médailles du travail ;
• aux modifications apportées à la présentation du compte de résultat et au reclassement des mouvements de provisions sur titres de participations et titres immobilisés et des provisions pour risques et charges relatives aux actions propres.
Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice relatifs :
• à la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC relatif à la comptabilisation des médailles du travail en France ;
• à la mise en place d'une méthode d'évaluation actuarielle des provisions pour couverture médicale aux États-Unis.
Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.
Paris et Paris La Défense, le 6 avril 2005

INFORMATIONS ANNEXES

Le présent Document de référence inclut :
• le Rapport général et le Rapport sur les Comptes consolidés des Commissaires aux comptes au 31 décembre 2004 comportant respectivement en pages 177 et 155 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 alinéas 1 et 2 du Code de commerce ;
• le Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la Société, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean GATINAUD Gilles SALIGNON

7 TABLE DE CONCORDANCE

Pages

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES
Attestation des responsables du document de référence 190
Attestation des contrôleurs légaux des comptes 190
Politique d'information 20

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CAPITAL
Particularités 16
Capital autorisé non émis 16
Capital potentiel 15
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans 16
MARCHÉ DES TITRES
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois 12
Dividendes 11

CAPITAL ET DROITS DE VOTE
Répartition actuelle du capital et des droits de vote 15
Evolution de l'actionnariat 15

ACTIVITÉ DU GROUPE
Organisation du Groupe 7
Chiffres clés du Groupe 6
Informations chiffrées sectorielles 140
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur 8
Politique d'investissements 44
Indicateurs de performance 5

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE
Facteurs de risques
- Risques de marché 100
- Risques particuliers liés à l'activité 101
- Risques juridiques 102
- Risques industriels et liés à l'environnement 101

Assurances et couverture des risques 102

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS
Comptes consolidés et annexe 106
Engagements hors-bilan 102
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux 170
Comptes sociaux et annexe 158

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction 21
Composition et fonctionnement des comités 26
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées) 28
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées) 30
Conventions réglementées 39

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES
Evolution récente 176
Perspectives 104

Assemblée générale mixte du 9 juin 2005

A - Présentation des résolutions soumises a l'assemblée

Les résolutions qu'il vous est proposé d'adopter relèvent pour les résolutions 1 à 10 de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire, et pour les résolutions 11 à 18 de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

I - COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS - DIVIDENDE

Les comptes annuels de la Compagnie de Saint-Gobain ainsi que les comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain vous sont présentés dans le Rapport sur l'exercice 2004.
Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain **(1ère résolution)** et les comptes consolidés du Groupe Saint-Gobain **(2e résolution)** pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Compagnie de Saint-Gobain et du Groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent également dans le Rapport sur l'exercice 2004, auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de la Compagnie de Saint-Gobain pour l'exercice 2004 ressort à 766 017 milliers d'euros, contre 513 574 milliers d'euros en 2003.
Compte tenu du report à nouveau de 921 176 milliers d'euros (après prélèvement de la taxe exceptionnelle de 2,5 % prévue par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2004 pour 4 987 500 euros), il est proposé à l'Assemblée Générale **(3e résolution)** :
• de régulariser à hauteur de 13 725 milliers d'euros le montant doté provisoirement au titre de l'exercice 2003 à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour le ramener de 291 929 milliers d'euros à 278 204 milliers d'euros ;
• de reporter à nouveau 1 271 471 milliers d'euros ;
• et de **distribuer aux actionnaires 429 446 054,40 euros** correspondant à un **dividende net de 1,28 euro par action.** Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du même Code.
• d'autoriser le Conseil d'administration en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004 à virer avant le 31 décembre 2005 la somme de 200 000 milliers d'euros du poste Réserve spéciale des plus-values à long terme au poste Autres réserves et à virer la somme de 4 987 500 euros représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant ainsi transféré du poste Autres réserves au poste Report à nouveau, duquel cette taxe a été prélevée au 31 décembre 2004.
Le dividende net de 1,28 euro qui est **en augmentation de 11,3 %** par rapport à celui payé en 2004 (1,15 euro), sera versé pour chacune des actions qui seront en circulation à la date de détachement du coupon, le 23 juin 2005. Il sera intégralement payé en espèces.

II - APPROBATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au titre des conventions nouvelles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, sont soumises à votre approbation les conventions décrites dans le Rapport spécial des commissaires aux comptes (figurant à la page 41 du Rapport sur l'exercice 2004), dont la conclusion a été autorisée par le Conseil d'administration (administrateur concerné : M. Sehoon Lee). Ces conventions, qui ont été conclues le 6 avril 2005, ont pour objet d'organiser la prise de contrôle par Saint-Gobain de la société verrière coréenne Hankuk Glass Industries, dont il était déjà actionnaire à 46 % à fin 2004.

III - AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE ÉVENTUELLE D'ACTIONS SAINT-GOBAIN

La **5e résolution** a pour objet de renouveler au Conseil d'administration l'autorisation d'acheter et de revendre éventuellement des actions Saint-Gobain. Les prix maximum d'achat et minimum de revente prévus sont fixés à 55 euros et à 23 euros par action, respectivement.
L'autorisation qui est sollicitée est destinée à permettre le cas échéant à la Compagnie de Saint-Gobain de continuer à procéder à des achats et à des cessions de ses actions dans les limites des dispositions du Règlement européen du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, et des articles 241-1 à 241-8 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ainsi, ces achats seraient principalement destinés à honorer les engagements de votre Société en matière de programme d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions, d'attribution d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières, de financement éventuel d'opérations de croissance externe, et également en vue de leur annulation (sous réserve de l'approbation de la 17e résolution).
Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourrait excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.
A titre indicatif, au 1er mars 2005, le montant maximum théorique de fonds que la Société pourrait consacrer à l'opération serait de 1 875 434 000 euros correspondant à 34 098 800 actions acquises au prix de 55 euros.
L'autorisation d'achat qui avait été donnée par l'Assemblée générale du 10 juin 2004 a été mise en œuvre. Il en est rendu compte à la page 16 du Rapport sur l'exercice 2004.

IV - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS - NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 mars 2005, a adopté les projets de renouvellement du mandat des trois administrateurs suivants dont les fonctions arrivent à expiration à l'issue de votre Assemblée générale :
• Renouvellement du mandat de M. Gianpaolo CACCINI **(6e résolution),**
• Renouvellement du mandat de M. Jean-Martin FOLZ **(7e résolution),**
• Renouvellement du mandat de M. Michel PÉBEREAU **(8e résolution),**

Ces trois renouvellements sont soumis à votre approbation.
Si vous approuvez ces propositions, ces trois mandats seront conférés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2009.
En outre, sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 mars 2005, a adopté les projets de nominations en qualité d'administrateurs de :
• M. Gerhard CROMME, en remplacement de M. Rolf-E. BREUER dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée **(9e résolution),**
• M. Jean-Cyril SPINETTA, en remplacement de M. Bruno ROGER dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée **(10e résolution),**
Ces deux nominations sont soumises à votre approbation.
Si vous approuvez ces propositions, ces deux mandats seront conférés pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2009.
Les notices de présentation des candidats figurent aux pages 23 et 24 du Rapport sur l'exercice 2004.

V - NOUVELLES AUTORISATIONS FINANCIÈRES À DONNER PAR VOTRE ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Compte tenu de la compétence désormais dévolue par la loi au Conseil d'administration pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, il vous est demandé de vous prononcer sur trois résolutions donnant compétence à votre Conseil d'administration pour augmenter, le cas échéant, le capital social de votre Société, pour une durée limitée à vingt-six mois.
Aux termes de la **11e résolution,** il vous est demandé de déléguer à votre Conseil d'administration la compétence de procéder éventuellement à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, pour un montant nominal maximal de six cent quatre vingt millions d'euros (soit cent soixante-dix millions d'actions au maximum) et de trois milliards d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), avec imputation sur ces montants de ceux fixés aux douzième et treizième résolutions.
Aux termes de la **12e résolution,** il vous est demandé de déléguer à votre Conseil d'administration la compétence de procéder éventuellement à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, ou à des actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de deux cent soixante-dix millions d'euros (soit soixante-sept millions cinq cent mille actions au maximum) et d'un milliard deux cent millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), ces montants s'imputant respectivement sur ceux fixés à la onzième résolution.
Aux termes de la **13e résolution,** il vous est demandé d'autoriser votre Conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de quatre-vingt quatre millions d'euros (soit vingt et un millions d'actions au maximum), ce montant s'imputant sur celui fixé à la onzième résolution pour les actions ordinaires.
Le but de ces autorisations financières qu'il vous est ainsi demandé de renouveler et d'approuver est de permettre à votre Conseil de disposer d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et d'adapter la forme des valeurs mobilières à émettre en fonction de l'état et des possibilités des marchés financiers, français ou internationaux, le moment venu. A cet égard, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription correspond à des situations qui font de la rapidité des opérations une condition essentielle de leur réussite, aussi bien qu'à l'intérêt de solliciter l'épargne d'un large public en émettant, le cas échéant, sur les marchés financiers étrangers.
La possibilité d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (13e résolution) permettrait à votre Conseil d'administration de procéder notamment à des attributions gratuites d'actions à créer, sous réserve de l'approbation et dans les limites de la 16e résolution.
Il est à noter que l'émission d'actions de préférence n'est pas prévue dans le cadre de ces trois délégations de compétence.

VI - POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

La **14e résolution** s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'actionnariat salarié de la Compagnie de Saint-Gobain qui est l'objectif constant de votre Conseil depuis dix-sept ans.
Cette résolution a pour but de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 à votre Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe : ce Plan offre la possibilité, sous certaines conditions, aux salariés et aux anciens salariés des sociétés françaises ou étrangères appartenant au Groupe de souscrire, directement ou indirectement, des titres de capital avec un rabais maximum de 20 % sur le cours de bourse moyen précédant la décision de votre Conseil qui arrête le prix d'émission (voire de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité des titres est supérieure ou égale à 10 ans). Par nature, cette résolution implique la suppression du droit préférentiel de souscription. La délégation serait consentie, comme en 2003, dans la limite d'un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros (soit seize millions d'actions au maximum), et pour une durée de vingt-six mois.

VII - RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DÉLÉGATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER ÉVENTUELLEMENT A DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Pour ce qui est des options sur actions prévues par la **15e résolution,** il vous est proposé de renouveler à votre Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 portant sur des options d'achat et/ou de souscription d'actions ordinaires au profit de certains membres du personnel et de mandataires sociaux du Groupe Saint-Gobain. La résolution prévoit que le prix d'exercice des options sera fixé par le Conseil d'administration, sans décote, en référence à la moyenne des cours de bourse précédant la décision du Conseil d'administration.
En outre, il vous est proposé de permettre au Conseil d'administration, par la **16e résolution,** de faire usage des nouvelles possibilités offertes par la loi de finances pour 2005 en l'autorisant à procéder éventuellement à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de membres du personnel ou catégories d'entre eux et de mandataires sociaux du Groupe Saint-Gobain.
La durée de validité de ces deux délégations ne pourrait excéder vingt-six mois, et le plafond global, commun aux deux résolutions, serait de 3 % du capital social de telle sorte que le nombre total d'options et d'actions ne serait pas supérieur à celui qui avait été retenu dans les délégations précédentes pour les seules options.

VIII - ANNULATION ÉVENTUELLE D'ACTIONS

Par la **17e résolution,** il vous est demandé de renouveler à votre Conseil d'administration l'autorisation qui lui avait été consentie par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003, pour une durée de vingt-six mois, d'annuler éventuellement les actions de la Société acquises par elle à la suite des autorisations des Assemblées, et ce dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois.
La **18e résolution** donne pouvoirs pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée générale.

B - Informations complémentaires prévues par la loi

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous informons, conformément à l'article L.225-102 du Code de Commerce, qu'au 31 décembre 2004, la part du capital et des droits de vote de la Compagnie de Saint-Gobain détenue collectivement par les salariés dans les Fonds du Plan d'Épargne du Groupe s'établit, respectivement à 6,7 % du capital et à 11,6 % des droits de vote. A ce titre, les salariés actionnaires de Saint-Gobain sont représentés au Conseil d'administration de la Compagnie par un administrateur, M. Pierre KERHUEL, nommé par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 en application de l'article 9 alinéa 3 des statuts, pour quatre années.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce figurent aux pages 28 et 29 du Rapport sur l'exercice 2004.

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce figurent aux pages 21 et 22 du Rapport sur l'exercice 2004.

COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS 2004

Les comptes annuels et consolidés sont présentés aux pages 156 à 176 et aux pages 106 à 154 du Rapport sur l'exercice 2004. L'analyse prévue à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce relative aux résultats et à la situation financière, notamment celle relative à l'endettement, figure aux pages 127 à 130.

PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce figurent aux pages 66 à 99 du Rapport sur l'exercice 2004.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etabli conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration, joint au présent rapport, portant sur la présentation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Compagnie de Saint-Gobain et sur les limitations éventuelles des pouvoirs du Directeur Général, figure aux pages 32 à 36 du Rapport sur l'exercice 2004.

RACHAT D'ACTIONS

Les informations prévues à l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce figurent à la page 19 du Rapport sur l'exercice 2004.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau prévu à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de Commerce pour récapituler les délégations en cours de validité jusqu'à la présente Assemblée et faire apparaître l'utilisation qui en a été faite au cours du dernier exercice, se trouve page 16 du Rapport sur l'exercice 2004.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Au cours de l'exercice 2004, la Compagnie de Saint-Gobain n'a franchi aucun seuil de participation en capital ou en droits de vote.

Assemblée générale mixte du 9 juin 2005

Partie ordinaire

1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004,

2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004,

3 - Affectation du résultat et détermination du dividende,

4 - Approbation de conventions réglementées,

5 - Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de revendre éventuellement les actions de la Société,

6 - Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gianpaolo CACCINI,

7 - Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Martin FOLZ,

8 - Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Michel PÉBEREAU,

9 - Nomination de M. Gerhard CROMME en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Rolf-E. BREUER,

10 - Nomination de M. Jean-Cyril SPINETTA en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Bruno ROGER,

Partie extraordinaire

11 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, pour un montant nominal maximal de six cent quatre vingt millions d'euros (actions ordinaires) et de trois milliards d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), avec imputation sur ces montants de ceux fixés aux douzième et treizième résolutions,

12 - Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, ou à des actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de deux cent soixante-dix millions d'euros (actions ordinaires) et d'un milliard deux cent millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), ces montants s'imputant respectivement sur ceux fixés à la onzième résolution,

13 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de quatre-vingt quatre millions d'euros, ce montant s'imputant sur celui fixé à la onzième résolution pour les actions ordinaires,

14 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe pour un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros,

15 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires, dans la limite de 3 % du capital social, cette limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la seizième résolution,

16 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre, dans la limite de 3 % du capital social, cette limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la quinzième résolution,

17 - Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler le cas échéant jusqu'à 10 % des actions de la Société,

18 - Pouvoirs pour formalités.

Résolutions

Partie ordinaire de l'Assemblée générale

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2004 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2004 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et détermination du dividende

L'Assemblée générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2004 s'élève à 766 016 813,60 euros et le report à nouveau au 31 décembre 2004 à 921 175 685,49 euros (après prélèvement de la taxe exceptionnelle de 4 987 500 euros sur la réserve spéciale des plus-values à long terme), soit un total de 1 687 192 499,09 euros, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'administration et décide :

- de régulariser à hauteur de 13 724 965 euros le montant doté provisoirement au titre de l'exercice 2003 à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour le ramener ainsi de 291 929 000 euros à 278 204 035 euros,
- de reporter à nouveau la somme de 1 271 471 409,69 euros,
- de prélever, pour être répartie entre les actionnaires :
  - à titre de premier dividende, la somme de 67 100 946 euros
  - à titre de dividende complémentaire la somme de 362 345 108,40 euros
- soit la somme totale de 429 446 054,40 euros.

En conséquence, le dividende versé à chaque action ayant jouissance courante sera de 1,28 euro.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende est éligible à l'abattement de 50 % prévu à l'article 158-3 du même Code.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal **	Revenu global
2001	84 080 890 *	4,50 *	2,25 *	6,75 *
	336 323 560	1,125	0,5625	1,6875
2002	335 523 164	1,13	0,565	1,695
2003	336 855 335	1,15	0,575	1,725

* Avant division par quatre de la valeur nominale de l'action Saint-Gobain décidée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2002 dans sa 8e résolution

** L'avoir fiscal à 50 % a été retenu pour les besoins du présent tableau.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2004 :

- à virer avant le 31 décembre 2005 la somme de 200 000 000 euros du poste Réserve spéciale des plus-values à long terme au poste Autres réserves ;
- à virer la somme de 4 987 500 euros représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant ainsi transféré du poste Autres réserves au poste Report à nouveau, duquel cette taxe a été prélevée au 31 décembre 2004.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation de conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées, présenté conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, approuve les conventions autorisées par le Conseil d'administration qui y sont énoncées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de revendre éventuellement les actions de la Société

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions et à les faire revendre éventuellement, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue de l'attribution d'options d'achats d'actions, et/ou de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, l'attribution d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société, l'annulation d'actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire (17e résolution), la conservation, le transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres, dans le cadre d'opérations de croissance externe, et plus généralement la réalisation de toute autre opération admise par la réglementation en vigueur.

Les achats, les cessions, les transferts ou les échanges d'actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, en bourse ou de gré à gré, par blocs ou mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
L'Assemblée fixe les modalités suivantes :
• prix maximum d'achat unitaire : 55 euros
• prix minimum de vente unitaire : 23 euros
• nombre maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.
A titre indicatif, au 1er mars 2005, le montant maximum théorique de fonds que la Société pourrait consacrer à l'opération serait ainsi de 1 875 434 000 euros, correspondant à 34 098 800 actions acquises au prix de 55 euros.
En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division du nominal ou de regroupement d'actions, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminé par l'opération.
L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse ou hors marché, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire ce qui est nécessaire.
La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle prive d'effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2004 dans sa cinquième résolution.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gianpaolo CACCINI
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Gianpaolo CACCINI.
Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Martin FOLZ
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Martin FOLZ.
Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel PÉBEREAU
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que ce mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Michel PÉBEREAU.
Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Gerhard CROMME en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Rolf-E. BREUER
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur M. Gerhard CROMME, en remplacement de M. Rolf-E. BREUER dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.
Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Jean-Cyril SPINETTA en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bruno ROGER
L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur M. Jean-Cyril SPINETTA, en remplacement de M. Bruno ROGER dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.
Ce mandat est conféré pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Partie extraordinaire de l'Assemblée générale

ONZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, pour un montant nominal maximal de six cent quatre vingt millions d'euros (actions ordinaires) et de trois milliards d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), avec imputation sur ces montants de ceux fixés aux douzième et treizième résolutions

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-129-2, L.225-132, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

1/ Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'augmentation du capital social, en une plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par émission sur les marchés français, étrangers et/ou international :
a) d'actions ordinaires de la Société,
b) et/ou de toutes valeurs mobilières représentatives ou non de créances donnant ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières autres que les actions ordinaires pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité durant laquelle cette délégation de compétence peut être utilisée par le Conseil d'administration.

3/ Fixe, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
a) le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, que ce soit directement ou sur présentation de valeurs mobilières représentatives ou non de créances, à six cent quatre-vingt millions d'euros, augmenté du montant de la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de ces valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises le cas échéant, directement ou non, en vertu des douzième et treizième résolutions de la présente Assemblée,
b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à trois milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances émises, le cas échéant, en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée.

4/ En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
a) décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution,
b) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus, le Conseil d'administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
c) décide, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, que si le Conseil d'administration constate une demande excédentaire, le nombre de titres pourra être augmenté, à son choix, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite du plafond visé au 3/a) ci-dessus,
d) prend acte en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

5/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente délégation, à l'effet notamment de :
• déterminer le montant à émettre dans les limites visées au 3/ ci-dessus, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission,
• déterminer les conditions de la ou des émissions,
• décider ou non que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seront attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient prétendre souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes,
• déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
• déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises ou à émettre,
• fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,

• fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre,
• prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières permettant d'obtenir des titres de capital pendant un délai maximum de trois mois,
• procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières sur le capital de la Société,
• à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes d'émission qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
• d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation des titres, à la bonne fin et au service financier des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation de compétence ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

6/ Prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 dans sa onzième résolution, pour la partie de celle-ci ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales, ou à des actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de deux cent soixante-dix millions d'euros (actions ordinaires) et d'un milliard deux cent millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances), ces montants s'imputant respectivement sur ceux fixés à la onzième résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce :

1/ Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur les marchés français, étrangers et/ou international par l'émission :
a) d'actions ordinaires de la Société, et/ou de toutes valeurs mobilières représentatives ou non de créances donnant ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, étant précisé que :
• ces valeurs mobilières autres que les actions ordinaires pourront être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de monnaies,
• les actions ordinaires et/ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre pourront être émises à l'effet de rémunérer soit des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce, soit, sur rapport du commissaire aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les conditions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables.
b) d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières telles que visées au a) ci-dessus, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale de cette dernière, de valeurs mobilières telles que visées à l'article L.228-93 du Code de Commerce donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité durant laquelle cette délégation de compétence peut être utilisée par le Conseil d'administration.

3/ Fixe, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
a) le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises immédiatement ou à terme, que ce soit directement ou sur présentation de valeurs mobilières représentatives ou non de créances, à deux cent soixante-dix millions d'euros, augmenté du montant de la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de ces valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires, étant précisé que le montant nominal des actions ordinaires émises directement ou non en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond visé au 3/a) de la onzième résolution de la présente Assemblée.
b) et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à un milliard deux cent millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission, étant précisé que le montant nominal de ces valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond visé au 3/b) de la onzième résolution de la présente Assemblée.

4/ Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution, ces valeurs mobilières pouvant être émises par la Société elle-même ou par une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et de déléguer toutefois au Conseil d'administration, conformément à l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de Commerce, le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires,

pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription qui ne saurait être inférieur à trois jours de bourse, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions ordinaires possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible si le Conseil d'administration en décide ainsi.

5/ Prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

6/ Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis, et après correction de ce montant pour tenir compte, s'il y a lieu, de la différence de la date de jouissance.

7/ Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission dans les conditions prévues par la loi.

8/ Décide, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, que si le Conseil d'administration constate une demande excédentaire, le nombre de titres pourra être augmenté, à son choix, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite du plafond visé au 3/a) ci-dessus.

9/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente délégation, à l'effet notamment de :
• déterminer les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes sociaux des sociétés visées,
• déterminer le montant à émettre, le prix d'émission dans les conditions visées au 6/ ci-dessus et dans les limites visées au 3/ ci-dessus, ainsi que le montant de la prime d'émission,
• déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
• déterminer le mode de libération des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises ou à émettre,
• fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
• fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre, prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières émises pendant un délai maximum de trois mois,
• procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières sur le capital de la Société,
• à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes d'émission qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
• d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation des titres, à la bonne fin et au service financier des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation de compétence ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

10/ Prend acte que la présente délégation de compétence prive d'effet, pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 5 juin 2003 dans sa douzième résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de quatre-vingt quatre millions d'euros, ce montant s'imputant sur celui fixé à la onzième résolution pour les actions ordinaires
Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'article L.225-130 du Code de commerce :

1/ Autorise le Conseil d'administration à décider l'augmentation du capital social, en une plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ordinaires ou d'élévation de la valeur nominale des actions ordinaires existantes, ou par la combinaison de ces deux modalités.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité durant laquelle cette autorisation peut être utilisée par le Conseil d'administration.

3/ En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente autorisation, décide :
a) que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, augmenté du montant de la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ordinaires, ne pourra être supérieur au montant des comptes de primes, réserves, bénéfices ou autres existant lors de l'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de quatre vingt-quatre millions d'euros, étant précisé que le montant nominal des actions ordinaires émises ou celui des actions dont le nominal aura été majoré en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond visé au 3/a) de la onzième résolution de la présente Assemblée,
b) conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles, et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués.

4/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente délégation à l'effet notamment de :
a) déterminer les conditions de la ou des émissions,
b) fixer dans les limites visées au 3/a) ci-dessus le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, le nombre d'actions ordinaires nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
c) procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières sur le capital de la Société,
d) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes d'émission qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
e) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la bonne fin et au service financier des actions ordinaires émises en vertu de la présente autorisation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

5/ Prend acte que la présente autorisation annule pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 dans sa onzième résolution pour la partie de celle-ci ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents du Plan d'Epargne du Groupe pour un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément d'une part aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce, et d'autre part, à celles des articles L.443-1 et suivants du Code du Travail :

1/ Autorise le Conseil d'administration à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Cette décision entraîne renonciation, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital qui seront émis au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

2/ Décide que les bénéficiaires des augmentations de capital présentement autorisées seront les adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la Compagnie de Saint-Gobain et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des articles L.225-180 du Code de Commerce et L.444-3 du Code du Travail, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité durant laquelle cette autorisation peut être utilisée par le Conseil d'administration.

4/ Décide de fixer à soixante-quatre millions d'euros le montant nominal maximal des titres de capital qui pourront être ainsi émis.

5/ Décide que le prix de souscription des titres de capital émis en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du Travail et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans.

6/ Donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions prévues par la loi la présente autorisation, à l'effet notamment de :
• arrêter les caractéristiques des titres à émettre,
• fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des titres de capital à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
• arrêter les conditions et modalités de l'émission,
• décider le montant à émettre dans la limite visée au 4/ ci-dessus, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
• fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,
• procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières de la Société,
• arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres de capital nouveaux porteront jouissance,
• constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital qui seront effectivement souscrits ou décider de majorer dans la limite visée au 4/ ci-dessus le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies, arrêter les modalités de la réduction dans l'hypothèse où la souscription dépasse le montant à émettre,
• à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes d'émission qui y sont afférentes et prélever sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
• prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

7/ Prend acte que la présente autorisation annule pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 dans sa treizième résolution.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires, dans la limite de 3 % du capital social, cette limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la seizième résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-177 à L.225-185, L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce :

1/ Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit, à son choix, soit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle dans les conditions prévues par la loi, soit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre par elle à titre d'augmentation de capital.

2/ Fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée générale, la durée de validité durant laquelle cette autorisation peut être utilisée par le Conseil d'administration.

3/ Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que, d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, et, d'autre part, les mandataires sociaux tels que visés par la loi, tant de la Compagnie de Saint-Gobain que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

4/ Décide que le nombre total des options qui seront ainsi consenties en vertu de la présente délégation ne pourra donner droit à acheter ou à souscrire un nombre d'actions ordinaires représentant plus de trois pour cent du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond fixé à la seizième résolution relative aux attributions gratuites d'actions et que ce pourcentage constitue un plafond global et commun aux attributions effectuées en application de la présente résolution et de la seizième résolution.

5/ Décide en cas d'octroi d'options d'achat que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, sans décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant ce jour et sans toutefois pouvoir être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce.

6/ Décide en cas d'octroi d'options de souscription que le prix de souscription des actions ordinaires par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration, sans décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur l'Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

7/ Prend acte en tant que de besoin que la présente autorisation emporte au profit des bénéficiaires des options de souscription renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

8/ Donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente autorisation, à l'effet notamment de :
• fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options de souscription ou d'achat d'actions et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus,

• décider, selon les dispositions prévues par la loi, les conditions et les modalités selon lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment en cas d'opérations financières de la Société,
• fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur date d'attribution,
• prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ordinaires,
• accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater et de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
• à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

9/ Prend acte que la présente autorisation annule pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2003 dans sa quatorzième résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre, dans la limite de 3 % du capital social, cette limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la quinzième résolution

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L.225-197-1 et suivants, L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce :

1/ Autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, à son choix, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

2/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité durant laquelle cette autorisation peut être utilisée par le Conseil d'administration.

3/ Décide que les bénéficiaires de ces attributions gratuites d'actions ordinaires ne pourront être que d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel et, d'autre part, les mandataires sociaux tels que visés par la loi, tant de la Compagnie de Saint-Gobain que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

4/ Décide que le Conseil d'administration fixera les conditions ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions, désignera les bénéficiaires tels que visés ci-dessus et déterminera leur identité et le nombre d'actions attribué.

5/ Décide que le nombre total d'actions ordinaires attribuées gratuitement en vertu de la présente délégation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de trois pour cent du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond fixé à la quinzième résolution relative aux options d'achat et de souscription d'actions et que ce pourcentage constitue un plafond global et commun aux attributions effectuées en application de la présente résolution et de la quinzième résolution.

6/ Décide que l'attribution gratuite des actions ordinaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est de deux ans à compter de la décision du Conseil d'administration, que la durée de l'obligation de conservation des actions ordinaires par les bénéficiaires est fixée à deux ans au minimum à compter de la fin de la période d'acquisition des actions ordinaires, et que le Conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de l'une ou de l'autre ou de ces deux périodes.

7/ Prend acte, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre, augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres à l'issue de la période d'acquisition et renonciation corrélative des actionnaires à leurs droits sur la partie des réserves, bénéfices ou primes ainsi incorporés et servant à l'émission de ces actions nouvelles, et emporte en conséquence tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à cette ou à ces augmentations de capital.

8/ Donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente autorisation à l'effet notamment de :
• déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou des actions existantes,
• décider, selon les dispositions prévues par la loi, les conditions et les modalités selon lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement pourra être ajusté, notamment en cas d'opérations financières de la Société,
• fixer les conditions dans lesquelles seront arrêtées les attributions gratuites d'actions,
• fixer en cas d'attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital,
• prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,

• accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater et de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la délégation faisant l'objet de la présente résolution, notamment relatifs à la cotation des titres créés, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.
• à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler le cas échéant jusqu'à 10 % des actions de la Société

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'article L.225-209 du Code de Commerce :

1/ Autorise le Conseil d'administration, à faire annuler par la Société ses propres actions acquises à la suite des autorisations données par les Assemblées, selon les modalités suivantes :
• le Conseil d'administration pourra annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu d'autorisations de rachat des actions propres de la Société et ce dans la limite de dix pour cent du capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social,
• la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé et pour le surplus sur la prime d'émission.
• la présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

2/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale du 5 juin 2003 dans sa quinzième résolution.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 11, 12, 14, 15, 16 et 17es résolutions

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations suivantes, objet des résolutions n° 11, 12, 14, 15, 16 et 17, sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider de l'émission de valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (11e et 12e résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L 225-135, L 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières défini dans les 11e et 12e résolutions.
Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence de décider pour une période de 26 mois de l'émission avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières représentatives ou non de créances donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.
Dans la douzième résolution, il vous est précisé que les valeurs mobilières pourront été également être émises à effet de rémunérer des titres qui seront apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce.
Cette résolution prévoit également l'émission d'actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre par des filiales.
Au titre de la 11e résolution, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à un plafond de 680 millions d'euros (étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions ordinaires émises le cas échéant en vertu des 12e et 13e résolutions), et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur à un plafond de 3 milliards d'euros (étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant des valeurs mobilières représentatives de créances émises le cas échéant en vertu de la 12e résolution). Le nombre supplémentaire de titres qui pourront être émis, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans le délai de 30 jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale est compris dans le plafond de 680 millions d'euros visé ci-dessus.
Au titre de la 12e résolution, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à un plafond de 270 millions d'euros (étant précisé que le montant nominal des actions ordinaires émises au titre de la présente résolution s'imputera le cas échéant sur le plafond de 680 millions d'euros visé à la 11e résolution), et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur à un plafond de 1,2 milliards d'euros (étant précisé que le montant nominal de ces valeurs mobilières en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond de 3 milliards d'euros visé à la 11e résolution). Le nombre supplémentaire de titres qui pourront être émis, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans le délai de 30 jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale est compris dans le plafond de 270 millions d'euros visé ci-dessus.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.
Les modalités de détermination ainsi que le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée et par voie de conséquence sur la suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 12e résolution dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons le cas échéant un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'administration.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe pour un montant nominal de soixante-quatre millions d'euros (14e résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée d'un montant maximal de soixante-quatre millions d'euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.
Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail.
Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.
Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.
Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux (15e résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel et des mandataires sociaux tels que visés par la loi, tant de la Compagnie de Saint-Gobain que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans la limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la 16e résolution.
Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (16e résolution)

En exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit d'une part des membres du personnel salarié ou certains d'entre eux ou certaines catégories de personnel, et d'autre part des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 3 % du capital social, cette limite de 3 % constituant un plafond global pour la présente résolution ainsi que pour la 15e résolution.
Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.
En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Nous avons notamment vérifié que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées (17e résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 5 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.
Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 5, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.
Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Paris La Défense, le 18 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre COLL Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean GATINAUD Gilles SALIGNON

Rapport spécial des Commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004 d'une part et à une convention autorisée postérieurement au 31 décembre 2004 d'autre part.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POSTÉRIEUREMENT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration postérieurement à la clôture de l'exercice.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

PRISE DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DANS HANKUK GLASS INDUSTRIES (HGI) PAR LE GROUPE SAINT-GOBAIN EN AVRIL 2005

Administrateur : M. Sehoon Lee
Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 24 mars 2005, a autorisé l'acquisition pour un montant fixe de 78 millions d'euros, de 50 % plus une action de la société holding NAI par SOFIAG - filiale détenue à 100 % par la Compagnie de Saint-Gobain - auprès de Cameleo Investments, Société détenue par MM. Sehoon et Seheon Lee. La société NAI Holding détient une participation de 34,5 % dans HGI.
De plus, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une option d'achat, au bénéfice de sa filiale - SOFIAG - et une option de vente, au bénéfice du vendeur - Cameleo Investments - sur le solde des actions de NAI Holding. Ces options sont exerçables en avril de chaque année sur la période de 2007 à 2012 et le prix d'exercice est calculé en fonction des résultats futurs de HGI dans une fourchette comprise entre 78 et 95 millions d'euros. Par ailleurs, un complément de prix pourra être versé sous certaines conditions en cas de plus-values constatées par HGI sur des actifs identifiés non liés à l'exploitation. A l'issue de la période expirant le 30 avril 2012 et dans le cas où aucune des options d'achat et de vente n'auraient été préalablement exercées, les parties sont convenues de redéterminer les termes de cette convention.
Enfin, il a autorisé la signature d'un pacte d'actionnaires entre les actionnaires de NAI, aménageant la gestion de cette Société.

Paris et Paris La Défense, le 6 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre COLL Christian MARCELLIN

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean GATINAUD Gilles SALIGNON

Principales adresses

France

Direction Générale et Pôles Vitrage, Conditionnement, Produits Pour la Construction, Matériaux Haute Performance Distribution Bâtiment

Les Miroirs
18, Avenue d'Alsace
92400 Courbevoie
www.saint-gobain.com

Adresse postale :
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
Tél. : 01 47 62 30 00

Branche Canalisation
91, avenue de la Libération
54076 Nancy
Tél. : 03 83 95 20 00
Fax : 03 83 96 27 57
www.pont-a-mousson.com

Allemagne et Europe Centrale

Délégation Générale
Viktoria-Allee 3-5
D-52066 Aix-la-Chapelle
Tél. : (49) (241) 516 0
Fax : (49) (241) 516 24 44
www.saint-gobain.de

Benelux

Délégation Générale
Boulevard de la Plaine, 5
B-1050 Bruxelles
Tél. : (32) (2) 645 87 11
Fax : (32) (2) 645 87 95

Royaume-Uni et République d'Irlande

Délégation Générale
Aldwych House
81 Aldwych
GB-London WC2B 4HQ
Tél. : (44) (0)20 7400 8800
Fax : (44) (0)20 7400 8899
www.saint-gobain.co.uk

Espagne, Portugal et Maroc

Délégation Générale
Edificio Ederra - Centro Azca
Paseo de la Castellana n° 77
E-28046 Madrid
Tél. : (34) (91) 397 20 00
Fax : (34) (91) 397 26 26

Italie et Grèce

Délégation Générale
Via E. Romagnoli, 6
I-20146 Milan
Tél. : (39) (2) 42 43 1
Fax : (39) (2) 47 47 98

Pays Nordiques et Pays Baltes

Délégation Générale
Box 501
S-26050 Billesholm
Tél. : (46) 4 28 40 00
Fax : (46) 4 28 40 01

Pologne, Russie et Ukraine

Délégation Générale
Atrium Plaza
Al Jana Pawla II 29
00-867 Varsovie
Tél. : (48) 22 653 79 00
Fax : (48) 22 653 79 09

Délégation Russie
Legion Business Centre
40, rue Bolshaya Ordynka
119017 Moscou, Russie
Tél. : 7 (095) 937 32 19
Fax : 7 (095) 937 32 18

Eurasie

Délégation
Büyükdere Caddesi
Bahçeler Sok. Efe Han N° 20/1
Mecidiyeköy, Istanbul, Turquie
Tél. : (90) 212 275 67 76
Fax : (90) 212 275 67 34
www.saint-gobain.com.tr

États-Unis et Canada

Délégation Générale
750 E Swedesford Road
PO Box 860
Valley Forge, PA 19482-0101
Tél. : (1) (610) 341 70 00
Fax : (1) (610) 341 77 97
www.saint-gobain.com/us

Brésil et Argentine

Délégation Générale
Avenida Santa Marina, 482
Agua Branca
05036-903 São Paulo SP
Tél. : (55) (11) 3874 7988
Fax : (55) (11) 3611 1598
www.saint-gobain.com.br

Mexique, Colombie et Venezuela

Délégation Générale
Horacio n°1855-502
Colonia Polanco
11510 Mexico DF
Tél. : 52 (55) 52 79 16 00
Fax : 52 (55) 52 79 16 99
www.saint-gobain.com.mx

Asie-Pacifique

Délégation Générale
Saint-Gobain Bldg
3-7 Kojimachi, Chiyodaku
102-0083 Tokyo
Tél. : (813) 52 75 08 61
Fax : (813) 52 75 08 69
www.saint-gobain.co.jp

Chine

Délégation
Citic Building 24-5
19 Jian Gao Men Wai Da Jie
100004 Pékin
Tél. : (86-10) 65 01 33 27
Fax : (86-10) 65 12 98 43
www.saint-gobain.com.cn

Asie du Sud-Est

Délégation
15 Beach Road
04-02 Beach Centre
Singapour 189677
Tél. : (65) 63 34 26 36
Fax : (65) 63 34 53 25

Inde

Délégation Générale
Army and Navy Building
148 Mahatma Gandhi Road
400001 Bombay
Tél. : (91-22) 2284 4727
Fax : (91-22) 2282 2617
www.saint-gobain.co.in

SAINT-GOBAIN

Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
www.saint-gobain.com

Conception et réalisation : eurokapi - Crédit photo : photothèques Saint-Gobain, PSA Peugeot Citroën, The Image Bank/Greg Pease, Stone/Vera R. Storman, Medioimages, Photodisc Green/Hisham F. Ibrahim, REA, DR, X.